

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 2009



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE JUNISESSION 2009

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 93

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Développement interpellation 1.003, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 2.009, JUIN 2009 (19.06.2009)

Andenmatten Stefan, CSPO

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009 (Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Bagnoud Anne-Christine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Bagnoud Laurent (suppl.), PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Bayard Marcel, PDCC

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais (Beschluss betreffend die vorgezogenen Massnahmen I des Generellen Projekts der 3. Rhonekorrektion auf den Gemeindeterritorien von Siders, Sitten, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry und Port-Valais), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Bridy Pascal, PDCC

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (19.06.2009)

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Brigger Liliane, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1)

Briguet Bernard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Bürcher Laurent, PLR

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Buttet Jérôme, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Cachat Didier, PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Caillet Alexandre, UDC/SVP

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Casays Patricia, PDCB

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Centellegho Moreno, PLR

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Décision concernant le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2009, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1) / Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Clausen Diego, CSPO

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie (Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Développement postulat 4.009 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulates 4.009 Graziella Walker Salzmann), JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Clerc Charles, UDC

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Constantin René, PLR

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (18.06.2009_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Développement postulat 1.013, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Cordonier Gratien (suppl.), PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Delaloye Olivier, PLR

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Délitroz Pierre-Alain, PDCC

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Denis Bertrand, PDCC

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

De Preux Alain, PDCC

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (19.06.2009)

Diserens Brigitte, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 2.007 Jean-Luc Addor, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.013 René Constantin, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Dussex Grégoire, PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1)

Emonet Daniel, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Sitten für die Verwirklichung einer Kanalisation für die Einleitung des Regenwassers mittels eines Pumpwerks in die Rhone), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1) / Débat final (19.06.2009)

Développement motion 1.008 (Entwicklung der Motion 1.008), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement motion 4.008 et motion 4.011 Joël Gaillard (Entwicklung der Motion 4.008 und Motion 4.011), JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Favre Christian, PDCC

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Favre Stéphanie, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Ferrez Jean-Albert, deuxième vice-président, PDCB

Invitation, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Fournier Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Fournier Yves, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Furrer Urban, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Gaillard Joël, PDCB

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Développement motion 4.008 et motion 4.011, JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Gaillard Pascal, PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / discussion de détail (18.06.2009_2) / débat final (18.06.2009_2)

Gauchat Marc-Henri, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Giroud Willy, PLR

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Grand Erno, CVPO

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales (Bericht über die Auswirkungen der Konjunkturverlangsamung auf die Kantonsfinanzen), JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2008), JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Imstepf Ralf (Suppl.), CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1)

Jacquod Eric, UDC

Développement postulat 2.007 Jean-Luc Addor, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVP/Freie Wähler

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009 (Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 6.001 (Entwicklung des Postulates 6.001), JUIN 2009 (19.06.2009)

Kuonen Urs, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Développement postulat 1.010 Marcel Delasoie (suppl.), (Entwicklung des Postulates 1.010 Marcel Delasoie (Suppl.), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Léger Laurent, PDCB

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Loretan Gilbert, président, (CSPO)

Allocution inaugurale, JUIN 2009 (16.06.2009)

Divers, séance du mardi 16 juin 2009 / séance du mercredi 17 juin 2009 / séance du jeudi matin 18 juin 2009 / séance de relevée du jeudi 18 juin 2009 / séance du vendredi 19 juin 2009

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 17 juin 2009 / séance du jeudi matin 18 juin 2009 / séance de relevée du jeudi 18 juin 2009 / séance du vendredi 19 juin 2009 – Heure des questions – Urgences

Assermentation 2 juges cantonaux suppléants (Vereidigung 2 stellvertretende Kantonsrichter), JUIN 2009 (17.06.2009)

Election d'un membre de la commission de gestion (Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission), JUIN 2009 (17.06.2009)

Assermentation d'un député-suppléant (Vereidigung eines Grossrats-suppleanten), JUIN 2009 (17.06.2009)

Intervention finale, JUIN 2009 (19.06.2009)

Luisier Gabriel, PDCB

Développement interpellation 4.006, JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Développement et traitement interpellation urgente 6.002, JUIN 2009 (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.015, JUIN 2009 (19.06.2009)

Luisier Pascal, PDCB

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Mangisch Marcel, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Débat final (19.06.2009)

Massy Laetitia, PLR

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (19.06.2009)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / discussion de détail (18.06.2009_2) / débat final (18.06.2009_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (18.06.2009_2)

Meichtry Benno (Suppl.), CVPO

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais (Bericht über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Michlig Christoph, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais (Bericht über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais (Beschluss betreffend die vorgezogenen Massnahmen I des Generellen Projekts der 3. Rhonekorrektion auf den Gemeindeterritorien von Siders, Sitten, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry und Port-Valais), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Sitten für die Verwirklichung einer Kanalisation für die Einleitung des Regenwassers mittels eines Pumpwerks in die Rhone), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2009, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais (Bericht über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Nigro Pascal, PDCB

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Oberholzer Bernard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Election d'un membre de la commission de gestion (Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission), JUIN 2009 (17.06.2009)

Développement motion 1.008 reprise par German Eyer (Entwicklung der Motion 1.008 übernommen von German Eyer), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.009 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.009), JUIN 2009 (19.06.2009)

Penon Jean-Pierre, PLR

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 2.010 Frédéric Mivelaz, JUIN 2009 (19.06.2009)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Développement postulat 2.007 Jean-Luc Addor, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.005, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.013 René Constantin, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Philippoz Freddy, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement postulat 2.007 Jean-Luc Addor (Entwicklung des Postulates 2.007 Jean-Luc Addor), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Porcellana Daniel, PDCC

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Développement motion 1.004, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Resenterra Aldo, PLR

Développement postulat 1.010 Marcel Delasoie (suppl.), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.015, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Rey Bernard, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1)

Rey Pascal, PDCC

Développement motion 1.009, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 4.005, JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Rieder Beat, CVPO

Développement postulat 1.013 René Constantin (Entwicklung des Postulates 1.013 René Constantin), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.015 Aldo Resenterra (Entwicklung des Postulates 1.015 Aldo Resenterra), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais (Bericht des Staatsrats zum Geschäftsjahr 2008 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009) / débat final (17.06.2009)

Développement interpellation 5.007, JUIN 2009 (17.06.2009)

Rodriguez Yann (suppl.), PDCB

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Rossier Jean, PDCC

Développement motion 4.003, JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Ruppen Felix, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Ruppen Franz, SVP/Freie Wähler

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Sarbach-Bodenmüller Verena, CVPO

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009 (Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement postulat 2.007 Jean-Luc Addor, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Schaller Gerhard (Suppl.), CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Schmid Danielle, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie (Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / discussion de détail (18.06.2009_2)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010 (Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Schnyder Philipp, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Schnyder Reinhold (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010 (Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais (Beschluss betreffend die vorgezogenen Massnahmen I des Generellen Projekts der 3. Rhonekorrektion auf den Gemeindeterritorien von Siders, Sitten, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry und Port-Valais), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône (Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Sitten für die Verwirklichung einer Kanalisation für die Einleitung des Regenwassers mittels eines Pumpwerks in die Rhone), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Studer Rainer (Suppl.), CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Théoduloz David, PDCC

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009) / débat final (18.06.2009_1)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Ursprung Louis, SVP/Freie Wähler

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales (Bericht über die Auswirkungen der Konjunkturverlangsamung auf die Kantonsfinanzen), JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010 (Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Varone Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Vernay André, PLR

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Vogel Bernard, CVPO

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010 (Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Voide Nicolas, PDCB

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (18.06.2009_2)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Walden Christian (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Débat final (19.06.2009)

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales (Bericht über die Auswirkungen der Konjunkturverlangsamung auf die Kantonsfinanzen), JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Développement postulat 1.011 (Entwicklung des Postulates 1.011), JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie (Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2) / débat final (18.06.2009_2)

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements (Verordnung vom 1. Mai 2009 über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente), JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais (Bericht des Staatsrats zum Geschäftsjahr 2008 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, débat final (19.06.2009)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie (Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / discussion de détail (18.06.2009_2) / débat final (18.06.2009_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / discussion de détail (18.06.2009_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM (Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM), JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009 (Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009), JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2009, JUIN 2009, discussion de détail (18.06.2009_2)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département de l'économie et du territoire (18.06.2009_2)

Développement interpellation 4.006 Gabriel Luisier, JUIN 2009 (18.06.2009_2)

Heure des questions, JUIN 2009 (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 4.015 Gabriel Luisier, JUIN 2009 (19.06.2009)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Décision concernant l'acquisition à l'amiable de terrains (2^e étape) pouvant servir à la réalisation du projet de 3^e correction de Rhône, JUIN 2009, retrait (17.06.2009)

Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône, JUIN 2009, entrée en matière (17.06.2009) / débat final (17.06.2009)

Développement interpellation 5.007 Jean-Didier Roch, JUIN 2009 (17.06.2009)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (18.06.2009_1)

Heure des questions, JUIN 2009 (19.06.2009)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (17.06.2009)

Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements, JUIN 2009, entrée en matière (19.06.2009)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Heure des questions, JUIN 2009 (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 3.009 Maria Oester-Ammann, JUIN 2009 (19.06.2009)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (18.06.2009_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1) / Débat final (19.06.2009)

Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, JUIN 2009, discussion générale (16.06.2009)

Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010, JUIN 2009, entrée en matière (16.06.2009) / débat final (19.06.2009)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009, JUIN 2009, débat final (18.06.2009_1)

Développement interpellation 1.003 Jean-Luc Addor, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Développement postulat 1.015 Aldo Resenterra, JUIN 2009 (18.06.2009_1)

Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais, JUIN 2009, discussion générale (18.06.2009_2)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais, JUIN 2009, discussion générale (19.06.2009)

Heure des questions, JUIN 2009 (19.06.2009)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 (Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008), JUIN 2009, Département des finances, des institutions et de la sécurité (18.06.2009_1)

Heure des questions, JUIN 2009 (19.06.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 2.009 Jean-Luc Addor et interpellation urgente 2.010 Frédéric Mivelaz, JUIN 2009 (19.06.2009)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2009

Séances des 16, 17, 18 et 19 juin 2009

Séance du mardi 16 juin 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 16 juin 2009, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Geehrte Herren Staatsräte

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Liebe Fernsehzuschauerinnen und -zuschauer

Ich heisse Sie alle zur Junisession willkommen, die ganz im Zeichen der Staatsrechnung 2008 steht. Eine Staatsrechnung, die es erlauben konnte, aufgrund der Börsen- und Wirtschaftskrise verschiedene Vorkehren und Massnahmen zu treffen, die es erlauben die Wirtschaft zu stützen. Gerade in dieser schwierigen Ausgangslage haben sich die in den vergangenen Jahren eingeleiteten strukturellen Massnahmen bewährt, dass sich die Finanzlage unseres Kantons gesund entwickelte und der nötige finanzielle Freiraum da ist für eine Weiterentwicklung unseres Kantons. Die Zukunft wird für uns alle eine Herausforderung. Resultate erzielen wir nicht indem wir Probleme lösen, sondern indem wir Chancen für unsere Zukunft nutzen.

Der amerikanische Trend- und Zukunftsforscher John Naisbitt sagte:

"Allgemein gesagt ist es ein Trugschluss zu meinen, die Welt verändere sich immer mehr und immer schneller, auch wenn uns die 24-Stunden Nachrichtensender das glauben machen wollen. Während vieles sich verändert, bleibt das meiste bestehen."

Wer Panikmache vermeidet, schafft Raum seine Energien auf jene Felder zu konzentrieren, in denen tatsächlich Veränderung stattfindet. Von Unternehmern wird Vorausblick erwartet und die Fähigkeit ein Team zu führen. Doch Achtung: Eilen Sie der Parade nur so weit voran, dass Sie ein Teil von ihr bleiben.

Wenn ich auf die verschiedenen Ereignisse in unserer Schweiz seit der letzten Session zurückblicke, so steht an erster Stelle der Rücktritt unseres Walliser Bundesrats Pascal Couchepin.

1998 wurde Pascal Couchepin als Nachfolger von Jean-Pascal Delamuraz zum 102. Bundesrat gewählt, wo er die ersten fünf Jahre dem Volkswirtschaftsdepartement vorstand. 2003 löste er Ruth Dreifuss im Innendepartement ab. Als Innenminister hat Pascal Couchepin mit der 5. IV-Revision einen Paradigmawechsel in der Invalidenversicherung herbeigeführt und dafür gesorgt, den Trend der Invalidisierung zu stoppen. Zudem hat er die finanzielle Sanierung der IV in Angriff genommen. Im Gesundheitsbereich bleiben weiterhin viele Baustellen offen.

Mit Bundesrat Couchepin verlässt ein Staatsmann den Bundesrat und ein Mann, der sich während vierzig Jahren für die Öffentlichkeit eingesetzt hat. Er ist seiner Herkunft und der Verbundenheit zu seiner Heimat immer treu geblieben. Dank ihm wurde das Wallis in der Schweiz als moderner und aufgeschlossener Kanton wahrgenommen, der einerseits stolz auf seine Gepflogenheiten ist, aber auch zukunftsorientiert handelte. Das Wallis verdankt Herrn Bundesrat Couchepin sehr viel.

Wir danken Herrn Bundesrat Couchepin herzlich für sein aussergewöhnliches Engagement im Dienst unseres Landes und seinen Bürgern. Herr Couchepin zögerte nie, die für unser Land notwendigen Reformen anzustossen. Er versuchte nicht sich beliebt zu machen, sondern setzte sich mit ganzer Kraft für das Gemeinwohl ein. General de Gaulle sagte einmal: "Was der Nation nützt, wird in der Öffentlichkeit kritisiert". Bundesrat Couchepin hat immer diejenige Entscheidung getroffen welche gut für das Land war. Er ist ein aussergewöhnlicher Staatsmann.

Im Namen des Walliser Kantonsparlaments danken wir Herrn Bundesrat Couchepin für seine Leistungen und sein unermüdliches Engagement und wünschen ihm alles Beste für die Zeit nach dem Rücktritt.

Nachdem sich in der Maisession die Dienststelle für Energie vorstellen konnte, fahren wir in dieser Session mit dem zweiten Buchstaben im Wort WALLIS, dem "A" fort und geben der Dienststelle für Kultur die Möglichkeit ihre Arbeit uns Parlamentarierinnen und Parlamentarier näher zu bringen.

Alt – wie Geschichte, Tradition, Kultur. Das kulturelle Leben im Wallis war lange Zeit Synonym für Volkskunst und Folklore. Tradition wird im Wallis noch heute tagtäglich und wahrhaftig gelebt.

Im Saal der verlorenen Schritte und auf Ihrem Pult finden Sie die von der Dienststelle für Kultur erstellten Tabellen und aktuelle Hinweise über ihre Arbeit. Ich danke dem Dienstchef Jacques Cordonier und seinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihre Arbeit im Dienste unserer vielfältigen Walliser Kultur. Nutzen Sie die Gelegenheit die Arbeit zu begutachten und geben Sie der Kultur in dieser Woche ein spezielles Augenmerk.

Zur Kultur und Tradition gehört im Wallis auch der FC Sion. Wie waren wir alle begeistert als der FC Sion zum elften Mal den Pokal des Schweizer Cupsiegers in unseren Kanton holte. Jene, die das Spiel vor Ort gesehen haben, konnten sich überzeugen, dass der Wille zum Siegen und vor allem die Bereitschaft sich für einander einzusetzen da war. Der Glaube kann Berge versetzen. Dieser uneingeschränkte Glaube hat schlussendlich zu einem

grandiosen Erfolg geführt und die Walliser Herzen für ein paar Momente höher schlagen lassen. Namens des Parlaments gratuliere ich den Clubverantwortlichen, dem Trainer und der gesamten Mannschaft zum elften Cupsieg und hoffe, dass die geweckten Emotionen auch ein gutes Omen sind für eine weitere erfolgreiche Zukunft.

Wenn wir schon bei Sport sind, so gratuliere ich unserem FC Grossrat zum 5:1 Sieg am vergangenen Sonntag in St-Maurice. Wie Sie wissen, findet Ende August das 24. Parlamentarierturnier in Visp statt, das von uns organisiert wird. Merken Sie sich den 29. August 2009 bereits in Ihrer Agenda vor und kommen Sie nach Visp und unterstützen Sie unsere Mannschaft zur erfolgreichen Titelverteidigung.

Soweit meine Worte zum Anfang dieser Session.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008

2. Rapport annuel du Conseil d'Etat 2008
Jahresbericht des Staatsrates 2008
3. Rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales
Bericht über die Auswirkungen der Konjunkturverlangsamung auf die Kantonsfinanzen

Entrée en matière

4. Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010

Entrée en matière

5. Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie

Eintretensdebatte

Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft

Entrée en matière

6. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

Eintretensdebatte

Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft

Entrée en matière

7. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM

Eintretensdebatte

Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM

Entrée en matière

1. DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2008

Eintretensdebatte

BESCHLUSS zur Staatsrechnung für das Jahr 2008

Cf. Compte 2008 p. 38*

Siehe Rechnung 2008 S. 38*

Rapport de la commission des finances /

Bericht der Finanzkommission

Prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport de la commission des finances /
Stellungnahme des Staatsrates zum Bericht der Finanzkommission

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Je vous informe tout d'abord, Monsieur le président du Grand Conseil, que la présente intervention est faite en regard des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Dans un Parlement à nouveau visage et devant un collège gouvernemental dont les 3/5^{es} des membres sont nouveaux, il suffirait de constater, avec le Conseil d'Etat (ancienne formule) et la commission des finances (ancienne composition), que le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008 respecte la double exigence constitutionnelle du frein aux dépenses et à l'endettement.

Un bref retour en arrière avec ceux qui siégeaient déjà dans cette salle en novembre et décembre 2007 est, cependant, de nature à apporter un éclairage complémentaire mettant encore plus en évidence l'excellence du compte 2008.

Le groupe PDCB se souvient, en effet, que le Gouvernement lui avait présenté, en novembre 2007, un budget 2008 présentant un excédent de financement de 8 millions de francs, que la commission des finances, par trois propositions principales, demandait de porter ledit excédent à 14 millions et que le Parlement, finalement, en décembre 2007 avait suivi les propositions harmonisées de sa commission de haute surveillance et du Conseil d'Etat pour adopter un budget avec un excédent de financement de 12 millions.

Avec un excédent de revenus d'un demi-million et un excédent de financement de 91,7 millions, le compte 2008 rend dérisoires les craintes qui s'étaient formées lors de son élaboration avant tout liées aux incertitudes qui planaient encore sur les effets de la RPT. Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que le résultat précité du compte de fonctionnement (un demi-million de francs) est calculé après les amortissements supplémentaires non budgétisés (89,6 millions), les attributions au fonds de soutien à l'économie (50 millions), les attributions aux préfinancements des investissements (13,3 millions) et les prélèvements aux préfinancements des investissements (9 millions).

En réalité, le compte 2008 présente un excédent de recettes de 144,4 millions et le compte de fonctionnement dégage un résultat opérationnel de 165,1 millions.

Les députés DC du Bas n'auront pas de difficulté à approuver ces chiffres, ce qui anticipe d'ailleurs sur l'un des points suivants de l'ordre du jour. Il faut, en effet, constater qu'accepter les comptes 2008, tels que présentés, c'est entériner la création du fonds de soutien à l'économie doté d'un premier versement de 50 millions.

Nous reviendrons tout à l'heure sur cet objet.

Pour l'heure, les députés DC du Bas veulent rester sur cette impression d'excellence du compte 2008.

Au chapitre des investissements, nous constatons avec satisfaction que leur volume a à nouveau augmenté par rapport au compte 2007 (+70 millions pour les investissements bruts et +3,5 millions pour les investissements nets). Les investissements restent cependant et certes inférieurs au compte par rapport à ceux prévus au budget. Nous connaissons les raisons principales de ces écarts liés essentiellement aux investissements pour lesquels l'Etat n'est pas l'organe décideur mais ne fait que participer aux investissements de tiers. Nous sommes ainsi convaincus de la bonne volonté du Conseil d'Etat de réaliser, dans toute la mesure du possible, les investissements portés au budget.

Une marge d'autofinancement réelle de 313,7 millions, abstraction faite de l'attribution de 50 millions au fonds de soutien à l'économie et de 11,2 millions aux provisions pour pertes sur débiteurs et prêts, permet non seulement de couvrir l'ensemble des investissements et de procéder aux attributions précitées mais encore de dégager un excédent de financement de 91,7 millions.

Le groupe PDCB n'entend, toutefois, pas céder à l'euphorie, conscient que l'analyse des comptes n'est qu'un coup d'œil dans le rétroviseur et que si les finances cantonales n'ont pas subi, en 2008, les conséquences de la crise, il faut cependant rester prudent pour l'avenir.

Prudence ne veut, toutefois, pas dire pessimisme puisque l'excellente situation des finances cantonales et la confiance légitime que nous mettons en l'équipe chargée de leur gestion, le Conseil d'Etat en tête et l'ensemble de l'Administration à sa suite, nous laissent à penser que nous devrions pouvoir affronter la tempête, peut-être en rétrécissant la voilure, mais sans dommages irréparables à la coque.

Nous entrons bien évidemment en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Die Rechnung 2008 wirkt sehr bescheiden mit einem Ertragsüberschuss von 0,5 Millionen. In Tat und Wahrheit weist die Rechnung aber ein operatives Ergebnis von 165,1 Millionen Franken aus und reiht sich damit nahtlos in die ausgezeichneten Ergebnisse der letzten Jahre ein. Und dies obwohl wir im Grossen Rat die kalte Progression rückwirkend auf den 1. Januar 2008 korrigiert haben.

Mit zusätzlichen Abschreibungen und Einlagen in Spezialfonds wurde der Gewinn heruntergeschraubt. Die Äufnung des Fonds für die Unterstützung der Wirtschaft in der Höhe von 50 Millionen Franken unterstützen wir von der CVPO. Fraglich bleibt für uns, ob diese Bildung ausserhalb des Budgets in die alleinige Kompetenz des Staatsrats gehört.

Wir können mit Genugtuung feststellen, dass die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten wurde und wir fordern den Staatsrat auf, dieses nützliche und wirkungsvolle Instrument auch weiterhin zu nutzen und die Vorgaben einzuhalten.

Wir müssen aber auch dieses Jahr wiederum feststellen, dass von den geplanten Investitionen 30 Millionen Franken nicht ausgeführt wurden. Dies weckt bei uns Zweifel, ob der Staat die beabsichtigte Unterstützung der Wirtschaft im Betrag von 50 bis 100 Millionen überhaupt auslösen, resp. investieren kann.

Die Schulden konnten beim Kanton in den letzten Jahren dank der bürgerlichen Mehrheit konsequent abgebaut werden. Damit konnten die Passivzinsen massiv verkleinert werden und dies gibt dem Staat die Möglichkeit, diesen Betrag für die Wirtschaftsförderung einzusetzen.

Man spricht schon heute von einem Staatsvermögen. Davor möchten wir aber dringend warnen. Die Eventualverpflichtungen bei den staatlichen Vorsorgekassen betragen aktuell über 1,3 Milliarden Franken. Um diesen Betrag zu erarbeiten, benötigen wir noch annähernd zehn Staatsrechnungen wie in den letzten zwei Jahren.

Die CVPO anerkennt die disziplinierte Arbeit, welche zu diesem tollen Resultat geführt hat und wir danken allen Verantwortlichen dafür.

Für die Staatsrechnung 2009 haben wir ein gutes Gefühl und wir erwarten wiederum ein positives Resultat.

Wir fordern den Staatsrat und die Dienststellen auf, nicht im Schutz der Wirtschaftskrise die Finanzen leichtsinnig aus dem Ruder laufen zu lassen.

Die CVPO ist für Eintreten.

M. le député André Vernay, PLR:

Tout d'abord, un grand merci à M. le grand baillif pour l'hommage rendu à M. le conseiller fédéral Pascal Couchepin. Le parti libéral-radical apprécie vos propos à leur juste valeur et partage votre opinion que la Suisse perdra, au soir du 31 octobre prochain, un grand homme d'Etat qui fut le gardien de la république et de ses institutions. Merci beaucoup.

Les comptes 2008.

Une marge d'autofinancement de plus de 300 millions, abstraction faite du fonds de soutien de 50 millions à l'économie.

Un excédent de recettes de 144,4 millions, abstraction faite des amortissements supplémentaires, du fonds de soutien à l'économie et des attributions aux préfinancements des investissements.

Un double frein aux dépenses et à l'endettement respecté.

Des charges du personnel maîtrisées qui augmentent moins que l'indice suisse des prix à la consommation.

Des biens, services et marchandises conformes au budget.

Voilà des faits incontestables et qui nous satisfont au plus haut point.

Lorsque le travail est fait et surtout bien fait, les libéraux-radicaux savent le reconnaître et félicitent l'ensemble du Gouvernement pour ces résultats exemplaires. Nos félicitations et remerciements s'étendent aussi à l'ensemble de l'Administration sans que de tels résultats ne pourraient pas être atteints.

Le seul point qui a suscité nos réserves concerne bien entendu les investissements à nouveau inférieurs au budget. Ce sont, certes, les rubriques Participation aux investissements de tiers et Prêts et participations qui nourrissent le manque d'investissements, mais nous nous étonnons que ce problème soit récurrent d'année en année et que le Conseil d'Etat se contente

de répondre qu'il n'y peut rien. Ce problème devient lassant et il conviendrait de trouver des solutions pour agir au moment du budget par une meilleure concertation avec les tiers concernés. Ce problème démontre aussi l'incapacité de l'Etat à réaliser les investissements budgétisés et nous inquiète encore plus fortement alors que nous abordons une période faite d'instabilité et de problèmes conjoncturels aigus. La capacité de l'Etat à réellement investir tous les montants budgétisés devient cruciale, car des investissements maîtrisés sont le meilleur plan de relance qui soit.

Nous sommes certains que le grand argentier et, avec lui, l'ensemble du Gouvernement sont conscients de l'importance de cette problématique et trouveront les remèdes nécessaires afin que le niveau d'investissements soit le plus haut possible dans les années à venir.

Le groupe libéral-radical accepte bien évidemment l'entrée en matière pour les comptes 2008 de l'Etat du Valais.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat von der Staatsrechnung 2008 Kenntnis genommen. Die Staatsrechnung 2008 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 0,5 Millionen Franken ab, währenddem im Voranschlag ein Überschuss von 46,9 Millionen Franken vorgesehen war. Unter Berücksichtigung diverser Buchungen – wie unter anderem zusätzliche nicht budgetierte Abschreibungen, Äufnung eines Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft sowie Einlagen in Spezialfinanzierungskonti zur Vorfinanzierung von Investitionen – resultiert jedoch ein Ertragsüberschuss von 144 Millionen Franken. Es kann deshalb von einer guten Rechnung gesprochen werden.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat erfreut zur Kenntnis genommen, dass die Bestimmungen betreffend die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse in der Rechnung 2008 eingehalten wurden.

Demgegenüber muss jedoch festgestellt werden, dass die getätigten Nettoinvestitionen erneut deutlich unter dem Voranschlag liegen, nämlich um 18,4 Prozent.

Hier gilt es unter anderem Überlegungen anzustellen, wie die IHG Darlehen inskünftig besser ausgeschöpft werden können.

In Bezug auf die Schulden ist festzuhalten, dass der Kanton immer noch eine Bruttoschuld von 1,6 Milliarden Franken hat. Bei der Berechnung der Nettoschuld ist eine vorsichtige Bewertung angesagt. Zudem ist zu beachten, dass die Unterdeckungen der Vorsorgekassen und die Eventualverpflichtungen des Kantons nicht in den Passiven enthalten sind.

In Bezug auf die Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt schliesst sich die Fraktion SVPO/Freie Wähler den Forderungen der Finanzkommission an. Für die ausstehenden Debitoren seit 2004 sind umgehend die Betreibungen einzuleiten. Zudem sind die vorhandenen Guthaben so bald als möglich an die Begünstigten zurückzuzahlen.

Schliesslich halten wir fest, dass der Kanton Wallis die höchsten Vermögenssteuern der Schweiz kennt. Wir fordern eine Senkung der Vermögenssteuern, damit den Steuerpflichtigen mehr Geld zum Konsumieren und Investieren bleibt.

In diesem Sinne ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Bons, très bons, excellents, extraordinaires: depuis 2004, tous les qualificatifs ont été utilisés pour les entrées en matière sur les comptes de l'Etat.

Etant donné que, pour 2008, nous pouvons continuer dans la même lancée, je laisserai à chacun le choix du qualificatif qu'il préfère étant donné que le plus important est que chacun ne puisse que se réjouir de cette situation:

un résultat de 0,5 million après comptabilisation de 89,7 millions d'amortissements supplémentaires et la création d'un fonds de soutien à l'économie de 50 millions;

une marge d'autofinancement de 252,5 millions, voire de 302,5 millions si l'on fait abstraction de la constitution du fonds de soutien à l'économie;

un excédent de financement de 91,7 millions, soit un degré d'autofinancement de 157%.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Et comme, pour la deuxième année consécutive, les charges augmentent moins fortement que les produits, nous ne pouvons que nous féliciter de cet exercice 2008 en relevant qu'il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Sans vouloir entrer dans le détail de toutes les remarques pertinentes de la commission des finances, nous désirons simplement relever quelques éléments marquants.

Les investissements nets sont inférieurs au budget de 36,2 millions. Le groupe PDCC, comme la commission des finances et d'autres groupes par le passé, s'interroge sur la capacité de l'Etat de réaliser les investissements budgétés. Actuellement, avec l'arrivée prochaine de la crise, cette question devient encore plus importante. Nous désirons avoir la vision du nouveau Conseil d'Etat sur ce sujet ainsi que sur la politique anticyclique des investissements.

Les frais de personnel: pour la deuxième année consécutive, ces derniers sont inférieurs au budget. Nous ne pouvons que féliciter le Conseil d'Etat. Néanmoins, nous constatons que les mesures demandées et prises il y a quelques années pour réduire le nombre d'auxiliaires tendent à ne plus avoir les effets voulus. En effet, la masse salariale de ces derniers augmente assez fortement. La remarque de la commission des finances demandant de revoir la dotation en personnel du Service des routes et cours d'eau nous semble judicieuse et nous saluons la prise de position du Conseil d'Etat par rapport à cette demande.

Concernant la gestion des découverts des institutions de prévoyance, nous saluons le fait que la deuxième lecture pour la deuxième phase soit soumise au Parlement en septembre. Nous demandons néanmoins au Conseil d'Etat de prendre en compte les incidences de cette deuxième phase et d'anticiper dans la mesure du possible la troisième et plus importante phase dans la planification intégrée pluriannuelle.

Notre groupe a pris note de l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs. Nous regrettons que le Conseil d'Etat considère, pour la première fois, cette variation de provision comme un élément extraordinaire. En effet, si cette augmentation est justifiée par les risques existants sur certains débiteurs de l'Etat, elle devrait être considérée comme une charge ordinaire.

Le groupe PDCC désire également profiter de cette entrée en matière pour exprimer une remarque plus générale sur les finances de l'Etat.

Actuellement, tout va bien, tant mieux. Mais, comme chacun le sait, cette situation ne va pas perdurer éternellement et, dès 2010, voire déjà en 2009, la crise financière mondiale de fin 2008 aura des répercussions sur l'économie du canton et les finances de l'Etat. Les résultats de ces dernières années ont permis de jouer les écureuils. A fin 2008, nous disposons du fonds de 50 millions pour le soutien à l'économie, d'un total de plus de 28 millions de préfinancement des investissements. N'oublions pas le fonds pour les crédits LIM de 300 millions utilisé à hauteur de 191 millions à fin 2008. Le groupe PDCC est très satisfait que ce fonds soit affecté à la politique régionale. Il demande au Conseil d'Etat de faire preuve de souplesse afin que ces montants soient investis dans l'économie. Tout cela est très positif. Et, de plus, le Conseil d'Etat a, ces dernières années, réussi à contenir l'augmentation des dépenses afin que celles-ci ne soient pas supérieures aux recettes. Au vu de l'évolution prévisible des recettes, les efforts entrepris devront être poursuivis, voire accentués.

Oui, Chers collègues, nous avons encore la chance de pouvoir nous gargariser des excellents résultats de l'Etat du Valais, mais n'oublions pas l'avenir qui, malheureusement, s'annonce moins rose..., mais pas moins noir grâce au double frein aux dépenses et à l'endettement qui doit impérativement être conservé car c'est maintenant qu'il deviendra un vrai outil de gestion des finances de notre canton. Cet instrument a été mis en place pas seulement pour les périodes fastes mais surtout pour les périodes difficiles et il contient plusieurs dispositions permettant de faire face en cas de graves difficultés.

Monsieur le nouveau responsable des deniers publics, le groupe PDCC vous fait entièrement confiance pour maîtriser la situation et adapter le train de vie de l'Etat selon les nécessités.

Pour le surplus, notre groupe interviendra si nécessaire lors des discussions de détail et reviendra sur les remarques et suggestions formulées par la commission des finances et l'Inspection cantonale des finances.

Avant de conclure, notre groupe désire féliciter notre ancien grand argentier et l'ensemble du Conseil d'Etat, ancien et nouveau, pour l'excellente gestion des finances cantonales.

Nous désirons également remercier la commission des finances pour son travail de qualité et l'assurer de notre total soutien pour ses demandes ou remarques. Nous associons également à nos remerciements les commissions thématiques qui ont rédigé des rapports de controlling sur les mandats de prestations particulièrement intéressants.

Le groupe PDCC entre bien évidemment en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Notre groupe remercie, tout d'abord, la commission des finances pour l'analyse détaillée des comptes 2008. Ce rapport, par la modération de ses demandes, permettra, nous l'espérons, aux différents départements d'améliorer le fonctionnement des services.

Nous avons aussi pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat qui résume de manière complète le travail de toute une année et apporte un éclairage intéressant sur l'ampleur de la tâche politique.

Les auteurs du rapport concernant les impacts du ralentissement conjoncturel ont essayé de jouer à "Madame Soleil" en faisant des prévisions pour identifier les domaines potentiellement les plus touchés par la crise. En conclusion de leur rapport, ils prédisent que, dès 2010, le frein à l'endettement ne pourra plus être respecté et que le frein aux dépenses connaîtra un excédent de charges dès 2012. La gauche valaisanne avait, dès le début, dit et répété que si nous trouvions normal que les dépenses soient contrôlées, même si le barème de ne pas dépasser l'indice du coût de la vie n'est pas applicable en particulier pour les charges de personnel, nous étions opposés au frein à l'endettement qui ne peut fonctionner qu'en période de haute conjoncture. Il est vrai que les possibilités de contourner la volonté du législateur en utilisant les dérogations possibles avaient été déjà mises dans la loi. Cependant, nous constatons aujourd'hui qu'en aucun cas, en temps de crise, l'Etat ne doit freiner ses investissements et reporter sur les générations futures les travaux que la génération actuelle refuse d'assumer. Vous comprendrez que cette analyse nous conforte dans la conviction que le rôle de notre Parlement est de décider et de gérer l'argent public avec parcimonie, certes, mais avec le sens du bien commun et des besoins des générations futures sans avoir besoin d'un carcan difficile à assumer et à gérer.

Notre groupe a étudié avec intérêt les comptes 2008 et constaté qu'ils étaient encore cette année excellents. Les résultats de l'année passée démontrent la très bonne santé financière de notre canton. L'économie avait ses carnets de commandes pleins et le chômage était bas, car les entreprises avaient besoin de la main-d'œuvre. Cela s'est traduit par des recettes fiscales augmentées. Les frais de fonctionnement bien maîtrisés et les investissements non effectués se conjuguent avec l'amélioration des recettes pour nous offrir une marge d'autofinancement réjouissante de 252,5 millions.

Pouvoir se réjouir encore des résultats des comptes ne doit pas nous empêcher de réfléchir déjà au futur, en essayant d'anticiper les futures charges qui attendent notre canton. Le canton, avec raison, anticipe la crise en déployant des moyens pour soutenir l'économie valaisanne. Nous regrettons, cependant, qu'aucune mesure ne soit affectée pour favoriser l'emploi des jeunes et pour créer des possibilités d'occupation pour les personnes ayant perdu leur emploi afin qu'ils puissent traverser la crise sans être stigmatisés par un chômage de longue durée. Il ne suffit pas d'augmenter les postes ORP si les places de travail n'existent plus; il faut, avec l'aide des communes, créer ces postes de travail.

Les montants relatifs à la péréquation des ressources versés par la Confédération pour le canton du Valais ne cessent de diminuer depuis l'introduction de la RPT. Les coûts réels des différents domaines, passant de la Confédération aux cantons, doivent certainement encore être affinés, mais il serait intéressant de pouvoir comparer les montants mis par la Confédération et les charges du canton avant et après la RPT. Il reste un domaine où le canton

doit clarifier sa participation. Les institutions et les associations pour les enfants et les adultes souffrant de handicap doivent enfin connaître précisément les montants alloués pour la bonne marche des institutions. Il est aussi inadmissible que les promesses salariales faites aux employés ne soient pas tenues.

Le système judiciaire ne possède encore pas les moyens en personnel lui permettant d'appliquer les exigences du nouveau système pénal.

Pour permettre la fusion entre les caisses de pension du personnel de l'Etat et des enseignants, il faudra recapitaliser les deux caisses, surtout que la baisse importante du rendement des placements boursiers met les caisses à un niveau plus bas qu'avant la dernière recapitalisation de 605 millions faite en 2007. La recapitalisation avait permis d'augmenter le degré de couverture de 61,6 à 75,7% pour la CPPEV et de passer de 43,8 à 72,3% pour la CRPE. A la fin 2008, le degré de couverture des deux caisses est de 59,4% et de 58,3%. Cet état de fait est inquiétant et présage d'un engagement futur important de plus de 1,3 milliard pour assainir les caisses.

Lors de l'analyse des comptes, notre groupe a constaté que les charges du personnel de l'Etat sont bien maîtrisées et même inférieures au budget. Cependant, l'Etat devra, après analyse des besoins, doter certains services en personnel supplémentaire afin d'assumer les nouvelles tâches, d'améliorer les conditions de travail des personnes (aux contributions par exemple), de permettre enfin le soutien et le contrôle des projets et des constructions pour améliorer nos dépenses énergétiques et favoriser le développement durable dans notre canton. La police a obtenu du personnel supplémentaire pour assurer la sécurité des citoyens. Je répète ce que j'avais déjà dit l'année dernière: s'il est important d'avoir assez de personnel sur le terrain, il est aussi primordial d'avoir suffisamment de spécialistes pour pouvoir lutter contre la criminalité économique, la cybercriminalité et toutes les nouvelles arnaques utilisées pour dépouiller les personnes crédules ou insuffisamment informées. Une réelle analyse des besoins doit être faite pour que la criminalité soit combattue à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire d'accélérer les collaborations entre la police cantonale et les polices municipales afin d'optimiser les synergies possibles entre ces deux polices.

Dans le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, la nécessité de baisser la consommation énergétique des bâtiments devrait inciter le service à mieux contrôler les demandes de permis de construire et à mieux encadrer le personnel communal afin que les normes énergétiques soient enfin respectées et appliquées. Alors que nous devrions abaisser drastiquement la consommation énergétique, le nombre de bâtiments ne correspondant pas aux normes pourtant exigées par la loi est encore beaucoup trop important. C'est pourquoi notre canton doit prendre des mesures et mettre le personnel afin de diminuer, sans tarder, la consommation énergétique des bâtiments.

L'Etat devrait encore mieux encourager non seulement par une incitation financière mais aussi par des exigences accrues lors des autorisations de bâtir les constructions peu gourmandes en énergie afin de limiter la pollution de l'air, tout en améliorant la consommation énergétique des bâtiments.

Le Service de la santé se retrouve avec de sacrés défis. Il sera nécessaire de trouver les moyens d'aider les familles, tout en contrôlant l'augmentation constante des subventions liées aux primes de caisses maladie. Le vieillissement de la population nécessite d'aider et de soigner une population de plus en plus âgée en lui offrant un cadre de vie conforme à ses

attentes. Les services des soins à domicile doivent apporter un soutien renforcé aux familles qui prennent en charge leurs parents handicapés et âgés, car il est parfois extrêmement difficile de garder ses parents sans aide extérieure, et le manque de personnel fait que les CMS n'arrivent pas toujours à apporter l'aide nécessaire aux familles. Le fait que la Fondation François-Xavier Bagnoud ne financera plus les soins palliatifs devra trouver une solution et notre groupe souhaite qu'une somme suffisante soit mise au budget pour assurer l'accompagnement des personnes en fin de vie particulièrement.

Nous sommes satisfaits de constater qu'enfin dans le service du DECS, le service qui s'occupe des bourses et des prêts d'honneur affiche la volonté d'harmoniser les montants des aides pour les étudiants. Nous espérons que très vite le montant des bourses attribuées sera comparable à la moyenne suisse afin que les jeunes issus de familles modestes puissent aussi avoir accès aux formations supérieures à des conditions acceptables.

Nous regrettons la lenteur des réformes au DECS. Les projets de loi avancent peu et on peut légitimement s'inquiéter de ne pas arriver à finaliser les nombreux objets agendés pour la législature. Il est important que les réformes prévues puissent se mettre en place afin de pouvoir améliorer la formation dans notre canton.

Dans le Département de l'économie et du territoire, nous constatons que, comme les années passées, des sommes importantes budgétisées n'ont pas été utilisées.

De manière plus générale, on peut s'étonner de voir augmenter chaque année le montant affecté aux préfinancements. Il est à fin 2008 de plus de 28 millions. Ces investissements non réalisés et reportés péjorent les comptes de fonctionnement. Ce report du compte des investissements au compte de fonctionnement, s'il est correct au niveau comptable, préterite de manière artificielle le compte de fonctionnement qui doit être conforme au double frein. De plus, si ces reports permettent d'étaler les investissements, ce qui peut être positif en temps de crise, nous pouvons craindre que certains projets décidés et financés ne puissent être réalisés à temps, car les comptes de financements spéciaux sont limités à trois ans.

Le groupe ADG constate la bonne santé financière du canton. Nous souhaitons que le budget futur permette une politique anticyclique afin de combattre la crise par des investissements ciblés.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Rechnungsabschluss 2008 steht ganz im Zeichen der sich abkühlenden Wirtschaftslage. Das ausgewiesene Ergebnis ist wesentlich schlechter als budgetiert. Im Jahr eins der NFA kein gutes Omen wenn man die Hintergründe nicht berücksichtigt, welche da sind:

Die Rechnung 2008 schliesst mit einem hervorragenden Ergebnis ab, wenn man die zusätzlichen, nicht budgetierten Abschreibungen, die Äufnung des Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft von 50 Millionen Franken, die Einlagen in sowie die Entnahmen aus Spezialfinanzierungskonti zur Vorfinanzierung von Investitionen berücksichtigt.

Aufgrund der guten finanziellen Situation hat der Staatsrat angesichts der wirtschaftlichen Rezession und der damit zusammenhängenden Konjunkturabschwächung vorgezogene Massnahmen getroffen. Dieses Vorgehen ist sehr zu begrüssen.

Erwähnenswert ist auch der Ausgleich der kalten Progression, welche Massnahme den privaten Konsum begünstigt – eine wichtige Stütze der Wirtschaft. Für die CSPO ist hingegen klar, dass die gesetzliche Zuständigkeitsordnung gewahrt bleibt.

Der Ertrag der laufenden Rechnung hat gegenüber dem Budget um 5,9 Prozent und der Aufwand um 1,5 Prozent zugenommen. Der eigentliche Überschuss 2008 beträgt somit 151,3 Millionen Franken. Der Personal- als auch der Sachaufwand sind beide zurückgegangen. Das Ergebnis 2008 ist durchwegs positiv, die Ampeln der Kennzahlen stehen auf grün. Doch, die beste Wirtschaftsförderung ist die Umsetzung der budgetierten Nettoinvestitionen. 2008 wurde dieses Ziel deutlich verfehlt (-18,4 Prozent). Die Beteiligungen an Investitionen Dritter nahmen gegenüber dem Budget um 13,6 Prozent ab. Und dies in den Bereichen Wälder, Gesundheitswesen, Wirtschafts- und Tourismusförderung, Hilfe an Jugendliche, Jugendanstalten und Umweltschutz, also in Bereichen, die für den Kanton Wallis wichtig sind. Ein vermehrtes Engagement des Kantons wäre sehr erwünscht, zumal die Spezialfinanzierungskonti pro Projekt auf drei Jahre beschränkt sind.

Ein Wertmühtropfen bleibt: die Unterdeckungen der staatlichen Pensionskassen als auch die Eventualverpflichtungen sind im Anhang aufgeführt. Erfreulich ist hingegen, dass die Bestimmungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten sind.

Diese Ausgangslage, geschätzte Damen und Herren, weckt Begehrlichkeiten. Wir haben sie heute schon gehört. Das Parlament tut jedoch gut daran, nicht in Hyperaktivismus zu verfallen. Gezielte Massnahmen sind zielführend, wobei jedoch die Schwächsten in der Gesellschaft nicht unter die Räder kommen dürfen.

Im Jahr eins nach Einführung der NFA auf Bundesebene steht die Einführung der NFA auf kantonaler Ebene gegenüber. Der erste Schritt erfolgte ohne Lastentransfer zu Lasten der Gemeinden. Darum ergaben sich auch einige Budgetabweichungen. Doch wie wird es mit der NFA II? Wann kann mit ersten Resultaten gerechnet werden? Sind die Grundlagen für den neuen Finanzausgleich bekannt, zumal dieser schon auf den 1. Januar 2011 in Kraft treten soll?

Die CSPO unterstützt die Forderungen der FIKO zu den einzelnen Departementen und hat von der Stellungnahme des Staatsrats Kenntnis genommen. Gleichwohl erlauben wir uns noch folgende Bemerkungen.

Erstaunt hat die CSPO zur Kenntnis genommen, dass die Studierenden der Ingenieurwissenschaften unvorhergesehen abgenommen haben. Welches sind die Gründe? Die CSPO erwartet vom Staatsrat, dass er die bisherige Politik zugunsten der Schulen in den Berggebieten fortführt und das auch in wirtschaftlich schwierigen Zeiten. Das gilt auch für die Transportkostensubventionen. Die Einführung einer strengeren Praxis schießt übers Ziel hinaus.

Energiefragen werden das Parlament in den nächsten Jahren regelmässig beschäftigen, weshalb eine Vertiefung der Mehrjahresplanung im Sinne eines detaillierteren Strategiepapiers durchaus sinnvoll wäre. Der Staatsrat wird aufgefordert, alle Massnahmen zu ergreifen, um dem Ausverkauf aller Energien entgegen zu wirken.

Infolge der NFA ist die Tourismus- und Wirtschaftsförderung im Jahr 2008 nicht auf Touren gekommen. Trotzdem die Frage: wie lange will sich der Kanton noch Zeit geben bis sämtliche The Ark Projekte laufen? Bei der Wirtschaftsförderung redet man grundsätzlich nur von Neuansiedlungen/Neugründungen. Was geschieht mit der Bestandespflege? Wie nachhaltig sind diese Neuansiedlungen wirklich? Die CSPO fordert, dass die Gewährung von IHG Darlehen im Rahmen der neuen Regionalpolitik gefördert wird.

Im Gesundheitswesen fallen vor allem die stetig zunehmenden Krankenkassensubventionen und die ausserkantonalen Hospitalisierungen auf. Welche Strategie verfolgt hier der Staatsrat?

Und schlussendlich in der Vermessung der landwirtschaftlichen Nutzflächen wurden Projekte zurückgestellt und in der Grundbucheinführung ist der Kanton arg im Verzug. Wer bezahlt schliesslich die Zeche? Die Fristen werden vom Bund vorgegeben. Sind diese Fristen einzuhalten?

Die CSPO ist für Eintreten und dankt für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Notre collègue, le chef du groupe PDCC, a utilisé, pour qualifier ce compte, de qualificatifs tous plus dithyrambiques les uns que les autres; je ne vais donc pas surenchérir.

Je renonce également à commenter ces comptes plus qu'ils ne l'ont déjà été fort bien, d'abord par la commission des finances et puis, ensuite, par différentes personnes qui sont intervenues tout à l'heure.

J'aimerais simplement faire, au nom du groupe UDC, les quelques remarques suivantes:

J'aimerais dire d'abord que, quand on voit ce compte évidemment excellent, on est quand même amené à se poser la question de savoir si ces bons résultats sont dus d'abord à la rigueur du Conseil d'Etat ou pas plutôt et principalement à la situation économique et à la masse des impôts qui ont été payés par les contribuables de ce canton. J'en veux pour preuve en particulier l'évolution des charges de personnel qui ne cessent de croître d'année en année. J'en veux également pour preuve quelque chose qui touche quand même les Valaisannes et les Valaisans d'assez près: l'évolution de la subvention de l'Etat au Réseau Santé Valais qui, elle aussi, ne cesse d'augmenter.

Une chose qui a déjà été relevée mais sur laquelle je me permets de revenir quand même, c'est que si, d'un point de vue strictement comptable, ce compte est excellent, c'est aussi parce que n'y apparaît pas au passif du bilan le découvert des caisses publiques de prévoyance, quand même pour la modique somme, ordre de grandeur, de 1,3 milliard. Nous savons que, si j'ose dire, nous sommes assis sur le couvercle de la marmite, que ce problème est une espèce de bombe à retardement qui va évidemment nous occuper avant qu'il ne soit bien longtemps puisque ce sera le cas à l'automne, mais qui très certainement va devoir continuer à nous occuper qu'il s'agisse de l'actuel (on ne peut plus parler du nouveau) Gouvernement ou de ce Parlement.

Nous avons aussi de bonnes raisons de penser que, après une période assez faste, toute une série d'années très favorables, nous allons aborder une période de plus gros temps. Pour nous préparer à affronter un plus gros temps, eh bien!, contrairement à la gauche, mais

avec la plupart des autres formations politiques qui sont représentées ici dans ce Parlement, l'UDC considère qu'il est important de tenir ferme le cap, si j'ose dire, du double frein aux dépenses et à l'endettement, et que si nous ne voulons pas léguer aux générations futures que des dettes mais un véritable patrimoine que nous avons actuellement, il est très important (c'est l'affaire d'abord du Gouvernement et puis c'est celle évidemment de notre Parlement) que nous restions fermes dans cette direction.

Avec ces quelques remarques, évidemment que le groupe UDC entre en matière sur ce compte excellent.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des groupes politiques ici présents pour leur entrée en matière et souhaite peut-être apporter préalablement au chef du Département des finances certaines explications.

Je remercie évidemment les groupes politiques qui, quasi-unaniment, font des remarques relatives aux investissements; j'y viendrai encore plus tard.

Je remercie aussi l'UDC du Haut qui fait une remarque importante au niveau de l'endettement net. Il est juste de se méfier de cette fortune nette par habitant parce que, lorsque l'on parle de fortune nette, l'on déduit les actifs qui sont rapidement réalisables, et on le sait, un Etat est censé exister à travers les générations, donc nous ne vendrons jamais nos actifs. Il faut en l'occurrence ici au Parlement parler d'endettement brut.

Au niveau des crédits LIM, une remarque a été faite par rapport à ces crédits et je tiens à appuyer cette remarque puisqu'il faut absolument que l'on soit aussi large que possible dans le cadre de la nouvelle politique régionale pour pouvoir attribuer des subventions même à des projets qui ne seraient pas subventionnés ou dans le cadre desquels la Confédération n'entrerait pas en matière. Cela paraît absolument indispensable.

Pour ce qui est du double frein, j'y viendrai plus tard puisque, vous l'avez vu, le Conseil d'Etat nous a remis un rapport concernant cette difficulté de respect du double frein.

Ensuite, une remarque relative à la diminution de la RPT, alors pour ce qui est de cette diminution, je ne peux pas encore l'affirmer puisque nous sommes maintenant uniquement et seulement au deuxième exercice RPT, donc une diminution constante de la RPT me paraît aujourd'hui difficile à confirmer. Par contre, une réaction qui me paraît saine serait de voir ce qui, avant la RPT, chargeait l'Etat et ce qui, à l'issue de la RPT, chargera l'Etat.

Il y a encore également une remarque concernant les préfinancements des investissements. Alors, effectivement, il y a un mécanisme comptable qui fait que lorsque l'on attribue un préfinancement aux investissements, eh bien!, on diminue le résultat de fonctionnement. Je rappelle au groupe politique qui a ressorti cette question que lorsque l'on dissout cette attribution au préfinancement des investissements, on améliore le résultat du compte de fonctionnement. Donc, l'un dans l'autre et au travers des années, on ne change rien sur les comptes de fonctionnement.

Au-delà de ces remarques, la commission des finances ne peut, à l'évidence, qu'apprécier positivement la situation financière de notre canton et rendre hommage ici au travail accompli par notre Administration durant l'année 2008. Ainsi, la marge d'autofinancement s'inscrit dans la lignée des exercices précédents et ascende à 252,5 millions. En outre, le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté.

Je ne commenterai évidemment pas l'ensemble des remarques développées par la commission des finances dans son rapport et laisserai le soin aux différents groupes politiques de ressortir ces éléments lors de la lecture de détail.

Je souhaite, au nom de la commission, m'arrêter sur les principales caractéristiques du compte 2008.

Les investissements nets restent au-dessous des 197 millions budgétisés pour atteindre 160,8 millions. Lors de l'analyse, nous avons pu constater que les investissements propres correspondaient au budget, mais que les investissements de tiers et les prêts et participations permanentes s'éloignaient sensiblement de ce dernier. Nous aurons l'occasion, durant la matinée, de prendre toute la mesure d'une évaluation plus précise des investissements par la discussion concernant le rapport relatif aux impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de réaliser l'exercice d'évaluation des investissements avec toute la finesse requise et peut-être même une certaine sagesse en matière d'investissements de tiers.

La marge d'autofinancement est amputée de 50 millions par la création d'un fonds de financement spécial destiné au soutien à l'économie. Sur le principe, la commission des finances considère que cette attribution est une mesure appropriée correspondant aux besoins actuels. Elle accepte également la solution retenue du fonds de financement spécial qui évite une augmentation du compte de fortune et affecte la somme en question à une tâche particulière.

Par contre, elle a porté un débat nourri sur la méthode utilisée qui empiète largement sur les missions parlementaires. En effet, la dotation au fonds, non encore acceptée, a déjà été l'objet d'une véritable campagne de communication et a déjà trouvé, pour partie, des propositions d'affectation que nous devons voter cette semaine. Bien inconscient celui qui oserait aujourd'hui, pour toutes bonnes ou mauvaises raisons, s'opposer à cette dotation au fonds.

A l'avenir, la commission des finances considère que le Parlement doit impérativement donner son aval avant toute inscription de moyens financiers supplémentaires à un compte de financement spécial. Nous proposerons d'ailleurs un amendement allant dans ce sens dans le projet de décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie. Sans cela, il se pourrait que la commission des finances ait elle-même, lors d'une prochaine tentative, ce rien d'inconscience qui permettrait au Parlement de conserver la main sur le budget et le compte de l'Etat.

Au chapitre des recettes, nous constatons une augmentation des recettes fiscales malgré l'entrée en force de mesures acceptées par le Parlement et visant l'allègement de la charge fiscale. Cette situation témoigne de l'excellente vigueur de l'économie valaisanne sur l'année 2008 et nous permettra d'absorber la diminution de recettes attendue à la suite de l'augmentation des déductions sociales acceptée l'année dernière par le Parlement.

Je ne pourrais terminer cette entrée en matière sans rappeler les incertitudes auxquelles nous serons livrés ces prochaines années. En bouclant l'exercice 2008, nous arrivons certainement au terme d'une période permettant des budgétisations généreuses allant même bien au-delà des investissements ou dépenses effectifs. Les prochains budgets et PIB devront donc être établis avec une rigueur encore plus exigeante.

Cependant, il est absolument incontestable que la voie du désendettement et de l'affectation des excédents de revenus successifs au compte de fortune nous place dans une situation financière solide qui doit nous permettre à la fois de réaliser les prochains investissements essentiels de l'Etat et de favoriser la relance économique en cas de besoin.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Verschiedene Personen haben mit der Eintretensdebatte ebenfalls Punkt 2 unserer Tagesordnung angesprochen.

Ich würde vorschlagen bevor ich das Wort dem Herrn Staatsrat gebe, dass wenn jemand sich noch explizit zu Punkt 2 äussern möchte, dass er das jetzt machen kann. Dann kann der Staatsrat anschliessend Punkt 1 und 2 gemeinsam behandeln.

M. le député André Vernay, PLR:

Ce rapport fort complet et intéressant met en valeur le travail de l'année écoulée. Il sait mettre en avant les points positifs, mais n'insiste pas sur les éventuels manquements et erreurs.

Un sens critique parfois un peu plus développé, sans tomber dans l'autoflagellation, permettrait certainement de faire des évaluations plus précises et de tirer des conclusions qui permettent d'avancer tout en corrigeant certaines erreurs.

Notre groupe avait demandé lors de l'étude du compte 2007 que l'état des interventions parlementaires soit inséré dans ce rapport. Nous constatons que notre demande n'a pas été retenue; nous le regrettons.

Nous nous permettons de réitérer cette demande et espérons au moins une réponse même négative et motivée, ce qui serait toujours mieux que l'ignorance et l'oubli.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Ich erteile das Wort Herrn Jean Rossier...pardon, c'est une erreur.

Ich erteile das Wort Herrn Louis Ursprung, Präsident der Geschäftsprüfungskommission.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

In der Kürze liegt die Wahrheit.

Im Namen der Geschäftsprüfungskommission kann ich Ihnen bestätigen, dass wir auftragsgemäss vom langen, stark illustrierten Hochglanzwerbeprospekt des Staatsrats – Entschuldigung – vom Jahresbericht des Staatsrats 2008 Kenntnis genommen haben.

Ich bitte Sie davon Kenntnis zu nehmen.

Ich danke Ihnen dafür.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le compte 2008 prépare très favorablement l'avenir.

Je pense que c'est ce que nous pourrions, comme résumé de l'ensemble de la discussion que l'on vient d'entendre, mettre au frontispice de ce débat d'entrée en matière.

Quelques éléments sont effectivement ressortis de manière particulière de ce débat d'entrée en matière. Je pense que nous pouvons le dire: nos finances nous permettent d'affronter le ralentissement qui s'annonce et qui est visible pour tout un chacun, sans pour autant que l'on ait besoin de le grossir parce qu'il y a de nombreux secteurs dans l'activité économique qui fonctionnent encore à merveille dans notre canton et nous ne devons pas l'oublier.

Le compte 2008 traduit très essentiellement deux soucis:

celui tout prioritaire du Gouvernement et du Parlement de soutenir l'activité économique par des mesures anticipatives et c'est bien sûr la création des 50 millions de préfinancement de futurs investissements déjà comptés dans le résultat 2008, et cela pour lutter contre la baisse de la conjoncture qui s'annonce et

celui de respecter néanmoins les exigences d'une santé financière saine d'un Etat qui se veut économe dans ses dépenses et qui a bien sûr besoin pour cela du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Le Gouvernement se réjouit de voir que la commission des finances ne doute pas de l'absolue nécessité de cette dotation et qu'elle ne provoque pas pour l'instant un rien d'inconscience qui pourrait lui venir prochainement.

Quatre axes ont été développés dans le cadre de cette entrée en matière:

la RPT et son bilan;

les dépenses d'investissements et la difficulté d'atteindre ceux qui sont budgétisés;

le personnel;

les caisses de pension.

Je vais donc essayer de rapporter, au nom du Gouvernement, sur ces différents thèmes en essayant préalablement bien sûr de rappeler quelques éléments par rapport aux caractéristiques du compte 2008, notamment lorsque l'on se pose la question: est-ce dû à une bonne gestion du Gouvernement ou est-ce dû à la force de la conjoncture? Bien sûr que la réponse est: aux deux puisque l'on voit bien que, au niveau de la maîtrise des dépenses, il y a eu un réel effort, il y a eu réellement, de la part de ceux qui nous ont précédés, la prise en considération de cette volonté chevillée de ne pas dépasser ce qui est correct et ce qui est nécessaire. Il y a aussi bien sûr des recettes fédérales qui viennent nous aider; pensons seulement à l'impôt anticipé dont le budget a plus qu'été doublé. Nous avons comme politique de prendre l'information qui vient de Berne au sujet de l'impôt anticipé. Résultat: 25 millions, +14 millions par rapport à ce qui avait été budgétisé.

Élément aussi essentiel, on a parlé de la dette brute et c'est correct: nous payons des intérêts sur la dette brute. Il faut donc analyser la dette brute. Je l'ai toujours dit quand j'étais à votre place et je n'ai pas changé d'avis aujourd'hui. Mais, la dette brute a baissé de 93 millions. C'est quand même un élément extrêmement important, d'une part, et, d'autre part, lorsqu'on fait l'analyse, cela ne nous empêche pas de regarder quel est le résultat net. Cependant, regarder le résultat net pour se cacher les intérêts que l'on doit payer lorsque l'on parle de la dette brute est une erreur. Je partage cette opinion bien entendu.

L'élément qui marque également le compte 2008, peut-être de manière particulière, est le caractère conjoncturel de certaines recettes. De nombreux intervenants l'ont signalé: qu'en sera-t-il dans le futur? Eh bien!, l'établissement du budget 2010 nous montre déjà le caractère conjoncturel de certaines recettes que l'on rencontre bien dans le compte 2008, que l'on verra probablement encore dans le compte 2009, mais néanmoins il est certain que le futur ne nous permettra plus de compter sur ces recettes conjoncturelles fort intéressantes.

La RPT, quel est le bilan? Avons-nous réellement gagné au change? Quelles sont les conséquences finalement de ce mécanisme?

Une première remarque. Nous avons dans le compte 2008 une correction qui est due à diverses erreurs de transcription de données, notamment qui est célèbre: la correction due au canton de St-Gall, soit -8,7 millions dans notre compte. Hélas!, il y a encore d'autres corrections qui sont annoncées. Lors de la Conférence des directeurs des finances dernièrement à Delémont, on a constaté que le transfert des données à la Confédération par les cantons souffrait encore de beaucoup d'imprécisions et cela engendrait des insécurités quant à la réelle répartition de la RPT. Mais les enjeux ne sont pas franchement là au niveau de la RPT. Le canton du Valais a d'ores et déjà demandé – pour répondre à votre question – une analyse par canton et non pas globalement comme veut le faire la Confédération qui nous a présenté un résultat avec -100 millions en faveur de la Confédération et en défaveur des cantons. La question était très simple: seriez-vous d'accord, Messieurs de la Confédération, si le résultat était inverse que l'on solde pour tous comptes ces 100 millions en faveur des cantons? La réponse de la Confédération ne nous a pas été donnée, mais on peut bien imaginer qu'elle est négative. Eh bien!, il en va de même aujourd'hui vis-à-vis de ces 100 millions. Sur l'impôt fédéral direct, la répartition s'est trompée de 200 millions et ce n'est qu'après des corrections (donc lorsque l'on parle du brut et du net, les 100 millions, c'est du net) et pour arriver au décompte final que l'on se retrouve avec ces 100 millions. Ceux-ci ne sont pas acceptables. Les cantons vont se battre. Malheureusement, les cantons et, en Suisse romande, on n'est pratiquement que deux à vouloir une étude sur l'analyse des conséquences de la RPT

canton par canton. Et pourquoi la voulons-nous et pourquoi s'oppose-t-on? Vous pouvez bien l'imaginer: parce que nous avons la conviction qu'il y a des enjeux qui se chiffrent par millions, peut-être même par dizaines de millions, mais on ne veut pas revenir sur ces éléments-là. Il faudra donc vraiment s'engager avec toutes les forces dans ce combat de la RPT pour avoir un bilan qui démontre réellement quels sont les effets de la RPT. Il faudra trouver des appuis, trouver des stratégies pour arriver à nos fins. Nous pensons qu'il est quand même possible de pouvoir faire comprendre que lorsque l'on a enlevé 100 millions à des cantons, il n'est pas possible de passer ce solde par Pertes et profits, quels que soient les bénéficiaires de ce solde.

Deuxième élément qui a été thématiqué dans le cadre de cette entrée en matière: les dépenses d'investissements. Alors, j'ai entendu qu'il fallait vraiment faire preuve de sagesse et de finesse dans la budgétisation de ces dépenses d'investissements futurs. J'ai aussi entendu qu'il y avait de la compréhension de la part des groupes qui se sont exprimés. Et puis, j'ai aussi entendu qu'il ne fallait pas trop jouer avec ce préfinancement qui malheureusement, semble-t-il, ne durait que trois ans. Mais non, il est indispensable qu'il ne dure pas plus que trois ans. Pourquoi cela? Ce que le Gouvernement veut, ce sont des investissements qui se réalisent l'année où ils sont prévus. Nous ne pouvons pas soutenir l'économie en disant que l'on réalise des investissements et ne pas les réaliser derrière. C'est le principe, on est tous d'accord là-dessus, totalement unanime. Mais, lorsque l'on a mis en place cette volonté, il ne suffit pas après de croire que les choses peuvent se dérouler avec beaucoup de facilité dans ce sens-là. Il y a des procédures, d'abord. Il y a des investissements qui sont pilotés par des tiers, ensuite. Et nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas dans cette approche minimiser les investissements. Ce serait possible de le faire, de les réduire dans le cadre du budget en disant: l'expérience nous montre que les investissements prévus sont rarement atteints; donc, on pourrait en enlever 10, 15 ou 20 peut-être. Non, ce n'est pas non plus la solution vers laquelle le Gouvernement veut aller parce que nous voulons avoir, si les moyens ou si les tiers peuvent réaliser ces investissements, l'autorisation du Parlement. Dans ce cadre-là aussi, nous n'avons nullement l'intention de réduire le volume des investissements budgétés parce que sinon nous n'aurions pas votre autorisation et on pourrait, au milieu de l'année, se retrouver bloqué par une absence de vision, et vous nous le reprocheriez à juste titre. Donc, nous n'irons pas dans ce sens-là. Mais, ce que nous pouvons faire, c'est assurer que lorsque les services déposent les dépenses d'investissements pour 2010, une attention encore plus particulière et encore plus forte que jusqu'à maintenant soit donnée pour que l'on puisse vraiment s'assurer, avec une probabilité qui dépasse le 70 à 80%, de la réalisation de ces investissements. Nous avons déjà commencé cet exercice dans le cadre du budget 2010 et nous le poursuivrons bien entendu les années suivantes parce que nous n'avons pas envie de créer une obligation ou d'obtenir une autorisation de dépenser pour comptabiliser ces investissements dans un fonds de préfinancement. Non, ce n'est pas une volonté. C'est une soupape de sécurité qui est, bien entendu, très appréciée, mais ce n'est pas l'objectif prioritaire. Ce n'est seulement qu'à titre subsidiaire que l'on utilisera ces notions de préfinancement.

Troisième thème: le personnel, avec des félicitations d'avoir réussi à maîtriser la masse salariale, et c'est justifié quand on voit combien les tâches de l'Etat sont nouvelles. J'ai eu l'occasion de participer à quasiment tous les entretiens sur le budget 2010 en écoutant les 50 et quelques services ou offices de l'Etat. Les besoins en ressources humaines de l'Etat du Valais sont impressionnants et, la plupart du temps, ces besoins sont justifiés, avec de nouvelles tâches qui viennent de la Confédération, avec de nouvelles ordonnances qui viennent de la Confédération, avec de nouvelles lois que, nous aussi, nous mettons en place

dans notre canton. C'est donc chaque fois un exploit – et vous savez quelle est ma rigueur dans ce domaine –, je répète donc: c'est chaque fois un exploit de maintenir les dépenses du personnel à leur niveau. Il y a aujourd'hui plus de 130 demandes de postes nouveaux pour le compte 2010. Je pense que, sur ces 130, il y en a 120 qui sont bien documentés. Alors, lorsqu'il faut résister à ces éléments, lorsqu'il faut faire vraiment les efforts nécessaires pour équilibrer les comptes et maintenir cette volonté que le Gouvernement a également de maintenir le double frein aux dépenses et à l'endettement, eh bien!, vous pouvez vous rendre compte de l'activité forte des services pour faire face aux tâches qui leur sont attribuées. Donc, pour le personnel, nous allons poursuivre dans la rigueur, mais cette rigueur a des limites, que nous allons vous démontrer lorsqu'il s'agira de voter de nouveaux postes lorsque nous vous présenterons le budget.

Quatrième thème: les caisses de pension. Il est vrai que ces dettes ne sont pas au passif du bilan. On en parlait il y a déjà bien dix ans, mais partons de l'idée qu'elles figuraient il y a dix ans, qu'elles figureraient encore aujourd'hui et cela n'empêcherait pas de voir la bonne amélioration, la bonne évaluation de notre bilan durant ces dix dernières années. Donc, si nous voulons comparer, il ne faut pas ajouter les dettes des caisses de pension seulement en 2008, mais il faut comparer avec les dettes des caisses de pension qu'on aurait depuis dix ans. C'est vraiment l'aspect le plus important. Pour ce qui touche aux caisses de pension, nous viendrons au mois de septembre 2009 avec la deuxième lecture. Nous aurons ainsi là l'occasion de présenter et de finaliser cette deuxième lecture. L'aspect le plus important que j'ai entendu ce matin, c'est de prendre en considération dans la planification intégrée pluriannuelle les effets de la troisième partie du dossier relatif aux caisses de pension. Je pense que bien entendu nous allons le faire. C'est là vraiment le point essentiel, l'élément fort de cette approche.

Il y a bien sûr de nombreuses questions qui ont été posées et qui seront reprises par mes collègues dans le cadre du débat relatif à leurs comptes, chacun étant libre de reprendre quelques éléments ou quelques approches.

Pour ce qui est des interventions individuelles qui n'ont pas été thématiques dans les quatre aspects que j'ai particulièrement relevés, je crois pouvoir dire quand même que nous avons fait six opérations successives relatives à des baisses d'impôts. J'ai entendu dire que nous pourrions encore aller dans ce sens-là dans un futur relativement proche. Je crois quand même qu'il nous faut stabiliser la situation, y compris au niveau des recettes, et j'aurais quelques peines à suivre cette proposition si elle devait venir se concrétiser de manière rapide dans ces prochains mois.

J'ai aussi entendu et j'ai relevé que la caisse de pension devait s'intégrer et se mettre en œuvre dans la planification pluriannuelle. C'est tout à fait vrai. Merci d'avoir dit que l'Etat avait joué le rôle d'écureuil et que nous pourrions bientôt, grâce à ces réserves, traverser la crise. Je crois que c'est tout à fait correct.

Vieillesse de la population, soins à domicile, il est vrai que le nouveau chef du Département de la santé dresse l'oreille lorsque l'on parle de ces éléments et lorsque l'on parle bien sûr de la Fondation François-Xavier Bagnoud et des soins palliatifs. Nous voulons nous engager dans ce domaine. Le débat du Parlement a été très clair, il y a quelques années ou quelques mois – je n'ai plus cela de manière très précise dans mon esprit. Mais, il n'y a pas de volonté de notre côté. Simplement, nous devons maintenant répondre à une difficulté étant donné le désengagement de la Fondation François-Xavier Bagnoud. Nous avons fait sourire

des chefs de service lors de ces auditions en leur demandant s'ils étaient d'accord de mettre 10'000 francs de recettes supplémentaires. Donc, lorsque nous sommes à la recherche de moyens aussi modestes que ceux-là, couvrir d'un seul coup le déficit de la Fondation François-Xavier Bagnoud, qui n'est plus pris justement par cette fondation, nous pose un certain nombre de problèmes, sans parler de ceux liés à la légalité de cette dépense. Nous allons donc devoir intégrer dans un système étatique cette fondation qui a fait un travail, ne l'oublions pas – commençons par le reconnaître –, absolument remarquable.

La députée Graziella Walker Salzmann a lancé un appel à éviter ce qu'elle a appelé la "suractivité". Je crois qu'on ne peut que lui donner raison et espérer effectivement qu'il y ait une activité qui soit mesurée dans le sens des points les plus ciblés lorsque l'on veut avancer, avec une grande question aussi: qu'en est-il des hospitalisations hors canton qui, semble-t-il, nécessitent une stratégie de la part de l'Etat? Ce qu'il faut savoir dans ce domaine, c'est que la loi sur l'assurance-maladie a prévu, avec une obligation d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, le libre choix des hôpitaux pour tout un chacun dans ce pays. C'est un défi pour le canton du Valais dans sa planification. C'est un défi pour les acteurs de la santé en Valais, notamment à travers le Réseau Santé Valais. Nous nous attachons déjà depuis le premier jour de notre entrée en fonction sur ce sujet. Il est vraiment de première nécessité d'avoir des soins de grande qualité. Cela nécessitera peut-être des planifications encore plus importantes afin que nos patients, qui sont aujourd'hui nos clients, n'aient pas l'envie d'être attirés par des hôpitaux plus prestigieux, les hôpitaux universitaires, mais restent bien dans nos structures. A défaut, celles-ci se retrouveraient très rapidement largement démesurées, avec toutes les conséquences sociales sur l'emploi et sur les soins que nous voulons de proximité.

Voilà les quelques éléments par rapport à des interventions personnelles.

Je pense, avec les quatre points que j'ai repris, avoir fait le tour des différentes questions, notamment celles relatives à la stratégie hospitalière concernant les hospitalisations hors canton.

J'aimerais, d'ores et déjà, remercier tous les intervenants, remercier la commission des finances de son travail et remercier tous les groupes pour cette entrée en matière qui n'est pas combattue, et pour cause.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite de l'examen, *séance du mercredi 17 juin 2009.*)

2. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT 2008 JAHRESBERICHT DES STAATSRATES 2008

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Präsident: Louis Ursprung / Berichterstatter: Stefan Andenmatten -
Rapporteur: Laetitia Massy*

(Traité avec le point 1 de l'ordre du jour.)

Der Präsident:

Wir fahren weiter mit Traktandum 3.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT
concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances
cantonaes
BERICHT DES STAATSRATS
über die Auswirkungen der Konjunkturverlangsamung auf die
Kantonsfinanzen

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion générale:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Je ne surprendrai certainement personne en vous disant que c'est avec un très grand intérêt que le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

Ce rapport, sans catastrophisme, a le grand mérite de mettre le doigt sur les principaux défis financiers et sociaux (je pense en particulier à la réinsertion ou à l'insertion professionnelle des jeunes) auxquels notre canton devra faire face ces prochaines années.

Au niveau des conclusions, le groupe DC du Centre partage l'opinion de la commission des finances, selon laquelle nous disposons, aussi bien le Conseil d'Etat que nous, Parlement, des outils nécessaires pour faire face à cette crise financière.

Nous ne voulons pas laisser tomber le double frein aux dépenses et à l'endettement parce que la sagesse populaire, qui a voulu ce double frein, le sait très bien: aussi bien en finances qu'en construction, il ne sert à rien de creuser un deuxième trou pour remplir le premier parce que le deuxième trou a la mauvaise habitude d'être plus profond que le premier.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Der Bericht des Staatsrats zeigt ganz klar: die Regierung will frühzeitig und genügend Mittel bereitstellen, um die möglichen Auswirkungen einer wahrscheinlichen Rezession und einem Rückgang der Konjunktur abzufedern. Sicher ist, die Abschwächung der Konjunktur wird die Staatsfinanzen beeinflussen. Wie gross dies aber ist, kann nicht genau vorhergesagt werden. Sie wird beeinflusst von vielen noch unbekanntem Faktoren. Der freie

Betrag für Investitionen wird durch Steuermindereinnahmen und mehr Ausgaben, besonders im Sozialbereich, geschmälert. Wie gesagt, wie gross dieser Minderbetrag ist, ist schwer vorher zu sagen. Prognosen wie sie heute gemacht werden haben den Nachteil, dass sie exponentiell in die Zukunft produziert werden und deshalb schnell düstere Bilder zeigen. Man weiss nie wann der tiefste Punkt einer Rezession erreicht wird.

Ein stückweit unterstützen wir den Vorschlag des Staatsrats, das gute Ergebnis der Rechnung 2008 zu benutzen, um einen Fonds zur Belebung der Wirtschaft zu äufnen. Der Fonds muss aber legal gebildet werden und darf vorerst die 50 Millionen nicht übersteigen.

Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse in der Mehrjahresplanung 2010 bis 2013 nicht zu beachten, weisen wir entschieden zurück.

Folgende Tatsachen, welche das Parlament in den vergangenen Jahren eingehalten und durchgesetzt hat, ermöglichen es die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse weiterhin einzuhalten.

Da wäre einmal die Budgetdisziplin in den vergangenen Jahren.

Die Verminderung der Staatsschuld verknüpft mit niedrigen Passivzinsen. Die 1,1 Milliarden, die der Kanton aus dem Nationalbankgold erhielt, wurden ja vollständig zur Schuldentilgung verwendet. Zusammen mit niedrigen Zinsen stehen damit dem Kanton jährlich um die 50 Millionen mehr Investitionsmittel zur Verfügung als noch vor ein paar Jahren. Dies allein durch Minderausgaben bei der Zinsbelastung.

Im Weiteren ist der Spezialfinanzierungsfonds mit fast 30 Millionen in den letzten Jahren geäufnet worden.

Dazu wurden in den letzten Jahren jährlich hohe zusätzliche ausserordentliche Abschreibungen getätigt. Im vergangenen Jahr waren es um die 110 Millionen Franken.

Nicht zuletzt wurden über mehrere Jahre auch bis zu 100 Millionen Bruttoinvestitionen nicht getätigt. Ein Mangel, der die CVPO im übrigen immer wieder angeprangert hat.

Die eben aufgezählten Gelder – es sind beträchtliche Mittel – können zusätzlich jährlich investiert werden und dies ohne die doppelte Schulden- und Ausgabenbremse zu gefährden.

Eine klare Forderung der CVPO ist, zusätzliche Investitionen so zu wählen, dass diese den grösstmöglichen Effekt auf die Binnenwirtschaft haben. Investitionen, die also überlegt getätigt werden müssen.

Die CVPO stimmt mit der FIKO überein und verlangt vom Staatsrat in der Mehrjahresplanung 2010 bis 2013 die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse einzuhalten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

Tout d'abord, je dois réparer un oubli. Tout à l'heure, lors des salutations, j'ai salué "Messieurs" les conseillers d'Etat en oubliant de saluer "Madame" la conseillère d'Etat. Je m'en excuse. Oubli réparé..., mais pas pardonné..., on verra!

Concernant le rapport sur les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, il convient de féliciter et de remercier le Conseil d'Etat pour son sens de la prévision.

Ce rapport est utile et nous fait prendre conscience des problèmes concrets qui nous attendent.

Le groupe PLR partage les soucis du Conseil d'Etat, mais ne partage pas ses conclusions.

Le groupe PLR adhère aux conclusions de la commission des finances.

Il nous semble évident que notre canton a suffisamment d'atouts en main pour ne pas avoir à déroger au couperet du double frein aux dépenses et à l'investissement.

Aux arguments déjà cités par la commission des finances, à savoir:

un fonds de soutien de 50 millions pas encore entièrement affecté,

un excellent état du compte de préfinancement des dépenses,

la possibilité d'une politique d'amortissement plus restrictive,

une meilleure capacité d'investissements et enfin

une situation de la fortune qui nous permet la confiance,

nous ajouterons deux éléments:

la nécessité et la possibilité d'entreprendre des réformes structurelles et de trouver des sources d'économies potentielles et enfin

notre nouveau conseiller d'Etat en charge des finances fut, en tant que député, un fervent partisan du double frein aux dépenses et à l'investissement. Il aura à cœur, nous en sommes certains, de ne pas entrer dans l'histoire comme étant le premier conseiller d'Etat à devoir y déroger.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Conseil d'Etat sur les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales.

Nous nous permettons de rappeler d'emblée qu'il ne s'agissait pas dans ce rapport de mesurer l'impact du ralentissement économique sur les divers secteurs du tissu économique de notre canton, mais bien d'analyser les conséquences prévisibles sur les finances cantonales, c'est-à-dire sur le budget et les comptes annuels de l'Etat du Valais.

Cela posé, le groupe DC du Bas-Valais partage sur le fond les conclusions de l'analyse donnée par le Conseil d'Etat qui prévoit:

un tassement dans l'augmentation des recettes fiscales et

une augmentation des charges dans les domaines du social et de l'emploi.

De plus, de l'avis du Conseil d'Etat, ces deux éléments pourraient avoir comme conséquence, toutes choses restant égales par ailleurs, le non-respect de l'exigence constitutionnelle du double frein à l'endettement et aux dépenses, cela dès 2010 déjà.

A l'image de la commission des finances, le groupe DC du Bas-Valais rappelle son attachement au respect du principe constitutionnel du double frein, auquel il ne saurait être question de déroger même en présence des premiers signes de ralentissement conjoncturel. Cela d'autant plus qu'un certain nombre de mesures compensatoires peuvent encore être mises sur pied. Dans ce sens et comme il en a déjà été largement fait état ce matin, la réalisation de l'intégralité des investissements prévus au budget annuel permettrait de soutenir efficacement l'activité des entreprises valaisannes, tout en respectant l'exigence du double frein. Nous prenons note de la volonté exprimée par le Conseil d'Etat en la matière ce matin.

Par ailleurs, le groupe DC du Bas-Valais ne partage pas totalement l'optimisme de la commission des finances lorsqu'elle affirme que le canton du Valais possède plusieurs instruments comptables et financiers lui permettant d'aborder le ralentissement économique avec sérénité.

Certes, si la crise ne devait que peu durer – ce que tout le monde espère –, les mesures comptables auxquelles il est fait allusion seront suffisantes. Cependant, si la période de ralentissement économique devait s'installer plus durablement, il y aurait lieu de mettre rapidement en avant des réformes structurelles appropriées. Pour ce faire, le groupe DC du Bas-Valais fait pleinement confiance aux qualités de gestionnaire de notre nouveau grand argentier.

En conclusion, le groupe DC du Bas-Valais accepte le rapport du Conseil d'Etat sur les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Staatsrat hat in seinem Bericht im einzelnen aufgezeigt welche Mindereinnahmen bei den Steuererträgen und welche Mehrausgaben bei der Sozialhilfe und auf dem Arbeitsmarkt er erwartet.

Immer wieder wird über die verfassungsmässige Verankerung der Ausgaben- und Schuldenbremse diskutiert. Dabei geht ganz vergessen, dass in Artikel 4 des Gesetzes über die Ausgaben- und Schuldenbremse Ausnahmefälle geregelt sind, in welchen der Grosse Rat durch einen einfachen Beschluss der absoluten Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rates, Ausnahmefälle bewilligen kann. Eine solche Ausnahme wäre: Bei besonders schwieriger Wirtschaftslage kann von den Grundsätzen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse abgewichen werden. Wenn diese Situation eintritt – und der Staatsrat hat es in seinem Bericht dargelegt – dann kann der Staatsrat immer noch situativ entscheiden. Denn schlussendlich geht es um eine Interessenabwägung. Entweder nimmt man eine zusätzliche Staatsverschuldung in Kauf und beschliesst Pakete für Investitions- und Konsumförderung oder man ist gegen eine zusätzliche Staatsverschuldung und spricht sich für Massnahmen zur Verbesserung der wirtschaftlichen Rahmenbedingungen aus.

Die CSPO unterstützt den zweiten Vorschlag.

Und Sie, geschätzte Damen und Herren, Sie haben die Gelegenheit diese Woche genau solche Massnahmenentscheide zu treffen, welche die wirtschaftlichen Rahmenbedingungen verbessern und die Walliser Wirtschaft zu stimulieren vermögen.

Aus dem Grund ist die CSPO der Meinung der Finanzkommission und spricht sich gegen die Abweichung von der Ausgaben- und Schuldenbremse aus. Danke.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec beaucoup d'attention sur le rapport du Conseil d'Etat concernant les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales et a pris acte de l'analyse faite.

Les effets de la crise mondiale n'ont, et de loin, pas encore malheureusement déployés dans notre canton toutes les conséquences à prévoir en matière de baisses fiscales et d'emplois.

Le groupe UDC demande au Conseil d'Etat de cibler en priorité les aides sur l'insertion professionnelle des jeunes et de protéger les places d'apprentissage.

En outre, il nous semble que les augmentations dans le domaine de l'aide sociale soient quelque peu sous-évaluées et qu'il faudra s'attendre déjà en 2009 à une explosion dans ce domaine. En effet, les restrictions prévisibles et le durcissement de la loi sur le chômage ainsi que les conditions plus difficiles de l'obtention des rentes d'invalidité auront comme conséquence directe une augmentation sensible de recours à l'aide sociale.

Le groupe UDC fait siennes les conclusions de la commission des finances et demande au Conseil d'Etat de respecter impérativement le double frein aux dépenses et à l'endettement en mettant en œuvre les réformes structurelles permettant d'alléger le budget de l'Etat.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

Immer wieder kommt es uns vor, dass der Staatsrat die Ausgaben- und Schuldenbremse praktisch hasst und zwar so hasst wie der Teufel das Weihwasser.

Bei der Einführung dieser doppelten Bremse hat er sie bekämpft und seither stellt er sie bei jeder sich bietenden Gelegenheit in Frage. Selbst das Dekret über strukturelle Massnahmen war und ist dem Fluch des Staatsrats gewiss.

Den damaligen Befürwortern solcher Massnahmen wurde vorgeworfen, dass wir unseren Kanton zu Tode sparen. Dabei wurde unser Kanton in der Zwischenzeit gesund gespart. Heute rühmen sich alle, diese Situation selbst zu verantworten. Die Tatsache, die damals galt, gilt auch heute. Nur ein finanziell starker Kanton kann ein sozialer und wirtschaftsfreundlicher Kanton sein. Und nur ein finanziell starker Kanton kann gegenüber den Gemeinden ein korrekter Partner sein.

Zerstören wir heute nicht, was uns in den letzten Jahren finanziell für die Zukunft stark gemacht hat. Konzentrieren wir uns auf fällige Strukturreformen, mit denen der Finanzplan und das Budget der laufenden Rechnung entlastet werden kann. Bemühen wir uns endlich die budgetierten Investitionen zu tätigen. Setzen wir bereitgestellte Fonds und Spezialfinanzierungskonten zur Vorfinanzierung ein.

Dank gezielter Massnahmen sind wir zu Kraft gekommen. Nutzen wir jetzt diese Kraft und zerstören nicht die Massnahmen. Schlachten wir nicht das Huhn das goldene Eier gelegt hat und noch legt. Dafür danke ich Ihnen.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La commission des finances remercie le Conseil d'Etat pour l'établissement de ce rapport. Il nous donne, préalablement à la planification intégrée pluriannuelle, une vision des potentiels impacts du ralentissement conjoncturel. En résumé, les recettes diminueraient progressivement, dès 2010, et seraient amputées de 28 millions ou 0,9% de leur total et les charges, notamment sociales, augmenteraient de 6 millions ou 0,2%. Ces prévisions paraissent prudentes, réalistes et sont saluées par la commission des finances. En effet, elles ne cèdent pas à l'alarmisme ambiant et restent mesurées. Au-delà de ces dernières, nous devons même constater que le modèle d'analyse d'économie romande prévoit une régression réelle de notre PIB de 1,2% en 2009, puis d'ores et déjà une croissance économique romande de l'ordre de 1,1% en 2010. Cette vision est, par ailleurs, partagée par le SECO.

Ces données doivent systématiquement être prises en considération avec un certain recul, mais suggèrent tout de même une évolution économique sereine.

Si notre analyse des perspectives financières de l'Etat rejoint celle du Gouvernement, nous restons plus réservés sur les conclusions relatives au non-respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Je devrais plutôt dire que la commission des finances attend que les choses ne soient pas égales par ailleurs – si vous voyez ce que je veux dire, Monsieur le conseiller d'Etat. Et, j'en suis convaincu, l'ensemble du corps gouvernemental voit les choses de la même façon que la commission des finances et la grande majorité du Parlement ici présent.

Ainsi, comme vous avez pu le lire dans notre rapport, nous attendons du Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour respecter le double frein non seulement pour le prochain budget mais également dans le cadre de la PIP 2010-2013.

Nous avons souhaité, dans ce rapport, reprendre l'ensemble des éléments qui plaident en faveur du maintien du double frein. Comme déjà débattu tout à l'heure, la création du fonds de 50 millions répond à une exigence actuelle et évite le virement de ces capitaux au compte de fortune. Une telle opération pourrait être reconduite, peut-être à d'autres affectations que la relance économique, avec l'aval du Parlement avant toute écriture comptable. Pour que cette opération soit bien menée, nous devons bénéficier d'une PIP mise à jour qui tienne compte de l'ensemble des investissements à consentir ces cinq prochaines années. Ce n'est qu'avec cet instrument que le Parlement pourra prendre les bonnes décisions au bon moment.

L'affectation au compte de préfinancement des investissements permet également au Gouvernement de provisionner des montants relatifs à des investissements non réalisés alors qu'ils étaient budgétisés. Cet instrument lui permet de lisser des investissements prévus sur plusieurs années.

Des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés durant ces quatre dernières années. Les exercices successifs nous ont ainsi permis de réduire drastiquement la valeur comptable de notre patrimoine. La PIP contient encore des amortissements supplémentaires pour 33,6 millions répartis sur les années 2010, 2011 et 2012. Sans prise en compte de ces derniers, nous serions à même de respecter le double frein pour les années à venir.

Le niveau des investissements réalisés reste largement inférieur à celui des investissements budgétisés. Pour l'exercice 2008, ce ne sont pas moins de 97,8 millions d'investissements budgétisés qui ne se sont pas concrétisés. Cette marge de manœuvre que se laisse le Conseil d'Etat nous paraît actuellement encore trop généreuse et devra être réduite à l'avenir afin de favoriser le respect du double frein.

Enfin, la mise en place de cet outil constitutionnel a participé à l'importante progression de la fortune de l'Etat. Celle-ci se monte actuelle à 1,58 milliard, soit 48,77% du total du bilan. Ces moyens doivent également nous permettre d'affronter sereinement de futurs défis.

Un Etat doté d'une telle assise financière, dans une période durant laquelle il n'investit pas la totalité de ce qu'il budgétise, ne doit en aucun cas envisager la suppression du double frein.

Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat d'anticiper les investissements majeurs à consentir dans notre canton, de les répertorier avec exactitude dans la PIP, tout en utilisant l'ensemble des outils suscités et de respecter au final notre caudèle constitutionnelle.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je ne sais pas si je vais entrer dans l'histoire, mais j'aimerais, à mon tour, réparer un oubli puisque je n'ai pas répondu au député André Vernay au sujet de l'état des interventions parlementaires qu'il souhaitait avoir dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat. Je crois pouvoir lui répondre que cet inventaire figure dans tous les contrats de prestations, ayant entendu le controlling gouvernemental rappeler à chaque service cette exigence que le Parlement avait fait valoir lors de débats précédents.

Pour en venir maintenant à ce point de l'ordre du jour, il s'agit donc d'un rapport réellement complémentaire à la planification intégrée pluriannuelle concernant uniquement les impacts du ralentissement conjoncturel sur les finances cantonales, tous les autres éléments étant par ailleurs égaux. Il s'agit donc bien de cette approche-là, d'une approche complémentaire, et vous l'avez compris, il n'y a pas seulement ou uniquement dans cette approche un rapport relatif à la crise conjoncturelle et aux seuls variables qui en résulteraient. Il est bien entendu que, dans le cadre de la planification 2009-2012 arrêtée par le Conseil d'Etat, nous allons tenir compte de ce ralentissement. Celle-ci sera établie en septembre/octobre 2009 et présentée dans les délais au Parlement.

Deux éléments par rapport au double frein qui est revenu tout au long de la discussion et auprès de tous les intervenants en rappelant la souplesse de ce double frein, l'existence de cet article 4 qui, cas échéant, permettrait non pas de le supprimer mais de le lever, moyennant une décision prise en bonne et due forme. C'est important de le rappeler, comme l'a fait la députée Graziella Walker Salzmann.

J'aimerais quand même redire, n'ayant pas été l'auteur de ce rapport puisqu'il a été fait par le Gouvernement précédent, que je n'ai pas le sentiment d'avoir lu la même chose que vous, Mesdames et Messieurs les députés. Lorsque le Conseil d'Etat constate que les exigences du double frein ne sont plus respectées, le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé de ne

pas le respecter. Je crois que si un malentendu existe sur ce point-là, c'est le moment de le lever. Ce n'est pas parce que le Conseil d'Etat dit, dans une conclusion: "les exigences suivantes ne seraient plus respectées" qu'il a l'intention de ne plus respecter la légalité actuellement en place. Je crois que, vraiment, le Conseil d'Etat n'a jamais affirmé qu'il ne voulait pas respecter ce double frein aux dépenses et à l'endettement, pas plus l'ancien que le nouveau du reste.

Pour ce qui est maintenant des dépenses d'investissements qui vont marquer fortement la planification pluriannuelle intégrée, nous en avons déjà parlé dans le cadre de l'entrée en matière sur le compte 2008. Ce que l'on peut dire de nouveau sur ce sujet, c'est que le Gouvernement avec les services et l'Administration doit, dans un effort particulier, ne mettre dans la planification intégrée pluriannuelle que les investissements que l'on a la chance de pouvoir réaliser. Pourquoi? Parce que cette erreur dans le choix prêterait d'autres investissements. Nous en avons parfaitement conscience au niveau du Gouvernement. Ne pas choisir le bon investissement n'a pas pour objectif de faire moins d'investissements mais pénalise d'autres investissements qui, eux, mériteraient d'être mis sur le front, d'être mis devant, pour pouvoir être réalisés rapidement. C'est donc dans cette approche-là que nous allons étudier la planification intégrée pluriannuelle, en essayant de faire un effort particulier dans la définition des investissements réalisables.

Cela dit, la planification reste une volonté de ne pas improviser, et c'est cela l'élément essentiel, sachant que les dispositions légales ont eu l'intelligence de faire une planification roulante qui, chaque année, est mise à zéro avec le budget admis qui est considéré comme étant le premier plan de la planification ou la première année de cette planification.

Alors, voilà les éléments relatifs à ce rapport complémentaire de la planification intégrée pluriannuelle qui, sous l'aspect conjoncturels, ne doivent pas nous alarmer. La situation n'est de loin pas très mauvaise et encore moins catastrophique naturellement.

Il y a des décisions politiques, et c'est peut-être là que l'on doit être attentif, qui sont bien plus importantes pour notre canton parce que, aux Chambres fédérales, il y a des majorités qui se sont constituées pour nous refuser l'augmentation pourtant légitime de l'impôt sur les redevances hydrauliques. Cet impôt spécial nous fait perdre dans la planification intégrée pluriannuelle 8,7 millions en 2008, 25 millions en 2009, 25 millions en 2010 et 25 millions en 2011. Ce sont des éléments qui ne sont pas conjoncturels, mais qui sont politiques et qui pèsent très très fort sur l'équilibre que le Gouvernement va rechercher bien évidemment dans la présentation du budget 2010 et de ceux des années suivantes.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir fahren weiter mit Punkt 4 unserer Tagesordnung.

Entrée en matière

4. DECISION

stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Marcel Bayard

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Alain de Preux, PDCC:

Dans un intervalle bisannuel bien rythmé, notre Parlement s'est déjà penché à au moins quatre reprises sur ce même sujet. Il a suivi les propositions qui lui ont été soumises par un Conseil d'Etat qui prône, en la circonstance, un réalisme arithmétique dans lequel le groupe PDCC s'inscrit.

Tout est très bien expliqué dans le message et les débats relatés dans le rapport de la commission thématique font ressortir des préoccupations dûment inventoriées. Notre groupe ne s'est donc pas étendu sur la genèse de ce projet, mais s'est attaché à profiler un futur pour cette nécessaire et importante péréquation intercommunale.

Ce que nous avons, tout d'abord, relevé avec satisfaction, c'est l'évolution favorable de la situation des finances communales. Malgré les allègements fiscaux ciblés, notamment sur l'imposition des familles et des PME, les rentrées d'impôts progressent allègrement et incitent à cette stabilisation logique de l'alimentation du fonds de péréquation. Même si toutes les incidences de ces diminutions fiscales et les difficultés économiques traversées ne sont pas encore intégralement répercutées dans les comptes communaux et cantonaux, tout laisse à croire que les bases actuelles pour ces calculs sont définitivement dépassées.

Aussi, sous l'angle législatif, les normes et autres textes ne sont clairement plus adaptés et les perspectives de la phase II du désenchevêtrement des tâches exigent notamment de nouvelles dispositions.

Les constats sont donc bien posés et nous saluons le défi que relève le nouveau chef de département, celui de nous soumettre ces nouvelles dispositions dans un proche avenir, pour une entrée en force déjà au 1^{er} janvier 2011.

Le groupe PDCC attend avec intérêt le résultat des réflexions du groupe de travail qui planche sur cette révision. Nous serons attentifs aux critères péréquatifs qui seront proposés, tout en sachant que les nouveaux indicateurs de richesse et de pauvreté de nos collectivités communales ont notablement évolué et qu'ils sont maintenant beaucoup mieux cernés.

Nous sommes d'avis de doter le futur fonds de péréquation de moyens substantiels afin qu'il puisse correspondre aux attentes légitimes de nos collectivités communales. Plus que le seul équilibrage des ressources, ce fonds devrait être un véritable instrument de gestion et de conduite en main du Conseil d'Etat. Il doit permettre d'être véritablement incitatif pour de prochaines fusions qui s'imposent et je vous renvoie là au tableau évocateur de la répartition 2009/2010 qui figure en annexe au rapport.

Après notre étonnement à voir traiter ce sujet éminemment financier par la commission thématique, nous la félicitons pour son travail et ses réflexions. Nous relevons son annexe très instructive et nous nous rallions à ses conclusions.

Nous prions le Gouvernement et notre Assemblée de prendre en compte nos considérations pour l'installation future du fonds de péréquation intercommunale et nous nous rallions sans réserve à ce projet de décision.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Wie in der Botschaft dargelegt hat der Grosse Rat seit Jahren verschiedene Stabilisierungsmassnahmen der Äufnungsbeiträge der Gemeinden und des Kantons beschlossen. Im vorliegenden Beschlussentwurf will man diesen eingeschlagenen Weg fortsetzen und die Äufnungsbeiträge für die Periode 2009 und 2010 für Gemeinden und Kanton mit je 10,3 Millionen Franken festlegen. Die CSPO unterstützt die angepassten Beiträge, welche gegenüber den Jahren 2007 und 2008 um 0,9 Millionen Franken erhöht und gegenüber dem Budget 2009 eine Abweichung von 300'000 Franken nach oben darstellen.

Unter dem Aspekt, dass im Jahr 2011 die Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen dem Kanton und den Gemeinden in Kraft treten soll, macht es wenig Sinn, noch grundlegende Änderungen am jetzigen System des Finanzausgleichs vorzunehmen. Eine Frage stellt sich in der Zusammenstellung der Indikatoren für die Festlegung der Ausgleichszahlungen. Warum werden teilweise fusionierte Gemeinden noch einzeln und andere bereits als eine Gemeinde aufgeführt?

Die eingesetzte Arbeitsgruppe, welche sich mit der neuen Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden beschäftigt, muss eine Vorlage ausarbeiten, welche weiterhin auch der Situation der finanzschwachen Gemeinden Rechnung trägt. Auch wenn momentan Gemeindefusionen als Alleinseligmachendes Mittel angepriesen werden, kann man davon ausgehen, dass auch in grösseren Gemeindestrukturen die zu bearbeitenden Gemeindegebiete nicht kleiner werden. Und diese Bearbeitung wird auch nach einer Fusion ihr Geld kosten, ansonsten werden heute bewirtschaftete und intakte Landstriche zwangsläufig von der Bildfläche verschwinden.

Die CSPO nimmt Kenntnis der bisher ausgearbeiteten Studien der neuen Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Diese beabsichtigen über einen Ressourcen- und Lastenausgleich sowie über einen Spezialfonds den Gemeinden weiterhin finanzielle Beiträge zur Erfüllung ihres Aufgabenbereichs zukommen zu lassen. Ob der Maximalbeitrag pro Gemeinde im neuen System von heute 325'000 Franken geändert und

allenfalls erhöht werden muss, ist ebenfalls in Diskussionen aufzunehmen. Es muss aber auch die Problematik der Industriegemeinden im ganzen Kanton näher untersucht werden. Vermehrt müssen solche Gemeinden, welche in der Regel für eine ganze Region die wirtschaftspolitische Verantwortung tragen, verursacht durch Gewinnverluste oder über die Gewährung von Steuererleichterungen von der Industrie Mindereinnahmen in Millionenhöhe verkraften. In den meisten Fällen sind dies Gemeinden, welche heute noch namhafte Beiträge in den Finanzausgleich entrichten.

Die CSPO wird in diesem schwierigen Dossier des interkommunalen Finanzausgleichs ihre Mitverantwortung wahrnehmen und spricht sich für das Eintreten der vorliegenden Stabilisierungsmassnahmen aus.

Ich danke.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Phénomène récurrent depuis de nombreuses années, l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale croît régulièrement et de manière importante.

Le Grand Conseil a d'ailleurs été sollicité à plusieurs reprises ces dernières années afin de contenir ces augmentations qui sont dues en partie à la situation saine des communes contributives alors que le nombre de communes bénéficiaires ne cesse de se restreindre au fil du temps.

Le groupe PDCB est sensible aux arguments du Conseil d'Etat et peut suivre sans remarque particulière la position de la commission des institutions et de la famille d'actionner l'article 196 de la loi fiscale de telle sorte que la part des communes à l'alimentation du fonds soit stabilisée annuellement à 10,3 millions pour les années 2009 et 2010, ce malgré le léger accroissement de 0,9 million par rapport aux années 2007/2008.

Par contre, nous sommes conscients que, d'une part, la loi actuelle manque de souplesse mais que, d'autre part, le Conseil d'Etat s'est engagé pour une révision de la péréquation financière intercommunale nécessaire suite au projet RPT II "désenchevêtrement des tâches et réformes de la péréquation financière entre le canton et les communes".

Ce projet de décision devrait donc être, en principe, le dernier.

Le groupe PDCB est pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Bernard Vogel, CVPO:

Seit 1995 hat der Grosse Rat auf Vorschlag des Staatsrats beschlossen, die Progression für die Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichfonds zu brechen. Wie bereits in den Jahren 2007 und 2008 schlägt der Staatsrat die maximale Reduktion gemäss Steuergesetz um einen Drittel vor. Der Fonds wird zur Hälfte von den Gemeinden und zur anderen Hälfte vom Staat finanziert. Der Fonds hat in den letzten Jahren stark zugenommen. Im Gegensatz dazu hat die Anzahl der begünstigten Gemeinden abgenommen. Somit ist mehr Geld zur Verfügung als verteilt wird. Die Gemeinden und der Staat müssen Geld in einen Fonds einbezahlen, welcher nicht vollständig gebraucht wird. Somit entziehen wir den Gemeinden dringend benötigte Mittel. Unter Anbetracht, dass der Staatsrat im März 2008

seine Zustimmung für die Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen dem Kanton und den Gemeinden beschlossen hat, ist es sinnvoll, der eingesetzten Arbeitsgruppe nicht vorzugreifen und dem Vorschlag des Staatsrats zuzustimmen.

Somit ist die CVPO für Eintreten.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Im vorausgegangenen Geschäft im Zusammenhang mit der Ausgaben- und Schuldenbremse machten wir uns Sorgen über eventuell leicht sinkende Steuereinnahmen in den nächsten – vermutlich – drei Jahren.

In diesem Geschäft am selben Vormittag machten wir uns Sorgen über stark gestiegene Steuereinnahmen in den vergangenen Jahrzehnten.

Wenn in all diesen Jahren die Kantons- und Gemeindesteuern nicht so massiv angestiegen wären, müssten wir die Stabilisierung der Kantons- und Gemeindeanteile nicht wiederholt durchführen. Ein Widerspruch in der Tat zum vorausgegangenen Geschäft. Die Ausgaben- und Schuldenbremse lässt grüssen.

Die SVPO/Freie Wähler begrüsst den Vorschlag des Staatsrats den Äufnungsbeitrag auf 10,3 Millionen Franken zu stabilisieren, was eine Reduktion – wie schon gesagt – der Ansätze um 33,3 Prozent bedeutet.

Gleichzeitig fordern wir den Staatsrat auf, die Revision des interkommunalen Finanzausgleichs nun zügig voranzutreiben, so dass diese längst fällige Revision spätestens am 1. Januar 2011 in Kraft gesetzt werden kann.

Im Namen aller Gemeinden – ob reich oder arm – danken wir dem Staatsrat für die korrekte Partnerschaft in diesem Zusammenhang und auch die laufenden Informationen.

In diesem Sinne ist die SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem interkommunalen Finanzausgleich wird garantiert, dass die Solidarität zwischen reichen und armen Gemeinden in unserem Kanton funktioniert. Das begrüssen wir von der Linken sehr. Es erhalten 47 Gemeinden Beiträge. Dass es weniger sind als früher hat mit den Fusionen zu tun. Es gibt weniger Gemeinden. Es müssen aber nicht weniger finanzielle Mittel vergeben werden.

Es ist nicht uninteressant, die Armutsfaktoren genauer unter die Lupe zu nehmen. Diese müssten auch Rückschlüsse zulassen auf künftige Gemeindefusionen. Wie muss eine Gemeinde ausgestattet sein, um in der Zukunft funktionieren zu können und eine Chance zu haben?

Der interkommunale Finanzausgleichsfonds wird gebildet um finanzschwachen Gemeinden in unserem Kanton zu helfen. Dessen Äufnung obliegt den Gemeinden und dem Kanton. Seit mehreren Jahren hat dieser Fonds nicht aufgehört erheblich anzuwachsen. Darum wurde die Stabilisierung des Beitrags beschlossen.

Der Artikel 196 Absatz 1 des Steuergesetzes bildet die Rechtsgrundlage für die Speisung dieses Fonds. Absatz 2 des selben Artikels sieht vor, dass der Grosse Rat eine Reduktion der Äufnung um höchstens einen Drittel vornehmen kann.

Der Staatsrat sieht vor die Reduktion beizubehalten. Er will für die Jahre 2009/2010 die Äufnung durch die Gemeinden auf 10,3 Millionen Franken begrenzen.

Die ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) ist für Eintreten auf diesen Beschluss.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Le groupe libéral-radical a toujours soutenu le principe de la solidarité qui permet aux communes plus pauvres de bénéficier du soutien des communes plus aisées. Le principe n'est plus à démontrer, il a fait ses preuves et ce dans bien des domaines.

Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le principe de mutualité que notre groupe remet en cause, mais bien le mode de calcul utilisé jusqu'à présent et qui a fait preuve de son inadéquation puisque les taux ont dû être réadaptés et ce à de nombreuses reprises.

La loi fiscale a, certes, prévu que le Parlement puisse abaisser ou augmenter ce taux si nécessaire, mais un système qui, par simple mécanisme, augmente artificiellement le fonds, sans aucune analyse des besoins réels, et tout cela sur le dos des communes qui cotisent, ne peut satisfaire les libéraux-radicaux.

Depuis de nombreuses années, notre groupe réclame à cor et à cri la mise sur pied de la nouvelle péréquation. Nous espérons que, selon les dires du nouveau conseiller d'Etat en charge de ce dossier, la nouvelle RPT entrera bien en vigueur en 2011. Ainsi, nous n'aurons pas à nous discréditer une fois de plus en abaissant le taux de cotisation pour masquer les aberrations du mode de calcul.

Malheureusement, et sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, nous en doutons et craignons que, dans deux ans, le Parlement doive à nouveau se prononcer sur une baisse du taux. En effet, le montant serait calculé sur la base des années fiscales précédentes et cela promettrait une belle augmentation à compenser une énième fois. Sans compter le fait que le nombre de communes qui touchent la péréquation a fortement diminué ces dernières années passant de 58 communes à 47 en quelques années. Le solde non distribué, puisque les montants sont plafonnés, va enrichir le fonds spécial dont une partie est à disposition du chef du Département des finances.

A ce sujet, nous souhaiterions d'ailleurs obtenir quelques éclaircissements: le Conseil d'Etat a-t-il aussi son mot à dire ou un seul homme détient-il le pouvoir de distribuer ce montant à son bon vouloir? Les libéraux-radicaux aimeraient entendre le conseiller d'Etat Maurice Tornay sur ce thème et surtout connaître les règles qui régissent la distribution de la péréquation extraordinaire.

Sans vouloir polémiquer non plus, on est aussi presque tenté de parfois tracer un parallèle entre le nombre d'habitants de certaines communes, leur taux d'imposition pas toujours au maximum et les montants touchés... Mais bon, il paraît qu'en matière de fusions, seule la carotte tente, tant pis pour le bâton et tant pis pour l'encouragement à la bonne gestion.

Le groupe libéral-radical accepte donc d'entrer en matière sur ce projet de décision, mais refuse d'y revenir encore une fois dans deux ans. Il est indispensable que tout soit entrepris afin que la nouvelle péréquation entre en vigueur en 2011, comme prévu, afin que cesse ce système aberrant. Depuis trop longtemps, toutes les tentatives ont avorté, de la commission Delalay aux nombreuses demandes de notre groupe; il est temps qu'enfin ce dossier avance.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Tout a été dit. On a entendu les chiffres. On a entendu que la législation était dépassée. Tout le monde s'entend pour avoir une péréquation nouvelle qui soit mise sur le tapis et qui entre en vigueur le plus rapidement possible.

Juste une remarque par rapport à la manne, qui a été évoquée. J'aimerais rappeler que la manne, c'est la nourriture céleste qui remplace la nourriture terrestre et que, quelques lignes plus loin, il est bien spécifié "aide-toi et le Ciel t'aidera".

La question est relativement simple concernant cet objet: c'est oui ou non à la réduction? Mais, il y a des questions de principe qui vont avec: Quels sont les besoins réels? La péréquation correspond-elle à ce besoin? Peut-on faire mieux? Doit-on faire mieux?

Si vous regardez le tableau en fin de rapport, vous verrez que des communes voient la péréquation participer à leurs financements pour une part très importante. S'il s'agit, pour certaines communes, d'une aide sous forme de perfusion; pour d'autres, c'est quasiment les soins palliatifs.

Si la commission a parlé d'une modification de la loi fiscale, c'est-à-dire de donner plus de souplesse au Conseil d'Etat, c'est dans le but d'abord de stabiliser réellement cette alimentation, ensuite de respecter les budgets et en outre d'inciter les communes bénéficiaires à gérer au mieux leurs financements.

La volonté du Conseil d'Etat est de ne pas entrer en matière concernant cette modification de la loi fiscale. Ses justifications sont les suivantes:

la nouvelle péréquation, qui devrait déjà être traitée dans le courant de l'année, devrait pouvoir entrer en vigueur dans les deux ans et

d'après les premières informations que nous avons eues sur la nouvelle péréquation, il y aurait la prévisibilité d'un besoin d'augmenter le fonds de fusion.

La commission sera attentive à l'avancement de la révision de la péréquation pour faire respecter les délais promis par le Conseil d'Etat.

Nous nous réjouissons déjà d'examiner ce nouveau projet de nouvelle péréquation avec de nouveaux critères, une nouvelle répartition des tâches, un nouveau modèle de répartition, de nouvelles incitations à la fusion et à une saine gestion, et peut-être aussi une modification de la loi fiscale.

Je remercie, au nom de la commission, tous les groupes qui entrent en matière et je rends la parole.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Déjà le 1^{er} mai, lors de mon entrée en fonction, et quelques jours plus tard, j'ai assisté à un débat au sujet de l'informatisation du Service cantonal des contributions qui, pendant trois minutes, a porté sur l'objet et, tout le reste du temps, sur une autre partie: bien sûr la rapidité avec laquelle l'Etat allait délivrer les taxations.

J'ai à peu près le même sentiment aujourd'hui puisque, en fait, tout le monde est d'accord de répéter pour la cinquième ou sixième fois un exercice qui est opportun aux yeux de l'ensemble des parlementaires mais que, en réalité, le vrai débat, c'est la RPT II. Alors, je vais m'y mettre avec vous bien entendu puisque vous m'avez amené sur ce sujet, tout en reconnaissant, comme l'a dit le député Alain de Preux, que la péréquation est nécessaire, que la péréquation est importante, que la péréquation entre les communes est indispensable, c'est faire preuve de solidarité et nous avons toujours besoin et toujours envie d'aller dans ce sens-là. Mais, la péréquation n'a pas non plus comme objectif d'être un oreiller de paresse. La péréquation n'a pas non plus comme objectif d'être un frein aux fusions. Au contraire, depuis de nombreuses années, des fonds ont été affectés à la volonté de ce Gouvernement et de ce Parlement d'aller vers des fusions.

Alors, oui, nous avons vraiment, dans cette phase, la volonté de poursuivre et comme ce point n'a pas été contesté, je vais donc venir sur les aspects les plus importants qui ont été développés relatifs à la RPT II.

Non, le Gouvernement ne traîne pas la patte, Monsieur le député Louis Ursprung, parce que nous avons justement la conviction qu'il est absolument nécessaire de ne pas se précipiter pour ne pas commettre des erreurs. Nous en avons vu avec la RPT I. Nous avons les exemples de toutes ces erreurs qui, au niveau de la relation canton et Confédération, se découvrent à peu près chaque mois, avec des conséquences qui sont souvent supérieures à des dizaines de millions. Le chantier est gigantesque. Il n'y a pas de volonté de traîner la patte; au contraire, il y a une volonté d'empoigner une tâche qui est colossale. La RPT I a montré ses grands défauts. Nous avons la volonté, au niveau du Gouvernement valaisan et au niveau du chef du département, d'empoigner ce problème avec force et de l'amener devant vous pour que cela puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Je le répète ici: les services de l'Administration ont entendu ce message il y a peu de temps et le Gouvernement lui-même a pris la résolution d'aller dans cette approche. Et nous allons tout faire – c'est la seule promesse qu'on peut vous répéter aujourd'hui – pour qu'il en soit ainsi, mais la découverte de manière approfondie des différents problèmes qui peuvent surgir, et vous les verrez lorsque vous étudierez cela en première et en deuxième lectures, eh bien!, ces problèmes ne sont pas simples à résoudre.

Nous allons donc tout faire pour avancer, mais on peut d'ores et déjà dire qu'il n'y a jamais eu une invitation participative aussi forte envers les communes que dans ce dossier-là. Jamais les communes n'ont été autant informées. Elles ont été, à plusieurs reprises, convoquées. Il y a aujourd'hui 13 communes pilotes qui ont été choisies et que l'on rencontrera le 29 juin pour avancer avec force encore durant l'été sur cet objet. Il n'y a donc jamais eu de

la part du Gouvernement une volonté aussi forte de collaborer avec les communes. De ce côté-là, nous avons, de la part de la Fédération des communes valaisannes, la certitude que nous allons dans le bon sens à travers un dialogue. Avancer dans une telle démarche, avec de si nombreuses modifications législatives sans avoir l'assurance que nous avons, de l'autre côté, une adhésion non pas unanime mais au moins maximale à ce projet serait évidemment une mauvaise approche.

Le Gouvernement a donné les principes qui vont régir cette nouvelle répartition des tâches: tout d'abord, la subsidiarité, tout d'abord la volonté marquée de donner à la commune, à la collectivité locale, la capacité de réaliser les tâches. Il faudra que les autorités locales, les autorités communales qui ont de très bonnes finances communales acceptent de reprendre ces charges parce que le principe de la RPT dit aussi, dans un quatrième principe arrêté: qui paie décide. Les communes ont les moyens, les communes se sont assainies, comme on ne l'a jamais vu depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes en 2004 et j'espère bien que les communes sauront profiter de cette occasion exceptionnelle pour prendre un certain nombre de tâches mais bien sûr que, en parallèle aux tâches, il y aura à prendre en considération en même temps un certain nombre de coûts supplémentaires, l'un ne pouvant pas aller sans l'autre.

Qu'en est-il du fonds spécial à disposition du chef du département? A mon grand regret, il diminue chaque année, Madame la députée, parce que le Gouvernement, respectivement le Parlement alimentent toujours de manière plus importante le fonds de fusions.

Je vais vous répondre et terminer par cela: c'est déjà tellement compliqué lorsque c'est un seul homme qui s'en occupe!

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 19 juin 2009.*)

Entrée en matière

**5. DECRET
concernant le programme cantonal de soutien à l'économie**

Eintretensdebatte

**DEKRET
betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft**

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: François Bressoud

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich äussere mich zu diesem Traktandum in acht Punkten.

Ein erster Punkt

Das Konjunkturpaket ist nach Ansicht der CVPO wirtschaftspolitisch grundsätzlich zu begrüßen. Der grösste wirtschaftliche Einbruch seit 1975 ist auch in der Schweiz Tatsache. Die aktuellste Prognose der letzten Woche von der Konjunkturforschungsstelle der ETH spricht ja von 3,3 Prozent des Rückgangs des realen Bruttoinlandprodukts und die BAK AG vom letzten Freitag spricht von 2,5 Prozent Rückgang des realen BIP der Schweiz. Also wir haben die Rezession – sie ist nicht weg zu leugnen.

Zweiter Punkt

Die Umsetzung des Konjunkturpakets 2009/2010 in Etappen oder in Phasen finden wir als politisch klug und sinnvoll.

Dritter Punkt

Der Kanton verhält sich durch diese Massnahmen wirtschaftspolitisch antizyklisch. Auch das ist okay.

Vierter Punkt

Die Möglichkeiten des Kantons, die Konjunktur zu stabilisieren, sind unserer Ansicht nach aber eher marginal. Das heisst, die 30,2 Millionen Franken für 2009/2010 machen 100 Franken je Einwohner des Kantons Wallis aus oder sie entsprechen 0,27 Prozent des BIP des Kantons von 12 Milliarden Franken.

Fünfter Punkt

Die 30,2 Millionen Franken werden unserer Ansicht nach klassisch, d.h. strukturkonform in Bau, Energie, Tourismus und Bahninfrastrukturen investiert. Das ist ein möglicher Weg.

Sechster Punkt

Das gesamte Konjunkturpaket von 50 Millionen Franken ist unserer Ansicht nach eine psychologisch bedeutsame Botschaft des Kantons.

Siebter Punkt

Die CVPO ist auch der Ansicht, dass das Konjunkturprogramm, das uns hier im Parlament präsentiert wird, eigentlich stark regierungslastig ist. Das heisst, es ist nicht das Ergebnis eines breit abgestützten Wirtschaftsgipfels, der mehrfach genannt worden ist mit Regierung, Wirtschaft, Gemeinden, Regionen, Parteien und Sozialpartnern.

Achter und letzter Punkt

Wir sind der Meinung, dass zukunftssträchtige Investitionen, zum Beispiel im Glasfaserbereich (vorab im Oberwallis) und weitere innovative Projekte in diesem Konjunkturprogramm fehlen. Die CVPO hat diesbezüglich auch Abänderungsanträge hinterlegt, die eben diesen innovativen Ansatz eigentlich begünstigen sollen.

Wir sind der Meinung, dass diese Konjunkturspritze – das ist aber vielleicht auch ein persönlicher Vorbehalt, den ich hier anbringe – wohl richtig und gut ist. Was wir aber brauchen ist sowohl im Unterwallis wie im Oberwallis eine langfristige Wachstumsstrategie, wo wir eben in diese Bereiche investieren, die für unseren Kanton langfristig wachstumsmässig entscheidend sind. Und darüber – bin ich der Meinung – müsste man vielleicht dann vermehrt noch diskutieren.

Gleichwohl sind wir für Eintreten auf diese Vorlage.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Gouverner, c'est prévoir. En fonction de cet adage, le groupe PDCC ne peut que saluer le projet du Conseil d'Etat d'anticiper sur les excellents résultats 2008 des mesures visant à soutenir l'économie.

Dans ce projet, certains éléments nous interpellent et nous remercions le Conseil d'Etat de nous fournir quelques explications sur ces derniers.

Les critères de sélection de base définis dans ce décret, soit "ciblé, d'effet rapide, temporaires" nous semblent très bien choisis, de même que les critères complémentaires, soit "en lien avec les deux phases fédérales de soutien conjoncturel, touchant à des domaines porteurs et contribuant à une réduction des coûts".

Etant donné que ces critères nous conviennent totalement, nous ne comprenons pas vraiment pourquoi le décret contient, à l'article 4 alinéa 2, une possibilité de dérogation par le Conseil d'Etat et nous proposerons un amendement visant à donner plus de poids à ces critères en supprimant cet alinéa 2.

Le groupe PDCC désirerait également savoir si le Conseil d'Etat a déjà une vision pour l'utilisation du montant du fonds qui n'est pas encore affecté (environ 20 millions).

Nous constatons que les projets actuels sont assez étatisés et demandons que pour l'utilisation du fonds non encore affecté à des projets précis, le soutien à des projets de l'économie privée ne soit pas oublié.

En outre, nous nous interrogeons si, par ce décret, des mesures de soutien pour l'utilisation du chômage partiel sont envisagées ou envisageables.

Si, comme nous l'avons fait tout au début de cette intervention, nous soutenons très fortement ce projet de décret, nous tenons également à maintenir une implication forte du Parlement tout au long de la durée de ce dernier. C'est pourquoi nous soutiendrons la proposition que déposera la commission des finances visant à soumettre au Parlement toute dotation complémentaire à ce fonds.

Pour la même raison, nous déposerons un amendement visant à maintenir une durée du décret de trois ans. En principe, la durée des décrets est de cinq ans. Etant donné la volonté du Conseil d'Etat d'agir vite et bien pour notre économie, nous partageons l'idée de raccourcir la durée du décret. Néanmoins, si la situation conjoncturelle l'exige, le Parlement sera certainement assez clairvoyant pour le prolonger, ce qui rend, à nos yeux, la possibilité de prolongation prévue à l'article 7 alinéa 3 non nécessaire en l'état.

Un dernier élément nous a interpellés. Le projet qui nous est soumis ne contient rien sur l'utilisation du solde de ce fonds à l'échéance du décret. Le groupe PDCC est entièrement convaincu que si l'on crée ce fonds de soutien, c'est pour l'utiliser en faveur de l'économie. Par contre, il est impossible de dire quelle sera la situation du fonds dans trois ans. En conséquence, nous estimons judicieux de prévoir l'utilisation d'un solde éventuel dès l'adoption du projet de décret. Nous proposerons, dès lors, un amendement allant dans ce sens.

Pour conclure, le groupe PDCC félicite le Gouvernement pour sa vision intelligente de la problématique et demeure confiant sur l'impact de ces mesures pour l'économie valaisanne.

Sans cesser d'espérer ou de rêver à une crise de moindre ampleur que celle qui est prévisible ce mardi 19 juin 2009, le groupe PDCC entre en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Durch die Trendwende im 4. Quartal 2008 besteht ein deutlicher Rückgang des Walliser und Schweizer Wirtschaftswachstums.

Zurzeit reden wir von Exportrückgängen bis zu 20 Prozent in der Metallindustrie und 8 Prozent in Chemie und Pharma. Ein Rückgang für die Bauindustrie für 2010 wird erwartet. Der Rückgang der Wirtschaftsleistung wird auf zwei bis drei Prozent für das Jahr 2009 beziffert, eine Stabilisierung wird für die zweite Jahreshälfte 2010 erwartet.

Die aktuelle Arbeitslosigkeit im Kanton Wallis steht bei 3,5 Prozent, das heisst 0,3 Prozent gesunken. Im Detail: Im Oberwallis liegt sie bei 1,7 Prozent, im Mittelwallis bei 3,9 und im Unterwallis gar bei 4,6 Prozent. Zukünftig, das heisst auf Ende 2010 wird eine Arbeitslosigkeit von zirka 4,5 bis 5 Prozent erwartet.

Die Programmschwerpunkte sind energetische Förderungsprogramme auf privater und öffentlicher Ebene, Tourismus, Innovation, KMU und Infrastrukturmassnahmen im Bereich der Eisenbahn, mit einer Totalsumme für die zwei nächsten Jahre – also für dieses und das nächste Jahr – von 30,2 Millionen Franken.

Grundsätzlich sind für den schlimmsten Fall im Gesamten bis zu 100 Millionen reserviert.

Was diese Zusammenstellung betrifft, findet die CSPO-Fraktion, dass diese zu wenig breit ausgelegt wurde. Zudem wurde die thematische Kommission für Volkswirtschaft und Energie erst nach Bekanntmachung des Dekretsentwurfs über die Medien und nicht vorgängig informiert. Im Sinne des von Seiten der CSPO hinterlegten Postulats und gewissen Ergänzungen, stellt die Fraktion der CSPO deshalb einige Abänderungsanträge im Sinne von Ergänzungen bzw. Erweiterungen zum Dekret (Artikel 1, Absatz 3) und zum Beschluss (Artikel 2, Absatz 2).

Wichtig scheint, dass mit gezielten Massnahmen – ich spreche von diesen 14,95 Millionen für das Jahr 2009 – der konjunkturelle Einbruch abgefedert werden kann.

Zusätzliche überbordende Massnahmen von Seiten der öffentlichen Hand sind vorgängig zu überprüfen. Bekanntlich sind staatliche Finanzhilfen wegen ihrer psychologischen Natur wichtig – so zu sagen ein Zeichen zu setzen – deren direkte wirtschaftliche Wirkungen sind aber eher als gering einzustufen.

Wichtig ist, dass während konjunkturell schwachen Zeiten möglichst Steuer- und Abgabenerhöhungen vermieden werden und ebenso die Schuldenbremse möglichst eingehalten werden kann. Sinnvollerweise sollte der Kanton sich vor allem gegen eine Erhöhung von Krankenkassenprämien und Strompreisen einsetzen, damit gute Rahmenbedingungen in der Gesellschaft und Wirtschaft geschaffen werden.

Wie gesagt: Grundsätzlich will die CSPO gezielte, befristete (max. bis 2011) Unterstützungsmassnahmen und keine unkoordinierte Geldschwemme in die Wirtschaft. Man will keinen Blankocheck für den Staatsrat schaffen. Eine konjunkturelle, schlechte Wirtschaftslage sollte sich letztendlich selbst regulieren und auspendeln können.

Wir fordern den Staatsrat auf folgende Überlegungen gemäss dem von Seiten der CSPO-Fraktion bereits am 9. Februar 2009 hinterlegten Postulat plus ergänzende Vorschläge mit einzubeziehen und umzusetzen.

Stichwörter

Infrastrukturvorhaben:

Vorantrieb von Sanierungsvorhaben (öffentlich/privat). Ebenso Erdbebensicherheiten und nicht "nur" Energiehaushaltoptimierungen.

Bildung:

Erhalt bzw. Schaffung von Lehrstellen. Abfangen von Lehrabgängern im Sinne der Schaffung von Praktikumsstellen. Optimale Nutzung von Bildungsinstitutionen.

Industrie:

Nutzung der Möglichkeit einer befristeten Abgabe von günstiger Energie (Wasserkraftsteuerrabatt von 0,7 Rappen).

Steuern:

Nutzung der Möglichkeit einer befristeten Herabsetzung der Gewinnbesteuerung von juristischen Personen von 9,5 auf 8,5 Prozent.

Multiplikatoreffekt:

Nachhaltige Investitionen von Seiten des Kantons um mögliche Bundesgelder abzuholen. Zukünftige nachhaltige Kostenverminderungen (Gebäudeversicherung bei Erdbebenschäden, Fixkosten bei Energieoptimierungen).

Vermeidung von unnötiger Bürokratie:

Schnellbehandlungen von Baugesuchen und Baubewilligungen.

Verfahrensarten:

Ausschreibungen nach Einladungsverfahren anstatt der öffentlichen Ausschreibungen, welche Verfahren verzögern. Dasselbe gilt für ausgeschriebene Wettbewerbe und Studienaufträge. Es gilt eine Ausschreibungsart zu wählen, welche taktisch den kantonalen Unternehmungen zugute kommt, ohne dabei die Regeln zu verletzen.

Es kann nicht sein, dass man von kantonaler Wirtschaftsförderung spricht, gleichzeitig aufgrund von Ausschreibungsverfahren, Aufträge gar ins Ausland vergeben muss.

Schwellenwerte/Baulose:

Erhöhung der Schwellenwerte im öffentlichen Beschaffungswesen (vergleiche die hinterlegten Motionen von Viviane Zehnder und Joël Gaillard) für Liefer-, Dienstleistungs- und Bauaufträge. Kleinere Baulose, welche den einheimischen Unternehmen die bessere Möglichkeit zur Offerteinreichung geben.

Innovationsförderung:

Im Sinne der Nachhaltigkeit.

Ausbau des Service Public:

Moderne Telekommunikationsinfrastruktur. Zum Beispiel Ausbau der Glasfasertechnik/Highspeednetze flächendeckend über das ganze Wallis, vor allem in den Randregionen Ober- und Unterwallis. Dies beträfe die Nachhaltigkeit im Sinne einer Verbesserung des Wirtschaftsraums Wallis bei Industrie, KMU, Forschung und Bildung. Verbesserung der Wohnattraktivität und der Wettbewerbsfähigkeit. Diese Projekte könnten sogar in gewissen Regionen innert weniger Monate angegangen werden.

Geschäftsbericht des Gesundheitsnetzes Wallis:

Gemäss der Studie EPIQR müssen für die Erhaltung der Immobilien des GNW für die nächsten 15 Jahre zirka 150 Millionen Franken investiert werden. Wir fordern den Staatsrat auf, diese sowieso nötigen Investitionen umgehend im Sinne der Wirtschaftsförderung auszulösen.

Erlauben Sie mir noch abschliessend folgende Frage.

Was passiert mit Geldern, welche nicht rechtzeitig, das heisst bis Ende 2011 eingesetzt werden können?

Im Sinne obgenannter Bemerkungen bzw. Frage und gemäss den hinterlegten Abänderungsanträgen und der Voraussetzung einer raschen Umsetzung, unterstützt die CSPO-Fraktion diesen Kreditbeschluss und ist für Eintreten.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

En annonçant déjà, lors de l'entrée en matière sur le compte 2008, notre soutien aux chiffres qui y sont présentés, est implicitement admise la création du fonds cantonal de soutien à l'économie, la dotation initiale du fonds par 50 millions ayant été prélevée sur l'excédent du compte de l'Etat pour l'année 2008.

Il ne fait aucun doute que les députés DC du Bas auraient accepté avec le même enthousiasme tout autre mode de financement du fonds.

S'agissant du mode de financement choisi, on ne peut, en effet, que regretter qu'il affaiblisse la position du Parlement dans ses prérogatives budgétaires.

Ainsi, le groupe PDCB, capable de donner une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle, acceptera le volet "financement" du projet présenté, mais insiste pour que le Parlement reste l'organe décisionnel en matière de budget et soutiendra, dans ce sens, la proposition d'ores et déjà annoncée par la commission des finances.

Pour revenir au programme de soutien à l'économie lui-même, il ne vous étonnera pas d'apprendre qu'il a également obtenu le soutien unanime du groupe.

Tout au plus avons-nous constaté que le montant dévolu aux PME (5 millions sur les 30,2 millions) est un minimum au-dessous duquel nous aurions refusé d'aller tant la santé des PME est vitale pour l'ensemble de l'économie de notre canton.

Nous sommes persuadés, mais désirons l'entendre, que le Conseil d'Etat partage cet avis et ces préoccupations.

Comme annoncé, nous entrons en matière.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La crise est à notre porte. Déjà les entreprises travaillant pour l'exportation s'essoufflent et n'arrivent plus à remplir leurs carnets de commandes. Le tourisme, grâce à une saison d'hiver exceptionnelle, et la construction et le génie civil dont le travail est planifié à plus long terme ressentiront les effets de la baisse conjoncturelle avec un peu de retard.

Gouverner, c'est prévoir. C'est pourquoi le groupe ADG avait déjà, lors du budget, tiré la sonnette d'alarme et demandé que des mesures soient prises pour lutter contre la crise économique.

Le projet qui nous est présenté par le Conseil d'Etat répond à notre inquiétude. C'est pourquoi notre groupe approuve le programme cantonal de soutien à l'économie. Il est, en effet, important que ces projets puissent se conjuguer avec les aides fédérales, être porteurs pour l'avenir et pouvoir être facilement mis en œuvre. Il aurait peut-être été intéressant d'ajouter un critère de pondération social et un de développement durable afin que les projets soutenus soient garants d'un développement harmonieux pour notre canton et tiennent compte des gens qui perdront leur emploi ou qui ne trouveront pas de place de travail.

Notre groupe est persuadé de l'importance de favoriser des projets de soutien pour baisser la consommation énergétique des bâtiments privés et publics. Un soutien tout particulier doit se faire pour favoriser l'énergie solaire, car notre canton a encore une énorme marge de progression dans ce domaine.

Nous pensons aussi qu'il est important de soutenir les PME en ciblant les aides aux entreprises respectant les critères sociaux, car la crise ne doit pas dégrader la situation du personnel qui sera déjà mis sous pression. En aucun cas, la baisse conjoncturelle ne doit être l'excuse pour détériorer les conditions de travail des employés et des ouvriers.

Les mesures en faveur du tourisme devancent la loi sur le tourisme et proposent une campagne de promotion du tourisme estival. Inviter les journalistes étrangers pour vendre notre canton, c'est bien, mais offrir des séjours inoubliables à nos hôtes, c'est mieux. C'est pourquoi j'applaudis des deux mains l'aide à la création et à la rénovation des sentiers pédestres, car nos communes ont un potentiel de chemins pédestres qui doit être valorisé et surtout entretenu de manière adéquate afin que les touristes gardent un souvenir positif de leur découverte du Valais. Le tourisme doux estival doit et peut être développé dans notre canton.

Certaines communes l'ont déjà compris en mettant à disposition de leurs hôtes et visiteurs des itinéraires de rêve. Nous espérons que cette aide convaincra les autres communes qui n'arrivent pas à dégager assez de moyens pour leurs sentiers pédestres à déposer des dossiers auprès du canton.

Nous regrettons que la méthode d'appréciation des projets ne tienne aucun compte des personnes qui seront victimes de la crise et qui perdront leur emploi. Nous souhaitons introduire un amendement pour ajouter un critère social aux autres critères déjà décidés dans le projet. Les personnes doivent être au centre de nos préoccupations et si les mesures prises favoriseront le maintien des emplois, il est important de penser aussi aux personnes qui perdront leur travail ainsi qu'aux jeunes qui ne trouveront pas de place d'apprentissage ou qui ne pourront rester chez leur employeur après leur formation. Il n'est pas normal que des jeunes ne puissent se former ou acquérir de l'expérience après leur apprentissage, car ils ont besoin et envie de travailler et d'être autonomes.

Je vous donne quelques pistes non exhaustives de projets qui pourraient être proposés.

Le canton pourrait soutenir les entreprises qui gardent les jeunes une année après leur formation et qui engagent des apprentis. Le canton pourrait aussi encourager et soutenir les communes qui mettraient en place des programmes d'occupation pour ne pas laisser les personnes à ne rien faire alors que l'on sait combien la perte d'un emploi est difficile à vivre, pas seulement au niveau financier mais aussi au niveau personnel. Elargir les offres de formation continue proposées par les ORP serait aussi un moyen pour permettre aux personnes une réorientation professionnelle.

Les communes sont et seront confrontées à une hausse de demandes d'aide sociale. Ne serait-il pas plus intelligent de pouvoir financer des mesures permettant aux personnes en difficulté de garder ou de retrouver un emploi ou bien encore de donner aux gens la possibilité d'être utiles en participant à des programmes d'occupation plutôt que de simplement leur donner le minimum vital en les laissant inoccupés.

Nous espérons que notre amendement sera soutenu par la majorité du Parlement, car personne ne devrait être laissé au bord du chemin et la prospérité doit être partagée afin de ne pas créer des ghettos de pauvreté qui déstabilisent toute la société.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin, PLR:

Cela a été dit et redit, les indicateurs économiques étant passés au rouge, il y a lieu de changer de stratégie au niveau de l'action gouvernementale, un Gouvernement et un Parlement, soit dit en passant, qui doivent tenir le même langage en la matière, soit rappeler le rôle subsidiaire des collectivités publiques en matière économique. Ce principe demeure et doit perdurer qu'elles que soient les turbulences qui secouent le Landerneau valaisan.

Nous allons résumer notre réflexion par une série de questions-réponses.

1. Le principe de subsidiarité, décrit plus haut, octroie-t-il le droit à l'Etat d'apporter son aide financière à l'économie? La réponse est oui. L'histoire se répète. Il a fallu, en son temps et dans d'autres sphères, injecter des sommes considérables pour sauver de la noyade de

grandes entreprises. Même si le principe de l'équité est souvent mis à mal (tous n'ont pas eu la chance de bénéficier de cette aide étatique), des centaines de postes de travail et d'entreprises en sous-traitance ont ainsi été sauvés d'une mort brutale.

2. La création d'un fonds spécial de 50 millions est-elle supportable pour nos finances publiques? Bien sûr que oui. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître l'excellente santé financière du canton avec une dette brute raisonnable et des marges d'autofinancement et excédents de financement très élevés durant ces dernières années et qui permettent aujourd'hui de faire face à la crise. On peut même parler d'abondance de biens puisque vous laissez suggérer la possibilité de doubler la mise en cas de besoins; 100 millions à portée de main, ça fait rêver. Mais s'il fallait remettre une couche, à l'instar de la commission des finances et des représentants des autres fractions, nous souhaiterions que les procédures soient respectées, à savoir que la demande soit faite en bonne et due forme au Parlement, puis décider, après coup, de l'affectation des sommes octroyées. Annoncer en grande pompe l'injection immédiate de 30 millions dans l'économie, puis faire la demande formelle au Parlement trois mois plus tard pourrait faire penser que vous considérez ce Grand Conseil comme une simple chambre d'enregistrement; ce que vous réfuterez d'ailleurs tout à l'heure et ce que nous refusons d'être, faut-il le préciser?

3. L'affectation annoncée de ces montants, telle qu'esquissée par vos services, est-elle totalement efficace par rapport à l'objectif fixé, soit venir en aide, rapidement, aux entreprises durement touchées par la crise? Point de réponse formelle cette fois-ci de la part des libéraux-radicaux, mais de gros doutes subsistent. Il vous appartiendra, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, de nous rassurer quant à l'efficacité de ces mesures. Profiteront-elles vraiment aux entreprises les plus touchées? Alcan, Novelis, Lonza, Cimo, Sygenta, BASF et consorts, qui vivent avant tout de l'exportation et qui sont à coup sûr les premières frappées par cette crise, bénéficieront-elles de cette aide? Et, si oui, sous quelle forme? Puisque le cadre légal existe – la loi sur les marchés publics a ses contraintes – quelle stratégie mettre en place pour permettre aux entreprises valaisannes la concrétisation de projets importants (des projets qui vont au-delà du seuil minimal permettant la procédure sur invitation)? Certains, au sein de notre fraction, craignent comme la peste le saupoudrage en matière d'aide financière..., une pincée par-ci, notamment en faveur du tourisme, une pincée par-là en matière d'innovation... L'affectation a-t-elle été suffisamment réfléchie, Monsieur le conseiller d'Etat? Ne mérite-t-elle pas réévaluation? Si le principe d'une aide recueille notre assentiment, son affectation, comme déjà dit, elle, nous laisse dubitatifs.

4. L'assainissement des bâtiments publics est-il prioritaire? Pour ce qui nous concerne, la réponse est oui. L'Etat doit montrer l'exemple en la matière. Dès lors, cette affectation est on ne peut plus nécessaire. Vous parlez d'une quinzaine de bâtiments dans votre message. Cela nous paraît peu au vu des besoins actuels. Pourrait-on connaître la liste de ces bâtiments lors de la discussion de détail? Quelle est la stratégie mise en place? Les assainissements énergétiques vont-ils de pair avec les rénovations desdits bâtiments? Tout à l'heure, dans le débat sur les comptes 2008, de nombreuses voix ont soulevé le problème récurrent des investissements budgétés non réalisés. Le groupe libéral-radical remet la compresse. Nous l'avons dit et redit à maintes reprises. Nous n'avons pas toujours le pouvoir décisionnel par rapport aux investissements de tiers, mais pour ce qui concerne nos investissements propres, il faut augmenter les fonds octroyés et surtout accélérer les processus d'affectation. Le Service des bâtiments – et ici je lance un appel à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly (vous pourrez faire le relais, s'il vous plaît) – doit bénéficier de plus de moyens

et de liberté d'action. Nous sommes en retard – et ici le constat s'impose – dans le processus de rénovation des bâtiments publics et scolaires notamment. Permettez-moi de citer un seul exemple: le centre professionnel de Sion qui accueille plus de 3'800 apprentis à 50 ans. Il est vieux, démodé, tout comme son mobilier. Il n'est pas réglementaire au niveau de la sécurité, notamment pour ce qui concerne la protection contre les incendies. Appel a déjà été lancé, mais, hélas!, pas entendu. Nous souhaitons, comme déjà dit, plus de moyens dans la réfection des bâtiments scolaires pour que les travaux de rénovation et d'assainissement énergétique aillent de pair afin d'éviter des frais inutiles.

En guise de conclusion, nous aimerions que le Conseil d'Etat étudie le bien-fondé des trois propositions suivantes pour mieux lutter contre les méfaits de la crise:

- Est-ce que l'abaissement de l'impôt foncier qui frappe les infrastructures de nos PME, grevant ainsi leurs coûts de production, est envisageable?
- Une généralisation des rabais énergétiques aux entreprises exportatrices du canton durant un laps de temps déterminé, est-ce une mesure appropriée?
- Si le besoin est manifeste, une augmentation rapide des moyens alloués au CCF (centres de compétences financières) dans la gestion administrative de dossiers en suspens est-elle souhaitable? Traiter plus vite encore les dossiers présentés, c'est aussi une aide bienvenue aux entreprises qui sollicitent cette demande.

Le groupe libéral-radical entre en matière et vous remercie pour votre attention.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Nous n'allons pas refaire ici l'historique de la crise d'abord financière et ensuite économique que nous vivons en ce moment.

Cela dit, la crise actuelle se révèle extraordinaire quant à sa gravité et à sa durée, ce qui justifie, à des conditions très strictes, le recours à des mesures supplémentaires de politique budgétaire.

Un bon résultat des comptes 2008 de l'Etat du Valais nous permet la mise en place d'un tel programme avec un montant de 30'200'000 francs réparti sur 2009 et 2010.

Si un programme de soutien à l'économie peut paraître, au premier abord, un bon moyen de juguler la crise, il n'en est pas tout à fait de même dans la réalité si l'on en croit les rapports d'analyse sur les programmes de soutien lors des crises précédentes.

Afin qu'un tel plan de soutien déploie tous ses effets, les critères de sélection pour le soutien ou non d'un projet doivent être très précis.

Les trois critères proposés dans le message du Conseil d'Etat qui sont: "ciblé, d'effet rapide et temporaires" ne pourront en aucun cas faire l'objet de dérogations si l'on ne veut pas dépenser l'argent du contribuable à mauvais escient ou du moins sans les effets escomptés sur l'économie.

Un programme de relance économique qui déploie tous ses effets devrait avoir un coefficient de 1, c'est-à-dire que 1'000'000 de francs investis par l'Etat devraient produire 1'000'000 de PIB supplémentaire.

Pour 2007, le PIB valaisan se décompose de la manière suivante pour ce qui est des branches les plus importantes: services aux entreprises 16%, chimie 9,8%, construction 7,5% et santé-social 6,9%. Autre facteur ne jouant pas en faveur de ce programme de soutien, c'est le rapport entre les importations et les exportations de l'économie valaisanne. Toujours pour 2007, les importations se sont montées à 4,5 milliards alors que les exportations s'élevaient à 2,5 milliards.

L'exercice ne sera pas facile. Il ne suffit pas de mettre de l'argent à disposition. Encore faut-il qu'il soit mis là où il produira le plus d'effets.

Un autre aspect qui ne doit pas être négligé, ce sont les aides sous forme de subventions. Ces aides bien spécifiques doivent être absolument limitées dans le temps et ne pas devenir une règle sur laquelle les privés ou l'économie peuvent compter au-delà du programme d'aide à l'économie.

Pour ce qui est des perspectives à long terme, il ne faut pas oublier la composante de l'endettement si la crise devait se poursuivre bien au-delà de 2011. La crise d'abord financière et ensuite économique est en partie due à un gonflement démesuré de l'endettement. Il serait absurde qu'à la sortie de la crise, on se retrouve, à notre tour, avec une dette démesurée.

Les risques, les écueils dont je viens de parler, c'est au Gouvernement qu'il appartiendra de les éviter par une gestion rigoureuse de l'argent qu'il nous propose d'injecter dans notre économie, mais ils ne remettent pas en cause la nécessité de soutenir nos entreprises à l'amorce d'une crise. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

C'est pourquoi le groupe UDC entre en matière sur ce projet de décret avec les amendements déjà apportés par la commission.

Merci de votre attention.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Comme déjà relevé, la commission des finances soutient et salue la mise à disposition de moyens financiers destinés à favoriser la relance économique. Ainsi, elle a préavisé favorablement l'affectation de 50 millions à un fonds de financement spécial.

Elle ne peut, cependant, pas cautionner les dispositions inscrites à l'article 3 alinéa 3 du présent projet de décret. La possibilité d'une dotation supplémentaire allant jusqu'à 50 millions au maximum, si la situation conjoncturelle l'exige, permettrait au Conseil d'Etat d'alimenter le fonds en question sans en référer au Parlement. En cas de prélèvement sur un excédent du compte 2009, notre Exécutif procéderait ainsi de la même manière que pour le compte 2008 et nous mettrait devant le fait accompli. Pour éviter d'arriver au prochain compte avec une éventuelle dotation supplémentaire qui n'aurait pas encore été avalisée par le Parlement, mais qui aurait déjà été communiquée, la commission des finances a déposé un amendement. Celui-ci n'autorise l'inscription d'une dotation supplémentaire au compte de financement spécial qu'avec l'accord du Grand Conseil. Cet amendement contraindra le Conseil d'Etat à présenter au Parlement une éventuelle dotation supplémentaire préalablement à l'examen du compte (éventuellement en session de mars, si cela devait se produire). Ainsi, les parlementaires pourront fixer les priorités les plus urgentes et accepter ou refuser cette dotation en fonction des investissements prioritaires à réaliser. En effet, la commission des

finances rappelle que les dossiers d'assainissement des caisses de pension, de réalisation des mesures prioritaires dans le cadre du projet Rhône 3, de réforme du statut des enseignants, pour n'en citer que trois, sont loin d'être aboutis et seront d'importants consommateurs de ressources financières.

Il est donc indispensable que le Grand Conseil décide lui-même des priorités à définir. Il en va de l'accomplissement de sa mission fondamentale et du respect du débat démocratique.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Après cinq ans de croissance soutenue, le canton du Valais, comme d'ailleurs les autres cantons et la Suisse, doit faire face à un retournement de tendance du taux de croissance dès le troisième trimestre 2008.

Si nous pouvons constater une bonne résistance au ralentissement conjoncturel dans le commerce et la consommation, nous devons constater que les principales branches économiques de notre canton sont déjà concernées par ce ralentissement et le seront plus fortement dès 2010.

L'amélioration sensible de la situation financière du canton, qui a résulté de la politique de maîtrise des dépenses cantonales engendrées par les différentes décisions prises par ce Parlement ces dernières années, ainsi que la conjoncture favorable des années 2004 à 2008 ont été mises à profit. Les mesures conjoncturelles prises par le Valais en 2008 représentent un montant de 172 millions.

C'est pour répondre à la dégradation de la situation conjoncturelle que le programme de soutien à l'économie de notre canton nous est soumis par le projet de décret doté d'un fonds de 50 millions prélevés sur l'excédent du compte de l'Etat pour 2008. La première phase de 30,2 millions, répartis sur 2009 à hauteur de 14'950'000 francs et 2010 à hauteur de 15'250'000 francs, s'articule autour de trois axes définis. Certains de ces axes sont en lien direct avec les mesures de la deuxième phase fédérale de stabilisation qui permettront à notre canton de bénéficier des moyens mis à disposition des cantons par la Confédération.

La commission soutient le choix du Conseil d'Etat portant sur les différents domaines bénéficiaires. La commission sera, cependant, attentive au suivi du programme qui devra être intégré dans les mandats de prestations des divers services concernés ainsi qu'au financement qui devra être effectué une fois la mesure réalisée.

Lors des derniers exercices, nous avons pu constater que les investissements réalisés sont inférieurs aux montants budgétisés. Nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que les montants prévus par ce décret soient utilisés dans la période et non reportés afin d'atteindre le but visé: soutenir l'économie valaisanne durant la période difficile qui s'annonce.

Si nous pouvons comprendre la volonté du Conseil d'Etat à communiquer rapidement l'information relative à ce projet, nous tenons, cependant, à lui rappeler que le Parlement souhaite être informé en priorité sur les propositions d'attribution de l'excédent de financement du compte qui est de son ressort.

Je remercie tous les groupes d'entrer en matière et laisse le soin au Conseil d'Etat de répondre aux différentes questions posées.

Concernant les amendements, la commission se réunira demain à l'issue des débats au deuxième étage.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vu votre accord sur l'entrée en matière, je ne veux pas trop m'exprimer sur la question de la nécessité de ce programme de soutien.

Je profite donc de juste répéter la philosophie qui a régné pour l'établissement de ce programme de soutien à l'économie et finalement ses axes d'actions. En matière de philosophie, je soulignerai que le Gouvernement a voulu, à travers ce montant de 30,2 millions en soutien à l'économie valaisanne et en complément des mesures déjà prises en 2008, agir en cohérence avec les critères des mesures adoptées par la Confédération, cette coordination avec la Confédération, à savoir un programme de soutien ciblé en suscitant de nouveaux investissements, d'effet rapide, soit déjà pour 2009, même si on voit que, pour 2009, la situation économique des branches valaisannes ne souffre pas encore vraiment de cet affaiblissement de la conjoncture, sauf les entreprises qui sont orientées exportations où la problématique est plus importante. Et ces mesures doivent être temporaires, ici on rejoint la volonté du Parlement, les projets retenus ayant une durée limitée à fin 2011 au plus tard.

Au niveau plus stratégique, nous avons voulu, à travers ce programme de soutien et, à un certain moment, contrairement à ce que le député Jean-Marie Schmid a dit, mais je reviendrai à ses questions, privilégier des domaines porteurs pour l'avenir, susceptibles d'un retour sur investissements (ici pensons concrètement aux mesures en matière d'énergie), favorisant nos conditions cadres (infrastructures ferroviaires notamment) et en menant un appui aux PME. Nous avons également voulu veiller au respect de l'équilibre des finances publiques du canton. Moi, personnellement, j'aurai un grand problème pour soutenir des mesures conjoncturelles et, en même temps, s'endetter fortement. Alors, ce serait un risque que moi, personnellement, et je pense aussi le Gouvernement ne prendrions pas. Mais, là, il y a une réflexion à mener parce que justement le risque de ces mesures conjoncturelles est toujours soit d'arriver trop tard, soit d'arriver trop vite. Nous, ce que nous avons recherché avec ces mesures, c'est tout de même d'être au bon moment avec les bonnes mesures pour apporter un soutien clair aux entreprises valaisannes. Mais le respect de l'équilibre des finances publiques du canton est un élément fort que nous allons respecter.

Ensuite, à travers les trois axes d'actions principaux de ce programme, nous avons voulu mettre un accent fort sur les mesures liées à l'énergie. Là, on retrouve l'élément "durable" parce que si l'on investit dans l'assainissement énergétique, c'est la meilleure mesure dans une politique qui est orientée développement durable. En effet, ces mesures, indirectement, soutiennent les PME qui auront des mandats pour faire ces assainissements et, en même temps, on réduit la consommation énergétique. C'est, comme on le dirait en bon

français, faire d'une pierre deux coups. Alors, je crois que, en tout cas dans ces mesures-là, nous respectons les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

Nous avons également voulu des mesures innovantes en faveur des PME exportatrices notamment qui sont aujourd'hui les plus touchées par la conjoncture alors que, en matière de tourisme, nous donnons, avec le programme "e-valais", une impulsion déterminante à la vente et à l'image touristique de ce canton.

Finalement, on soutient aussi trois projets liés à la HES-SO, projets très innovateurs.

Enfin, l'IDIAP pourrait profiter cette fois-ci d'une aide de Berne de 10 millions, aide directe.

Alors, positionner le Valais comme terre d'énergie, soutenir les PME et favoriser la modernisation de notre tourisme, c'est l'ambition que nous voulons poursuivre avec vous dans ce programme, mais surtout à travers l'ensemble de notre politique et de ses autres moyens budgétaires.

Alors, je vous remercie d'entrer en matière et de nous donner l'occasion de mener à bien cette politique.

J'en viens aux réponses aux questions posées par les intervenants.

Jean-Marie Schmid hat zum Beispiel gefragt ob wir uns nicht genügend um zukunftssträchtige Investitionen gekümmert haben. Und ich möchte hier allen, die hier bezüglich Investitionen in ein flächendeckendes Glasfaserkabel das Wort ergriffen haben, mitteilen, dass ich im April einen Gipfel aller Akteure im ganzen Kanton Wallis organisiert habe. Anlässlich dieses Gipfels waren alle Akteure, also die Energieversorger, Swisscom, Sunrise, Valaiscom, aber auch die Energieversorger präsent und wir haben mit ihnen über das Projekt 2020 flächendeckendes Glasfasernetz im Wallis gesprochen. Ich habe klar festgestellt, dass im Mittel- und Unterwallis die Energieversorger alleine in der Lage sind, ohne spezifische Unterstützung, dieses flächendeckende Glasfaserkabel zu bauen. Gleichzeitig habe ich festgestellt, dass im Oberwallis mit der Valaiscom und den Gemeinden hier ein höherer Handlungsbedarf was das Einschliessen von zusätzlichen finanziellen Mitteln betrifft vorhanden ist. Hierzu möchten ich Ihnen sagen, dass wir ja in einer zweiten Phase bei allen Walliser Gemeinden ein Inventar erhoben haben für Projekte, die über die Gemeinden initiiert werden. Ich erinnere daran, dass der Bund beschlossen hat zusätzlich 100 Millionen Franken in den Fonds für Regionalentwicklung einzuschliessen, mit dem dann Projekte der Regionalpolitik unterstützt werden. Hierzu haben wir ein Listing gemacht bei den Walliser Gemeinden und zu unserer aller Überraschung hat man hier Projekte eingegeben im Gesamtbetrag von 300 Millionen Schweizerfranken – Investitionsprogramm der Walliser Gemeinden für Projekte für 300 Millionen. Selbstverständlich werden wir nicht in der Lage sein alle diese Projekte realisieren zu können, weil ja gleichzeitig der Kanton einen paritätischen Beitrag leisten muss. Aber hier hat zum Beispiel die Valaiscom ein Projekt eingegeben und hat 1,7 Millionen beantragt. Dieses Projekt wurde auch in Bern deponiert und wir werden mit Aufmerksamkeit verfolgen was jetzt in Bern geschieht. Dieses Projekt Valaiscom 1,7 Millionen ist in Bern deponiert und wenn dann diese 1,7 Millionen von Bern zugesprochen werden, dann haben wir vom Kanton den paritätischen Beitrag zu leisten im selben Umfang. Dann haben wir ja über drei Millionen für dieses Projekt. Somit kann der Glasfaserausbau im Oberwallis auch vorangetrieben werden.

Gleichzeitig haben wir auch zwei Millionen vorgesehen für Innovationen in den KMU's, wo bereits 30 Millionen enthalten sind. Was eine langfristige Wachstumsstrategie betrifft, da stimme ich mit Ihnen überein. Wir werden also im Zusammenhang mit der Energiepolitik in den nächsten Monaten eine klare Energiepolitik definieren für die Zukunft dieses Kantons. Das bedingt aber auch Ressourceneinsatz. Die Ressourcen bei meiner Dienststelle für Energie sind jetzt natürlich darauf ausgerichtet diesen Anfragen und der Umsetzung dieses Programms eine Priorität einzuräumen. Wir werden viele Gesuche erhalten. Wir werden hier entsprechend auch mit unseren Ressourcen zunächst diese Kundenbedürfnisse befriedigen können und dann in einer zweiten Phase die strategischen Überlegungen für eine kantonale Energiepolitik machen.

Ich danke für Eintreten. Ich habe damit auch die Fragen beantwortet.

Le député Pascal Gaillard a posé la question des sélections selon les critères ciblés, avec un effet immédiat et puis des mesures temporaires. Vous avez proposé de déroger et de ne pas laisser la possibilité au Conseil d'Etat de déroger. Pour notre part, nous avons souhaité garder une flexibilité, mais si vous souhaitez..., en tout cas, moi, je suis ouvert à analyser cette question parce que notre volonté est claire: c'est, avec les mesures conjoncturelles, d'avoir un effet temporaire et des mesures vraiment ciblées. En tout cas, c'est notre volonté. Et puis, si on ne donne pas déjà la possibilité de déroger, on garde la pression pour vraiment respecter ces trois objectifs. Je n'ai pas de problème pour accepter cette proposition.

La vision pour les 20 millions du fonds qui restent. Alors là, à un certain moment, on doit se poser la question, il y a tous ces projets qui ont été déposés dans une deuxième phase par les communes. On a fait un listing de leurs projets. On est arrivé à 300 millions pour des projets déposés par les communes. Evidemment, il n'y a pas tous les projets qu'on peut accepter et qui seront acceptés à Berne, mais on va quand même les garder aussi en réserve un moment éventuellement pour cette deuxième phase pour soutenir et apporter ce montant paritaire qu'on doit apporter à travers la politique régionale pour les projets des communes.

En même temps, et je dis ceci en direction de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, demain, le Conseil fédéral va décider, s'il arrive à créer une majorité, sur un troisième paquet conjoncturel, dans lequel on retrouvera plus des mesures ciblées sur la lutte contre le chômage, surtout la lutte contre le chômage des jeunes entre 16 et 24 ans parce que c'est une catégorie de personnes qui pourrait être la plus rapidement touchée. Cela devrait vous intéresser, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, parce que je voulais vous adresser la parole concernant toutes ces mesures pour lutter contre le chômage des jeunes. Demain, comme je viens de le dire, il y aura cette décision du Conseil fédéral. On voulait donc d'abord attendre ce que le Conseil fédéral va décider pour soutenir ces personnes qui pourraient tomber au chômage. En même temps, nous avons aussi planifié une rencontre avec les partenaires sociaux après la rentrée d'été en Valais pour définir une stratégie. Alors, on ne va pas les oublier. On va aussi prévoir des mesures spécifiques pour ces gens-là en collaboration avec les partenaires sociaux.

Pour le chômage partiel – pour reprendre l'élément évoqué par le député Pascal Gaillard –, on a prévu un montant de 2 millions à investir dans les entreprises pour que, pendant la période du chômage partiel, celles-ci puissent développer des projets internes de développement et innovateurs pour occuper ce personnel. Mais un des grands soucis va être la question: est-ce que l'on doit, au niveau fédéral, prolonger le chômage partiel de 18 à 24 mois? Cela est actuellement en discussion parce que l'on voit que la conjoncture ne repart pas aussi vite que prévu.

On gardera certainement l'implication forte du Parlement et ici je rejoins la proposition du président de la commission des finances de respecter évidemment cette décision du Parlement pour cette deuxième partie. Je ne changerai pas le plafond de la dotation, mais la décision d'octroyer 50 millions de plus, éventuellement du budget 2009, doit être faite en coordination ou avec vous. Je ne sais pas comment, juridiquement, il faut le faire. Est-ce que c'est une décision? Cela reste à discuter, à réfléchir pour savoir quelle sera la forme juridique du processus. En effet, le processus, comme il a été prévu par les comptes, est juste. C'est avec l'acceptation des comptes 2008 que le Parlement garde sa souveraineté. Il aurait aussi pu dire non. Alors, ceux qui disent que le Parlement n'est qu'une chambre d'enregistrement, c'est faux parce que vous avez toujours le droit de dire non. Cela, on ne vous l'a jamais enlevé, je pense. La question que l'on doit se poser est celle de la communication. Et là, on devrait faire une fois un débat de fond de dire: mais, finalement, est-ce que le Gouvernement, quand il a arrêté un message comme à Berne, peut faire la communication sur la décision du Gouvernement et, après, c'est le débat politique qui va de toute façon avoir lieu dans le Parlement? Avec le Bureau, il faudrait quand même une fois réfléchir sur le thème de la communication.

Diego Clausen, zu breit ausgeführt, falsch. Wir haben informiert per Mail bevor wir die Presse informiert haben. Es war allerdings kurz, das gestehe ich zu.

Im Zusammenhang mit der Schuldenbremse bin ich auch der Meinung – das habe ich gesagt – man sollte sich nicht verschulden um ein Konjunkturprogramm zu lancieren. Weil das Risiko, das man bei einem Konjunkturprogramm eingeht, dass man vielleicht nicht die gewünschte Wirksamkeit erzielen kann, gross ist. Deshalb wäre es falsch wenn man jetzt hier die Schuldenbremse nicht einhalten würde. Deshalb haben wir ja auch den Weg eingeschlagen, diese 50 Millionen Überschuss aus der Jahresrechnung 2008 hinüber zu retten. Diese Möglichkeit wird auch wieder 2009 bestehen. Denn 2009 gibt es höchst wahrscheinlich wieder einen Überschuss.

Krankenkassenprämien – diese Erhöhung ist ein Thema. Bern hat ja beschlossen, die Subventionierung der Krankenkassenprämien zu erhöhen und da müssen wir ja vom Kanton mithelfen. Allerdings irgendwann wird dann die ganze Geschichte ein bisschen skurril mit dieser Krankenkassenprämiensubventionierung. Weil dann plötzlich Kinder von gut verdienenden Menschen, die im Studium sind, über diese Subventionierung auch noch in den Genuss kommen. Dann könnte es ein Ungleichgewicht geben, aber das ist dann ein anderes Thema, über das man bei Gelegenheit mal diskutieren muss. Ich möchte da nicht der Position des Staatsrats vorgreifen.

Ihre Überlegungen, die Sie angeführt haben, sind sehr interessant. Es ist eine ganze Blume von Vorschlägen. Sowie Sie mich kennen werde ich sicher – und ich bin ja auch offen für alle Überlegungen, die dazu beitragen dass sich die Situation im Wallis verbessert – diese Überlegungen, die Sie gemacht haben auch ernsthaft prüfen.

Il y a encore une question qui a été soulevée: qu'est-ce que l'on va faire si, dans les fonds, après les trois ans, il reste des montants qui n'ont pas été utilisés? Je pourrais dire que l'on trouvera une solution créative, mais si, vous, vous voulez vous déterminer sur cette question, c'est volontiers que l'on acceptera votre proposition. Mais, on discutera dans les détails dans les projets de ce que l'on va faire.

Il reste quelques éléments soulevés par le député René Constantin sur l'abaissement de l'impôt foncier. Je prends acte de cette idée; on en discutera au Gouvernement. Quant à la généralisation du rabais énergétique, personnellement, je trouve que ce n'est pas une bonne idée parce que ça pourrait avoir un effet contraire au fait de demander des économies d'énergie. En effet, si, chaque fois, on a un rabais énergétique qu'on devrait généraliser, cela n'incite pas à faire des économies d'énergie. J'ai tout à fait une autre idée qui pourrait aller dans ce sens, c'est de dire, avec le fonds des anciens crédits LIM, les ouvrir aussi à des industries si ces dernières réfléchissent à la possibilité de faire des projets d'assainissement énergétique, de leur donner des crédits sans intérêt à travers ce fonds, dans lequel on a encore des potentialités pour faire un fonds de roulement et dire: voilà, aux industries qui veulent faire des assainissements énergétiques, on donne un crédit LIM ou anciennement crédit LIM et puis, après, elles remboursent ce crédit dans la durée parce qu'elles ont des avantages par le fait qu'elles ont créé des économies d'énergie. Alors, cela pourrait être une idée. Je crois qu'on devrait toujours essayer de faire d'une pierre deux coups. Pour ma part, je pense que généraliser, je ne le ferai pas. Ensuite, l'augmentation CCF, on la fait déjà à travers ce programme-là. Il y a des montants assez considérables qui rentrent déjà aux CCF. Il est vrai que dans les industries exportatrices comme Alcan, Novelis, il est très difficile de concrètement leur donner un soutien. Quelqu'un m'a dit une fois, il y a Scintilla Bosch à St. Niklaus; pour augmenter sa capacité exportatrice, c'est le Gouvernement valaisan qui achète à chacun une perceuse Bosch et en fait cadeau, pour augmenter la demande artificiellement. Pour donner un soutien clair en direction de ces entreprises exportatrices, c'est à travers la question de donner un soutien pendant la durée du chômage partiel pour former les personnes, mais, sinon, c'est très restreint; il faut rester réaliste.

Voilà, je crois ainsi avoir répondu à la plupart des questions.

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce projet.

Nous prenons très au sérieux vos remarques pour augmenter l'efficacité de ces mesures, mais il est clair qu'il reste toujours un certain risque sur l'efficacité. C'est pour cela que la majeure partie est orientée énergie, mesures d'assainissement énergétique, où de toute façon on aura une retombée. Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 juin 2009.*)

Entrée en matière

6. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

Eintretensdebatte

BESCHLUSS **zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die** **Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung** **der Wirtschaft**

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député René Constantin, PLR:

Nous ferons preuve de brièveté de par le fait que cet objet fait partie du plan de relance arrêté par le Conseil d'Etat, objet largement accepté tout à l'heure.

Il serait erroné d'augmenter la part cantonale pour cette promotion uniquement par principe mécanique, soit attribuer des montants supplémentaires parce que la Confédération le fait.

Encore et surtout faut-il que nous soyons convaincus du bien-fondé de la mesure. Mais, soyez rassurés, Mesdames et Messieurs, dans le domaine énergétique, nous sommes aussi conscients de l'importance de la création de mesures incitatives pour mieux lutter contre toutes formes de gaspillage et utiliser de manière efficiente les différentes sources d'énergie en fonction de nos besoins.

Avec l'assentiment de ce Parlement, nous pourrions ainsi bénéficier d'un pot commun de quelque 15 millions pour introduire différentes mesures en faveur de la promotion et de l'assainissement énergétiques des immeubles. Cela est une bonne chose.

Nous entrons naturellement en matière, mais permettez-nous une remarque en guise de conclusion.

Il faudra soigner la communication faite aux ménages notamment. Afin de garantir l'équité et donner à tout un chacun la possibilité de bénéficier de ces mesures incitatives comme l'analyse énergétique des bâtiments, il est vital que l'information soit minutieusement préparée et diffusée de manière coordonnée en partenariat avec les communes.

Je vous remercie pour votre attention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Es handelt sich um ein Programm zur Unterstützung der Wirtschaft in einer konjunkturellen schwierigen Zeit.

Das Programm ist in drei Phasen aufgeteilt.

Die erste Phase beansprucht kein ergänzendes Budget, das heisst die Förderprogramme werden fortgesetzt und es gibt eine Verstärkung und Ergänzung des Gebäudeprogramms Stiftung Klimarappen.

In der zweiten Phase (Ergänzungskredit in der Höhe von 5,5 Millionen Franken) geht es um Ersatz von Elektroheizungen, Sanierungen von Industrieabläufen, Grundinfrastrukturen, Anschlussunterstützungen für Fernwärme, Energieanalysen etc.

Fasst man diese zwei Phasen zusammen, spricht man von acht Millionen für das Jahr 2009 und 14 Millionen für das Jahr 2010.

In der dritten Phase geht es um die Ersetzung des Programms Stiftung Klimarappen.

Wichtig ist eine optimale Information der Öffentlichkeit, das heisst die Kommunikation gegenüber Gemeinden, Unternehmungen und der Industrie.

Erlauben Sie mir folgende Fragen:

Was für eine strategische Massnahme trifft der Kanton ab 2010, falls das Gebäudeprogramm der Stiftung Klimarappen nicht mehr fortgesetzt wird? Falls es weiterhin zustande kommt, gilt zu untersuchen, ob eine kantonale Ergänzung notwendig ist und bleibt.

Welche Massnahmen sind zu treffen, dass dieses Programm durchgeführt und verwaltet werden kann, vor allem in Anbetracht dessen, dass das Förderbudget zirka viermal grösser als das Budget 2009 und zirka achtmal grösser wie im Jahr 2008 ist?

Müssten gar neue Stellen bei der Dienststelle für Energie geschaffen werden, damit zukünftig eine effiziente Bearbeitung und umgehende Umsetzung gewährt wird?

Was geschieht mit Projekten, bei welchen die Programme zeitlich nicht in der vorgegebenen Frist umgesetzt werden können?

Wie verhält man sich hierbei gegenüber diesen Bauherrschaften?

Wir fordern den Staatsrat auf, unverzüglich nach Annahme dieses Beschlusses, die Massnahmen umzusetzen.

In diesem Sinne unterstützt die CSPO-Fraktion die Gewährung des Verpflichtungskredits und ist für Eintreten.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Lors de sa séance préparatoire de mercredi dernier, le groupe DC du Bas a analysé le projet d'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie.

Notre groupe salue l'initiative du Conseil d'Etat de suivre la volonté confédérale de soutenir des projets régionaux liés à la promotion énergétique en cette période difficile.

Il est à relever que de nombreux projets communaux sont à l'étude dans le cadre de valorisation des énergies renouvelables et la construction de centrales de chauffage à distance.

C'est pourquoi notre groupe soutient cet objet et accepte d'entrer en matière sur l'octroi de ce crédit d'engagement de 5,5 millions en complément au budget ordinaire sur les années 2009 et 2010.

Si l'ensemble du Grand Conseil donne son aval, nous demanderons au Conseil d'Etat une juste répartition géographique des subventions allouées et de tenir compte également de l'efficacité des projets qui lui seront soumis.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die CVPO hat sich mit der Botschaft zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft auseinandergesetzt.

Die CVPO ist der Meinung, dass dieser Verpflichtungskredit gesprochen werden kann. Dies aus folgenden Überlegungen:

1. Für die CVPO ist Energiepolitik ein strategisches Schwerpunktthema. Wir plädieren daher für die Förderung von neuen, respektive effizienten Energietechniken. Diese werden in der Botschaft ja auch ganz klar zum Ausdruck gebracht.

2. Mit den erwähnten Energiefördermassnahmen entwickelt sich der Kanton Wallis genau in Richtung eines modernen und fortschrittlichen Energiestandorts.

3. In einer Zeit, wo die Ressourcen von fossilen Brennstoffen langsam aber sicher knapp werden, ist es wichtig, dass man alternative Energien zum Einsatz bringt. Diese alternativen Energien werden in den Förderprogrammen ganz klar unterstützt.

4. Die politische Zielsetzung in Sachen Energiepolitik wird mit den aufgestellten Förderprogrammen konsequent umgesetzt. Der geforderte Verpflichtungskredit von 5,5 Millionen Franken begünstigt ein rasch umsetzbares Energieprojekt und ist im jetzigen, schwierigen wirtschaftlichen Umfeld dazu auch noch konjunkturwirksam.

Wir fordern den Staatsrat auf, dass die Kriterien, welche in Phase 3 erwähnt sind, frühzeitig aufgestellt und bekannt gegeben werden, damit man eine präzise Realisierungsplanung für das Jahr 2010 machen kann.

In diesem Sinne steht die CVPO geschlossen hinter diesen Energieförderprogrammen und ist daher für Eintreten.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Danielle Schmid, PDCC:

Ce crédit affecté au programme de promotion énergétique dans le cadre du programme de soutien à l'économie a retenu toute notre attention.

Si les différents programmes proposés obtiennent notre approbation, le groupe PDCC se pose tout de même quelques questions:

- Comment faire passer efficacement l'information aux entreprises privées et aux communes intéressées par ces programmes?

- Pourquoi priver les propriétaires de maison individuelle non Minergie de ces subventions alors qu'ils font le choix d'une énergie douce?
- Pourquoi avoir organisé une conférence de presse avant de donner l'information à la commission concernée par le sujet?

En souhaitant que les moyens accordés dans le cadre de ce crédit servent aux entreprises valaisannes, le groupe PDCC est d'accord d'entrer en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Après une phase de plusieurs années de croissance vigoureuse qui a entraîné une pleine exploitation des capacités de production de nos entreprises, la situation s'est détériorée durant la deuxième partie de l'année 2008 et au début 2009. Si l'on se réfère aux différents rapports et analyses économiques sur la conjoncture au premier trimestre 2009 pour ce qui est du Valais et en général sur le plan suisse, nous sommes entrés dans une phase de récession.

S'il est du devoir de l'Etat de soutenir l'économie dans les moments de crise, telle que nous la subissons en ce moment, ce soutien doit toutefois avoir des objectifs bien précis.

Un stimulus budgétaire a pour but de contribuer à court terme à une stabilisation de la demande générale et induire ainsi une réduction de la sous-exploitation des facteurs de production dans la branche.

Dans le cas qui nous concerne, le budget supplémentaire demandé par le Conseil d'Etat soutiendra particulièrement le secteur de la construction. Or, le secteur principal de la construction a entamé 2009 avec confiance. En revanche, les pronostics pour 2010 sont beaucoup moins optimistes et laissent présager une détérioration rapide et beaucoup plus sérieuse de la situation économique que pour l'année en cours.

Si la promotion énergétique doit rester un but en soi, les difficultés conjoncturelles actuelles que nous connaissons ne proviennent pas de ce secteur d'activité. Or, un programme devrait être ciblé en ceci qu'il s'attaque aux causes de la faiblesse de la conjoncture. Or, les causes principales de la crise financière actuelle sont dues en partie à une culture de l'endettement.

Un programme de soutien ne doit pas avoir l'objectif de maintenir une économie qui se stabilise, mais bien de garder une capacité de production pendant la période de récession, que ce soit en termes de main-d'œuvre et de savoir-faire.

Pour l'instant, tout au moins pour ce qui est de 2009, les capacités dans les secteurs bénéficiant de ce crédit supplémentaire ne sont pas encore en sous-exploitation.

Le budget ordinaire 2009 prévoit déjà un montant de 2 millions ainsi qu'une contribution de la Confédération à hauteur de 1,3 million, soit au total 3,3 millions de subventions d'aide à la promotion des énergies.

Si le bon résultat des comptes 2008 de l'Etat du Valais nous a permis de dégager ces montants qui sont à notre disposition pour soutenir l'économie en ces temps difficiles, cet argent ne doit pas pour autant nous brûler les doigts. Il en va de même pour ce qui est de l'augmentation du budget fédéral. N'oublions pas, en effet, que l'argent provenant de la Confédération, ce sont aussi nos impôts.

Il n'est pas judicieux d'augmenter le budget ordinaire 2009 pour la promotion énergétique car nous manquons la cible de l'aide à l'économie en ce qui concerne le moment de cette aide.

Au vu de ce qui précède, pour éviter que l'Etat n'intervienne prématurément et pour qu'il le fasse au contraire au moment où l'on peut prévoir que ce sera utile, le groupe UDC entre en matière, mais avec des propositions d'amendement qui ont pour but d'échelonner cette aide non pas sur 2009 et 2010 mais 2010 et 2011.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A travers différentes interventions, le groupe ADG a régulièrement démontré et affirmé sa volonté d'aller vers une politique énergétique ambitieuse. C'est donc avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance des différents projets de propositions d'extension des programmes de promotion énergétiques.

Le groupe ADG prend acte avec satisfaction de la volonté du Conseil d'Etat de saisir l'opportunité financière offerte par le Conseil fédéral et remercie toutes les personnes qui ont participé au groupe de travail pour la tâche importante réalisée dans un délai relativement court, ce qui permet au Valais de bénéficier de moyens supplémentaires tant pour accélérer et compléter les programmes de promotion actuels que pour faire face au ralentissement économique ambiant.

Ainsi que l'a relevé la commission, il est indispensable que tous les bénéficiaires potentiels privés et publics des projets présentés reçoivent l'information la plus complète dans les meilleurs délais.

Il nous paraît également essentiel, pour parvenir à un résultat optimal, que les ressources humaines du Département de l'énergie soient revues à la hausse car elles sont, à ce jour, clairement insuffisantes pour mener à bien ce renforcement important des mesures de promotion énergétiques.

Nous remercions le chef du département de nous apporter une réponse sur ce dernier point.

A l'unanimité, le groupe ADG accepte l'entrée en matière pour ce crédit d'engagement.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

La commission, s'étant prononcée favorablement sur le projet de décret au soutien à l'économie, soutient évidemment le projet proposé. En effet, le projet offre au canton la possibilité de soutenir le programme énergétique par des moyens supplémentaires, tout en

nous offrant la possibilité de bénéficier de montants complémentaires mis à disposition des cantons par la Confédération pour leurs programmes de politique énergétique. Tant les privés que les collectivités pourront bénéficier de ces moyens supplémentaires mis à leur disposition.

La commission a soulevé un élément qui lui paraît important: l'information. Nous rappelons au Conseil d'Etat que nous souhaitons qu'un accent particulier soit mis sur l'information. En effet, il nous paraît primordial que tant les citoyens que les sociétés de notre canton soient informés des possibilités mises à leur disposition pour les inciter à participer à ces programmes. Nous souhaitons aussi que les communes soient impliquées dans ces programmes pour qu'elles puissent, elles aussi, s'associer à ces démarches.

Pour le reste, la mise en application de ce programme concerne l'opérationnel qui est de la compétence du Gouvernement.

Je remercie tous les groupes qui entrent en matière.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich werde mich kurz fassen.

Le député René Constantin et d'autres intervenants ont raison: on doit bien soigner la communication et l'information.

Le fait que l'on ait fait une communication antérieure a déjà augmenté le nombre de personnes qui nous téléphonent pour se renseigner. Alors cette conférence de presse, qui a eu lieu peut-être un peu trop vite, nous a déjà donné la possibilité de faire une pré-information au public. Mais, finalement, je me rappelle que Thomas Burgener avait fait sa conférence de presse après avoir informé la commission.

Il y a donc du travail à faire. J'ai trouvé qu'une bonne idée avait été émise par la députée Anne-Christine Bagnoud en proposant de demander aux distributeurs d'énergie, sur les factures, de déjà mettre un avis pour présenter ce programme énergétique. Nous allons réfléchir, examiner cette proposition et discuter avec les distributeurs.

On a aussi prévu de faire une communication en tout cas à travers les médias. Je peux vous assurer que, sur cet élément-là, on va vraiment mettre un doigt dessus.

Concernant les questions posées par le député Diego Clausen: Ihre Fragen, Herr Grossrat, werden bereits durch die Botschaft eigentlich schon ausführlich beantwortet und zwar auf Seite 3. Also wenn dieses Programm wegfallen sollte, bin ich auch der Überzeugung, dass wir hier eine Strategie definieren müssen, vor allem was die Gebäudesanierungen betrifft, dass wir hier einschreiten müssten. Allerdings muss man das natürlich immer auch im Rahmen der Finanzplanung tun. Und ich bin auch überzeugt, dass die personellen Ressourcen zu gegebener Zeit erhöht werden müssen wenn wir weiterhin in diesem Bereich eine klare Vorwärtsstrategie definieren wollen.

En ce qui concerne les ressources humaines, une question a été posée par la députée Anne-Christine Bagnoud. Le programme actuel prévoit qu'un certain montant peut être utilisé pour engager du personnel auxiliaire durant cette période. Mais il est évident qu'à un certain moment, si on devait prolonger ces mesures, on devrait apporter une réponse. Il est clair que

c'est une réponse que doit donner le Gouvernement selon les priorités que le Gouvernement fixera pour le développement futur de ce canton. Mais il est évident que là il y a une nécessité pour répondre aussi aux besoins de notre clientèle pour être rapide.

Je profite de remercier tous les collaborateurs et les collaboratrices qui se sont déjà engagés avec beaucoup d'énergie, je pourrais dire, pour répondre à ces questions.

Monsieur le député Charles Clerc, vous avez raison sur le fait que pour 2009, il ne sera pas évident d'utiliser tous les moyens que l'on a prévus maintenant dans le budget, mais il y a aussi cet élément des promesses d'engagement. Les promesses d'engagement, il faut quand même les faire sur la base d'un budget même si ces projets peut-être se réaliseront en 2010, voire 2011, mais pour récupérer aussi les montants de Berne. A Berne, ils sont en train d'examiner, et ils sont d'accord, d'après les informations que nous avons aujourd'hui, de déjà nous octroyer un financement sur la base de promesses d'engagement financier qui sont faites pour soutenir des projets d'assainissement énergétique.

Voilà, je pense ainsi avoir répondu plus ou moins à toutes les questions.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 juin 2009.*)

Entrée en matière

7. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Rainer Studer, CVPO:

Die CVPO hat die Botschaft zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM sorgfältig geprüft.

Die CVPO ist der Auffassung, dass neue Energietechniken gefördert werden müssen.

Dieses Projekt, welches nicht verwendete Restwärme von Dampfturbinen in ein Fernwärmenetz einschleust, entspricht einer sehr effizienten energietechnischen Rückgewinnungsvariante, was eben auch ein Ziel der Energiepolitik des Kantons ist.

Der Verpflichtungskredit für dieses Projekt ist daher zweckmässig und entspricht auch voll und ganz der energiepolitischen Stossrichtung der CVPO.

Wir erachten es auch als wichtig, dass es politische Aufgabe des Staates Wallis sein muss, solche Energieprojekte zu unterstützen und zu fördern. Beispielsweise ist im Oberwallis ein ähnliches Projekt zwischen der Kehrlichtverbrennungsanlage Gamsen und der Lonza AG Visp im Gange, welches eigentlich auch Anrecht auf energiepolitische Förderbeiträge seitens des Kantons hätte.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le projet de décision d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM.

Le projet présenté favorise la sécurité d'approvisionnement en énergie à long terme et réduit la dépendance énergétique et la pollution atmosphérique. Il permet d'atteindre une grande efficacité énergétique et s'inscrit donc en toutes lettres dans le plan directeur cantonal, c'est-à-dire encourager la substitution du mazout, du gaz et du chauffage électrique direct par du chauffage à distance ou des pompes à chaleur dans les zones appropriées.

Suite à l'étude de marché effectuée par la SATOM, le projet a été redimensionné et a le potentiel pour alimenter toutes les zones d'habitation de la plaine du Rhône dans le secteur de Collombey-Muraz et de Monthey. Le business plan prévu permet d'évaluer les types et les besoins d'aide financière des principaux investisseurs. Est-il conforme à la réalité?

Le groupe DC du Centre émet quelques réserves concernant l'apport financier de l'aide aux investissements de 7,5 millions de Alpiq/Atel en raison de la réponse de la Confédération concernant la prise en compte des réductions des émissions de CO₂. De même, nous sommes inquiets de la réaction des personnes concernées. Le conseil général de Monthey ainsi que les habitants de Collombey-Muraz ne se montrent guère enthousiastes. Pourtant, ce projet s'inscrit dans une des priorités du programme SuisseEnergie, à savoir la récupération de la chaleur dans l'industrie.

Les subventions cantonales de 5 millions seront allouées sous forme de deux financements différents:

- une aide financière de 2 millions pris sur le fonds spécial de soutien à l'économie et
- le reste au budget ordinaire du Service de l'énergie.

Serait-il possible au Conseil d'Etat de convertir sa participation en actions?

Techniquement, nous sommes devant un très bon projet, le premier en Valais pour le chauffage à distance. Nous devons donc le soutenir.

Le groupe DC du Centre entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Das Gesamtprojekt kostet 50 Millionen Franken. Der kantonale Anteil entspricht einer 5 Millionen à fonds perdu Finanzhilfe.

Grundsätzlich entsteht hier eine Verminderung der Energieabhängigkeit von Seiten der beiden Gemeinden, eine Verminderung der Luftverschmutzung und eine Reduktion bzw. Kompensation des CO₂ Ausstosses – letztendlich eine grosse Energieeffizienz .

Das Projekt entspricht somit vollkommen den Zielen der kantonalen Energiepolitik.

Ein kommunales Reglement für die Fernheizung, zum Beispiel Tarife, Anschlussverpflichtungen und ein Rahmenvereinbarungsprogramm mit der SATOM muss von Seiten der Gemeinden erstellt werden.

Da keine Garantie besteht, dass das Projekt umgesetzt wird, sollte gerade deshalb der Kanton ein Zeichen setzen. Falls das Projekt nicht zustande kommt, sollen die Gelder anderweitig, zum Beispiel in den Unterhalt von Gebäuden oder in den Ausbau des Service public (Grundversorgung durch breit gefächerte Glasfasertechnik) verwendet werden.

Wir wissen alle, dass die Lonza ihre Energie vor Jahren an ausländische Anbieter verkauft hat.

Erlauben Sie mir deshalb folgende Bemerkungen bzw. Fragen:

Welche Rahmenbedingungen setzt hierbei der Kanton den beteiligten Partnern?

Welche Strategie zur Verminderung des Ausverkaufs der Heimat verfolgt der Kanton zukünftig? Dies betrifft in diesem Fall vor allem die Energiegewinnung aus Alternativenergien und würde auch die zukünftigen Windenergien betreffen.

In diesem Sinne unterstützt die CSPO-Fraktion diesen Kreditbeschluss und ist für Eintreten.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Une session climatique en novembre passé, avec le traitement de 20 interventions évoquant des préoccupations dans le domaine énergétique, session précédée de plus de 50 autres interventions personnelles dans les mêmes thèmes durant la dernière législature 2005-2009 suffisent, si cela était nécessaire, à démontrer que la question énergétique figure dans les soucis prioritaires de ce Parlement.

La quasi-totalité des mesures proposées jusqu'à ce jour ne pouvait et ne peut avoir une importance marquante que par l'addition des effets de nombreuses démarches isolées, incitées par des aides ponctuelles – ce qui n'enlève bien entendu rien à la valeur de ces mesures et au devoir de continuer dans ce sens.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui est d'un tout autre ordre. Une énorme quantité d'énergie est produite chez nous... et immédiatement gaspillée chez nous. Par un investissement maximum de 5 millions de francs, nous avons l'occasion, en utilisant cette énergie à bon escient, de nous épargner les nuisances de la consommation d'environ 6 millions de litres de mazout. Cinq millions pour une économie d'énergie 10 fois supérieure à celle obtenue par les 10'000 mètres carrés de capteurs solaires thermiques installés en 8 ans dans le canton grâce à des subventions de 2,2 millions de francs, soit presque la moitié du montant sollicité aujourd'hui.

Nous devons être conséquents, Chers collègues. Ne pas soutenir l'octroi de ce crédit d'engagement ôterait toute crédibilité à passablement de nos démarches passées et futures dans le domaine de l'économie des énergies, démarches qui, pour la plupart, ne peuvent déployer des résultats qu'à moyen ou long terme, alors que l'octroi de ce crédit amènera des résultats tangibles dès 2010 déjà.

Hier soir, Monsieur le député Freddy Philippoz, au conseil général de Monthey, en seconde lecture, tous les groupes se sont à nouveau déclarés favorables au principe de ce chauffage à distance puisque l'entrée en matière du règlement y relatif a été acceptée à l'unanimité et le règlement lui-même a reçu l'aval de 49 conseillers contre 3 et 4 abstentions.

Montrons fermement aux citoyens de ce canton, et particulièrement à ceux de la commune de Collombey-Muraz qui se prononceront en automne sur le même sujet, la volonté cantonale de le voir aboutir par un oui aussi appuyé que possible à ce crédit d'engagement, si possible avec la même unanimité qui s'est dégagée des travaux de la commission. D'autres sites de notre canton produisent aussi des énergies comparables inutilisées. Un oui massif aujourd'hui peut aussi lancer d'autres projets de ce type aptes à générer de fortes économies de nuisances. Soyons-en conscients.

Vous l'avez compris, le groupe PDCB appuie sans réserve l'entrée en matière et le projet de décision, et vous remercie d'en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Didier Cachat, PLR:

Ce projet, permettant aux communes de Collombey-Muraz et de Monthey de bénéficier d'un chauffage à distance, est un bon projet novateur et reconnu comme tel.

Profiter d'une énergie jusqu'ici non exploitée permettra, entre autres, l'économie d'énergie possible et une diminution des émissions de CO₂, tout cela à un coût intéressant pour

les bénéficiaires. Cela va dans le sens d'un postulat que nous avons déposé lors de la dernière législature et qui demandait, dans le cadre de l'écologie industrielle, l'inventaire des ressources de chaleur existantes.

Le groupe PLR soutient ce projet à l'instar du Service de l'énergie de l'Etat du Valais et accepte la décision de subventionnement, en espérant que tous les acteurs de ce projet se mettront d'accord et le feront aboutir rapidement.

Pour terminer, je suis un peu déçu que le député Jérôme Buttet soit intervenu avant moi..., je vous confirme, et j'y étais, que le conseil général de Monthey, hier soir, a donné un signal positif et fort en acceptant le règlement sur le chauffage à distance. Je rappelle le score: 49 oui, 3 non et 4 abstentions.

Merci.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec attention de cet objet qui concerne le chauffage à distance de la SATOM sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. La SATOM demande une aide financière de 5 millions de francs de l'Etat répartis sur 8 ans afin de finaliser le montage financier.

A l'heure où nous parlons d'indépendance énergétique, de la raréfaction du pétrole et du gaz, le groupe UDC soutient ce genre de projet qui permet de chauffer des quartiers de bâtiments et de villas avec la valeur énergétique de nos déchets.

La plupart des usines d'incinération en Suisse sont équipées de chauffage à distance.

Il est quand même dommage que, actuellement, une grande quantité de chaleur soit perdue, dissipée par des grands aérorefroidisseurs sur le toit de l'usine. Cette énergie thermique, si elle était utilisée, permettrait d'économiser l'équivalent de 6 millions de litres de mazout. Avec cette nouvelle installation, la SATOM continuerait à fournir de l'électricité et, en parallèle, améliorerait son rendement énergétique global en alimentant le chauffage à distance.

Certains s'interrogent sur le fait que ces 5 millions soient à fond perdu. Mais, il faut savoir que la SATOM appartient à 94 communes et que le produit de cette usine est réinvesti dans de nouvelles installations, par exemple, la Compostière de Villeneuve ou l'amélioration du traitement des fumées de l'usine. Donc, les retombées économiques pour les PME du Chablais se montent à plusieurs millions de francs par année.

Dans cette période de crise, l'impact économique sur la région du Chablais n'est pas négligeable car il s'agit-là d'un projet de 50 millions.

Les communes de Collombey-Muraz et de Monthey ont accepté le principe de ce chauffage à distance. Il reste encore à négocier certains détails, mais l'Etat du Valais se doit, lui, de soutenir ce chauffage à distance et d'accepter de mettre à disposition ce montant de 5 millions de francs si ce projet se concrétise.

Bien évidemment, le groupe UDC entre en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'offensive en matière énergétique occupe une bonne place dans le programme cantonal de soutien à l'économie, comme nous venons de le voir, et de nombreuses possibilités ne manquent pas dans ce domaine.

Nous vous proposons ici un projet intéressant de construction d'un réseau de chauffage à distance au départ de l'usine d'incinération SATOM afin d'alimenter en chaleur une partie des communes de Collombey-Muraz et de Monthey.

Dans la mesure du possible, il faut encourager la substitution du mazout, du gaz et du chauffage électrique direct par du chauffage à distance et par des pompes à chaleur, naturellement selon les possibilités.

Ce chauffage à distance pourrait alimenter les nouveaux quartiers et des quartiers d'immeubles existants sur les communes précitées.

Ce projet, devisé à 50 millions, prévoit une subvention cantonale de 5 millions. Sans cette aide, la SATOM ne sera pas en mesure de financer cette réalisation. Ce montant de 5 millions sera réparti sur la période du développement de quelque 8 ans.

Il est bien clair que la rentabilité du projet concerne essentiellement la SATOM et n'est pas du ressort de l'Etat du Valais. Cette réalisation s'inscrit d'ailleurs dans une des priorités du programme SuisseEnergie, à savoir la récupération de chaleur dans l'industrie. Il va aussi dans le sens du Service de l'énergie et des forces hydrauliques défini dans son mandat de prestations, soit promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant la sécurité économique.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Le projet proposé offre au canton la possibilité de favoriser la sécurité d'approvisionnement en énergie à long terme et de réduire la dépendance énergétique et la pollution atmosphérique.

A ces éléments, qui satisfont pleinement l'objectif politique du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, s'ajoute le fait que ce projet répond aux critères prévus dans le programme de promotion énergétique proposé ce jour au Parlement.

Ce sont ces éléments qui ont déterminé la décision favorable de la commission.

Je remercie tous les groupes qui entrent en matière.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich werde mich auch kurz fassen und werde nicht wiederholen was bereits gesagt wurde. Danke vorab Rainer Studer für seine Ausführungen. In der Tat ist das Projekt, glaube ich, bei der Lonza noch nicht so weit vorangeschritten wie dieses Projekt. Sobald ein klareres Projekt definiert ist, sind wir selbstverständlich auch bereit auf dieses Gesuch einzutreten und soweit die finanziellen Vorgaben es uns erlauben auch ein derartiges Projekt im Oberwallis zu unterstützen, weil nicht alle Mittel für Fernwärmeprojekte vorgesehen sind, dass die jetzt alle konzentriert würden auf das Projekt in Monthey. Also da besteht sicher Spielraum im Rahmen der verfügbaren Mittel wie es so schön heisst.

Monsieur le député Freddy Philippoz, vous avez parlé de la rentabilité. Il a été dit que ce sont les communes qui sont les porteurs de la SATOM, qui sont les porteurs du projet qui doivent assurer la rentabilité de ce projet.

En ce qui concerne Alpiq, évidemment c'est un élément du financement qui doit être encore assuré et vérifié.

Monthey a décidé; vous avez entendu le message de vos deux collègues.

Concernant l'entrée dans le capital-actions, en tout cas pour moi, personnellement, ce n'est pas quelque chose que l'on devrait prôner parce que ce n'est pas notre responsabilité de gérer un tel projet. Je vois mal que l'Etat pourrait s'engager dans le capital-actions d'une telle société.

Herr Clausen, Sie haben verschiedene grundsätzliche Fragen aufgeworfen zur Strategie. Wie kann man verhindern, dass unsere Wasserkraft verkauft wird – indem man sie selber kauft, könnte eine einfache Antwort sein, was wir auch tun werden. Wir haben die Möglichkeit uns jetzt über die Gesetzgebung jeweils bei Rückfall mit zehn Prozent zu beteiligen, was bereits zum Beispiel bei Nant de Drance erfolgt. Wir haben über die FMV selbst Projekte, wie man die Produktion erhöhen könnte und selbstverständlich werden wir uns in dieser Thematik engagieren. Aber wie gesagt, wir werden Ihnen eine klare Strategie in absehbarer Zeit vorlegen, wie wir gedenken unsere eigene Produktion zu erhöhen und eine klare Energiepolitik zu definieren.

Voilà, ce que je voulais dire.

Merci aux députés Didier Cachat, Charles Clerc et Bernard Briguet d'avoir apporté leurs éléments pour soutenir ce projet, ainsi qu'au député Jérôme Buttet.

Je peux donc clore.

Bon appétit.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 juin 2009.*)

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind am Ende der heutigen Sitzung.

Zum Schluss möchte ich Ihnen noch etwas auf den Weg mitgeben. Sie haben heute Morgen eine Lektüre mitbekommen von unserem Kollegen Michel Rothen. Ich würde Ihnen empfehlen, diese nicht in dieser Woche zu lesen, Sie haben noch andere Dokumente zu lesen. Aber Sie haben dann während den Sommerferien genügend Zeit diese Aufgaben dann zu erfüllen.

Vielen Dank und Ihnen allen einen guten Appetit und bis morgen.

La séance est levée à 12 h 50.

Séance du mercredi 17 juin 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Assermentation: 2 juges cantonaux suppléants
Vereidigung: 2 stellvertretende Kantonsrichter
2. Election d'un membre de la commission de gestion
Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission
3. **Compte 2008, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2008**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Rechnung 2008 und Verwaltungsbericht 2008
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Entrée en matière et lecture

4. Décision concernant l'acquisition à l'amiable de terrains (2^e étape) pouvant servir à la réalisation du projet de 3^e correction du Rhône

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend den gütlichen Erwerb von Grundstücken (2. Etappe) für Ausführung der dritten Rhonekorrektur

Entrée en matière et lecture

5. Décision concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die vorgezogenen Massnahmen I des Generellen Projekts der 3. Rhonekorrektur auf den Gemeindeterritorien von Siders, Sitten, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry und Port-Valais

Entrée en matière et lecture

6. Décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Sitten für die Verwirklichung einer Kanalisation für die Einleitung des Regenwassers mittels eines Pumpwerks in die Rhone

Développement: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklung: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

7. Interpellation du député Jean-Didier **ROCH**, PDCB, concernant la route des Ilettes entre Massongex et Monthey (06.05.2009) (5.007)
Interpellation von Grossrat Jean-Didier **ROCH**, PDCB, betreffend die Strasse "des Ilettes" zwischen Massongex und Monthey (06.05.2009) (5.007)

Entrée en matière

8. Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009

Eintretensdebatte

Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009

Der Präsident:

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Werte Zuschauerinnen und Zuschauer

Ich begrüsse Sie zu unserem zweiten Tag der Junisession.

Nach der gestrigen Eintretensdebatte werden wir in diesen Tagen dann jedes Departement noch entsprechend behandeln.

Als Traktandum 1 steht die Vereidigung der zwei stellvertretenden Kantonsrichter.

**1. ASSERMENTATION:
2 juges cantonaux suppléants**

**VEREIDIGUNG:
2 stellvertretende Kantonsrichter**

Der Präsident:

Anlässlich der Vereidigung im Monat Mai konnten diese zwei Kantonsrichter nicht anwesend sein, so dass sie heute die Vereidigung nachholen.

Ich würde Sie bitten, sich jetzt von den Sitzen zu erheben und dass die Kantonsrichterstellvertreter den Saal betreten, damit wir die Vereidigung durchführen können.

Sehr geehrte Frau **Marie-Claire Pont Veuthey**, sehr geehrter Herr **Uli Kalbermatter**, das Kantonsgericht hat uns mit Schreiben vom Mai 2009 mitgeteilt, dass sie vorgeschlagen werden als Ersatzrichter des Kantonsgerichts.

Ich begrüsse Sie hier in unserem Parlament und bitte nun den 1. Vizepräsidenten, Herrn Jean-François Copt, und den 2. Vizepräsidenten, Herrn Jean-Albert Ferrez, die Eidesformel zu verlesen.

(Siehe Artikel 20 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden / cf. Article 20 de la loi d'organisation judiciaire.)

Ich danke Ihnen für Ihre Arbeit zum Wohle und im Interesse unserer Justiz und wünsche Ihnen in Ihrer Funktion alles Gute und noch einen schönen Tag.

Danke schön.

(Applaus)

**2. ELECTION
d'un membre de la commission de gestion
WAHL
eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission**

Der Präsident:

Wir fahren weiter – Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission. Bei der Kommissionszusammensetzung im vergangenen Mai wurde gemäss Artikel 25, Absatz 3 unseres Reglements diesem zu wenig Rechnung getragen, das besagt, dass ein Mitglied der Oberaufsichtskommission nicht in einer thematischen Kommission Einsitz nehmen darf. Aus diesem Grund haben wir dies heute nochmals traktandiert, weil das Büro festgestellt hat, dass man diese Korrektur vornehmen muss und ich erteile nun Frau Maria Oester-Ammann das Wort.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Für die Geschäftsprüfungskommission schlage ich im Namen der CSPO-Fraktion **Graziella Walker Salzmann** vor.

Der Präsident:

Ich danke für den Vorschlag.

Frau Graziella Walker Salzmann wird Herrn Stefan Andenmatten ersetzen in der Geschäftsprüfungskommission.

Sind weiter Vorschläge da?

Keine Vorschläge.

Dann ist Frau Graziella Walker Salzmann in stiller Wahl als Mitglied der Geschäftsprüfungskommission gewählt.

Ich danke ihr.

(Applaus)

3. COMPTE 2008 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

RECHNUNG 2008 VERWALTUNGSBERICHT 2008

**DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT
(DECS)
DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT (DEKS)**

Discussion générale:

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die Verwaltungsrechnung 2008 ist wie erwartet gut ausgefallen, ja sehr gut sogar. "Die beste Rechnung aller Zeiten" war im Walliser Bote zu lesen.

Die CSPO-Fraktion ist sich bewusst, dass solche positiven Ergebnisse nur durch gute Arbeit aller Beteiligten zustande kommen.

Der Kanton Wallis kann sich als Bildungskanton sehen lassen. Unsere Fachschulen, auch wenn sie eher zu den kleineren in der Schweiz gehören, haben einen grossen Stellenwert und eine Akzeptanz über unsere Kantongrenzen hinaus.

Einige Anmerkungen im Namen der CSPO drängen sich aber trotzdem auf.

Zu denken gibt uns die obligatorische Schulstufe, welche die Basis für eine gute Bildung darstellt. Unsere Schüler liegen schweizerisch im oberen Durchschnitt und bringen sehr gute Resultate. Dies können wir gerne immer wieder lesen und ist auch statistisch bewiesen. Was aber nicht aus den Statistiken zu entnehmen ist, sondern nur gelegentlich aus der Regionalpresse, sind die Konflikte mit welchen sich Lehrer und Schüler abzufinden haben.

Die Mehrbelastung, welche auf die Lehrpersonen überwältigt wird, die Veränderung unserer Gesellschaft, die Integration von Schulkindern aus verschiedenen Kulturen und die damit verbundenen Mehraufgaben für Schuldirektionen und Lehrpersonen stehen zur Diskussion. Unseres Erachtens steht das Departement hier in der Pflicht, die Betroffenen in den einzelnen Schulzentren besser zu unterstützen. Es kann nicht angehen, dass Lehrpersonen ihren Dienst aufgeben müssen, weil sie die heutigen an sie gestellten Aufgaben gesundheitlich nicht mehr verarbeiten können.

Die Problematik der Integration von fremdsprachigen Kindern in der obligatorischen Schule ist ein grosses Anliegen. Die Kinder sollten der einheimischen Sprache zuerst einigermaßen mächtig sein, bevor sie in die Regelschule integriert werden. Werden Kinder ohne Kenntnisse der Landessprache in Regelklassen aufgenommen, sind die Probleme schon vorprogrammiert. In grossen touristischen Zentren gibt es demnach auch übermässig viele Fluktuationen beim Lehrpersonal.

Es ist Aufgabe des Kantons hier nach einer besseren Lösung zu suchen und den Lehrpersonen Unterstützung zu bieten, sei es in Form von Weiterbildung, Coaching oder Präventivmassnahmen.

Wir befinden uns in einer wirtschaftlich schwierigen Zeit. Es ist für viele Jugendliche nicht mehr so einfach geeignete Lehrstellen zu finden. Es ist schwer nachvollziehbar, dass Betrieben, welche seit annähernd 15 Jahren erfolgreich Lehrlinge ausbilden, von der Dienststelle für Berufsbildung Hindernisse in den Weg gelegt werden und plötzlich vom selben Lehrmeister ein anerkanntes Diplom verlangt wird. Bei solchen Überlegungen sollte unseres Erachtens gesunder Menschenverstand angewendet werden. Ausbildungsbetriebe nehmen einen Mehraufwand in Kauf und sollten somit vom Kanton in der Lehrlingsausbildung unterstützt werden.

Ein weiteres Mal fordert die CSPO eine schnellere Art und Weise wie die Rückerstattung der Transportkosten für Lernende abgewickelt wird.

Dem Rechnungsbericht ist zu entnehmen, dass die Streitigkeiten betreffend Besoldung der privat tätigen Logopädinnen immer noch nicht zu einem zufrieden stellenden Resultat führten. Die CSPO fordert den Departementvorsteher auf, in dieser Angelegenheit nun Lösungen zu präsentieren und Entscheide zu fällen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Freddy Philippoz, PDCC:

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt les comptes 2008 du DECS.

Ce département se trouve aujourd'hui à une période charnière. De grands changements vont intervenir dans les prochaines années. L'école valaisanne est performante et obtient de magnifiques résultats. Nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir et consolider cette position (voir rapports PISA 2000/2003/2006).

Nous nous plaisons à relever quelques éléments concernant les comptes 2008:

- Bourses: la volonté d'harmoniser avec les autres cantons suisses en augmentant les bourses et en diminuant les prêts (modification prévue pour 2010 dans la PIP).
- HES: la différenciation entre les coûts effectifs par filière et les forfaits prévus par les accords intercantonaux.
- Logopédistes: la mise sur pied d'un nouveau concept présenté aux logopédistes; la situation actuelle de blocage doit trouver rapidement son épilogue.
- Sport: la création d'un service ou office du sport; cette entité doit être mise en place en 2009 et la loi sur le sport en 2010.
- Les mesures de soutien aux enseignants: le conseiller d'Etat, M. Roch, a assuré la commission thématique que le département tient compte de ce problème.

Les trois éléments suivants relevés dans le rapport de controlling du mandat politique nous paraissent manquer d'envergure:

1. Nouvelle loi sur le CO: tous les enseignants auront le soutien d'un directeur... Il faudrait notamment inscrire dans la loi: à mettre à disposition des CO un psychologue ou un éducateur spécialisé quelques heures par semaine.
2. Bureau spécialisé à disposition des enseignants souffrant de surmenage (il n'y a qu'une dizaine de demandes par année – cité dans le rapport). La presque totalité des enseignants de même que le président de la SPVAL ignorent tout de l'existence d'un bureau spécialisé. Les situations de burn-out deviennent de plus en plus courantes. Les dossiers ouverts pour cause de médiation sont très nombreux.
3. Des classes-relais afin de sortir les élèves difficiles des établissements. Nous attendons le bilan de cette année d'essai. Beaucoup d'enseignants se plaignent des nombreuses difficultés administratives pour envoyer un élève dans ces classes.

Si l'école valaisanne se porte bien actuellement, c'est en grande partie grâce à ses enseignants. Au moment de préparer les budgets, le chef du département devrait en tenir compte en soutenant encore plus le corps enseignant.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Der Staatsrat und die Dienststellenchefs des DEKS haben die Kommission über die Rechnung 2008 informiert und auf die Fragen kompetent Antwort gegeben.

Der Bericht der Finanzkommission und unser Kontrollbericht wurden Ihnen mit den Bemerkungen zur Rechnung 2008 zugestellt. Dennoch möchten wir gerne noch einige Anmerkungen und Ergänzungen zur Rechnung und zu den einzelnen Dienststellen abgeben.

Zum Verwaltungs- und Rechtsdienst

Hier ist zu beachten, dass die Stipendien und Ausbildungsdarlehen nicht ausgeschöpft werden, eine Überarbeitung der Bedingungen zur Auszahlung dieser Beiträge ist dringend nötig.

Die Zweckmässigkeit der Indikatoren muss ebenfalls überprüft werden. Dabei ist zu beachten, dass qualitative Indikatoren vorgeschlagen werden.

Zur kantonalen Dienststelle für Jugend

Hier muss zwingend ein aussagekräftiger Indikator zur Messung der Jugendförderungs politik erarbeitet werden. Die Dienststelle verfügt sicherlich über Steuerungsindikatoren, welche ihr die Messung der Auswirkungen auf ihre Aktivitäten ermöglicht.

Zur Dienststelle für tertiäre Bildung

Zum ersten Mal hat sich die Zahl der ausserhalb des Kantons studierenden Walliser stabilisiert. Gleichzeitig hat die Zahl der FH-Studierenden im Wallis zugenommen. Dies ist eine erfreuliche Bilanz.

Durch die Begleitung von Projekten und deren eingegangenen Entgelte betreffend Forschungsprojekte und Dienstleistungen ist eine positive Abweichung vom Budget entstanden. Hier sei den zuständigen Institutionen gedankt, welche die Bedeutung der finanziellen Abhängigkeit erkannt haben.

Die Physiotherapieschule in Leukerbad läuft sehr erfreulich. Trotzdem muss sie den Kontakt zu anderen Partnern wie zum Beispiel die SUVA suchen. Die Schule ist vom Kanton entsprechend zu informieren und mit ihr ein Partner zu suchen.

Wie die FIKO erwarten wir die Erklärung zu den Differenzen pro Studiengang zwischen den effektiven Kosten und den pauschalen Beiträgen.

Im Bereich der tertiären Bildung hat die CVPO noch folgende zwei Fragen offen:

1. Das Institut Kurt Bösch, das Sie Herr Staatsrat Roch präsidieren und
2. geht es um die Stiftung Universitäre Fernstudien Schweiz (FS-CH) Brig-Glis.

Im Rahmen der Neuausrichtung der Studienprogramme des Instituts Kurt Bösch steht eine Ausbildung ab Herbstsemester 2009/2010 zu einem so genannten Master in Tourismus zur Diskussion. Dies ist erstaunlich, zumal die Schweizerische Tourismusfachs chule in Siders im Rahmen der Fachhochschule Schweiz ebenfalls ein Masterstudium als logische Fortsetzung des laufenden Bachelor Studiums anbieten will.

Ist diese Doppelausrichtung des IBK und der STF nicht eher ein innerkantonales Konkurrenzunterfangen, das sich unser Kanton weder bildungspolitisch noch finanzpolitisch leisten kann?

Gerne erwarten wir hier eine schriftliche Stellungnahme bis spätestens Ende Juni 09.

In Brig-Glis ist die Stiftung Universitäre Fernstudien Schweiz zuhause. Dieses nationale Kompetenzzentrum für Fernstudien ist in der schweizerischen Hochschullandschaft fest verankert und ist für den Kanton Wallis, im speziellen für das Oberwallis, sowohl bildungspolitisch mit seinen 1'703 Studierenden im Jahr 2008 als auch regionalökonomisch und forschungsmässig eine nicht mehr wegzudenkende Bildungsinstitution.

Gemäss dem Jahresbericht 2008 präsentiert sich die finanzielle Lage äusserst angespannt. Die Aufwände sind wie budgetiert angefallen, aber leider konnten nicht alle geplanten Einnahmen generiert werden. Dementsprechend muss ein Verlust von 585'000 Franken ausgewiesen werden. Das ursprüngliche Stiftungskapital von 1,35 Millionen musste auf 271'000 Franken reduziert werden. Zurzeit machen die öffentlichen Beiträge von Bund, Kanton und Gemeinden 38 Prozent der gesamten Mittelherkunft aus. Es zeichnet sich eine schwierige finanzielle Lage für das laufende Jahr ab. Die CVPO stellt sich die Frage wie dieser Institution noch im laufenden Jahr substanziell geholfen werden kann, denn diese Sachlage erfordert rasches Handeln.

Die CVPO ist der Meinung, dass im Rahmen des ordentlichen Budgets 2010 ein Betrag vom Kanton zur Sicherung der Fernstudienhochschule in Brig-Glis vorgesehen werden muss. Dazu werden wir ein Postulat einreichen.

Zur Dienststelle für Unterrichtswesen

Bedauert wird hier der Umstand, dass die Unterstützung der Lehrpersonen in keinem politischen Teilziel explizit erwähnt wird. Die Kommission schlägt auch im Sinne der CVPO vor, im Rahmen des Voranschlags 2010 ein diesbezügliches politisches Ziel anzufügen.

Was den Schul- und Ferienplan anbelangt, so wurden wir am Montag vom Staatsrat informiert, dass eine weitgehende Vereinheitlichung der Ferien im gesamten Kanton gemäss dem Kommissionsvorschlag beschlossen wurde.

Zur Dienststelle für Berufsbildung

Es wird darauf hingewiesen, dass die einjährigen Praktika (Voraussetzung zur Erlangung der Berufsmaturität) die Lage auf dem Lehrstellenmarkt zusätzlich verschlechtern. Aus diesem Grund ziehen es gewisse Unternehmen manchmal vor, einen Praktikanten anstatt eines Lehrlings zu beschäftigen. Hier muss eine Lösung gefunden werden.

Zur Dienststelle für Kultur

Es ist wichtig für uns, dass weiterhin die letztjährigen Ziele verfolgt werden und somit das Kulturschaffen im Kanton Wallis seine Stellung stärkt. Eine Verminderung der Unterstützungsbeiträge wäre hier nicht akzeptabel.

Noch etwas zu allen Bereichen

So soll von allen Dienststellen hinsichtlich der nächsten politischen Leistungsaufträge die vom Plenum behandelten Motionen und Postulate hinzugefügt und im Voranschlag 2010 eingebracht werden.

Die CVPO, werte Kolleginnen und Kollegen, dankt den verschiedenen Dienststellen des DEKS für die geleistete Arbeit und beantragt die Rechnung 2008 anzunehmen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le DECS est un département qui a de lourdes tâches et surtout la tâche au niveau de la formation des enfants qui est la plus belle chose que l'on peut donner pour assurer l'avenir de notre canton.

De nombreux projets du DECS sont inscrits dans la planification pluriannuelle. Comme ce programme semble prendre du retard, est-ce que M. le conseiller d'Etat Claude Roch pourrait nous dire si les réformes ambitieuses prévues pourront être faites dans les délais impartis.

Il y a la formation tertiaire qui est aussi extrêmement importante pour notre canton. Les hautes écoles comme les instituts universitaires offrent des possibilités de formation dans notre canton. Si on connaît bien le financement des hautes écoles, les critères de choix et de répartition des fonds sont plus obscurs pour les instituts universitaires. Quels sont les facteurs d'attribution des fonds? Existe-t-il des échanges et des collaborations entre les instituts universitaires (par ex. entre l'IUKB et le Fernstudium Schweiz)?

Un concept de qualité a été finalisé pour les écoles de commerce; en sera-t-il de même pour les collèges?

Le nombre de places de stage linguistique pour les étudiants de la HEP dans le Haut-Valais n'est pas suffisant et les élèves romands se retrouvent entre eux. Il leur est donc plus difficile d'apprendre l'allemand. Ne serait-il pas possible d'effectuer des stages en Suisse allemande aussi, de manière à offrir aux étudiants une véritable immersion linguistique?

Pour les plus jeunes qui effectuent un séjour linguistique, par exemple une dixième année de scolarité, il serait important de mettre en place une possibilité de soutien lorsque ces adolescents rencontrent des difficultés que ce soit dans les familles d'accueil ou à l'école.

Lors de l'établissement des mandats de prestations pour le Service de la jeunesse, est-ce que des critères qualitatifs ont été instaurés afin que la garantie de la qualité des prestations soit vraiment assurée?

Et puis, je terminerai en demandant, concernant l'audit de votre département, s'il serait possible d'en connaître les grandes lignes et s'il initiera des réformes dans les services du DECS.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die SPO stellt fest: 2008 war ein gutes Jahr. Am Rechnungsabschluss gibt es nicht viel zu bemängeln.

Was mir beim Lesen der Rechnung auffiel, war die katastrophale Übersetzung ins Deutsche. Man findet Texte wie "Förderung der Praxis von Sport" oder "Beitrag zur Erhaltung der minimalen Lebensbedingungen während der Ausbildung". Diese Deutschkenntnisse würden zum Unterrichten sicher nicht ausreichen. Womit ich beim Sprachenkonzept bin. Nicht nur in Lehrerkreisen ist dieses Konzept umstritten und wird der Zeitplan als unrealistisch eingeschätzt. Sind dies alles Schwarzmalerei und Verhinderer? Wie steht der Staatsrat dazu?

Zur Pensionskasse

Im FIKO Bericht ist von einer Dekapitalisierung und einem äusserst beunruhigenden Deckungsgrad die Rede. Seinerzeit hat der Kanton bei der Aufkapitalisierung von 600 Millionen Franken seinen Beitrag um 1,5 Prozent gesenkt. Das macht jährlich etwa 30 Millionen Franken aus. Wie kann man Beiträge senken und dann über eine Dekapitalisierung jammern? Dieses Spiel wiederholt sich beim Wald, bei der Autobahn und der Pensionskasse. Erst werden Beiträge gestrichen und dann wird gejammert.

Auf Ende Jahr kommt es zur Fusion der Pensionskassen. Am 20. Juni findet die DV statt. Die neue Verwaltungskommission wird auf zehn Mitglieder festgesetzt. Wie es den Anschein hat, werden nur noch Vertreter des Welschwallis vertreten sein.

Wir fordern den Staatsrat auf, ein Reglement zu erarbeiten, welches unter anderem die Wechsel in der Kommission und auch die regionale Verteilung regelt.

Ausbildung schulische Heilpädagogen

An der PH Wallis wird in Zusammenarbeit mit dem Kanton Waadt eine Ausbildung für schulische Heilpädagogen (InteGrade) angeboten. Die Studierenden schliessen mit dem EDK Diplom ab, welches in der Schweiz anerkannt ist.

Heute hat das Bildungswesen auf das Bologna System gewechselt. Wer dasselbe Studium an der Uni oder der PH Bern absolviert, erhält einen Master. Das erleichtert ein weiteres Studium. Auf längere Frist wird die PH Wallis Studenten verlieren. Die Vergabe der Diplome bestimmt die jeweilige Schule. Müsste der Staatsrat nicht diesen Sachverhalt untersuchen und attraktivere Lösungen anbieten?

Jahresbericht, Sprachenpolitik im Fach Französisch

Was hat nach der Meinung des DEKS das Primat? Der Lehrplan oder das Lehrmittel? Der Lehrplan 21 wird zurzeit überarbeitet.

Für das Fach Französisch wurde nun ein Lehrmittel angeschafft und Lehrpersonen werden geschult. Anhand dieses Lehrmittels wird erst jetzt ein Schattenlehrplan geschaffen. Inhalte, Studentafeln und Ziele hinken hinterher. Solches Vorgehen ist ein Grund für den entbrannten Sprachenstreit. Das DEKS wäre gut beraten bei den anderen Fächern das Vorgehen umzudrehen. Das Lehrmittel selber ist sehr teuer mit einem Buch und seinen vier Wegwerfheften. Zudem brauchen alle einen Internetanschluss. Ziemlich leichtfertig wird von den Gemeinden eine horrende Summe für Material abverlangt.

Der Staatsrat schreibt und spricht in Sachen Primarschule gerne vom Generalisten. Der Generalist ist ein Mythos. Den gab es nie, den gibt es nicht und den wird es auch in Zukunft nicht geben. Schon die Ausbildung steht im Widerspruch zum Generalisten. In der PH gibt es eine Ausbildung für Basis- und Primarschule. Mit den neuen Anforderungen an die Lehrpersonen, gerade auch in den Sprachen, bewegen wir uns noch weiter vom Generalisten weg.

Dezentrale Sonderschulung

Im Kanton Wallis sind 98 Kinder in der Sonderschule, 230 Kinder sind in der Regelschulklasse integriert. Für diese 230 Kinder gibt es noch immer kein Gesamtkonzept. Es besteht zwar eine räumliche Integration mit etwas Begleitung. Man erkennt die Richtung. Die konzeptionelle Planung hinkt hinterher. Böse Zungen sprechen von einer kalten Integration in

Anlehnung an den Ausdruck der kalten Progression. Wann dürfen wir mit einem kantonalen Gesamtkonzept für die dezentrale Sonderschulung rechnen?

Bei der geplanten sozialpädagogischen Einrichtung im Oberwallis, Matteni in Brig, möchten wir den Stand der Dinge erfahren.

In der Dienststelle für die Jugend finde ich die Rubrik "Schaffung von drei neutralen Abklärungszentren". So etwas führen wir doch im Wallis gar nicht. Was ist damit gemeint? Gibt es diese Zentren doch? Oder werden sie geschaffen?

Als Pendenz sehe ich auch die Ungleichbehandlung der freischaffenden Logopädinnen. Die vom Staatsrat vorgeschlagenen Lösungen sind ungerecht und müssen unbedingt korrigiert werden.

Darlehen an Studierende

Nur noch die Kantone Wallis und Luzern kennen die Vergabe von Darlehen. Dieses Angebot wird je länger je weniger genutzt. Die jungen Leute haben Angst vor einer Verschuldung. Die Vergabe von Stipendien ist der bessere Weg. Wir bitten den Staatsrat dieses Anliegen zu prüfen.

Kultur

Die Dienststelle für Kultur hat kürzlich die Stelle eines Adjunkten ausgeschrieben. Die Adjunktenstelle ersetzt die bisherige Stelle des kantonalen Kulturdelegierten. Geht es hierbei einzig um die Neubenennung einer Stelle oder steht hinter der Schaffung der Adjunktenstelle eine Reorganisation der kantonalen Kulturpolitik?

C'est tout pour le moment.

Merci.

M. le député Yves Fournier, PLR:

A l'image des comptes de l'Etat 2008, la gestion financière et administrative du DECS peut être qualifiée de très bonne.

Nous pourrions, certes, nous contenter de ce satisfecit global, mais le groupe PLR aime faire preuve de sens critique et il vous propose quatre points qui pourraient faire l'objet d'améliorations.

Le premier concerne les logopédistes. Des tensions sont survenues; la presse s'en est fait l'écho il y a quelques mois. Certes, la situation s'est sensiblement améliorée grâce à la médiation du chef du département qui a pu pacifier la situation, mais notre groupe souhaiterait que le règlement de ces tensions intervienne pour la fin de l'année 2009 avec pour objectif principal une solution raisonnable qui puisse satisfaire à la fois les jeunes pris en charge et ces professionnels logopédistes.

Deuxième élément, un vieux serpent de mer: le service ou l'office des sports. Cette question a déjà animé notre Législatif à plusieurs reprises. Nous souhaiterions ici que le DECS fasse le point de la situation afin que nous puissions savoir notamment si le développement de cet office est prévisible et si, cas échéant, il pourrait être inclus déjà dans le budget 2010.

Troisième élément déjà mentionné par l'un ou l'autre de mes collègues: les coûts en lien avec la HES. Indépendamment des explications fournies par le Conseil d'Etat après le rapport de la commission des finances, nous restons persuadés que le développement des HES et du domaine tertiaire est une chance pour le Valais. Les écarts entre forfaits et coûts de ces différentes formations ne doivent pas nous faire perdre de vue que le retour sur investissement pour notre canton et nos PME est conséquent. Grâce à ces structures de l'enseignement tertiaire, nous luttons contre l'exode des cerveaux et renforçons ainsi la capacité innovatrice de nos PME.

Quatrième et dernier point: les bourses et prêts d'honneur. Eviter une ségrégation économique, permettre l'accès aux écoles post obligatoires à tout étudiant doué en la matière: voilà des objectifs importants pour le PLR qui souhaite accroître ces aides en développant plus encore les bourses que les prêts d'honneur, comme le recommandent d'ailleurs la CDIP et la commission des finances.

Pour terminer, nous invitons le département à systématiser l'information relative aux bourses dès la deuxième année du CO déjà, afin que le choix d'une filière longue (type collège) ne soit plus écarté pour des raisons financières.

En conclusion, le groupe PLR vous invite à accepter les comptes 2008.

M. le député (suppl.) Bernard Oberholzer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En complément de ce que vient de dire la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, au nom du groupe ADG, il y a encore quelques questions qui ont déjà été posées d'une autre manière, questions concernant les moyens alloués aux centres d'information et d'orientation.

Dans le cadre des CIO valaisans, les consultations de personnes reçues sur mandats de partenaires institutionnels (assurance-chômage, AI, ORP) sont pratiquement autofinancées et les résultats sont satisfaisants. Mais qu'en est-il des ressources (postes de travail) que l'Etat du Valais met à disposition pour répondre aux demandes d'informations et de conseils pour le public adulte non chômeur? Ce secteur est absolument sous-doté en personnel et ne peut plus remplir son rôle considéré comme innovateur et pionnier par les autres cantons en ce qui concerne la reconnaissance et la validation des acquis et ce qui peut se faire en gestion de carrières. Il n'est plus possible de répondre correctement aux demandes qui augmentent année après année avec des exigences de plus en plus complexes avec les mêmes ressources qu'il y a 15 ans. De plus, la recherche de plus en plus complexe avec les mêmes ressources et la recherche de Travail.Suisse parue dans le Nouvelliste du 5 juin passé montrent très clairement qu'une personne qui a un CFC ou un niveau de qualification correct coûte 10'000 francs de moins à la société (coûts directs et indirects compris).

Le groupe ADG estime impératif de revoir le principe de la dotation du personnel pour le secteur adultes non chômeurs plus particulièrement.

Autre question concernant la logopédie dont on vient de parler: qu'en est-il des postes accordés au DECS lors du budget 2009 pour le transfert du personnel thérapeutique des centres de pédagogie spécialisés communaux aux centres pédago-thérapeutiques pour enfants et adolescents cantonaux? Ont-ils été mis en place sur l'ensemble du canton? Ces centres concernent l'encadrement des enfants en situation de handicap qui sont intégrés dans l'enseignement ordinaire.

La rentrée d'août étant proche, que répondre aux parents des enfants concernés qui s'interrogent sur le futur de l'intégration de leurs enfants? En effet, il est important pour leur intégration de leur donner les mesures de soutien thérapeutiques nécessaires au risque d'une intégration trop difficile aussi bien pour l'enfant que pour ses camarades et l'enseignant qui les accueille en classe.

Autre question pour terminer: qu'en est-il de la convention tarifaire des logopédistes qui est à distinguer du concept cantonal de la logopédie? Il s'agit ici du dédommagement des prestations fournies par les logopédistes indépendants et non remboursées, c'est-à-dire du travail pré et post thérapeutique ainsi que des entretiens nécessaires auprès des parents ou des professionnels responsables des enfants? Cela représente un manque à gagner de plus de 30% pour les logopédistes indépendants. Ceux-ci sont, de ce fait, fortement désavantagés par rapport aux logopédistes du secteur public et aux logopédistes indépendants des autres cantons. Lors du budget 2008, les députés ont retiré leur amendement devant couvrir ce financement supplémentaire car cette question devait encore être examinée. Où en sont les négociations?

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci pour la confiance que vous faites aux enseignantes, aux enseignants et au département. Merci aussi de donner les moyens dans les budgets futurs parce que, comme l'ont dit les députés ce matin, la réorganisation de l'école et je crois qu'il a aussi été dit hier que les statuts demanderaient un certain nombre de ressources et de moyens supplémentaires. Nous y reviendrons entre 2009 et 2010 ou les années suivantes.

Quelques réponses à vos questions.

Monsieur le député Urban Furrer, merci d'avoir mentionné que les hautes écoles sont pertinentes et – je crois que ceci a aussi été dit par plusieurs députés – qu'elles apportent à notre canton une valeur ajoutée. C'est cette valeur ajoutée que nous essayons actuellement de mieux définir, notamment à travers la plus-value qu'elle amène au canton sur la recherche, sur les PME et les petites entreprises. Avec mon collègue de l'économie Jean-Michel Cina, nous examinons ces situations et nous discuterons lors de l'examen des budgets, lors aussi des indicateurs que nous mettrons en place quelle est cette plus-value, de façon à ce que nous puissions justifier les HES. Je reviendrai plus tard sur la problématique des HES.

Sur le conflit que vous mentionnez, Monsieur le député Urban Furrer, avec les enseignants, les parents et les enfants, nous nous sommes engagés lors de l'assemblée récente d'il y a 10 jours de la SPVAL à faire pour la rentrée scolaire de la mi-août une directive pour les enseignants, de façon à mieux les appuyer lorsqu'il y a un conflit avec les parents ou lorsqu'il y a un conflit avec les enfants. Nous souhaitons que cette directive ne soit pas seulement une directive, mais qu'elle soit, comme vous le demandez, un appui que nous mettrons en place avec des règles. Je crois qu'un des éléments essentiels, c'est que l'enseignant doit aussi nous avertir rapidement parce que nous voulons l'autonomie des écoles, nous

voulons que l'enseignant ait un meilleur contact avec la direction de l'école et c'est l'enseignant qui doit aussi chercher ce contact avant d'être soumis à des pressions qui sont, parfois, insoutenables. J'espère que cette intégration nous permettra d'avoir une meilleure gestion du personnel. Je rappelle, et c'est un message que je fais à chaque opportunité, qu'actuellement les enseignants sont sous la responsabilité des communes. Le nouveau statut devrait donner une meilleure performance de la qualité de notre école. C'est un des arguments de notre changement de statut. Nous voulons donc évidemment épauler le personnel enseignant, à condition que nous ayons à temps la bonne information.

Pour l'intégration linguistique, plusieurs questions ont été posées à ce sujet. Pour les étrangers qui arrivent dans notre pays, des normes sont mises en place. J'espère que ces normes permettent une meilleure intégration notamment linguistique des jeunes. Le coaching et les appuis sont nombreux. Je vous rappelle que nous mettons à peu près 10 millions par année pour les appuis. Cependant, comme cela a été aussi demandé dans une intervention, nous allons mieux le définir à travers les objectifs politiques, de façon à ce que vous soyez mieux informés sur la méthode et sur la quantité d'appuis que nous mettons en place.

Concernant la formation professionnelle, nous sommes régis par des normes fédérales, notamment sur la qualification des enseignants, et nous devons les respecter, sachant que nous voulons avoir une certaine souplesse, notamment pour les patrons d'entreprise qui font un travail considérable. Il ne faut pas mélanger, je crois, le problème de qualité avec le problème de l'administration. Il faut supprimer toute administration trop difficile, trop pénalisante, mais nous ne pouvons pas transiger sur la qualité que nous voulons donner à la formation de nos jeunes. Une information sur les frais de déplacement des apprentis: je vous rappelle que ceux-ci sont déjà remboursés par les communes et que ce que nous avons mis en place, à travers la nouvelle loi sur la formation professionnelle, est un système plus simple pour activer le remboursement de ces frais. Les communes remboursent déjà le 100% des frais et la nouvelle loi complète ce message. La motion Gaillard nous demande d'aller dans une voie similaire pour les collégiens, le gymnase. Les discussions avec les chemins de fer sont en route. Les chemins de fer avec le Service des transports ont promis un premier projet pour la fin juin, donc d'ici à la fin de la semaine prochaine. Sur la base de ce premier projet, nous pourrions avoir une discussion et probablement avoir un concept, comme promis, pour septembre 2009 sur l'ensemble de la jeunesse et l'ensemble des frais de déplacement de notre jeunesse.

Logopédistes: j'en parle maintenant puisque je crois que tous les groupes ont parlé de cette problématique. Il y a eu beaucoup de choses dans la presse, beaucoup de choses qui n'étaient pas forcément correctes. Nous avons eu des contacts privilégiés avec les logopédistes privés. Je rappelle que cela ne concerne que les logopédistes privés puisque, les logopédistes publics, nous les gérons à travers le département. J'ai moi-même assisté à la conférence qui a suivi la manifestation sur La Planta. J'ai donné mon avis. Et je crois que c'était pour un certain nombre de personnes une surprise de montrer quelle transparence nous voulons mettre en place. Nous voulons mettre en place une transparence, et je vous prie de relire les 10 ou 11 points que nous avons mentionnés dans le concordat sur l'enseignement spécialisé. La proximité: nous voulons, premièrement, rendre service aux jeunes. C'est notre premier objectif. Pour rendre service aux jeunes, nous essayons de mettre la proximité. C'est un problème que nous discutons avec les privés, sachant qu'il est possible, pour un certain nombre de jeunes, la proximité n'étant pas la meilleure formule, et nous acceptons cette

demande des logopédistes privés. Nous nous sommes engagés – je crois que la date a été fixée entre le 15 et le 30 août – à recevoir les logopédistes privés, à leur faire une proposition aussi bien sur le concept que sur le financement parce que je crois que les logopédistes privés ont confondu le prix de l'heure et le travail. Alors, nous allons définir la mission, nous allons quantifier cette mission et, ensuite, nous aurons une solution qui vous sera proposée à travers le budget 2009. Nous avons déjà mis un certain montant dans le budget 2009. Pour le moment, c'est un montant approximatif et nous allons, d'ici au mois d'août, le clarifier, de façon à donner aux logopédistes privés une solution, mais nous voulons aussi respecter le jeune en premier et le logopédiste privé doit entrer dans un système d'enseignement (c'est un des conflits d'ailleurs) et pas dans le système de la santé. S'il entre dans le système de la santé, c'est mon collègue Maurice Tornay qui traitera avec les caisses maladie. Mais, la répartition des tâches a trouvé une autre formule et, au niveau de la Confédération, l'enseignement spécialisé qui comprend les logopédistes est entré dans le domaine de l'éducation. Concernant ce problème, d'ici au budget, nous aurons des précisions, des clarifications et je suis persuadé que nous trouverons une très bonne formule, d'abord en faveur des jeunes et ensuite qui montrera que l'accompagnement de ces jeunes est correct et cohérent.

Pour le député Freddy Philippoz et je crois aussi pour l'ensemble des partenaires de cette discussion, le concordat sur les bourses sera examiné en deuxième lecture demain par la CDIP. Donc, si demain matin je serai absent, la raison en sera que je serai à Berne pour discuter, entre autres, de la deuxième lecture du concordat sur les bourses. En 2010, ce concordat sera soumis à l'ensemble des Parlements de Suisse. Ce concordat nous encouragera à aller dans la voie que vous cherchez: plus de bourses, moins de prêts. Mais cela voudra dire aussi qu'il faudra augmenter les budgets. C'est un point. Je crois que nous avons mis dans cette première phase 400'000 francs dans le budget 2010. Il faudra être conséquent puisque les prêts se remboursent et le remboursement compense le prêt que nous accordons alors que l'octroi d'une bourse, c'est une charge pour le canton, mais je crois que cette charge est logique. Nous voulons aller dans le sens qui nous est donné. Nous ne sommes pas le pire des cantons, contrairement à ce qui a été dit. Par contre, nous sommes un des cantons qui donnent le plus de prêts par rapport à la proportionnalité sur les bourses.

En ce qui concerne l'office du sport, nous voulons réaliser deux choses en parallèle: tout d'abord avoir les grandes lignes de la loi que nous voulons mettre en place pour le sport et, sur la base des objectifs que nous nous fixons sur la loi, créer l'office du sport en parallèle. Ces objectifs et la création d'un office du sport seront décidés par le Conseil d'Etat à la reprise entre août et septembre. Dans le cadre du budget 2010, vous aurez le résultat de ces études et l'office du sport sera créé. Cependant, je rends attentif le député Yves Fournier au fait que le Grand Conseil nous a demandé de faire un office du sport sans coûts supplémentaires. Alors, merci si vous nous donnez des postes supplémentaires pour créer un vrai office. En effet, un vrai office, c'est un chef de service, ce sont des conditions complémentaires. Nous étudierons donc l'ensemble de ces solutions et, avec le budget, nous vous donnerons plus de précisions.

Sur les mesures de soutien que demande le député Freddy Philippoz, la discussion a déjà commencé avec la deuxième lecture sur le CO. Le dossier des psychologues sera analysé. Nous avons une position assez restrictive parce que nous avons un service, le CDTA, qu'il faudra peut-être améliorer, mais nous n'aimerions pas avoir deux éléments en parallèle. Mais, laissons la discussion au Grand Conseil à travers la deuxième lecture et la réponse sera donnée à travers le message que vous aurez à discuter au mois de septembre.

Concernant l'enseignement spécialisé, le burn-out, je crois en avoir parlé tout à l'heure. A la fin août, les enseignants auront une directive, ils pourront obtenir un appui et nous vous donnerons également un bilan des classes relais. Je crois que c'est un bon bilan. Mais, nous nous sommes rendu compte que les classes relais devaient d'abord montrer leurs performances et c'est une aide importante pour les communes et pour les écoles. Par contre, elles doivent être restrictives et c'est un appui pour des cas exceptionnels, difficiles. Nous ne voulons pas généraliser le système. Le bilan que nous ferons et les discussions que j'ai eues avec les responsables me montrent que c'est une bonne solution, qu'il faudra peut-être compléter. La question que nous devons discuter: est-ce que nous devons décentraliser un peu plus ces classes? Actuellement, nous en avons deux: une à Viège et l'autre à Sion. Faut-il aller plus loin? Nous le verrons.

Monsieur le député Urs Kuonen, des bourses, nous en avons déjà parlé à travers la refonte et le concordat. Quant aux indicateurs, j'ai demandé au controlling gouvernemental d'étudier chaque indicateur, de façon à ce que l'on ait des indicateurs performants. On mélange souvent l'information avec l'indicateur. Alors, j'espère que, progressivement, nous aurons des améliorations dans ces indicateurs.

La politique de la jeunesse et des mesures pour la promotion de la jeunesse: c'est vrai qu'il faudrait en avoir, mais on se rend compte qu'au niveau qualité, il est toujours difficile d'avoir un indicateur. Cependant, c'est un indicateur qui sera indispensable, notamment à travers les expériences que nous faisons sur le terrain.

Merci aussi de montrer combien la recherche accentue la plus-value locale. C'est vrai que la SUVA doit être un partenaire de Loèche-les-Bains; elle l'est, elle connaît les règles. D'ailleurs, une fondation a été mise en place entre l'école de Loèche-les-Bains, la SUVA, les HES et la BCVs pour des projets de recherche. Je suis donc un peu surpris d'entendre que les gens ne sont pas au courant de ces conventions, mais je vais contrôler pourquoi l'information ne passe pas le cap puisque ce sont ces gens qui ont discuté ce mandat de prestations avec la SUVA et la BCVs.

Les coûts que vous avez lus dans le rapport de la commission des finances montrent que vous avez un coût standard et un coût standard n'est jamais un coût effectif puisqu'un coût standard, c'est une convention entre les différents cantons. Cette convention est un coût politique théorique qui élimine les locaux et qui donne l'avantage du site. L'avantage du site pour les HES, par exemple, est de 45% pour le site qui reçoit des étudiants. Il est, pour tous les accords intercantonaux, d'au minimum 15%. Alors, au minimum, 15, 20 ou 30%, ces coûts sont inférieurs aux coûts réels. Si vous voulez examiner le coût réel, il faut prendre le coût de l'école comparé aux autres écoles. Nous y reviendrons probablement dans les prochains rapports et dans nos indicateurs.

Concernant IUKB, j'aimerais enlever un malentendu. Si nous étions en compétition avec l'école de tourisme de Sierre, nous n'aurions pas dû mettre en place de master. Par contre, nous sommes en complémentarité. Vous nous demandez, Monsieur le député Urs Kuonen, un rapport jusqu'à fin juin. Moi, je vous propose jusqu'à fin août parce que j'aimerais avoir un rapport qui soit plus précis, qui donne une meilleure argumentation et qui donne des options que nous devons prendre durant l'année 2009 ou 2010, soit pour l'IUKB, soit pour le Fernfachstudium parce que ce sont deux instituts universitaires, ne l'oublions pas, et que les règles ne sont pas les mêmes que pour les HES. Pour les HES, les masters sont excessivement limités, ils sont décidés par un conseil HES, très restrictif. Les conseils HES demandent de

travailler avec des universités. Si nous avons la chance de travailler avec l'IUKB, le Fernfachstudium et les HES, nous aurons une excellente solution valaisanne. C'est ce que nous voulons vous démontrer. D'ailleurs, pour le Fernfachstudium, le budget a été discuté avec les responsables, notamment avec Wilhelm Schnyder. Nous avons trouvé un accord pour mettre le montant 2009. Je n'ose pas me prononcer sur le montant mais en tout cas, dans le budget 2010, il y a 250'000 francs supplémentaires qui ont été mis, qui sont acceptables par le Fernfachstudium. Mais, il faudra aussi que nous revoyions la loi sur les emplacements puisque cette loi devrait comprendre tous les instituts et non seulement un certain nombre d'entre eux puisque les instituts sont précisés dans la loi. Il faudra que, durant l'année 2010, nous revenions sur cette loi. Mais, la solution a été discutée et, je crois, acceptée par le Fernfachstudium pour les années 2009 et 2010. Je fais partie moi-même du conseil du Fernfachstudium et je suis très attentif à cette solution. Par contre, c'est une solution que nous devons aussi négocier au niveau suisse puisque que c'est un Fernfachstudium suisse et que l'ensemble des partenaires devrait contribuer à cet appui pour lancer cet enseignement. La situation est devenue plus difficile, mais je crois que nous voulons nous battre pour que les deux instituts demeurent et demeurent avec la qualité.

Sur le plan scolaire, le Conseil d'Etat a pris une option la semaine passée et nous avons trouvé une solution qui sera acceptable, je l'espère, pour la très grande majorité des partenaires, une solution qui est très largement harmonisée mais qui donne deux ou trois exceptions, notamment celle de la rentrée scolaire, soit le 16 août pour le Haut-Valais (c'est la demande du Haut-Valais) et la semaine suivante pour le Valais francophone. La deuxième option, c'est celle de carnaval qui donne, pour le Haut-Valais, l'option de mettre une semaine au mois de mai ou bien une deuxième semaine à choix à carnaval, ce qui donne à la fois des solutions harmonisées mais aussi un choix selon les demandes des différentes régions.

Les débouchés pour les maturités professionnelles: Nous avons beaucoup de maturités professionnelles et c'est vrai que nous devons travailler avec l'office d'orientation, avec les orienteurs et avec les gens responsables pour que chaque jeune trouve une solution de stage.

Et puis évidemment pour la culture, nous ne voulons pas diminuer nos budgets. La culture a connu une augmentation assez importante ces dernières années. Avec la mise en valeur de l'ensemble des sites, probablement que les budgets vont s'aggraver, oui, mais s'améliorer en qualité.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant les délais pour la réforme, nous espérons tenir les délais. Je vous rappelle que l'harmonisation est un problème suisse, que le concordat sur l'enseignement spécialisé est un concordat suisse et que, pour le moment, ce concordat n'est pas encore en force puisque 7 ou 8 cantons l'ont accepté alors que HarmoS est en force. Nous avons 3 ans pour mettre en place le concordat sur l'enseignement spécialisé et 6 ans pour l'harmonisation. Je crois donc que le Valais n'aura pas de difficulté pour tenir les délais si l'on compare avec d'autres cantons qui ont beaucoup plus de modifications à apporter puisque à la fois nous avons déjà un système partiellement harmonisé et que, pour l'enseignement spécialisé, le Valais est déjà un exemple.

Concernant les réformes HES, les critères de financement et les facteurs d'attribution des fonds, vous savez qu'il y a des règles assez précises pour notre HES qui est la HES-SO, avec une répartition de 5% de frais fixes, de 45% qui pénalise le site et puis le reste est attribué en fonction du nombre d'étudiants et des cantons d'origine des étudiants.

Le concept de qualité des écoles de commerce a été fait. Nous étudions actuellement la solution pour poursuivre avec les collèges, mais il faut d'abord le concept et ensuite l'accord des responsables des collèges. C'est un cheminement qui paraît assez logique.

Concernant la HEP, nous voulions un échange des jeunes. Je vous rappelle qu'il y a non seulement l'école et qu'il est vrai que si vous allez à Brigue, il y a une connotation très francophone, mais nous souhaitons que les jeunes fassent des stages aussi dans les écoles haut-valaisannes. Ces stages-là apprennent aussi aux jeunes à mieux connaître notre canton, à mieux s'intégrer dans la culture de notre canton. J'analyserai si on manque de solutions valaisannes, on pourrait avoir des solutions avec d'autres écoles. Au niveau des collèges, cela se fait puisque, la semaine passée, 11 Saint-Gallois étaient à Sion pour examiner leur année future au collège de Sion.

L'audit du DECS, Madame la députée, je n'ai pas eu d'audit du DECS, j'ai donné le mandat à M. Fumeaux, pour être clair, d'analyser quelle serait la structure idéale d'un département. Dans les conclusions, il y en a une d'essentielle, c'est l'autonomie des HES. L'autonomie des HES est liée au concordat qui sera discuté en 2010 ou 2011 au niveau du Grand Conseil. C'est un concordat entre les 7 cantons qui font partie de la HES-SO. Il y a 3 semaines, chaque chef de département a été convoqué à Lausanne par un groupe d'experts, de façon indépendante. Nous avons eu une discussion avec les experts pour que la Confédération accepte la gouvernance de la HES-SO. C'était le point essentiel de la discussion. Vous savez que M. Fumeaux a été dans le tertiaire; il a plus touché le tertiaire que l'autre organisation. Cette autonomie que nous voulons, nous allons la mettre en place progressivement, sachant que nous devons attendre le concordat pour être dans la même ligne que le concordat.

Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen, concernant le concept linguistique, il faut voir pour le Haut-Valais. Nous avons deux choses: nous avons des accords intercantonaux et nous travaillons avec l'ensemble des cantons qui parlent l'allemand, soit pour le Lehrplan 21, soit avec les 6 cantons qui ont choisi le français comme deuxième langue pour le concept Passepartout. Ces 6 cantons sont les deux Bâle, Soleure, Berne, Fribourg et le Valais. Nous sommes tributaires d'une organisation collective. Nous nous battons pour avoir une solution valaisanne. Les supports sont communs pour l'ensemble de ces établissements et ils devraient être très rationnels et nous amener à la fois la qualité et des prix bon marché pour les communes qui paient la majorité de ces coûts. Je crois que la solution discutée est une solution élégante. Le Lehrplan 21 est une solution harmonisée avec le PER au niveau romand. Les standards seront harmonisés au niveau suisse. Le Haut-Valais va s'intégrer dans une formation suisse qui est cohérente et qui sera de bonne qualité, sachant que nous avons déjà une école de bonne qualité mais que nous voulons l'augmenter et donner une chance à chacun.

Sur les généralistes, c'est une grande discussion puisque pour les généralistes, la formule actuellement, c'est de dire 2/3 généraliste et 1/3 un peu de polyvalence ou 1/3 de branche spécifique. Nous pensons qu'au niveau linguistique, nous aurons des étapes. Au niveau linguistique, je crois qu'il est illusoire d'avoir des généralistes dans une première phase. Nous devrions avoir des semi-spécialistes, notamment pour le français dans le Haut-Valais ou pour l'anglais. La discussion est en route. Nous allons discuter le 13 août avec les associations professionnelles de ce concept.

La décentralisation de l'enseignement spécialisé: Nous avons 3 ans pour réaliser le concept de base. Je vous rappelle que les 10 points ont été acceptés à travers le concordat et que, maintenant, nous discutons et que nous avons 3 ans pour les mettre en place. Je vous

rappelle aussi qu'à travers la RPT, nous n'avons rien changé du système passé et que les conditions passées ont été mises en place. Il faut être prudent lorsque l'on parle d'intégration. L'intégration, ce n'est pas un dogme, c'est une solution pour chaque jeune. Nous allons choisir la meilleure solution pour chaque jeune, sachant que l'intégration est déjà forte dans certaines villes, mais nous ne voulons pas l'imposer. Nous voulons garder des solutions très souples.

Concernant le délégué à la culture, nous avons fait deux mises au concours: une mise au concours pour un délégué à la culture (il n'est pas encore engagé, les décisions viendront dans les semaines qui viennent) et puis nous avons engagé un adjoint à M. Cordonier pour les questions de la Médiathèque.

Au député Yves Fournier, il me semble avoir répondu à l'ensemble des 4 points qu'il a mentionnés.

Quant au député (suppl.) Bernard Oberholzer concernant les centres d'information et d'orientation, il est vrai que les ressources pour les adultes doivent être fournies aussi par les services hors de la jeunesse. Moi, je ne souhaite pas que l'on doive prendre dans les budgets de la jeunesse pour les adultes. Les demandes sont, je crois, liées plus avec le chômage qu'avec l'information. Nous devons avoir une solution liée avec les communes. C'est un problème que je connais. Je n'ai, aujourd'hui, pas une solution parce que les budgets, si je dois faire des priorités, je dois admettre que ce n'est pas la priorité jusqu'à maintenant qui a été la mienne sur la formation non chômeurs. Je vous rappelle que le canton de Berne a fait une expérience qui n'est pas positive. Nous analysons actuellement l'expérience de Berne pour savoir comment nous devons mettre en place un système cohérent pour la formation des adultes aussi liée avec la formation continue. Je crois que la formation continue et l'information font un tout et nous devons probablement revoir, dans les années à venir, le système des centres d'information et d'orientation.

Je crois ainsi, Mesdames et Messieurs, avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Je vous remercie de votre partenariat et souhaite que vous soyez de fervents défenseurs de l'ensemble des écoles valaisannes.

(Suite de l'examen, *séance du jeudi matin 18 juin 2009.*)

Entrée en matière et lecture

4. DECISION

concernant l'acquisition à l'amiable de terrains (2^e étape) pouvant servir à la réalisation du projet de troisième correction du Rhône

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend den gütlichen Erwerb von Grundstücken (2. Etappe) für Ausführung der dritten Rhonekorrektio

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Der Präsident:

Aufgrund des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten, Artikel 64, Absatz 3 **kann der Staatsrat ein Geschäft bis zur Eintretensdebatte zurückziehen.**

Der Staatsrat hat von diesem Recht Gebrauch gemacht und der zuständige Departementvorsteher wird dann eine Erklärung abgeben.

Es sei aber erwähnt und gesagt, dass nach der Erklärung keine Diskussion stattfindet und ebenfalls auch keine Abstimmung. Und jenen Personen, die dann unter Traktandum 5 versuchen möchten, ihre Anliegen dort wiederum einzubringen, werden wir das nicht gestatten. Sie können sich dann also die Worte aufsparen bis das Geschäft dann wieder ordentlich auf die Traktandenliste unseres Parlaments gesetzt wird.

Ich bitte Sie, das zu respektieren und erteile nunmehr das Wort an den Departementvorsteher, Staatsrat Jacques Melly.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

J'ai noté quelques points sur lesquels j'aimerais vous entretenir pour expliquer brièvement les raisons de ce retrait.

Tout d'abord, globalement, en point 1, j'ai noté sécurité. Le projet Rhône 3 est un projet de sécurité, un projet de sécurité pour les personnes, un projet de sécurité pour les biens et également un projet d'intégration puisqu'il va s'intégrer dans notre vallée du Rhône, il va s'intégrer dans notre plaine. C'est donc un souci également des gens en charge du dossier que de réaliser ces normes de sécurité, tout en respectant des normes d'intégration.

En point 2, j'ai noté héritage. Héritage parce que, dès que l'on parle du Rhône, on parle de choses essentielles pour notre canton. Le Rhône est un petit peu la colonne vertébrale du Valais qui part de Gletsch jusqu'au lac Léman. Il est un petit peu l'élément fédérateur de notre canton. Il compose les paysages de notre canton. Il compose également aujourd'hui les paysages agricoles de notre canton, les paysages touristiques et, de temps en temps également, il compose des paysages de cauchemars lorsqu'il déborde. Tout cela pour dire que lorsque l'on touche au Rhône, on touche à quelque chose d'essentiel au canton, on touche à une sensibilité profonde du citoyen et, fatalement, dès lors que l'on veut s'occuper du Rhône quasiment de sa source à son embouchure, il y aura des tas d'avis, des tas de passions et des tas de coordination à régler.

En point 3, j'ai noté ambition. Ambition parce que depuis les dernières frasques de notre beau fleuve, les décisions ont été prises de le sécuriser. Différentes solutions existaient bien sûr: on pouvait faire du point par point, éventuellement faire des renforcements en espérant que le reste tienne. A l'examen, ce n'est pas la variante qui a été retenue, qui a été présentée au Grand Conseil et qui a été retenue par le passé et validée par le Conseil d'Etat. La variante retenue est ambitieuse puisqu'elle va engager pratiquement votre Gouvernement, notre Parlement sur plusieurs dizaines d'années. Ce n'est pas une décision qui va pouvoir être réalisée en deux ans: on fait ceci et, si on s'est trompé, on fait autre chose. La variante retenue, l'option philosophique retenue va nous permettre, dans un premier temps d'ici à 2020, de

procéder à des mesures prioritaires ou des mesures anticipées pour éviter les grosses catastrophes. On a commencé à Viège. On continuera dans toutes les zones où, en dehors de la vie, les industries sont menacées, où il y a des coûts générés énormes, insupportables pour notre canton. Et ça, c'est de la responsabilité de votre Gouvernement. Les mesures anticipées, et on en parlera tout à l'heure, touchent essentiellement des zones habitées où là il s'agit, en priorité et en exclusivité, de protéger la vie.

Alors, avec un tel projet, il est évident que la décision doit être mûrie et doit être bâtie également sur de l'information. J'en étais pleinement conscient en prenant ce département et j'en étais pleinement conscient en tournant les premières pages du rapport Rhône 3. L'information, pour moi, était préalable, mais les dossiers qui arrivaient ce jour étaient des dossiers déjà antérieurement passés au filtre de la commission, acceptés et qui étaient, comme on l'appelle, dans le pipe-line, avec une priorité essentielle: les 53 millions qui viendront dans le dossier suivant.

Le dossier concernant les achats de terrains est un dossier qui n'a pas de liaison directe avec les aspects techniques et qui est surtout un outil à l'usage de mon département, de mon service pour pouvoir, au Service de l'agriculture, proposer, lorsqu'il y a des expropriations, des terrains de remplacement et des solutions qui soient équitables pour l'agriculture.

Cette information était donc prévue. Elle n'aurait pas eu lieu maintenant à la place de ce débat, d'ailleurs elle n'a pas lieu à la place, mais elle va être programmée. Je pensais la mettre en pratique dès le début de l'automne. Malheureusement, je dirai pour des raisons de polémiques ou peut-être heureusement, je ne sais pas, pour des raisons d'information ou de publication unilatérale, je me suis rendu compte que de démarrer les premiers dossiers concernant un objet qui va nous tenir compagnie, dans mon cas, en tout cas pendant 4 ans et à vous aussi, je pense qu'il fallait poser des bases qui soient des bases solides, des bases stables, sur lesquelles nous puissions tous nous regarder en face et discuter ouvertement.

Alors, pour cette raison, je me suis dit: retirons ce dossier qui ne fait pas urgence en la matière, qui peut très bien être repris ultérieurement lorsque vous aurez tous ces éléments. Une bonne part de ce Parlement est composé de nouveaux membres qui n'ont pas reçu les informations que les autres ont déjà en leur possession. Et même sans faire insulte aux anciens, dont je fais partie, je crois que les informations que nous avons eues datent peut-être un peu et mériteraient d'être mises à jour.

Comme je vous l'ai dit, la première étape va jusqu'en 2020. Cette étape va essentiellement concerner les mesures urgentes et les mesures prioritaires. Ensuite, on se remettra autour de la table pour faire le bilan de ce qui a été fait, faire le bilan de ce qu'il reste à faire et voir si les décisions prises sont toujours actuelles ou s'il faudra éventuellement adapter, voire modifier, améliorer notre stratégie.

Alors, tout cela, **ce dossier**, qui maintenant devenait un dossier purement polémique, **est retiré.**

Je pense mettre sur pied de manière efficace et immédiate une campagne d'information, d'abord à l'usage de l'ensemble de la députation. Cela veut dire une information que je vois, moi, groupe par groupe. Je ne veux pas d'une grande information *ex cathedra*, beaucoup plus difficile pour tout le monde, dans la mesure où chacun aura un catalogue

d'interventions, un catalogue d'appréciations ou d'idées à apporter. Je crois que de le faire de manière plus restreinte par groupe permettra un dialogue beaucoup plus intense et important.

Je compte participer de manière personnelle à ces débats, dans la mesure de mes disponibilités bien sûr. Je ne veux pas non plus retarder l'information par manque de présence, mais je compte le faire aussi pour, d'abord, garder la cohésion entre le Parlement et le Gouvernement et également parce que nous sommes les responsables du projet. Il faut bien poser également cet élément que la validation des dossiers techniques appartient à l'office fédéral, appartient aux bureaux, aux experts et c'est le Conseil d'Etat qui, *in fine*, est responsable de ce que nous allons mettre en service. Donc, il est bien clair, et je l'affirme encore une fois: c'est le Gouvernement qui prendra la responsabilité du choix final. On débattrà des modalités de ce choix, mais que l'on soit bien clair: moi, je compte être en permanence partie prenante en phase avec ce projet puisque ce n'est pas le Grand Conseil qui aura la responsabilité si les travaux, pour une raison ou pour une autre, ne devaient pas correspondre aux attentes de la sécurité.

Je ne veux pas être plus long aujourd'hui.

Je crois que le débat sera fourni. Je crois qu'il est intéressant pour vous comme pour moi d'avoir ce débat et d'avoir cet échange.

Je pense que nous avons un objet extraordinaire, nous avons un défi à relever et nous avons surtout une cohésion à retrouver dans ce dossier, qui mérite tout sauf la polémique. Il est tellement important – je reviens sur le début de mon intervention – pour la sécurité, mais il est également important pour le cadre de vie que nous voulons donner à notre canton pour 20, 30, 100 ans. Ce n'est donc pas anodin. C'est véritablement un objet qui sera majeur non seulement pour nous mais pour nos successeurs.

Alors, je crois qu'il est extrêmement important que nous montions dans le même bateau et que nous ramions dans la même direction.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wie gesagt findet keine Diskussion statt. Es hat also keinen Sinn, dass Sie sich jetzt zu diesem Traktandum melden.

Wir fahren weiter zu Punkt 5.

Entrée en matière et lecture

5. DECISION

**concernant l'établissement des mesures anticipées I du Plan
d'aménagement de la 3^e correction du Rhône sur le territoire des
communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-
Muraz, Vouvry et Port-Valais**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die vorgezogenen Massnahmen I des Generellen Projekts der 3. Rhonekorrektur auf den Gemeindeterritorien von Siders, Sitten, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry und Port- Valais

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Unwetter von 1987, 1993 und im Oktober 2000 haben uns die Notwendigkeit einer raschen Umsetzung der dritten Rhonekorrektur aufgezeigt. Das Ziel dieser Rhonekorrektur kann nur sein, Menschen, Hab und Gut zu schützen. Da Unwetter nicht vorhersehbar sind, ist rascher Handlungsbedarf angesagt. 11'000 Hektaren sind bedroht, was einem Schadenpotential von 10 Milliarden entspricht.

Die Rhonekorrektur im Raum Visp ist bereits weit fortgeschritten und somit ist die Lonza auch geschützt. Die prioritären Massnahmen der von Anbeginn betroffenen Abschnitte sind in der Botschaft enthalten. Mit den vorgezogenen Massnahmen der dritten Rhonekorrektur will man dicht überbaute Bauzonen am Dammfuss vor Dambruch schützen. Verstärkung der Dämme ist als definitive Lösung geplant.

Die Kosten der vorgezogenen Massnahmen, die im Detail in der Botschaft aufgeführt sind, belaufen sich auf rund 53 Millionen Franken.

Das Bundesamt für Umwelt, welchem die Oberaufsicht über die Wasserläufe obliegt, subventioniert die Kosten der Arbeiten zu einem Ansatz von 65 Prozent.

Da die Nationalstrassen auch vom durch das Rhoneprojekt verbesserten Hochwasserschutz profitieren, subventioniert das Bundesamt für Strassen (ASTRA) das Projekt. Kanton, Gemeinden und Dritten wird ein Restbetrag von zirka 15 Millionen bleiben.

Die Projekte für die vorgezogenen Massnahmen der 3. Rhonekorrektur befinden sich ausschliesslich im Unterwallis. In der momentanen wirtschaftlichen Lage sollten die Arbeiten so rasch wie möglich in Angriff genommen werden. Mit der Autobahn und der R3 im Raum Visp ist die Arbeitslosigkeit im Oberwallis dank dem Tiefbau geringer.

Die Massnahmen im Unterwallis werden die landwirtschaftlichen Zonen schützen und Arbeitsplätze schaffen.

(Den Rest lasse ich jetzt auf anraten von Herrn Grossratspräsident weg.)

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Die ADG ist für Eintreten.

M. le député Willy Giroud, PLR:

Comme l'on ne badine pas avec la sécurité, le groupe PLR accepte de manière unanime l'entrée en matière sur ce projet de décision concernant l'établissement des mesures anticipées du plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône.

Cependant, nous déplorons la légèreté du message adressé aux députés par le Conseil d'Etat. En effet, si l'on excepte le chapitre 1 sur l'historique et les chapitres 4 à 7 qui sont du copier-coller du message qui concernait l'objet des achats de terrains retiré de l'ordre du jour, il ne nous reste que quelques lignes sur ce que sont les mesures anticipées aux points 2 et 3 du message et, en page 3 du même message, un tableau sur l'estimation des coûts de ces mesures anticipées des plus approximatifs. A part cela, hormis quelques plans de situation des secteurs concernés, pas un mot sur le genre de travaux de sécurisation qui seront effectués pour réaliser ces mesures anticipées.

Pire encore, on apprend, par le biais du rapport de la commission thématique qui a traité de cet objet, que les études quant aux solutions retenues n'ont pas encore été engagées. Notre groupe est d'avis qu'il aurait été plus judicieux d'arriver devant le Parlement avec des études achevées et des solutions pratiques exposées aux députés. Cela aurait évité la présentation d'un tableau d'estimation des coûts où plus de 12 millions sur les 53 millions du total estimé ne sont qu'approximations.

Pour le surplus, le groupe PLR se pose encore quelques questions:

- Quel sera le sort réservé aux constructions en voie de réalisation et bloquées momentanément pour une durée indéterminée de 3 à 5 ans qui se sont retrouvées dans la zone dite rouge (inconstructible) suite à la mise à exécution du plan d'aménagement?
- Pourquoi les études sur ces mesures anticipées n'ont-elles pas été effectuées avant que le message ne soit soumis au Grand Conseil alors qu'on savait qu'il s'agissait de travaux bien précis sans emprise sur les terres environnantes?
- Pourquoi ne pas avoir attendu la décision imminente du Conseil fédéral sur le taux de subventionnement définitif avec ou sans la participation de l'OFROU pour nous soumettre ce projet de décision?

En conclusion et dans l'attente de réponses précises à nos questions, nous sommes persuadés qu'en excellent pilote qu'il est, le chef du département saura remettre sur les bons rails ce projet gigantesque de la troisième correction du Rhône et cela même s'il faut, en cours de route, changer le chauffeur de la locomotive... et là je ne pense pas au président de la commission équipement et transports, mais bien au chef du projet Rhône.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Mit dem vorliegenden Beschluss betreffend diversen vorgezogenen Massnahmen der 3. Rhonekorrektio n im Unterwallis, behandeln wir heute ein aktuelles, aber auch ein teilweise umstrittenes Gesamtprojekt. Wie wir alle wissen weht dem generellen Projekt der 3. Rhonekorrektio n momentan ein steifer Wind entgegen. Der Grosse Rat muss sich bewusst werden, dass wir als Gebirgskanton mit den immer wiederkehrenden Unwettern ohne

Umsetzung von Schutzmassnahmen an der Rhone und in unseren Seiten- und Nebenbächen längerfristig den sich häufenden Unwettergefahren kaum wirksam Paroli bieten können. Über die technische Ausführung eines solchen Projektes und den auszuführenden Schutzmassnahmen lässt sich natürlich immer streiten. Wichtig wird sein, dass der Staatsrat und die Projektleitung, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen, im gesamten Kanton den gleichen Massstab für dieses Grossprojekt ansetzt. Der Staatsrat muss sich aber auch den notwendigen Freiraum offen halten um mit Fingerspitzengefühl und Augenmass individuelle Anpassungen an das Projekt aufgrund sicherheitsrelevanter, regionalpolitischer und geografischer Gegebenheiten vorzunehmen. Das gleiche Augenmass gilt es auch bei der Umsetzung der Integralmeliorationen zu halten.

Die vorliegenden vorgezogenen Massnahmen im Unterwallis entsprechen den Vorgaben des generellen Projektes und werden eine rasche Erhöhung der Sicherheit der direkt am Dammfuss gefährdeten Wohnsiedlungen ermöglichen.

Als Kriterien dieser vorgezogenen Massnahmen werden die dicht überbauten Wohnzonen, die hohe Dammbrechgefahr sowie die Verstärkung der Dämme als definitive Lösung auf der Basis des generellen Projektes genannt. Die Arbeiten in den besagten Abschnitten sollen parallel zu den prioritären Massnahmen ausgeführt werden. Über die Gesamtkosten will ich hier keine Rechenschaft ablegen, weil Grossratskollege Minnig diese Zahlen bereits genannt hat. Das gleiche gilt ebenfalls für die Finanzierungsmodelle und Aufteilung.

Erwähnenswert ist vielleicht noch, dass das seit dem 1. Januar 2008 in Kraft stehende Finanzierungsmodell mit Beteiligung des ASTRA in diesem Geschäft vorderhand nicht zur Anwendung kommt, weil noch die formelle Genehmigung aussteht. Die Kostenbeteiligung für den Kanton würde sich bei diesem Finanzierungsmodell auf zirka 14,1 Millionen Franken verringern.

Die CSPO unterstützt die vorgezogenen Massnahmen wie im Beschlussentwurf aufgelistet und ist für Eintreten auf die Vorlage.

Ich danke.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise le projet de décision concernant l'établissement des mesures anticipées du plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône sur le territoire des communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais.

Suite aux intempéries de 2000, des mesures anticipées localisées de renforcement des digues ont déjà été entreprises. Les mesures anticipées qui font l'objet du projet de décision soumis s'inscrivent dans le cadre du projet définitif de la troisième correction. L'influence d'écrans étanches sera examinée localement à chaque endroit où cette solution technique serait mise en œuvre afin de définir la solution la plus adéquate.

Pour les zones habitables, sur la base des dangers connus, des restrictions existent. Le devis fait état d'un montant correspondant à 15% du total des travaux et concernant des mesures de compensation nature, cette proportion très élevée tient compte des expériences sur

le canton de Vaud. Il est donc nécessaire de réserver ce montant pour les mesures qui pourraient s'avérer juridiquement nécessaires.

Le projet de décision prend en compte l'hypothèse la plus défavorable pour le canton concernant ce taux de subventionnement. Le coût des travaux des mesures anticipées est estimé à 53 millions et incombe à l'Etat du Valais. Le taux attendu des subventions fédérales est au minimum de 65% des travaux reconnus. La part des tiers est fixée par le Conseil d'Etat sur proposition de la commission rhodanique. La part communale est de 20% des coûts restants reconnus, déduction faite de la contribution des tiers, mais au maximum de 5% des coûts totaux reconnus. Les coûts restant à la charge de l'Etat du Valais sont estimés à 30% de 53 millions, soit un montant de 15'900'000 francs. Ces taux représentent l'état actuel des législations cantonales et fédérales et font l'objet de négociations avec la Confédération. Hormis la part communale qui est fixée par l'article 44 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau, les taux applicables sont ceux fixés par l'arrêté fédéral.

Suite aux considérations ci-dessus et dans l'intérêt prioritaire de la sécurité des citoyennes et citoyens des communes et villes concernées, le groupe DC du Bas-Valais soutient ce projet de décision.

Pour les autres projets R3, le groupe DC du Bas-Valais attend avec impatience sa future rencontre avec le chef du département, ses collaborateurs et l'ADSA.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Wer von Ihnen erinnert sich nicht an die schrecklichen Bilder der Jahre 1987, 1993 und 2000 als die Rhone mit unbändiger Kraft zügellos über die Ufer getreten ist und damit Mensch, Industrie und Landschaft in Gefahr gebracht und wertvolles Kulturland zerstört hat?

Wer von Ihnen möchte nicht, dass wir solche Bilder zukünftig nicht mehr sehen?

Niemand, denke ich.

Auch die CVPO nicht, denn für sie ist der Schutz von Mensch, Industrie und Landschaft ein absolutes Kernthema. Deshalb stand und steht die CVPO auch voll und ganz hinter dem Projekt der 3. Rhonekorrektur. In Anbetracht des riesigen Schadenpotenzials von zehn Milliarden Franken kann ich mir ohnehin nicht vorstellen wie jemand an sich gegen dieses Projekt sein kann.

Schutz brauchen zum einen die Menschen und damit sicherlich die in der Botschaft des Staatsrats erwähnten grossen Zentren wie Siders, Sitten oder Monthey. Eine Überflutung der Rhone in diesen dicht bebauten Gebieten hätte für die Menschen und das Leben an diesen Orten schwerwiegende Konsequenzen. Die vorgeschlagenen Massnahmen sind dringlich und sie sind geeignet grössere Schäden zu verhindern. Die Voraussetzung des dicht bevölkerten Gebiets und der hohen Überschwemmungsgefahr in diesem Gebiet ist mehr als gegeben.

Schutz braucht weiter die Industrie. Es ist erfreulich, dass die Arbeiten zum Schutz der Lonza in Visp anfangs dieses Jahres begonnen haben. Damit aber nicht genug, auch die Alcan in Steg oder andere Industriebetriebe entlang der ganzen Rhone im ganzen Kanton brauchen Schutz. Gerade die global tätigen Unternehmungen, die aktuell teilweise – wie

beispielsweise die Alcan in Steg – bereits Kurzarbeit einführen mussten, würden bei einem längeren Arbeitsausfall infolge der Überflutung der Rhone wohl kaum damit umgehen können. Und so würde nicht nur das Wasser, sondern auch die Arbeitsplätze flussabwärts fließen. Der Staatsrat muss diesbezüglich handeln.

Schutz braucht aber auch das fruchtbare Kulturland und mit ihm die Landwirtschaft in unserem Kanton. Hier, Herr Staatsrat Melly, sind Sie gefordert. Es ist Ihre Aufgabe dafür zu sorgen, dass durch die 3. Rhonekorrektur nicht jenes Kulturland zerstört wird, das diese mitunter schützen will und dass die Landwirte nicht überlebensnotwendigen Wirtschaftsraum verlieren.

Trotz der Berücksichtigung dieser berechtigten Anliegen, darf es bei der Umsetzung der 3. Rhonekorrektur aber zu keinen Verzögerungen kommen. Nicht zuletzt die Grosskonzerne entlang der Rhone mit Sitz irgendwo in Montreal, Paris oder wo auch immer würden ein solches Verhalten nicht gutheissen. Aus diesem Grund versteht die CVPO denn auch nicht weshalb das zweite Traktandum zur 3. Rhonekorrektur so kurzfristig gestrichen worden ist. Erfreulich ist hingegen, dass die Umweltkommission des Nationalrats gestern den Rahmenkredit für die erste Etappe über 169 Millionen Franken gutgeheissen hat.

Wo gehobelt wird, fallen Späne. Dem ist auch bei der 3. Rhonekorrektur so. Die CVPO ist für Eintreten und zählt gleichzeitig auf Sie, Herr Staatsrat Melly, dass Sie im Sinne von Mensch, Industrie und Landschaft vorwärts machen, ohne dabei zu zerstören, was geschützt werden soll. Die 3. Rhonekorrektur verträgt keinen Aufschub. Wir zählen auf Sie.

Herzlichen Dank.

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec satisfaction de la mise en route imminente des mesures de première priorité en vue d'assurer la sécurité des secteurs à plus haut risque de dégâts potentiels avec forte densification de la population.

Si ces mesures sont ponctuelles dans des secteurs où des habitations sont directement menacées par des ruptures de digues, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent être compatibles avec les aménagements définitifs prévus dans le plan d'aménagement du Rhône. On nous assure donc qu'il s'agit de travaux anticipés et que ces derniers sont également en adéquation avec les cartes de dangers des différentes communes touchées par ces mesures.

Les territoires des 8 communes bénéficiaires de ces travaux répondent donc aux 3 critères et nous en prenons bonne note.

Nous relevons, cependant, que le coût de ces mesures tient compte de "Divers et imprévus" assez élevés qui représentent une part de 25% des travaux de génie civil. Des précisions peuvent-elles aujourd'hui nous être données?

En ce qui concerne le financement, nous retenons que la Confédération assure près des 2/3 des coûts et que le nouveau modèle de financement fédéral, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, liant également un subventionnement complémentaire, devrait permettre de ramener la part nette du canton à 14 millions avant participation des communes et des tiers.

Notre groupe aimerait néanmoins obtenir des informations complémentaires dans la mesure où certaines données sont déjà connues du chef du département sur les quote-parts de participation qui seront mises à charge des communes.

Enfin, le groupe DC du Centre entre en matière et accepte cette dépense qualifiée d'ordinaire.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCEB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je souhaitais, tout à l'heure, m'exprimer pour remercier le Conseil d'Etat pour la sage décision prise concernant le retrait du point à l'ordre du jour pour l'achat des terrains dans le cadre de la troisième correction du Rhône. Je crois que ce projet n'était pas mûr, mais les mois à venir permettront surtout de mettre à niveau les connaissances de l'ensemble des députés, ce qui sera sans conteste, pour la commission et pour le Parlement, un plus pour aborder sereinement l'ensemble des décisions que nous serons appelés à traiter ces prochaines décennies. A défaut de savoir s'il y a lieu d'élargir ou pas le fleuve, élargissons nos champs de visions sur le projet PA-R3 sans baisser le niveau d'information de la part de vos services, Monsieur le conseiller d'Etat.

Pour ce qui est de ce projet de décision, ces mesures anticipées entrent dans le cadre des mesures prioritaires du projet d'aménagement Rhône 3, mesures prioritaires qui vont s'étaler sur plusieurs années dans les secteurs de Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully et Massongex-Aigle. De manière à augmenter rapidement la sécurité des personnes et des biens dans des secteurs directement menacés, des mesures ponctuelles et anticipées doivent être mises en place selon des critères bien définis, comme des risques élevés de rupture de digues ou des présences de zones à bâtir largement construites en pied des digues.

Il ne s'agit pas ici d'appliquer des pansements de fortune sur les secteurs les plus menacés, mais bien d'anticiper des travaux qui figureront de manière définitive au moment des aménagements des mesures prioritaires. Cela peut aller du renforcement des talus de digues à l'injection de béton en tranchée, voire d'autres procédés.

Je tiens à relever que les responsables des projets ont fait analyser l'entier des digues du Rhône (un contrôle tous les 500 mètres), ce qui permet d'avoir une vision précise de la réalité du terrain.

Parlons financement. Le principe du financement retenu ne prend pas encore en compte la participation de l'Office fédéral des routes. Le nouveau modèle de financement, y compris la participation de l'OFROU, n'a pas encore été à ce jour validé, ce qui fait que le coût net à charge du canton de 15'900'000 francs représente le 30% de l'ensemble des coûts et donne la situation la plus défavorable pour le canton. A l'avenir, la situation devrait s'améliorer puisque la part restant à charge du canton, communes et tiers, y compris les chemins de fer et l'armée, devrait être de 26,5%. La part purement cantonale devrait être inférieure à 20%.

Permettez-moi de mettre en exergue le coût total des travaux de 53 millions de francs. Ce montant est le résultat de devis estimatifs. Dès l'acceptation de ce projet de décision, les études précises seront réalisées.

Le poste "Divers et imprévus" correspondant à 25% du total des travaux ressort de la norme SIA à ce stade du projet. Ce taux est très élevé, certes, mais il évite la plupart du temps la demande de crédits complémentaires.

Pour les réponses, je m'adresse directement à M. le conseiller d'Etat pour fournir les informations utiles aux différents intervenants et remercie l'ensemble des groupes pour cette acceptation de l'entrée en matière.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes qui entrent en matière sur ce dossier et qui, globalement, ont cerné de manière très pointue le problème essentiel en faisant référence à 1987, 1993 et à l'année 2000. Je crois que ce sont de bonnes leçons qui permettent de mieux comprendre la détermination du département et, en l'occurrence, du service qui prennent acte de ce qui s'est passé et acte du fait que la population valaisanne n'en veut plus.

Par rapport aux nombreuses remarques qui ont été faites, j'en prends quelques-unes au hasard.

Le député Philipp Matthias Bregy parle du potentiel gigantesque de dégâts, effectivement, souligne le nombre d'autres zones à protéger et met également le doigt sur la protection des terres arables, tout en soulignant le fait qu'il ne comprend pas pourquoi nous avons retiré ce dossier. Eh bien!, ce n'est pas par rapport à l'objet du dossier, mais c'est par rapport à un manque d'information qui aurait amené sur ce dossier des débats qui n'avaient rien à voir avec lui. On ne peut pas parler de technique et d'achat de terrains; je crois que c'était à différencier. Par contre, je garde sa détermination quand il parle de marche en avant, quand il parle d'unité entre le destin de l'homme, de son pays et de son industrie. Merci.

En ce qui concerne les remarques concernant le financement, tout le monde l'a relevé, nous tablons notre estimation sur un coût maximum. Je crois que l'on ne peut pas nous reprocher de partir sur un coût maximum. Ceci a été relevé, aujourd'hui les coûts à charge du canton, on peut les estimer à moins de 20%. Cependant, quel serait le sérieux si j'arrivais aujourd'hui en vous présentant des financements qui ne sont pas encore ratifiés et pour lesquels je devrais demander ou m'inscrire en faux dans 6 mois ou lors de la première mise à l'enquête? Je crois que ce ne serait pas très sérieux.

De la même façon, on nous dit d'attendre, Monsieur le député Willy Giroud, attendre de connaître les études sur les mesures anticipées. On peut les mettre en soumission avant même qu'elles ne soient globalement acceptées. On peut attendre le taux définitif. On peut attendre un nouveau chef de locomotive, comme vous le suggérez. On peut aussi attendre la prochaine inondation... Je crois qu'à ce niveau-là, on ne peut pas, aujourd'hui, simplement se cacher derrière un arbre pour dire que la forêt n'est pas verte. Aujourd'hui, nous devons

prendre ces décisions. C'est vrai qu'il y a une part d'inconnues, je vous l'accorde. C'est vrai que ce 25% de divers et de marge d'erreur, cette clause SIA, à ce stade de l'étude, est important, mais cela nous permettra de rester dans l'enveloppe lorsque je reviendrai avec les projets l'un après l'autre pour les faire accepter.

Les techniques mises en service pour renforcer ces digues seront certainement diverses d'un point à l'autre. Je n'ai pas, aujourd'hui, le projet de détail parce que, pour aller dans le projet de détail, il faut déjà l'accord global sur le financement. Alors, aujourd'hui, c'est un petit peu une clause de confiance. Il faut savoir que l'ensemble de ces dossiers fait partie des mesures prioritaires et fait partie de mesures anticipées qui sont dans la solution définitive. Donc, celles-ci ne sont pas inventées et ont été utilisées uniquement dans les endroits où d'une manière pointue et à court terme, la vie est en danger, cela veut dire où nous trouvons, en pied de digues, des habitations. Ce n'est donc pas pour obtenir un budget sans avoir la garantie de le réaliser ou sans avoir techniquement des confirmations à ce niveau-là. Nous avons déjà fait un bon pas dans cette direction. Et de l'étape suivante, vous en serez également maîtres puisque les dossiers reviendront devant vous lorsqu'ils seront en autorisation définitive.

Adéquation avec les cartes de dangers, le député Daniel Porcellana l'a relevé. Alors, là aussi, effectivement, on a le problème des cartes de dangers, des terrains qui sont mis en zone rouge. Plus vite nous réaliserons cette protection contre les crues, plus vite nous pourrons, de manière définitive, adapter les éventuelles zones qui seraient à nouveau dans une zone acceptable en termes de constructions. Nous ne pouvons pas, ce n'est pas nous qui allons changer le plan d'affectation des zones ou les autorisations de bâtir. Simplement, dès lors que les cartes de dangers portent des mentions rouges, il y a des conséquences à tirer et tant que la situation n'a pas évolué, fatalement, il y aura un certain délai pour les gens qui sont en attente d'autorisation dans ces domaines-là. Nous allons faire aussi vite que possible. C'est aussi la raison pour laquelle nous voulons aller de l'avant avec ces mesures, d'une part, pour la sécurisation et, d'autre part, pour qu'il y ait le moins de désagréments possible pour le citoyen.

Des quote-parts, j'en ai parlé. Bien sûr, nous sommes en négociation. Bien sûr, nous sommes en négociation pour faire valider ce nouveau modèle de financement.

Tout le monde a relevé les mesures anticipées prioritaires, urgence et cohérence avec la solution globale. Je crois que le député Philipp Matthias Bregy a soulevé les dégâts majeurs qui pouvaient en résulter.

Sauf erreur ou omission, je crois également que le député Jean-Daniel Bruchez, pour le groupe DC du Bas, a mis en exergue également la nature et les mesures juridiques prises pour les compensations en nature qui font également partie du projet.

Le président de la commission a aussi validé les montants portés à ce jour au dossier.

Voilà, quant à moi, je vous remercie d'être entrés en matière. J'espère avoir ainsi répondu, pour l'essentiel, à vos remarques et suggestions.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir haben keine Abänderungsanträge erhalten, sodass wir direkt zur Lesung übergehen können.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT (version française) ET NOUVEAU TEXTE
DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande) /
VORSCHLAG DES STAATSRATS (französische Fassung) UND NEUER TEXT DER
THEMATISCHEN KOMMISSION (deutsche Fassung)*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 103 voix tel que proposé par le Conseil d'Etat (version française) et dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Entrée en matière et lecture

6. DECISION

**concernant l'octroi d'une subvention à la commune de Sion pour la
réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage
jusqu'au Rhône**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Sitten für
die Verwirklichung einer Kanalisation für die Einleitung des
Regenwassers mittels eines Pumpwerks in die Rhone**

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Die bestehende Abwassersammelleitung der Gemeinde Sitten teilt sich in zwei durch die Rhone getrennte Einzugsgebiete. Der in den Jahren 2002 bis 2006 erstellte generelle Entwässerungsplan bestätigt diverse Mängel im bestehenden Abwassersystem. In den Jahren 2005 bis 2008 sind bereits Sanierungsmassnahmen in der Höhe von 6,5 Millionen Franken ausgeführt worden. Im neuen Projekt soll das Fremd- und Regenwasser vom Abwasser getrennt werden. Von der Eisbahn bis zur Rhone wird eine neue Fremdwasserleitung im Durchmesser von 1'600 mm erstellt und am Rhoneufer an das neue Pumpwerk angeschlossen. Dadurch wird ein hydraulischer Gewinn erzielt und die Schwierigkeiten bei den Bauarbeiten und der Verkehrsregelung können im Rahmen gehalten werden. Auf ein Rückhaltebecken kann verzichtet werden, weil die Leitung ebenfalls als Puffer dienen kann. Die Lage des Pumpwerks ist von der Projektleitung der 3. Rhonekorrektur bestimmt worden.

Die Gesamtkosten der Anlage belaufen sich auf 14,7 Millionen Franken, wovon der Kantonsbeitrag zirka 4,8 Millionen Franken beträgt. Der Beitrag für die Gemeinde Sitten wird aufgrund ihrer Finanzkraft mit momentan 8 Prozent angegeben.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Vorlage weil damit verschiedene Mängel am bestehenden Netz behoben werden können, ein Trennsystem erstellt wird und somit das Entsorgungskonzept der Gemeinde Sitten optimiert wird.

Ich danke.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Cette demande d'octroi d'une subvention de la commune de Sion a reçu une approbation unanime au sein de notre groupe PDCB. En effet, ce projet de réalisation d'une conduite de rejet des eaux pluviales avec pompage jusqu'au Rhône semble couler de source.

Le plan général d'évacuation des eaux de la ville, établi entre 2002 et 2006, a mis en évidence les déficits d'une partie du réseau d'assainissement, notamment au niveau du collecteur de l'avenue de France et du fond de la rue de Lausanne. A cet endroit, où toutes les eaux de la ville de Sion se concentrent avant d'aller à la STEP, on relève notamment le cas de caves régulièrement inondées lors de fortes pluies.

De 2005 à 2008, après avoir procédé à des travaux d'amélioration de son réseau dans le secteur pour un montant de plus de 6,5 millions, la commune de Sion a analysé plusieurs variantes. En fonction du gain hydraulique et des difficultés de construction et de gestion du trafic, le choix du conseil municipal de la ville de Sion s'est finalement porté sur la construction d'une nouvelle conduite de la patinoire au Rhône permettant de séparer les eaux claires et pluviales des eaux usées. Cette solution offre de multiples avantages comme, par exemple, le rendement optimisé des pompes. En outre, il est intéressant de noter que son emplacement a été déterminé après discussion avec les responsables de la troisième correction du Rhône.

L'Etat du Valais n'étant que le maître d'œuvre, nous ne nous déterminerons ici que sur la subvention de 4'851'000 francs sur les 14'700'000 francs de frais pris en considération.

C'est donc sans grande surprise que je vous propose, Chers collègues, d'accepter l'octroi de cette subvention. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Erlauben Sie, dass ich auch noch kurz auf das zweite Geschäft des Departements für Bau, Verkehr und Umwelt eingehe.

Bei starken Regenfällen kommt es in Sitten im Bereich der Sammelleitung der Avenue de France und im unteren Teil der Rue de Lausanne immer wieder zu Problemen.

Keller werden überflutet und das Wasser steigt bis an die Fahrbahnoberfläche.

Das Fremd- und Regenwasser soll vom Abwasser getrennt werden. Mit Hilfe einer Transportsammelleitung und eines Pumpwerks am Rhoneufer hat man eine möglichst einfache Lösung gefunden, so dass die Stadt und die Bevölkerung geringe Belästigungen bauseits aushalten müssen.

Die ADG ist für Eintreten.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le projet qui nous est présenté, même s'il est piloté et financé majoritairement par la commune de Sion, ne concerne pas qu'elle mais aussi les différentes communes de la rive droite. Il s'inscrit dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) qui s'élève en tout à plus de 30 millions. Ce projet permettra notamment de séparer les eaux claires des eaux usées, et d'éviter les inondations futures, en particulier dans le quartier de l'avenue de France. Ce projet est donc économique et écologique.

Le groupe libéral-radical tient à féliciter la commune de Sion pour le dossier qui nous est présenté. En effet, étant donné qu'il est abouti, complet et transmis au Grand Conseil lorsque tous les éléments sont connus, la marge d'erreurs n'est que de 10% contrairement à d'autres projets.

Le groupe libéral-radical approuve donc naturellement l'entrée en matière de cet objet.

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Die Gemeinde Sitten will mit einem Einleitungskanal und einem Pumpwerk ihr Abwassernetz optimieren. Das vorgeschlagene Trennsystem wird in Zukunft verhindern, dass bei starken Regenfällen regelmässig Wasser in die angrenzenden Keller eindringt. Und es wird die Klärsituation insgesamt verbessern – was der Modernisierung der Abwassernetze im Wallis insgesamt entspricht.

In diesem Zusammenhang stellt die CVPO die Frage, in wie weit der Staat Wallis die Realisation weiterer Trennsysteme andernorts verlangt, fördert und finanziert.

Die aufgelisteten Vorteile der in Sitten gewählten Variante überzeugen, weshalb die Fraktion der CVPO Eintreten auf die Vorlage beantragt.

Vielen Dank.

M. le député Christian Favre, PDCC:

Le groupe DC du Centre s'est penché avec intérêt sur la demande de subvention de la commune de Sion pour un montant de 4'851'000 francs, demande qui se trouve être en application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution et fait partie des objets annoncés dans les lignes directrices et plan financier 2006-2009.

Ces investissements permettront également de sécuriser le bas de la ville contre les inondations, tout en apportant un gain d'efficacité en évitant que les eaux claires ne finissent à la STEP avec les eaux usées.

Les différentes solutions techniques retenues semblent adaptées à ce type de construction dans ces zones urbanisées à grand trafic. Nous pensons, en particulier, au collecteur principal creusé à l'aide d'un tunnelier.

Ainsi, nous soutenons ce projet et acceptons l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Je crois que tout a été dit au niveau de ce projet; je n'y reviendrai pas, au risque d'alourdir le débat.

Par contre, un élément que je voudrais mettre en exergue: c'est le principe de subventionnement. Dans notre commission comme dans ce Parlement, nous aurons, à propos de la commission équipement et transports, à prendre des décisions régulières sur ce genre de subventionnement. Les subventionnements sont très différents lorsque l'on parle de chemins de fer, lorsque l'on parle de routes nationales, lorsque l'on parle de cours d'eau. Dans le cas présent, le subventionnement, finalement, sort de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution à son article 23. En fait, c'est une subvention différentielle qui se compose de deux éléments bien précis. Ce subventionnement va de 0 à 45%; 25% sont accordés à toutes les communes à quelque endroit du canton du Valais. Nous avons ce différentiel de 0 à 20% qui est fixé par le Conseil d'Etat et qui tient compte de la force financière de chaque commune. Dans le cas d'espèce, pour la commune de Sion, c'est un taux de 8% qui a été retenu; ce qui fait $25\% + 8\% = 33\%$.

Je remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Encore une fois, merci pour cette entrée en matière unanime.

Je ne vais pas non plus allonger.

Le député (suppl.) Mathieu Fardel a souligné le pari écologique et économique. Je crois que le plan général d'évacuation des eaux est également un grand pari au niveau de notre

canton. C'est quelque chose qui est important, important au niveau environnemental, et je crois que l'exemple de Sion est effectivement un exemple à suivre.

Pour le surplus, solution technique adéquate.

Quant au financement, le président de la commission a précisé la calculation, en soulignant également la quantité astronomique de variables qui existe dans les financements. Dans tel ou tel domaine, on passe de 2%, 3%, 5%, 8%..., j'ai essayé de faire un tableau et je vous assure et je reconnais que je ne suis pas encore tout à fait au clair avec cela.

Pour le reste, merci d'entrer en matière et puis je prends acte des différentes remarques.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir können weiterfahren direkt zur Lesung.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Au terme de ces deux décisions, je tiens à remercier l'ensemble des groupes de les avoir acceptées, et remercier non seulement le Conseil d'Etat pour les explications fournies, mais ma commission qui a travaillé dans un climat serein pour ces deux projets, ainsi que pour l'ensemble du travail exécuté par ma commission.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

A mon tour de vous remercier cette fois pour la confiance unanime pour l'acceptation de ces deux décisions et remercier également la commission et son président pour le travail fourni, remarquable, qu'elle a apporté dans ces deux dossiers.

Développement:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwicklung:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

7. INTERPELLATION
du député Jean-Didier Roch, PDCB, concernant la route des Ilettes entre
Massongex et Monthey (06.05.2009) (5.007)

INTERPELLATION
von Grossrat Jean-Didier Roch, PDCB, betreffend die Strasse "des
Ilettes" zwischen Massongex und Monthey (06.05.2009) (5.007)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Suite aux adaptations et à la construction de la nouvelle liaison entre Massongex et Monthey, il y a quelques décennies, cette nouvelle liaison par le carrefour des Tardys, la route cantonale secondaire des Ilettes n'en a pas moins perdu de son trafic. Deux cents camions par jour circulent au départ de la carrière FAMSA et empruntent le tracé de la route des Ilettes. Cela représente environ 400'000 tonnes par an de matériaux. De plus, avec le centre de tri ECOTRI, qui a une vocation régionale, une grande partie des déchets est acheminée sur le même axe. De et pour Monthey, la plupart des véhicules qui circulent de et pour Vérossaz empruntent la route des Ilettes par le rond-point du même nom. Ils évitent ainsi le village de Massongex, donc moins de nuisances sonores en zone urbaine et ils évitent également le passage à niveau sur la voie CFF.

La route intercantonale entre Bex et Monthey a subi, il y a quelques années, des modifications. En effet, une partie du coffre de la route a été supprimée au profit d'un aménagement vert. A l'époque, il avait été précisé que la piste cyclable serait déplacée sur la route des Ilettes.

Le Service des routes et des cours d'eau est en train d'établir un projet de restructuration de la chaussée et d'aménagement d'un trottoir sur la route des Ilettes.

En référence à l'article 18 alinéa 2 de la loi sur les routes, la municipalité de Massongex craint que la route des Ilettes soit, ensuite, déclassée.

Vu le caractère intercommunal de la chaussée, vu le trafic intense lié à la zone industrielle, vu le projet de déplacement de la piste cyclable, j'attends de la part du Conseil d'Etat sa détermination sur le maintien de la route des Ilettes comme route cantonale.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Der Staatsrat will Ihnen direkt Antwort geben.

Herr Staatsrat Melly Sie haben das Wort.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

En collaboration avec les communes de Monthey et de Massongex, le Service des routes et des cours d'eau a établi un projet de restructuration complète de l'infrastructure routière avec construction d'un trottoir et d'une piste cyclable dénivelée. Le devis des travaux est estimé à environ 2,5 millions.

Ce dossier a été mis à l'enquête publique par publication dans le Bulletin Officiel le 24 avril 2009 et par avis au pilier public des communes de Monthey et de Massongex pour une durée de 30 jours.

Ce projet et son financement feront l'objet d'une présentation au Grand Conseil cette année encore.

Quant à l'exécution des travaux, elle est programmée pour 2010, pour autant que toutes les procédures aient abouti.

La procédure vient de débiter et le Conseil d'Etat n'est pas encore entré en matière au sujet du déclassement total ou partiel de cette route. Le projet de déclassement fera l'objet d'un préavis de la commission de classement et de déclassement, et la décision finale relève de la compétence du Grand Conseil.

Cependant, le Service des routes et des cours d'eau a déjà approché les communes de Massongex et de Monthey, et proposé un éventuel déclassement après remise en état de la chaussée. La commune de Massongex a demandé le maintien de cet axe en route cantonale. En cas de déclassement, je vous rappelle que les frais de remise en état de la chaussée seront entièrement à charge du canton. Dans le cas contraire, les deux communes concernées seront appelées à participer à hauteur de 25%, répartis entre elles selon la clé de répartition habituelle.

Alors, dès la fin de la mise à l'enquête publique, les décisions utiles à la suite du projet seront prises.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour votre réponse.

Wir fahren weiter.

Entrée en matière

8. DECISION

relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Die drei Kriterien "Unvorhersehbarkeit, Dringlichkeit und Notwendigkeit" für diesen Zusatzkredit sind erfüllt und damit steht dem Gesuch wohl nichts im Wege. Es ist sicher richtig, dass sich auch der Kanton an einer solchen Grossveranstaltung beteiligt, vor allem am Bereitstellen des Sicherheitsdispositivs. Der Einsatz der eigenen Ressourcen wie Polizei, Zivilschutz und Dienststelle für Strassen- und Flussbau ist sinnvoll.

Dieser Anlass wird durch den grossen Tourtross und die enorme Medienpräsenz kurzfristig direkte und indirekte ökonomische Auswirkungen haben. Wird aber jemand in zwei, drei Jahren noch darüber sprechen? Ich hoffe, dass dieses Jahr das Image der Tour de France verbessert wird und nicht wieder irgendwelche Dopingskandale die gesamte Tour begleiten. Solche Unsportlichkeiten haben einen grossen Schatten über den Radsport geworfen und das öffentliche Interesse an den Radrundfahrten ist in den letzten Jahren stark gesunken. Weitere Skandale kann sich die Tourleitung nicht mehr leisten, sonst werden auch die regionalen Organisatoren in den Strudel der negativen Schlagzeilen hineingezogen.

Laut Aussage der Dienststelle ist die Tour de France die drittgrösste jährlich ausgetragene Sportveranstaltung der Welt. Ich glaube, das war einmal. Nach allen negativen Schlagzeilen der letzten Jahre kann ich mir das kaum vorstellen. Es ist eine Grossveranstaltung, die berechtigterweise vom Kanton unterstützt wird, aber die Superlativen der Tour de France blieben in den letzten Jahren leider auf der Strecke.

Die CVPO ist trotzdem für Eintreten und wünscht dem Organisationskomitee und der gesamten Region eine interessante, faire und unfallfreie Sportveranstaltung.

Ich danke.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le message accompagnant une demande de crédit supplémentaire pour le Tour de France.

Troisième événement sportif planétaire, cette visite du Tour de France dans notre canton aura un impact touristique, économique et culturel, et permettra à de nombreux téléspectateurs de découvrir une des plus magnifiques régions de notre canton.

Nous pensons qu'il faut saisir cette chance de faire mieux connaître notre région.

Le groupe UDC approuve ce message et votera ce crédit si utile à notre tourisme.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Le groupe PDCB a analysé avec attention la demande de crédit supplémentaire qui devrait permettre de faire face aux coûts importants de cette organisation.

Nous ne pouvons que nous réjouir des retombées directes et indirectes qui découlent d'une telle manifestation et porteront la région de Martigny sur les premières places des médias mondiaux en ce mois de juillet.

Nous prenons en considération les participations des communes de Bagnes de près d'un million et de Martigny pour environ 340'000 francs. Est-ce que les cantons de Vaud et de Fribourg ont confirmé leur participation à titre gracieux? Voilà la question du groupe PDCB.

Vous aurez compris, Chers collègues, que le groupe PDCB, tout comme la commission des finances, entre en matière sur cette demande et la soutient avec conviction.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die Tour de France ist eine der wichtigsten und bekanntesten Sportveranstaltungen weltweit. Die Medienpräsenz ist dabei enorm und die Veranstaltung wird weltweit im Fernsehen übertragen und von Millionen von Menschen verfolgt. Der Kanton Wallis hat nun die Möglichkeit sich dadurch einem breiten Publikum als ohnehin bereits bekannte und beliebte Tourismusregion zu präsentieren.

Der Anlass selbst ist bereits sehr wertvoll für die Hotellerie der Region. Doch die Übertragung der Etappen in die ganze Welt wird eine einmalige Tourismuswerbemöglichkeit für unseren Kanton darstellen.

Weiter macht der Besuch des bekanntesten Radrennens der Welt im Wallis gute Werbung für den Sport und regt die sportliche Betätigung an, welche vom Kanton ebenfalls unterstützt wird. So etwa im Projekt "Wallis rollt", welches ab diesem Sommer im ganzen Wallis durch die kostenlose Abgabe von Fahrrädern die sportliche Betätigung von Einheimischen und Touristen fördert.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion SVPO/Freie Wähler für Eintreten.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le Valais s'apprête à accueillir le Tour de France, événement sportif mondial de légende, réunissant un nombre impressionnant de spectateurs au bord des routes ou par le biais des médias.

En raison de la médiatisation de cet événement et des retombées économiques favorables pour le canton, le groupe PDCC accorde sa confiance au comité d'organisation du Tour de France Verbier-Martigny dans sa mission et encourage la promotion de la région et du canton.

Notre groupe soutiendra donc le projet de décision relatif à la demande d'un crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention de 460'000 francs destinée au règlement des dépenses relatives à la participation financière du canton.

Dans ce dossier, le Conseil d'Etat affiche une transparence exemplaire que nous apprécions. La comptabilisation de ces prestations financières internes aurait pu être aisément ventilée entre les départements. Notre groupe, tout comme la commission des finances, espère que la gratuité des prestations ainsi accordées ne deviendra pas un précédent qui pourrait susciter la convoitise d'autres manifestations cantonales, voire régionales. Toutefois, l'importance de l'organisation ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité de la caravane sont de caractère exceptionnel et peuvent, à eux seuls, être pris comme référence dans le cadre d'une autre demande. Nous souhaitons donc que lors du passage du Tour de France en Valais, les organisateurs puissent prendre la bonne échappée et porter bien haut les couleurs de notre canton.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Auch die CSPO befürwortet diesen Antrag.

Wir haben wieder einmal die Möglichkeit unser Land einem grossen Publikum am Fernsehen zu präsentieren und unseren Tourismuskanton vor allem einem sportbegeisterten Publikum zu zeigen.

Aus diesem Grund sind wir einverstanden, dass wir diesen Kredit sprechen.

Ich danke.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans cette enceinte, le Parlement précédent a eu le loisir, à maintes reprises, de discuter du tourisme. Il faut une loi, pas de loi, des réformes, pas de réforme, plus d'argent, moins d'argent... et je m'arrête-là puisque, cet automne, en septembre ou en novembre – M. le conseiller d'Etat nous le dira d'ici à vendredi puisque plusieurs questions sur la loi sur le tourisme lui ont été posées – la question du tourisme valaisan sera au centre de tous les débats dans les cercles des professionnels comme dans les sombres carnotzets des différents cafés du commerce et de bon nombre de communes valaisannes.

Pour en venir maintenant à l'objet qui nous occupe aujourd'hui, il faut dire qu'il est certes d'ordre financier, mais il est surtout d'ordre touristique.

Accueillir une étape du Tour de France, troisième événement sportif mondial, nous l'avons entendu, et j'espère que cela permettra de doper... non pas le cyclisme, mais bien notre tourisme, n'est pas une mince affaire en termes d'organisation et de sécurité. Or, pour répondre aux attentes et aux exigences en termes de sécurité pour un tel événement, il faut investir des moyens.

Le groupe ADG accepte le crédit supplémentaire de 460'000 francs, car nous sommes convaincus que les prestations de sécurité et de protection de la police cantonale ainsi que du Service des routes et cours d'eau doivent être rémunérées correctement car elles seront – nul n'en doute – très professionnelles.

Le groupe ADG accepte ce crédit supplémentaire également pour des raisons touristiques. La conjonction de l'arrivée du Tour de France en Entremont et de la campagne publicitaire télévisée de 200'000 à 300'000 francs que Valais Tourisme va mettre en place pour faire connaître le Valais a fini de convaincre notre groupe en faveur de l'octroi de ce crédit supplémentaire.

Par contre, le groupe ADG tient à faire la remarque suivante liée à l'arrivée du Tour de France à Verbier. Quand bien même c'est une bonne chose d'attirer de très grands événements sportifs d'envergure mondiale pour faire parler du Valais, il ne faut pas pour autant prendre l'habitude qui consisterait à penser que le tourisme valaisan ne doit compter que sur le tourisme événementiel pour se développer. Les grands pics touristiques de ce genre sont gourmands en énergie, en personnel et demande de pouvoir accueillir un très grand nombre de personnes en très peu de temps. La tentation est grande de surdimensionner toutes nos infrastructures pour quelques manifestations aussi rares qu'aléatoires.

Il faut bien dire que toute grande manifestation n'est pas bonne à accueillir en Valais et que notre canton devrait se pencher une fois sur un concept cantonal avec des critères clairs pour accueillir, voire pour attirer de grands événements sportifs ou culturels d'envergure et ne pas avoir plusieurs temps de retard sur la musique.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Maintenant, j'ai le plaisir de donner la parole au leader régional de l'étape!

(Il porte le maillot jaune.)

M. le député Laurent Bürcher, PLR:

Le Tour de France en Valais, quelle aubaine!

Le Tour de France, c'est une vitrine énorme, c'est un moyen gigantesque pour mettre en valeur nos atouts valaisans.

Le Tour de France en Valais, c'est une bonne publicité pour notre canton, à un coût infime par rapport aux bénéfices directs et indirects que nous en retirerons.

Je vous donne juste quelques chiffres pour vous donner l'importance du Tour de France (chiffres de 2008).

C'étaient 4'500 personnes qui oeuvraient chaque jour; 1'814 journalistes; 372 journaux; 197 cameramen; 77 agences de photos; 52 sites Internet; 90 chaînes de télévision diffusées dans 187 pays dont les Philippines pour environ 10 heures de direct sur le Valais. Plus de 2'000 lits réservés chaque jour. Nous attendons pas moins de 100'000 spectateurs sur les routes valaisannes et je puis vous affirmer que nous sommes déjà prêts à les recevoir.

Faire fi de cette possibilité de se présenter à 3,5 milliards de téléspectateurs équivaldrait à ne pas vouloir saisir cette occasion unique de rappeler au monde que nous possédons la plus belle région d'Europe et qu'il serait navrant de devoir mourir sans l'avoir parcourue!

Tout cela, Chers collègues, pour vous affirmer l'importance d'une acceptation de votre part, chose dont je ne doute plus, car le Valais tout entier et le pays d'Entremont en particulier ont les yeux rivés sur vous et espèrent en votre sagesse et clairvoyance légendaires pour leur accorder ce crédit supplémentaire qu'ensemble les Valaisans de Gletsch à St-Gingolph auront à cœur de faire fructifier.

Le groupe libéral-radical emmené par son maillot jaune est à l'unanimité plus une pour l'entrée en matière!

Je vous remercie de votre attention et à bientôt sur les routes.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Merci, tout d'abord, au groupe libéral-radical pour cette démonstration, surtout au niveau de la masse médiatique que représente un tel événement. Il ne faut surtout pas se sortir de l'esprit que nous parlons-là de la troisième manifestation sportive au niveau mondial.

Quant au niveau financier, puisque c'est bien là que la commission des finances est intervenue dans le cadre du crédit supplémentaire, eh bien!, vous l'avez vu, je ne reviendrai pas sur les chiffres, ce sont 300'000 francs pris dans le fonds du sport et auprès du Service du développement économique et 460'000 francs supplémentaires destinés à assurer la sécurité qui sont demandés ici.

Les trois critères, comme vous l'avez tous lu, sont respectés.

Chaque groupe entre en matière.

Je tiens à vous en remercier.

Je remercie également le Conseil d'Etat pour sa transparence puisque, vous l'avez vu, nous avons ici 460'000 francs qui sont répartis sur trois départements. Ainsi, même si c'est un seul projet, il aurait été relativement simple pour le Conseil d'Etat de diffuser ces moyens financiers au travers des trois départements sans que nous puissions nous apercevoir de quoi que ce soit.

Il me reste ici à demander au Conseil d'Etat d'être aussi transparent pour 50 millions supplémentaires que pour 460'000 francs. Merci de votre attention.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich freue mich darüber, dass Sie alle einstimmig für Eintreten sind und ich werde mich deshalb kurz fassen.

Es wurde in der Tat festgehalten, dass dieses Ereignis das drittgrösste Sportereignis der Welt ist das jährlich stattfindet und es ist für uns eine gute Gelegenheit, das Wallis vor allem auch im Sommer zu zeigen und die Vorteile und die schönen Landschaften auch darzustellen.

Der Grund für diesen Zusatzkredit war aber – und das wurde auch mehrfach bereits gesagt – Transparenz zu schaffen. Wenn man ein derartiges Engagement macht mit derartigen Summen, dann haben Sie das Recht zu wissen wie sie eingesetzt wurden, für was sie eingesetzt werden und wie sie auch auf die einzelnen Departemente verteilt sind. Deshalb haben wir offensiv den Weg gesucht eben auch Transparenz zu schaffen.

Es geht nicht darum einen Präzedenzfall zu schaffen, allerdings wird es vielleicht wieder in anderen Bereichen, wenn ein derart wichtiger Anlass stattfindet, der uns die Gelegenheit gibt weltweit das Wallis zu positionieren und auf das Wallis und seine Schönheiten aufmerksam zu machen, dann werden wir uns sicher nicht scheuen, nochmals davon zu profitieren. Aber derartige Anlässe wie die Tour de France gibt es eben nicht so viele. Wenn man daran denkt, dass dies der drittgrösste Anlass der Welt ist. Ich gehe davon aus, dass in den nächsten Jahren derartige Anlässe nicht nochmals organisiert und finanziert werden können.

Allerdings wurde zu Recht auch von Frau Sarbach dargelegt, dass das Image der Tour de France gelitten hat. Ich bedaure das auch, denn es wirft ein schlechtes Licht auf diese Organisation oder auf diesen Anlass. Die Massnahmen die getroffen wurden in den letzten Jahren zeigen auf, dass trotzdem klar nach Verbesserungen gesucht wurde. Ob dann ein direkter Zusammenhang mit dem Austragungsort hergestellt werden kann für Fehlverhalten von Sportlern glaube ich eigentlich weniger.

Das ist ein Anlass über drei Tage. Da werden aber mehrfach die Hotellerie, Gastronomie und andere Betriebe davon profitieren. Es wird also auch indirekt die Region von diesem Anlass profitieren können und wir wissen, dass die Hotels bereits für diesen Zeitpunkt voll ausgebucht sind. Also nicht nur im Raum Martigny oder Verbier, sondern weit das Tal hinauf in Richtung Sitten und ins Oberwallis.

J'ai beaucoup apprécié le maillot jaune..., moi, je me suis dit: je me mettrai dans le maillot du meilleur grimpeur parce que, dans le tourisme, il faut avoir un maillot de grimpeur pour arriver finalement à faire passer la loi sur le tourisme qui prévoit justement aussi le financement de tels événements.

Alors, si vous, le parti radical, avec le leader, avec le maillot jaune, et moi avec le maillot du meilleur grimpeur, on s'engage fortement en faveur de la loi sur le tourisme, on va faire une jolie étape d'un Tour de France prolongé jusqu'au mois de novembre, la date à laquelle le peuple prendra position sur cette loi. Alors, à tous ceux qui prônent la mobilité douce pour faire passer cette loi: on doit augmenter notre rythme et on doit commencer à fortement pédaler pour arriver à notre objectif de présenter au peuple une loi sur le tourisme qui mérite d'être soutenue. Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 18 juin 2009.*)

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir haben somit das Tagespensum des heutigen Morgens erledigt.

Meinerseits wünsche ich Ihnen einen guten Appetit und einen schönen Nachmittag.
Wir sehen uns dann morgen früh wieder.

Danke auch, dass Sie sich so gut eingesetzt haben, dass wir die Zeit einhalten konnten.

Vielen Dank.

La séance est levée à 11 h 25.

Séance du jeudi 18 juin 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Compte 2008, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2008**
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Rechnung 2008 und Verwaltungsbericht 2008
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
2. **Compte 2008, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2008**
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)
Rechnung 2008 und Verwaltungsbericht 2008
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Développement: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklung: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

3. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour un audit de l'instruction pénale en Valais (09.02.2009) (2.007 anc. 1.302)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Audit für die Strafuntersuchung im Wallis (09.02.2009) (2.007 ehem. 1.302)

Lecture

4. Décision relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009

Lesung

Beschluss zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009

5. **Compte 2008, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2008**
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)
Rechnung 2008 und Verwaltungsbericht 2008
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

6. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: des irrégularités couvertes au service des contributions? (09.12.2008) (1.003 anc. 1.292)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Vertuschung von Unregelmässigkeiten bei der Steuerverwaltung? (09.12.2008) (1.003 ehem. 1.292)
7. Motion du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA**, Laurent **TSCHOPP** (suppl.) et Jean **ROSSIER**, concernant: pour une nouvelle loi fiscale moderne et concurrentielle (09.12.2008) (1.004 anc. 1.293)
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA**, Laurent **TSCHOPP** (Suppl.) und Jean **ROSSIER**, betreffend: für ein modernes und wettbewerbsfähiges neues Steuergesetz (09.12.2008) (1.004 ehem. 1.293)
8. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant les droits politiques des mal- et non-voyants (11.12.2008) (1.005 anc. 1.296)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend politische Rechte der Sehbehinderten und Blinden (11.12.2008) (1.005 ehem. 1.296)
9. Motion du député Robert **SARBACH** (SPO) et cosignataires concernant: pour des Conseillers d'Etat à 100 pour cent – contre les doubles mandats (09.02.2009) *reprise par le député German Eyer* (1.008 anc. 1.299)
Motion von Grossrat Robert **SARBACH** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: für 100-Prozent-Staatsräte – gegen Doppelmandate (09.02.2009) *übernommen von Grossrat German Eyer* (1.008 ehem. 1.299)
10. Motion de la commission de gestion, par son président André **QUINODOZ**, concernant le décret mesures structurelles (09.02.2009) (1.009 anc. 1.300)
Motion der Geschäftsprüfungskommission, durch deren Präsidenten André **QUINODOZ**, betreffend das Dekret betreffend die strukturellen Massnahmen (09.02.2009) (1.009 ehem. 1.300)
11. Postulat du groupe GRL, par le député (suppl.) Marcel **DELASOIE**, concernant le plan de relance: associer les communes! (09.02.2009) (1.010 anc. 1.301)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel **DELASOIE**, betreffend Wiederankurbelungsprogramm: Einbezug der Gemeinden (09.02.2009) (1.010 ehem. 1.301)
12. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant les bonus des banques et le canton du Valais (09.02.2009) (1.011 anc. 1.303)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Banken-Boni und der Kanton Wallis (09.02.2009) (1.011 ehem. 1.303)

13. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant la lisibilité du compte et du budget grâce à des indicateurs comparables (12.02.2009) (1.012 anc. 1.304)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Lesbarkeit der Rechnung und des Budgets durch vergleichbare Indikatoren (12.02.2009) (1.012 ehem. 1.304)
14. Postulat de la députation GRL du district de Sierre, par le député René **CONSTANTIN**, et cosignataires concernant la réduction du nombre d'élus au Parlement valaisan (12.02.2009) (1.013 anc. 1.306)
Postulat der GRL-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, und Mitunterzeichnenden betreffend Reduktion der Anzahl Abgeordnete im Walliser Parlament (12.02.2009) (1.013 ehem. 1.306)
15. Postulat du groupe GRL, par le député Aldo **RESENTERRA**, concernant l'organisation territoriale du canton du Valais (10.02.2009) (1.015 anc. 4.010/4.143)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo **RESENTERRA**, betreffend territoriale Organisation des Kantons Wallis (10.02.2009) (1.015 ehem. 4.010/4.143)
16. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant Avenir du Valais III – mise sur pied d'une commission pour l'évaluation de la politique publique (12.02.2009) (1.016 anc. 4.012/4.145)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis III – Einsetzung einer Kommission für die Evaluation der öffentlichen Politik (12.02.2009) (1.016 ehem. 4.012/4.145)

Der Präsident:

Sehr geehrte Herren Staatsräte

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Chers téléspectateurs et téléspectatrices

Vertreter der Medien, wertige Gäste auf der Tribüne

Ich begrüsse Sie heute zu unserer ganztägigen Session.

Je salue à la tribune M^{me} Broccard et M. Crittin, enseignants au Centre du Botza, en présence des élèves du cours de français.

Je vous souhaite une très bonne journée.

Bevor wir mit der Traktandenliste beginnen, möchte ich Sie bitten, sich zu erheben. Wir haben eine Vereidigung vorzunehmen von Herrn Suppleant **Christian Walden**.

(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

Ich heisse Christian Walden in unserem Parlament willkommen und wünsche ihm viele interessante Momente in diesem Saal.

(Applaus)

Die Traktandenliste ist heute reich befrachtet, so dass wir direkt zu Punkt 1 unserer Tagesordnung übergehen.

1. COMPTE 2008 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

RECHNUNG 2008 VERWALTUNGSBERICHT 2008

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTEE) DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT (DVBU)

Discussion générale:

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Le groupe PLR a examiné avec attention le compte 2008 et a tenu compte de la prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport de la commission des finances, du rapport de la commission santé, social et intégration ainsi que des annexes à ce rapport...

Le président:

Je vous interromps, Monsieur le député.

Notre discussion porte sur le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement!

Vous pourrez réintervenir plus tard.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Das Ergebnis der Staatsrechnung 2008 ist bekanntlich sehr gut. Dies gilt auch für das Departement für Bau, Verkehr und Umwelt. Dennoch stellen sich der CVPO auch hier einige Fragen:

1. Die budgetierten Bruttoinvestitionen wurden wiederum nicht realisiert. Die Antwort des Staatsrats auf diese bereits von der Finanzkommission aufgeworfene Problematik vermag nicht zu befriedigen. Insbesondere auch im Hinblick auf die derzeitige Wirtschaftskrise müssten departementseitig alle Möglichkeiten der Budgetgestaltung und -ausschöpfung geprüft werden, um die zur Verfügung stehenden Gelder zu investieren.

2. Im Departement gibt es viele Baustellen, auch im übertragenen Sinne. Zu letzteren wurden verschiedene Arbeitsgruppen eingesetzt. So zum Beispiel eine Arbeitsgruppe "Organigramm Dienststelle für Strassen- und Flussbau" oder "Verfahren und Organisation kantonale Baukommission". Liegen von diesen Gruppen bereits verwertbare Ergebnisse vor?

3. Erfahrungen vor Ort zeigen, dass die neue T9 Salgesch – Susten/Leuk den Verkehr bereits heute kaum zu bewältigen vermag, vor allem in Stosszeiten. Andererseits soll laut Planung die Strasse durch den Pfywald in absehbarer Zeit geschlossen werden und damit das Oberwallis in seiner verkehrstechnischen Erreichbarkeit und Beweglichkeit massiv eingeschränkt werden. Hier muss das Departement umgehend Lösungen erarbeiten, damit nicht ein Verkehrschaos à la Visp entsteht.

Mit Befriedigung nimmt die CVPO zur Kenntnis, dass der neue Departementchef handelt. Wir danken für die rasche Ausführung des Postulats Grand betreffend die Teerung der Kantonsstrasse durch den Pfywald und wir geben unserer Hoffnung Ausdruck, dass die verschiedenen Baustellen vom Departement zügig in Angriff genommen bzw. weiterbearbeitet und einer guten Lösung zugeführt werden. Ich danke.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les montants budgétisés pour l'entretien du patrimoine immobilier n'ont encore une fois servi qu'à en contenir la perte de valeur, l'indice Schröder passant de 79,1% en 2004 à 74,9% en 2008. Vous en conviendrez, cette situation ne peut perdurer indéfiniment car, chaque année, les bâtiments de l'Etat perdent de leur valeur.

Dès lors, au vu des résultats 2008, le groupe ADG considère comme important que notre Gouvernement nous informe aujourd'hui déjà sur la politique qu'il entend adopter à l'avenir pour non plus uniquement contenir la perte de valeur de nos bâtiments, mais procéder à une réelle revalorisation d'un patrimoine qui – est-il nécessaire de le rappeler? – a été acquis avec l'argent du contribuable. De plus, la mise en œuvre d'une planification des travaux à entreprendre serait également un moyen parmi d'autres de lutter contre la morosité économique qui nous guette.

Dans le domaine de la mobilité, nous demandons au Conseil d'Etat, lors de la réfection de tronçons ou de projets routiers, d'intégrer systématiquement là où les possibilités existent des voies réservées aux transports publics et des pistes cyclables afin d'encourager la mobilité douce. Dans ce domaine, il serait souhaitable que les différents départements coordonnent leurs efforts visant à soutenir cette mobilité douce comme, par exemple, dans des projets novateurs comme "ValaisRoule". D'ailleurs, en janvier dernier et suite au dépôt de deux postulats concernant la mobilité douce, une commission extraparlamentaire a été créée. Selon décision du Conseil d'Etat, elle est chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la locomotion douce. Le groupe ADG souhaiterait savoir si cette commission a déjà commencé ses travaux, quand sont agendées les séances de travail suivantes et quand cet avant-projet sera soumis au Parlement.

Enfin, le Conseil d'Etat doit se donner davantage de moyens pour promouvoir plus efficacement les transports publics car seul le canton a cette vision d'ensemble des différents modes de transport. La mise sur pied d'actions incitatives pour l'utilisation des transports publics par les Valaisans s'avère importante comme, par exemple, l'achat d'abonnements 1/2 tarif à des prix préférentiels ou des journées à bas prix dans les transports publics.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das positive Ergebnis der Rechnung 08 reiht sich in jene der Vorjahre ein.

In der Maisession 09 hat das Parlament dem Beschlusentwurf betreffend die Verwirklichung eines Lastwagenkontrollzentrums in St-Maurice zugestimmt. Diese Massnahme ist richtig und gut. Es deckt die Kontrollen der Lastwagen in Richtung Nord – Süd ab, nicht aber jene Lastwagen auf der Süd – Nord Achse über den Simplonpass. Und hier besteht Handlungsbedarf, weil sich der Pass mit seinem 10 Prozent Gefälle und einer Höhe von über 2'000 m nicht für 40-Tönnner eignet und für ausländische Fahrer eine grosse Herausforderung darstellt; oftmals eine zu grosse Herausforderung.

Sind konkrete Massnahmen vorgesehen, die auch eine Kontrolle der Lastwagen auf der Simplon Südseite ermöglichen?

Verschiedene Vorstösse im Grossen Rat zu diesem Thema haben bewirkt, dass auch eine technische Arbeitsgruppe, bestehend aus den Bundesämtern für Verkehr und Strassenbau, der kantonalen Dienststelle für Strassen und der SBB ins Leben gerufen wurde, um die Machbarkeit, die Kapazität und die Sicherheit des Simplon Huckepacks zu beraten. Sind bereits Resultate dieser technischen Arbeitsgruppe vorhanden?

Nach Aussagen der Dienststelle für Strassen und Flussbau soll – wie vorher bereits erwähnt – sobald der Bau der Galerien in Angriff genommen wird, die Strasse durch den Pfywald geschlossen werden. Wann etwa ist mit dieser Schliessung zu rechnen?

Herzlichen Dank für die Antwort.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Le groupe libéral-radical entend formuler trois remarques au sujet des comptes 2008 du DTEE.

La première concerne la gestion des ressources humaines.

La charge de personnel pour l'ensemble du département est inférieure de près de 2 millions par rapport au budget. En y regardant d'un peu plus près, on constate que le Service administratif et juridique du DTEE ainsi que le Service des routes et des cours d'eau n'ont pas utilisé tous les équivalents plein temps auxquels ils avaient droit de par le budget. Au 31.12.2008, ce sont 21,5 postes à plein temps qui ne sont pas réalisés par ces deux services. On peut, dès lors, se poser la question de savoir si la dotation en personnel de ces deux services est correcte. De notre point de vue, il existe un grand potentiel d'amélioration dans la gestion du personnel au sein de certains services du DTEE.

La deuxième remarque concerne la lenteur des procédures.

Selon les indicateurs qui figurent dans le compte 2008 (p. 192), le Service administratif et juridique du DTEE a planifié le traitement de 60% des dossiers complets dans les délais légaux, ce qui signifie que, d'emblée, le service a toléré de ne pas traiter 40% des dossiers complets dans les délais légaux. Cet objectif pourtant minimaliste de 60% n'a pas été atteint et il ne faut pas dire que c'est par manque de personnel puisque le service n'a pas utilisé toutes les ressources humaines mises à sa disposition. On sait également que la Commission cantonale des constructions (CCC) fait preuve de lenteur et a besoin de plus de six mois pour délivrer une autorisation alors que la commune a déjà donné son préavis. Or, chaque fois que la CCC tarde à délivrer une autorisation:

c'est un projet qui reste en attente,

c'est une entreprise qui est freinée et

au bout du compte, c'est l'activité de plusieurs secteurs de l'économie qui est ralentie.

Alors que, mardi, on est entré en matière sur un plan de soutien à l'économie de plus de 50 millions pour l'ensemble du canton, on ne peut pas, dans le même temps, passer sous silence les lenteurs de la CCC. En effet, il est vain de faire des plans de soutien à l'économie si les dossiers pouvant contribuer à la relance restent des mois durant dans les tiroirs de la CCC. Une meilleure gestion des ressources humaines et des moyens à disposition, notamment l'engagement d'auxiliaires, aurait certainement permis de combler une partie du retard constaté.

Troisième et dernière remarque: accumulation d'endroits à assainir du réseau routier cantonal.

En 2006, 40 endroits à assainir selon l'ordonnance sur le bruit ont été répertoriés, 3 ont été réalisés en 2007 et un seul en 2008 sur les 4 planifiés et certainement budgétisés. On a également répertorié, en 2006, 81 endroits dangereux sur le réseau routier valaisan:

- 8 ont été assainis en 2007 et
- 8 en 2008 alors que 12 avaient été planifiés.

Nous espérons qu'en 2009, les projets planifiés seront réalisés.

Pour les routes cantonales, le maître d'œuvre est l'Etat. C'est à lui de décider des travaux à réaliser et d'utiliser les moyens financiers à sa disposition. Nous attendons donc de sa part un signal fort pour que, lors des prochains exercices, il procède aux indispensables rattrapages et évite une augmentation des charges due au retard apporté à la réparation des dégradations constatées.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical vous invite à accepter le compte 2008 du DTEE.

Merci d'avoir tendu l'oreille à ces quelques propos.

Hr. Grossrat (Suppl.) Gerhard Schaller, CSPO:

Auch in der Dienststelle für Bau und Verkehr ist für das Jahr 2008 ein guter Rechnungsabschluss zu vermelden. Die CSPO hat die verschiedenen Berichte zur Rechnung

aufmerksam gelesen und nimmt zur Kenntnis, dass sowohl in der laufenden Rechnung wie auch in der Investitionsrechnung der Aufwandüberschuss gegenüber dem Budget leicht unterschritten worden ist. Auf folgende Punkte möchte die CSPO näher eingehen.

Grundsätzlich ist klar, dass mit der Fertigstellung der A9 im Oberwallis und der etappenweisen Umsetzung der 3. Rhonekorrektur die Schwerpunkte für die nächsten Jahre im DVBU gesetzt sind.

Die Mehrausgaben in der Dienststelle für Verkehrsfragen in der laufenden Rechnung sind in die Einlagen von Spezialfinanzierungen für die Eisenbahngesellschaften infolge Verspätung der Genehmigung und in den Fonds zuhanden der LSVA begründet. Bei der Dienststelle für Strassen- und Flussbau sind Minderinvestitionen von zirka 50 Millionen Franken, begründet aus Verzögerungen durch Rechtsverfahren, nicht erreichten Leistungen beim Tunnelvortrieb auf den verschiedenen Baustellen, geologische Schwierigkeiten und aufgeschobene Bauarbeiten zurückzuführen.

Die CSPO ist erfreut, dass mit dem Bau der Entlastungsstrasse im Raum Visp begonnen werden konnte. Der Kanton muss im Bereich der Fertigstellung der A9 im Oberwallis alles daran setzen die zur Verfügung stehenden finanziellen Mittel voll auszuschöpfen. Um dieses Ziel zu erreichen braucht es genügend qualifiziertes Personal. Speziell im Bereich der Koordination der verschiedenen Dienststellen und Grossprojekte besteht ein gewisser Handlungsbedarf. Die CSPO hat festgestellt, dass diese Koordinationen mangelhaft sind.

Weil jetzt praktisch alle Einsprachen geregelt sind, werden in Zukunft aufgrund von Rechtsverfahren keine weiteren Verzögerungen der Bausausführung erwartet. Ein wichtiger Punkt wird auch die Überprüfung der Klassifizierung im Kanton sein. Es geht nicht an, dass diverse Strassenprojekte finanziell über die interessierten Gemeinden der Region abgewickelt werden. Vielfach übersteigen die Mitfinanzierungen solcher übergeordneter Projekte das normale Investitionsbudget der beteiligten Gemeinden um das Vielfache.

Die Sicherheit, der Ausbau und die Instandstellung der Strassen in unsere Seitentäler ist für die CSPO ebenfalls ein wichtiges und zentrales Anliegen. Wie bereits erwähnt ist der Umsetzung der 3. Rhonekorrektur in den nächsten Jahren eine grosse Priorität einzuräumen. Erfreulicherweise ist mit der Umsetzung von prioritären Massnahmen zwischenzeitlich begonnen worden. Der Kanton Wallis muss vermehrt den Anschlussbauwerken an das R3 Projekt ein Augenmerk schenken und die finanziellen Mittel hierfür bereit stellen. Die CSPO verlangt im Zusammenhang mit der 3. Rhonekorrektur eine übergeordnete raumplanerische Auslegeordnung, bei welcher die Auswirkungen der 3. Rhonekorrektur in Bezug auf die Gefahrenkarten, die Bau- und Landwirtschaftszonen, die Fruchtfolgeflächen sowie eventuelle Auflagen und Einschränkungen für die bestehenden Bau- und Landwirtschaftszonen klar aufgezeigt werden. Auch Versicherungsfragen für Gebäude und Anlagen müssen im Bereich der Überflutungszonen und Gefahrenkarten geklärt werden.

Weiter ist aufzuzeigen wie die Abflusskapazitäten und Sekundärkorridore bei den so genannten Überflutungszonen funktionieren. Im Weiteren wehrt sich die CSPO gegen die Übertragung der Unterhaltsarbeiten an die Anrainergemeinden. Aufgrund der Ausweitungen an der Rhone werden die Gemeinden einen unverhältnismässig hohen Aufwand für diesen Unterhalt aufwenden müssen. Zudem sind die Gemeinden auch nicht in der Lage den Unterhalt aufgrund der sicherheitsrelevanten Vorgaben auszuführen. Diese Arbeiten,

verbunden mit dem gesamten Materialbewirtschaftungskonzept, müssen weiterhin übergeordnet vom Kanton übernommen und finanziert werden.

Bei der Dienststelle für Wald und Landschaft fordert die CSPO ein vermehrtes Engagement speziell was die Pflege und den Unterhalt der Schutzwälder betrifft.

Bei der Dienststelle für Kantonslaboratorium und Veterinärwesen ist für die CSPO aufgrund der diversen Informationen nicht klar, ob sich für die Impfung gegen die Blauzungenkrankheit die landwirtschaftlichen Betriebe an den anfallenden Kosten beteiligen müssen. Hier erwarten wir vom Departementvorsteher eine Antwort.

Die CSPO bedankt sich beim DVBU für die grosse Arbeit. Die CSPO ist überzeugt, dass in Zusammenarbeit mit dem neuen Departementchef, Herr Staatsrat Melly, viele grosse Baustellen in unserem Kanton in Zukunft einem erfolgreichen Abschluss zugeführt werden können und freut sich auf die weitere Zusammenarbeit.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

Les comptes du DTEE sont bons et suivent le budget. C'est un constat réjouissant pour un département soumis à tant d'incertitudes.

Nous avons relevé avec satisfaction la prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport de la commission des finances et ne manquerons pas de suivre avec attention les intentions du département, notamment au sujet du report des paiements du Service des routes et des cours d'eau. Nous attendons également la justification des postes nécessaires au bon déroulement des tâches du Service des routes et des cours d'eau et notamment également tout le personnel nécessaire au bon déroulement de la troisième correction du Rhône.

Les objectifs fixés dans le cadre du budget ont été quasiment tous remplis et nous nous en réjouissons.

Nous recommandons donc d'augmenter les objectifs fixés pour le budget 2010, de manière à ne pas tenter de tomber dans les travers de l'autosatisfaction.

Tout roule dans le meilleur des mondes, comme on dit.

Selon ces considérations, le groupe DC du Centre approuve les comptes du DTEE.

Nous souhaitons bonne chance au nouveau chef du département et d'avoir d'aussi beaux comptes 2009.

Nous vous remercions de votre attention.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Neue Besen kehren bekanntlich gut oder steter Tropfen höhlt den Stein – heisst es in geflügelten deutschen Sprichwörtern und ich möchte mich in diesem Zusammenhang den Dankesworten von Kollega Alwin Steiner anschliessen, der sich beim Staatsrat bestens bedankt hat, dass nun die Pfynwaldstrasse endlich saniert wird. Und ich möchte bei dieser Gelegenheit daran erinnern, dass ich bereits im April 2008, namens der CSPO, intervenierte in einer Interpellation mit dem Titel (so weit erinnerlich) "Pfynwaldstrasse – eine miserable

Visitenkarte für das Oberwallis" und möchte mich nun bedanken bei allen die dort gestossen haben, dass das Problem nun endlich geregelt wird. Wie ich festgestellt habe, ist die Pfywaldstrasse nun gesperrt und ich gehe davon aus, dass nun die Arbeiten dort vorangetrieben wurden und werden.

In diesem Sinne möchte ich mich den Dankesworten anschliessen und auch meinem Kollegen Erno Grand danken, dass er nachgehakt hat ein Jahr nach meiner Interpellation.

Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, un grand merci pour vos interventions et vos remarques qui vont toutes dans le sens d'un soutien et d'un encouragement puisque vous soulignez la bonne marche des affaires du département et parce que vos remarques vont toutes également dans le sens d'une amélioration.

Je vais essayer de ne point en oublier et de prendre chronologiquement celles qui m'ont été faites.

Le député Alwin Steiner souligne les bons résultats et relève, comme vous l'avez tous fait à la suite de la commission des finances, le problème des investissements bruts. Je crois que ce problème n'appelle pas d'autres commentaires. Vous avez vu qu'il y a de bonnes explications fournies par le biais de la commission des finances. Les investissements bruts, particulièrement lorsqu'il s'agit d'autoroute, sont soumis à des autorisations, sont soumis également à des phénomènes de blocage – cela a d'ailleurs été relevé une ou deux fois – qui nous échappent. Il est bien clair que notre souci, notre désir fondamental, c'est d'aller de l'avant avec ces investissements qui sont d'ailleurs à charge de la Confédération, qui sont un plus pour nous et qui nous permettent également d'avancer les projets qui, comme on l'a souligné, sont indispensables.

Les investissements dans le cadre du canton, par contre, sont réalisés au niveau de routes cantonales. Il faut savoir que là même on aimerait avoir plus de disponibilités parce qu'il y a certainement plus de solutions où l'on pourrait investir tout de suite mais, malheureusement, on ne peut pas mélanger les financements et les bourses.

On a évoqué les deux rapports, l'un concernant la CCC et l'autre concernant la nouvelle organisation, au sein du Service des routes et des cours d'eau, des routes nationales. Je peux vous donner une information pour chacun des dossiers. En ce qui concerne le dossier des routes nationales, vous savez que l'Office fédéral des routes avait produit un rapport et, suite à ce rapport, un audit a été réalisé par l'Inspection cantonale des finances. Les conclusions de cet audit ont été validées par le Conseil d'Etat ainsi que les décisions ou les suggestions d'organisation de cet audit, sur la base également de recommandations très fermes de l'Office fédéral des routes. Suite à cela, j'ai mis sur pied un groupe de travail qui a rendu son rapport final, qui est sur la table du Conseil d'Etat et qui sera entériné dans les tout prochains jours pour pouvoir mettre en place la nouvelle structure. Cette nouvelle structure est

importante parce que – et ceci me ramène à une autre question qui a été soulevée par plusieurs intervenants – on touche aussi au nombre de collaborateurs. Il faut savoir que, pour fonctionner, l'Office fédéral des routes demande que nous ayons maintenant une structure professionnelle affectée uniquement, essentiellement à la terminaison du chantier de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais et qu'il faut que cette unité soit dotée de compétences et de personnel en suffisance et en qualité. Nous allons donc maintenant également nous attacher à développer un organigramme qui doit correspondre aux attentes de l'Office fédéral des routes. A partir de cet organigramme, nous allons déterminer avec précision quelles sont les forces vives que nous devons conserver. Vous savez que la section des routes nationales termine son travail maintenant avec le projet ARZIMAR dans la région de St-Maurice et va avoir du personnel à disposition. En parallèle, on doit évoquer également l'entretien des autoroutes qui actuellement fait l'objet d'un mandat de prestations pour lequel le Valais dépose chaque année une offre et obtient le travail. Les routes nationales augmentent; au fur et à mesure de l'avancée de l'autoroute, l'entretien augmente. Donc, il y aura quelques places de travail créées dans ce secteur qui est également financé à 100% par les routes nationales. Je n'ai pas de solution idéale à vous proposer aujourd'hui quant aux forces, au personnel de ce service mais je pense que, dans les prochains mois, vraisemblablement pour le budget, nous aurons une bien meilleure vision des forces vives nécessaires pour pouvoir mener de front tous ces projets. En effet, tout le monde l'a soulevé: les problèmes sont là et, pour les résoudre, il ne suffit pas d'avoir de l'argent, il faut encore avoir des gens pour gérer les montants, pour gérer les projets et les faire se réaliser.

En ce qui concerne la Commission cantonale des constructions (CCC), le premier rapport intermédiaire est arrivé; il est sur mon bureau. Il est clair que, nous, nous avons une vision administrative sur cette commission, qui est autonome, qui est gérée de façon indépendante du Conseil d'Etat. Mais, au niveau de notre représentant et du fait que nous sommes interpellés dans la procédure, nous interviendrons et ferons tout ce qui est possible pour améliorer ce fonctionnement, en sachant, dans le cas des programmes de relance, que la plupart, si ce sont des programmes autorisés dans le cadre de la zone bâtir, sont des projets autorisés directement par les communes et ne doivent pas forcément venir à la CCC. Mais, le problème est bien là. Une fois le rapport validé par le Conseil d'Etat, nous prendrons également les dispositions qui s'imposent.

On a parlé de la T9 et du problème de Finges, alors, effectivement, je crois que vous mettez le doigt sur un problème crucial. Ici, j'anticipe sur une question; peut-être y reviendra-t-on tout à l'heure. Les travaux vont démarrer en gros, je pense, dans le courant de l'année prochaine. Il y a une route d'accès au chantier qui est prévue actuellement, et il y a la T9 et le trafic à destination du Haut-Valais. Il faut savoir que ce chantier va durer, *grosso modo*, cinq ans. Effectivement, s'il y avait, demain, un accident dans un des tunnels qui surplombent Salgesch, le Haut-Valais serait coupé du reste du canton jusqu'à dégagement de ce tunnel. Alors, il y a un problème. Il y a aussi un problème, et j'ai pris vraiment conscience de cela en allant sur place, c'est un problème de cohabitation entre les différents moyens de transport sur cette route qui est confortable mais étroite et sur laquelle on a de la peine à imaginer un trafic de camions, de poids lourds de 40 tonnes cohabiter avec des vélos ou cohabiter avec des caravanes dans des endroits relativement étroits. Alors, soyez certains que ce dossier me tient à cœur. Soyez certains que nous cherchons actuellement une solution. Je n'ai pas de solution aujourd'hui à vous offrir, mais je pense que dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, nous aurons vraisemblablement quelques éléments déjà à vous apporter.

Pour le reste, je prends acte de la satisfaction du député Alwin Steiner concernant la forêt de Finges et satisfaction d'ailleurs reprise par les autres groupes politiques haut-valaisans. Je les remercie de le souligner.

Le député Gérald Varone parle de l'indice Schröder concernant la perte de valeur et la valorisation du patrimoine. Je crois que nous en sommes tous conscients. Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie et des mesures d'urgence qui sont mises en place maintenant, il y aura peu ou beaucoup d'éléments qui seront apportés au bénéfice de cette valorisation. On va donc dans un sens positif. Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faudrait peut-être, dans le futur, faire une analyse pour savoir si, oui ou non, nous devons consacrer plus de moyens à cela. C'est une question de choix. Nous essayons quant à nous, année après année, de maintenir un minimum pour conserver, autant que faire ce peut, la valeur de ce patrimoine. Vous avez un indice qui démontre que la valeur a un petit peu baissé. Nous en prenons acte, mais nous sommes également conscients de ce problème.

Vous parlez de mobilité douce. C'est aussi un dossier qui tient à cœur au Gouvernement. Les soutiens de l'Etat, par exemple, à des opérations comme celle qui vient de se passer avec le TCS sont des signaux également forts. J'ai assisté à l'assemblée générale du TCS où nous ne pouvons que nous inscrire en collaboration avec ce qui se fait. Dans les nouveaux projets, par exemple dans le projet de St-Maurice, le nouveau centre d'entretien et de parcage de camions, il y a, en combinaison avec cette construction, des mesures de compensation affectées à la mobilité douce et où l'on inscrit également des solutions de pistes cyclables. Nous avons un canton qui comprend un grand nombre de routes. Il n'est pas possible de tout changer du jour au lendemain, mais l'esprit va dans le sens d'un soutien à la mobilité douce.

Transports publics: j'ai fait déplacer l'ordre du jour de ce matin parce que, tout à l'heure, je devrai me rendre à St-Maurice pour inaugurer officiellement la nouvelle rame Domino qui circule à travers le canton depuis quelques semaines et pour laquelle le canton a investi. Donc, transports publics: plus que des paroles, un soutien réel et un engagement très fort dans le sens où le canton a pris également des parts financières dans cette société et s'inscrit dans le développement actif des transports publics.

Pour le reste, je prends également acte de vos remarques. C'est plein de bonnes idées. Les idées débouchent toujours sur une dépense. Nous devons donc, ensuite, sectoriser notre activité et puis mettre des priorités.

Le député (suppl.) Reinhold Schnyder prend acte des résultats positifs. Il soulève le problème de St-Maurice, en mettant en exergue le problème du Simplon. Alors, effectivement, je dirai que les deux éléments peuvent aller ensemble dans la mesure où le centre de contrôle des poids lourds à St-Maurice est également une sorte de garantie pour le Simplon puisque les véhicules qui seront contrôlés là ne seront pas autorisés à continuer s'ils ne présentent pas les garanties. Alors, la question du député (suppl.) Reinhold Schnyder est intéressante. Il demande pourquoi ne pas intervenir également de l'autre côté. A ce jour, dans la région suisse du col du Simplon, il ne serait pas possible d'implanter une telle installation et ce n'est d'ailleurs pas le désir de la Confédération puisque je vous rappelle que c'est la Confédération qui pilote ce genre de projet. Nous allons, au début de l'automne, avoir un contact avec les autorités politiques de la région frontalière d'Italie. C'est peut-être un dossier que nous pourrions soulever: le trafic lourd entre l'Italie et la Suisse, particulièrement via le

Simplon, pour voir comment eux appréhendent ce problème, tout en sachant, puisque l'on parle de cette zone-là, qu'il y a un projet d'aménagement d'une gare routière beaucoup plus performante pour le transport des véhicules légers à travers le tunnel qui devrait être implantée prochainement à Gondo.

Le député (suppl.) Reinhold Schnyder souligne également le problème de la fermeture de la route de Finges. Je crois avoir donné quelques éléments de réponses. On aura l'occasion d'y revenir ultérieurement.

La députée Stéphanie Favre parle des ressources humaines non utilisées. Effectivement, et je l'ai mentionné tout à l'heure, cela fait partie de nos soucis actuellement de mieux utiliser ces ressources humaines, tout en sachant que les ressources humaines qui n'ont pas été forcément utilisées l'an passé ont peut-être déjà été partiellement complétées au 31 décembre. Il y a aussi eu un problème de recrutement et de trouver dans certains domaines certains spécialistes. Je sais que, par exemple, dans des domaines bien pointus (géologie ou ingénierie), on n'a pas trouvé certaines forces vives que l'on cherchait et c'est encore actuellement en développement. Par contre, ce dossier reviendra ou plutôt, pour nous, c'est un dossier actuel puisque, comme déjà dit, dans le cadre de la réorganisation, nous allons devoir déterminer où vont le gens et peut-être, puisque la section bas-valaisanne de construction des routes nationales aura terminé son labeur, puisque les routes nationales seront terminées avec la fin de l'autoroute, qu'il y aura des remplacements, il y aura peut-être après un problème à discuter en termes de nombre de places encore nécessaires et en termes d'avenir pour les personnes qui fonctionnaient dans ces postes.

Procédures trop lentes au Service administratif et juridique: j'en ai pris acte. Je n'ai pas d'autres éléments à vous donner. J'ai constaté moi aussi les résultats. Il y a certainement une bonne explication là-dedans. Si je l'ai, je pourrai vous la faire parvenir ultérieurement mais, aujourd'hui, pas d'autres choses que de constater que vous avez eu un très bon coup d'œil d'aller pêcher une information qui m'avait, quant à moi, totalement échappé.

Commission cantonale des constructions: comme déjà dit tout à l'heure, le rapport est là. Nous comptons bien faire avancer et améliorer les procédures, cas échéant, en trouvant des solutions, en augmentant tant les procédures que peut-être le personnel nécessaire. Mais, de nouveau, le problème du personnel, vous le connaissez aussi bien que moi. On ne peut pas simplement créer une place de travail. Il y a un processus, des exigences et également des budgets.

En ce qui concerne l'OPair et les nouvelles normes de contrôle de l'air, je crois qu'effectivement, le Valais n'a pas d'avance dans ce domaine. Et c'est peut-être un euphémisme, c'est peut-être peu de le dire, mais je crois que, globalement, on n'est pas plus en retard que d'autres cantons, ce qui n'est de loin pas une excuse. Il faut savoir qu'il y a un projet extrêmement ambitieux avec une échéance, sauf erreur, en 2018. Nous faisons également en fonction des moyens que nous avons. Chaque fois que nous créons de nouvelles routes, chaque fois que nous pouvons améliorer la situation, nous le faisons. Effectivement, il faudrait aujourd'hui savoir si nous avons la possibilité de trouver les 100 millions que coûte une mise à jour, je dirai en fonction des données actuelles, que nécessiterait le respect de ces normes. Il y a certains éléments qui sont actuellement en test chez nous, par exemple un tout nouvel enduit bitumineux qui devrait permettre de réduire fortement le bruit..., vous parlez de protection de l'air et, moi, je parle du bruit. Les deux choses sont importantes. Ce nouvel enduit est donc à l'essai chez nous; on teste. Il nécessiterait peut-être des surcoûts importants dans le cadre de la

lutte contre le bruit. En ce qui concerne l'OPair, nous avons effectivement un service qui est actuellement performant et qui fournit des rapports réguliers. Nous avons également des contrôles au niveau des entreprises. C'est un travail, je dirai, de titan qui part du fin fond du Haut-Valais jusqu'au fin fond du Bas-Valais, qui nécessite un contrôle, ensuite un suivi, déjà de faire le tour de tout le monde, voir où sont les dépassements et, après, indépendamment des conseils et des soutiens que nous pouvons apporter, dans le cas où ce n'est pas respecté, également un système d'intervention et de pénalité. Nous avons actuellement le concept. Il faut que nous mettions en avant peut-être plus de forces vives pour pouvoir procéder à ces contrôles. Cela fait partie également des demandes qui ont été mises dans le cadre du budget, soit d'avoir une unité ou deux supplémentaires pour pouvoir se vouer à cet élément. Affaire à suivre qui reviendra donc certainement durant la législature.

Le député (suppl.) Gerhard Schaller souligne les deux axes forts de la législature et de mon département, c'est-à-dire l'A9 et Rhône 3. Il met en exergue les ressources utilisées et les nécessités en termes de personnel. Il souligne certaines fois le manque de coordination. Alors, la coordination est une chose qui me tient à cœur et pour laquelle je me suis engagé dans le sens d'une amélioration.

Le problème des routes classées et des investissements difficiles pour les communes: pour l'instant, nous avons la clé de répartition qui est celle que nous connaissons. Bien sûr que les communes concernées sont toujours appelées à contribution. Vous l'avez vu vous-mêmes, le canton fait de gros efforts. Dans le cadre des routes cantonales, le canton va également faire un effort particulier puisque je dirai que ce sera le troisième axe fort. Le Gouvernement a pris sur lui de prendre comme un élément gouvernemental le niveau du réseau routier dans le canton. Pour des tas de raisons financières et climatiques, nous avons pris un certain retard dans l'entretien de certaines routes. C'est un effort très particulier que nous allons faire pour essayer d'améliorer encore plus ce réseau routier, de le remettre au goût du jour. On a parlé, tout à l'heure, de carte de visite. C'est l'expression que j'ai utilisée pour qualifier la route à travers Finges: la carte de visite du Haut-Valais. Je dirai que le réseau routier, d'une manière générale, est la carte de visite de notre canton. Les gens qui viennent chez nous pour faire du tourisme se sentent déjà chez nous en passant la frontière cantonale. Il est très important que notre niveau de routes corresponde à l'image générale que l'on veut donner de notre canton en termes d'accueil et de qualité.

On a parlé des ressources; j'ai donc déjà évoqué ces éléments.

Le problème de la correction de Rhône 3 en corrélation avec les autres cours d'eau: la coordination se fait très bien.

Vous soulignez également l'entretien des forêts qui ont un grand rôle à jouer dans le cadre de la sécurité. Là également, c'est un domaine dans lequel, toujours sous réserve des financements disponibles, nous faisons de gros efforts, en sachant que l'entretien de nos forêts est également garant de la sécurité sur les routes et fait partie également de la protection de notre environnement.

Vous avez évoqué le Laboratoire cantonal. Malheureusement ou heureusement, le Laboratoire cantonal n'est plus chez moi. Je ne sais pas si la question pourra être repoussée ultérieurement... Le Laboratoire cantonal est chez mon ami Maurice Tornay.

A part cela, je crois que la collaboration existe et je remercie également le député (suppl.) Gerhard Schaller pour ses mots de remerciement et de soutien.

Le député (suppl.) Vincent Rebstein nous donne un avis qui va dans le sens de celui de la commission des finances. Je crois que cette commission a fait une très bonne analyse de notre département et je crois que le rendu de son rapport appelle peu de remarques. Nous avons d'ailleurs répondu aux remarques; je ne reviendrai donc pas là-dessus.

Le député (suppl.) Vincent Rebstein souligne également avec justesse le problème du personnel dans le cadre des routes et de Rhône 3. Pour Rhône 3, il faut savoir qu'il y a également actuellement un projet d'organisation, je ne veux pas dire de réorganisation mais d'organisation puisque Rhône 3 devant intervenir pendant de nombreuses années, on doit aujourd'hui solidifier cette structure, savoir de façon plus précise comment elle fonctionne – c'était une demande également de l'Office fédéral des routes – puisque, par le passé, il y avait une certaine interdépendance entre certains collaborateurs qui pouvaient travailler pour le Service des routes et des cours d'eau, pour l'autoroute et pour Rhône 3. Aujourd'hui, il y aura une césure, une structure uniquement pour l'autoroute et une structure séparée pour Rhône 3. C'est en tout cas une des demandes de l'Office fédéral des routes. Nous étudions donc également cette structure pour arriver aussi à quelque chose de clair en termes de personnel parce que, là aussi, nous avons des besoins en personnel. Alors savoir si les personnes seront directement affectées, si elles restent au Service des routes et des cours d'eau, qui collabore avec Rhône 3, c'est un dossier qui est également sur mon bureau.

Pour finir, je relève aussi la bonne intervention très agréable du président de Gampel-Steg, le député Philipp Schnyder qui précise qu'avec un nouveau balai, on balaie mieux..., mais il faut faire très attention parce qu'un balai, ça s'use très vite. Je crois qu'il faut surtout ne jamais porter un jugement sur ce qui s'est passé. Je crois que si, aujourd'hui, nous avons des comptes qui sont excellents, si nous avons des possibilités de développement, si nous avons une autoroute qui avance, un projet d'aménagement du Rhône qui se développe, c'est aussi parce que, avant nous, il y a eu des gens qui ont usé leurs balais avec certainement beaucoup de mérite. Donc, j'ai pris note, je vous remercie et j'essaierai de rester un balai neuf aussi longtemps que possible.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Wir haben das Traktandum 1 abgeschlossen.

2. COMPTE 2008 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

RECHNUNG 2008 VERWALTUNGSBERICHT 2008

**DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
L'ENERGIE (DSSE)
DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALWESEN UND ENERGIE
(DGSE)**

Discussion générale:

Hr. Grossrat Christoph Michlig, CSPO:

Die Rechnung 2008 schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von minus 13 Millionen Franken ab und kann damit das Vorjahresergebnis noch Toppen.

Jedoch ist in Zukunft mit mehr Gegenwind zu rechnen und es werden in den nächsten Jahren kaum noch positive Ergebnisse verzeichnet werden können.

Die Kostenexplosion im Gesundheitswesen, speziell die Medikamentenpreise, geraten ausser Kontrolle. Die Krankenkassenprämien steigen jährlich kontinuierlich an und es ist kein Ende in Sicht. Ich denke, hier besteht Handlungsbedarf.

Es dürfen jedoch die Bedürfnisse der Menschen nicht den politischen Zielen unterstellt werden. So etwa als Beispiel in der Palliativpflege, wo die nötigen Betten – gemäss Artikel 17 des GNW, welcher besagt, dass Menschen in ihrer letzten Lebensphase ein Anrecht auf ihre Bedürfnisse entsprechende Pflege, namentlich palliative Pflege haben – bereitgestellt werden müssen. Diese Massnahmen wurden nur teilweise umgesetzt und sind somit nicht zufrieden stellend.

In Sachen Energie sieht es ähnlich aus. Die Preise steigen und niemand kann sagen wann das Ende der Fahnenstange erreicht ist.

Der Kanton muss aber unbedingt seinen Einfluss geltend machen und vor allem bei den Unternehmen, in welchen er beteiligt ist, seine Linie klar darlegen. Dazu wäre eine Vertiefung der Mehrjahresplanung im Sinne eines detaillierten Strategiepapiers eine gute Hilfe.

Welche Strategie fährt der Staatsrat in Sachen Windenergie?

Es muss natürlich auch darauf geachtet werden, dass wir nicht unsere Heimat verkaufen.

Hat der Staatsrat in punkto Alternativenergie Wind, Sonne etc. Vorschläge und Strategien?

Im weiteren ist bei der Dienststelle für Energie ein latenter Personalmangel festzustellen, welcher die Behandlung von Dossiers, die Information aber auch die Weiterbildung der Mitarbeitenden sehr stark einschränkt. Dieser Unterbestand an Personal ist unverzüglich zu prüfen und dementsprechend anzupassen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Marc-Henri Gauchat, PLR:

Je vous prie de m'excuser pour le faux départ de tout à l'heure.

Ma première remarque concerne les hospitalisations hors canton qui sont en augmentation. Il faut bien reconnaître que leur nombre est imprévisible. Malgré le fait que notre canton dispose d'un système éprouvé de trois médecins conseils expérimentés qui examinent les cas avant de donner leur accord. Par ailleurs, le nombre de cas refusés est identique dans les trois régions du canton. Contrairement aux idées reçues, l'engagement de

nouveaux collaborateurs de haut niveau par le RSV ne permet pas d'augmenter significativement les prestations de pointe dans notre canton. La masse critique suffisante n'est pas présente et la plate-forme technique et les équipes spécialisées manquent. D'ailleurs, la convention intercantonale sur la médecine de pointe, signée par le Valais, réglemente étroitement ce secteur. Des restrictions budgétaires dans ce domaine auraient un parfum de rationnement pour les patients valaisans. N'oublions pas que, dès 2012, les cantons et les assureurs maladie devront participer aux hospitalisations hors canton même sans justification médicale dans la mesure où l'institution se trouve sur la liste cantonale. Nous attendons du Conseil d'Etat des propositions de solutions concrètes pour faire face à ces problèmes qui seront à intégrer dans la planification hospitalière de notre canton.

Le financement des EMS est également un sujet important compte tenu de l'évolution démographique. Il gagnerait à être mieux adapté à la lourdeur des cas, selon la classification BESA, qui varie entre les différentes institutions. Il en est partiellement tenu compte actuellement selon l'ordonnance du 1^{er} juillet 2005. Une adaptation dans ce secteur serait donc bienvenue.

En ce qui concerne ce serpent de mer des primes de caisse maladie, une hausse de 15% a été annoncée par santésuisse, mais l'augmentation des coûts est de 3,9% en moyenne pour la Suisse en 2008. On est loin d'une explosion. La population valaisanne a droit à des explications. Un meilleur contrôle des coûts réels des assureurs par l'OFSP est indispensable et nous demandons que le canton intervienne, avec l'aide des autres cantons, auprès du Conseil fédéral pour obtenir les éléments objectifs de contrôle. La maîtrise des coûts de la santé est indispensable, mais il faut déplorer l'abandon de trois pistes prometteuses:

1. Les cercles de qualité médecins-pharmaciens mis en place dans notre canton avec la défunte COSAMA ont généré 1,5 million d'économies la deuxième année. Depuis, la balle est dans le camp de santésuisse qui, pour le moment, a gelé ce domaine. Dommage pour le Valais!
2. Les assureurs peuvent acheter les factures électroniques (en format XML) des médecins, disponibles dans les centres fiduciaires pour moins de 1 franc/facture. Un grand groupe valaisan et quelques autres assureurs en profitent déjà. Les assureurs non acheteurs recourent aux scannages coûteux des factures (5 à 10 francs/facture). Un achat systématique permettrait de diminuer considérablement les coûts administratifs. L'opposition est uniquement de nature politique. Le Conseil d'Etat pourrait intervenir auprès des assureurs pratiquant en Valais dans ce sens.
3. Le financement de la régulation médicale. Le 0900 144 033 coûte 700'000 francs à notre canton. De nombreuses visites aux services des urgences sont ainsi évitées. Les assureurs ont refusé une contribution forfaitaire raisonnable pour son financement, ce qui oblige les médecins régulateurs à facturer leurs prestations téléphoniques engendrant des frais administratifs inutiles.

En ce qui concerne les médecins de premier recours, la pénurie est annoncée depuis plusieurs années et les difficultés de relève sont bien réelles. Pourtant, l'article 97 alinéa 2 de la nouvelle loi sur la santé stipule que "le canton peut subventionner des projets pilotes de formation post-grades de médecins de premier recours dans le canton". Il est temps que des projets concrets nous soient présentés, compte tenu du temps pour les réaliser; la situation est plus urgente qu'il n'y paraît. Une bonne couverture de médecins de premier recours est aussi

une manière efficace pour maîtriser les coûts. Je propose qu'un groupe de travail comprenant le RSV, la Société médicale du Valais, le Service de la formation tertiaire et le Service de la santé publiques soit mis sur pied pour planifier un plan de formation post-grade pour médecins de premier recours qui soit attractif pour faire revenir au pays un certain nombre de médecins valaisans.

Au chapitre des subventions cantonales aux caisses maladie, notre système cantonal fonctionne bien et est probablement un des plus performants de Suisse. En effet, l'attribution de la subvention est basée automatiquement sur le revenu selon le chiffre 24 de la déclaration fiscale, auquel s'ajoute 5% de la fortune déterminante et est versé directement à la caisse maladie, ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons. Il faudrait, cependant, veiller à ce qu'il ne permette pas à des contribuables fortunés de toucher ces subventions en usant d'artifices comptables lors de leurs déclarations fiscales.

Pour conclure, la réponse du Conseil d'Etat à la commission des finances au sujet du prix de séjour élevé de la Fondation Tanja à Bitsch nous rassure temporairement, mais nous attendons à ce que le coût brut par journée se régularise au plus vite.

Je vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

In der Rechnung des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie hat es keine ausserordentlichen Abweichungen gegenüber dem Budget gegeben. Trotzdem die Zunahme der Ausgaben ist enorm.

Der Konsumentenpreisindex 2008 betrug in der Schweiz 2008 2,4 Prozent, im Gesundheits- und Sozialwesen stiegen die Kosten weit höher. Als Beispiel: beim GNW betragen die Mehrausgaben 4,32 Prozent und dies ist schweizerisch gesehen eine moderate Erhöhung.

Jedes Mal wenn wir 100 Franken ausgeben, gehen 30,78 Franken in die Gesundheit und das Sozialwesen. Dabei sind im Bereich der Gesundheit Tendenzen, die zu Besorgnis Anlass geben. Die anstehenden Prämien erhöhungen bei den Krankenkassen sind fast schockierend – ja unser Gesundheitswesen krankt und eine einzelne Korrekturmassnahme wird keine Richtungsänderung bringen. Alle müssen im Gesundheitswesen umdenken, bei Krankheit muss jeder einzelne seine grosse Anspruchshaltung revidieren. Die Vorschläge zur Kostenstabilisierung einer überparteilichen, nationalrätlichen Kommission werden in der nächsten Zeit diskutiert und hoffentlich einige umgesetzt.

Folgende Probleme und Fragen möchten wir hier noch aufgreifen:

In knapp 10 Jahren wird die Hälfte der Hausärzte in den Ruhestand treten und ein Mangel an Hausärzten wird nicht zu vermeiden sein. An den Universitäten wird nun eine Ausbildung für Hausärzte und Bereitschaftspraxen angeboten, die dem entgegenwirken soll. Genügen diese Massnahmen? In unserem Gebirgskanton gibt es schon jetzt Seitentäler in denen Ärzte keine Nachfolger finden. Wie kann dort in Zukunft ein Bereitschaftsdienst für Notfälle garantiert werden? Ein weiteres grosses Problem ist das Pflegefachpersonal. Es herrscht ein Mangel an Pflegefachkräften. Die Überalterung der Bevölkerung und das sinkende Interesse der Jugend am Pflegeberuf stellen uns in den nächsten Jahren vor riesige Probleme. Zu dieser Problematik müssen jetzt Massnahmen auf den Tisch.

In der Thematischen Kommission wurde heftig über die Palliative Care diskutiert. Die Finanzierung der François-Xavier Bagnoud Stiftung ist nur noch bis Ende 09 geregelt. Eine kantonale Arbeitsgruppe erarbeitet ein Konzept und macht Vorschläge wie die Finanzierung in der Zukunft sein sollte. An einer der letzten Sitzungen der Arbeitsgruppe wurde die Vertretung von Palliative Care im Oberwallis eingeladen. Mehrmals haben wir hier im Saal betont, dass wir FXB unterstützen, jedoch bei einer kantonalen Struktur darf das Oberwallis nicht vergessen werden und der Aufbau eines mobilen Palliative Care Teams muss mitfinanziert werden. Palliative Care ist im Gesundheitsgesetz verankert und jetzt braucht es geeignete Massnahmen und die Finanzen dazu für die Umsetzung.

Klare Strategien für die Subventionen der Krankenkassenprämien sollen erarbeitet werden, schlägt die Finanzkommission für das Budget 2010 vor. Diesen Vorschlag unterstützen wir. Ob nun die Erhöhung der Subventionen sich nach dem Konsumentenpreisindex richtet oder ein anderes Kriterium verwendet wird, muss man untersuchen. Aber es geht nicht an, dass die Subventionen alle Jahre um viele Millionen höher sind. Ebenfalls muss die Ausschüttung dieser Subventionen nochmals genau überprüft werden. Personen mit tiefen Einkommen unterstützen und entlasten ist richtig. Heute bekommen ein Drittel unserer Bevölkerung Subventionen und das ist ein hoher, ein zu hoher Prozentsatz. Dieses Problem hat auch Herr Dr. Gauchat angesprochen vorhin.

Das Gesundheits- und Sozialwesen bleibt eine grosse Baustelle mit vielen Problemen. Mir scheint, wenn ein Problem gelöst ist, sind zwei neue da und das Ei des Kolumbus findet in dem Heuhaufen niemand.

Wir wünschen der Staatsrätin und dem neuen Staatsrat, die diese Departemente übernommen haben Courage und eine breite Schulter.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Laurent Bagnoud, PDCC:

Il plaît au groupe DC du Centre de relever que les comptes 2008 du département respectent globalement le budget. Demeurent toutefois certains éléments auxquels nous souhaiterions avoir réponse.

Concernant le Service de la santé publique et comme le relève la commission des finances, l'augmentation des subventions des primes de caisses maladie de 146 millions en 2006 à 158 millions en 2008 nous interpelle. Il s'agit, en effet, d'une augmentation de plus de 8% sur deux ans. Cela ne peut pas continuer ainsi. Il convient, dans ce contexte, de prendre des mesures permettant d'anticiper les augmentations drastiques de primes maladie annoncées pour ces prochaines années. Selon la prise de position du Conseil d'Etat du 10 juin sur le rapport de la commission des finances, un groupe de travail, composé de représentants du Service de la santé et du Service des contributions, a été mis sur pied afin de plancher sur une nouvelle méthode de répartition desdites subventions. Le groupe DC du Centre salue la volonté du Conseil d'Etat de trouver des solutions à cette problématique.

Nous souhaiterions, en outre, être informés plus en détail sur deux questions en lien avec ce dossier.

Premièrement, le délai de mise en œuvre de cette nouvelle méthode de répartition n'est pas clairement mentionné dans la prise de position du Conseil d'Etat. Au vu de l'augmentation importante des primes maladie à venir, il nous semble nécessaire que les

premiers effets de cette nouvelle méthode de calcul soient perceptibles dans le budget 2010 déjà. Notre première question est donc la suivante: est-ce que le Gouvernement a prévu de mettre en œuvre la nouvelle méthode de répartition des subventions pour le budget 2010?

Nous sommes également certains que le groupe de travail aura reçu des objectifs entre autres financiers très clairs du Conseil d'Etat pour mener ses réflexions et que ces objectifs auront une grande incidence sur la qualité des mesures proposées par ce groupe de travail. Notre deuxième question est donc la suivante: quels sont les objectifs financiers donnés à ce groupe de travail pour juguler les augmentations de subventionnement des primes maladie?

Autre sujet, l'entrée en force de la révision de la LAMal au 1^{er} janvier 2012 représente un changement fondamental pour le département et pour le RSV. Cette révision, qui permettra au citoyen de choisir librement son lieu d'hospitalisation, rendra l'exercice budgétaire plus périlleux encore. Nous souhaiterions savoir quelles mesures actuellement sont prises par le département et par le RSV pour préparer au mieux cette échéance capitale pour la qualité des soins dans notre canton.

Concernant le Service de l'action sociale, nous observons une grande variation du coût brut journalier entre les diverses institutions subventionnées. En effet, ce coût journalier passe pratiquement du simple au double entre le coût journalier le plus bas et le plus haut. Nous souhaiterions concrètement comprendre les raisons de ces écarts et savoir ce que le département compte entreprendre pour réduire ce coût journalier dans les institutions les plus coûteuses.

Les précisions apportées dans la prise de position du Conseil d'Etat du 10 juin 2009 sur le rapport de la commission des finances concernant le transfert des infrastructures de la clinique Sainte-Claire et le transfert de l'EMS de Gravelone ont retenu toute notre attention. Le groupe DC du Centre continuera à suivre au plus près l'évolution de ces dossiers.

Le mot de la fin. Un dicton chinois nous apprend que "la transparence est mère de la confiance". La commission SAI mentionne, dans son rapport de controlling des mandats de prestations, que les informations fournies par les Services de la santé publique et de l'action sociale ne sont pas toujours suffisantes. Nous souhaitons vivement que ces services satisfassent à l'avenir aux demandes de transparence formulées par cette commission.

Au-delà de ces questions, le groupe DC du Centre approuve les comptes du département et souhaite plein succès au nouveau chef du département.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auf Seite 19 des Berichts der Finanzkommission zur Dienststelle für Gesundheitswesen können wir lesen, dass die FIKO der Meinung ist, die stetige Erhöhung der Subventionen für die Krankenkassenprämien sei mittelfristig keine Lösung. Die FIKO erwartet mit dem Budget 2010 eine klare Strategie in diesem Bereich.

Was heisst das nun aber im Klartext? Will die Finanzkommission, dass der Kanton die Subventionen herunterfährt? Oder welche Strategie verlangt die FIKO?

Wir haben in der Schweiz heute ein unsoziales System, in dem jede derselben Kasse angeschlossene Person, unabhängig von Einkommen und Vermögen, brutto dieselbe Prämie

bezahlt. Auch wenn wir im Kanton Prämien haben, die weit unter dem schweizerischen Schnitt liegen, so lasten diese auf einem Familienbudget sehr stark. Kleine und mittlere Einkommen können diese Prämien ohne Unterstützung durch öffentliche Mittel nicht zahlen.

Aus diesem Grund kennen wir das System der Krankenkassensubventionen. Eine Expertise, die auf Westschweizer Ebene die Systeme in den verschiedenen Kantonen untersuchte, stellt dem Walliser System ein gutes Zeugnis aus.

Umgekehrt stelle ich fest, dass rund ein Drittel der Walliser Bevölkerung subventioniert wird. Das zeigt ja auf, dass das System im Grundsatz wohl einen Denkfehler beinhaltet und dass Prämien in Abhängigkeit der wirtschaftlichen Situation des oder der Versicherten Sinn macht.

Nun hat aber das Schweizer Volk bereits zweimal einkommens- und vermögensabhängige Prämien an der Urne abgelehnt. Das Thema ist natürlich nicht vom Tisch und wird wieder auf die politische Agenda kommen.

Die FIKO will das System der Subventionen in Frage stellen. Ich frage deshalb den Präsidenten der FIKO an: Ist es die Meinung der Finanzkommission, dass die Subventionen abgesenkt werden sollen?

Das könnten wir nicht akzeptieren. Eine reale Steigerung der Prämien kommt einer Kaufkraftminderung gleich, und das lehnen wir ab. Im übrigen sind wir auch der Meinung, dass die Regierung alles unternehmen muss, um die angekündigte 15-prozentige Prämienerrhöhung zu verhindern. Die realen Kosten zu Lasten der Kassen sind nicht mal fünf Prozent gestiegen, und es geht nicht an, dass wir mit überrissenen Prämienerrhöhungen die Prämien in anderen Kantonen subventionieren.

Die Bemerkung der FIKO kann man aber auch anders interpretieren und wir stellen uns folgende Frage: Will die FIKO, dass der Walliser Grosse Rat eine Kantonsinitiative beschliesst und diese in Bern hinterlegt, eine Initiative, die auf die Einführung von einkommens- und vermögensabhängigen Prämien abzielt?

Auf die Antwort der FIKO, aber auch auf jene von Staatsrat Tornay bin ich gespannt. Herr Staatsrat Tornay hat ja in einem Interview mit dem Walliser Boten die Subventionen verteidigt und eine Herabsetzung ausgeschlossen.

Besten Dank.

M. le député Didier Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

A l'examen des comptes et rapports des différents services du DSSE, le groupe ADG tient à relever les aspects positifs suivants:

Concernant les subventions aux primes d'assurance-maladie, un effort substantiel a été réalisé, ce qui a permis à moult Valaisannes et Valaisans de ne pas mettre en péril leur budget déjà minimal. Ce soutien croissant est un élément réjouissant mais, en même temps, une inquiétude car il met en lumière les difficultés y relatives allant aussi crescendo. Ce dernier point est à considérer avec une attention particulière pour les budgets suivants.

Les mêmes constats et commentaires sont, par ailleurs, valables pour l'aide sociale. Vu la récession en cours, les besoins en la matière vont certes croître. Et s'ajoute à cela l'engagement du Conseil d'Etat quant au dossier des requérants d'asile qui devront être remboursés.

S'agissant du RSV, l'exercice 2008 se solde par un bénéfice de 2,9 millions de francs, ce qui est une excellente nouvelle après plusieurs années de chiffres rouges et de doutes. Le rapport démontre, en outre, que le doigt a été mis sur de judicieuses améliorations. Le groupe ADG se plaît à saluer le travail de qualité fourni par le jeune retraité politique, M. Thomas Burgener, souvent décrié dans ce dossier pour le moins délicat.

Trois questions découlent également de l'examen de ces rapports.

- Concernant la décision de remettre l'EMS de Gravelone de Sion aux communes concernées: qu'en est-il du calendrier et des modalités de transfert?
- A l'inverse, si l'intégration de la clinique Sainte-Claire de Sierre au sein du RSV a bien été entreprise, qu'en est-il de la dissolution de la fondation "La Providence" et du transfert de la propriété et des biens au canton?
- Enfin, comme pour la police en matière de sécurité, des ressources supplémentaires sont-elles prévues afin de renforcer le travail en amont, soit pour la prévention et l'intégration?

Au nom du groupe ADG, je vous remercie de votre attention et de vos éclaircissements.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les comptes 2008 et plus particulièrement ceux du Service de l'énergie nous permettent de mesurer la préoccupation du canton du Valais pour les questions énergétiques.

Dans le domaine de la promotion de la production d'énergie renouvelable, le canton soutient plus particulièrement la micro hydraulique. Dans le domaine des économies d'énergie, le canton met l'accent sur la promotion des bâtiments labellisés Minergie, remportant sur ce terrain un certain succès. Mais, nous devons remarquer qu'il n'existe plus aucun programme cantonal concernant le solaire thermique ou photovoltaïque. En sachant que la Confédération propose une rétribution à prix coûtant du courant injecté vert, il nous semblerait pertinent de favoriser la mise en place d'installations solaires photovoltaïques mais aussi thermiques dans un canton qui vend, à juste titre, son ensoleillement. Ce soleil, qui constitue une des dimensions de la qualité de vie valaisanne, doit dépasser cette fonction pour devenir un véritable producteur d'énergie et cela avec le soutien du canton. Dans ce sens, le groupe ADG soutient l'idée que le canton devrait relancer les aides aux installations de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques abandonnées en 2006. Genève, Neuchâtel, Vaud et Fribourg les proposent pour des montants de l'ordre de 1'500 francs par installation. Cette action du canton pourrait d'ailleurs tout à fait s'inscrire dans le montant dévolu à la promotion énergétique mise en place par le programme cantonal de soutien à l'économie.

Le groupe ADG aimerait relever un autre point en ce qui concerne l'énergie. Selon l'indicateur AD.12, le Service de l'énergie ne peut pas procéder aux contrôles concernant l'application de la loi sur l'énergie et en particulier sur les questions d'enveloppes énergétiques.

On peut noter une augmentation de préavis, mais pas en ce qui concerne les contrôles des chantiers. Seuls les chantiers Minergie sont contrôlés; les chantiers traditionnels ne le sont pas. Pourtant, ces mesures de contrôle appliquées sur les nouveaux bâtiments sont essentielles et complémentaires à l'assainissement énergétique des bâtiments anciens, l'essentiel pour diminuer la consommation d'énergie de chauffage qui correspond – faut-il le rappeler? – à plus d'un tiers de la consommation énergétique totale. Il semble donc, et ceci rejoint la préoccupation soulevée par notre collègue Anne-Christine Bagnoud, qu'il manque de personnel dans le service pour assumer cette tâche. Ces ressources humaines ne sauraient être temporaires, car cette mission que doit remplir le canton s'inscrit dans le temps long. La solution des auxiliaires est donc à exclure.

Finalement, je résume les deux propositions énergétiques du groupe ADG sous la forme de questions adressées au chef du département: Le chef du département soutient-il l'idée de subventions pour les installations de production d'énergie solaire? Comment le canton pense-t-il remplir sa mission de contrôle des prescriptions énergétiques sur les nouveaux chantiers?

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il n'est pas difficile de se rendre compte que quatre thèmes ont été abordés durant ces interventions.

Ce sont bien sûr les primes de caisses maladie avec, d'un côté, le souci de voir leur coût grimper de manière forte en 2010 et, en parallèle mais dans la même thématique, la politique qu'entend mener le Conseil d'Etat par rapport aux subventions.

Deuxième thème important: les médecins de proximité, les médecins de famille. Quelles sont les visions ou les volontés du Gouvernement dans cette approche? Des pistes ont été données et pourquoi ne sont-elles, semble-t-il, pas suivies pour faire mieux.

Et puis, bien sûr, les soins palliatifs et le défi de 2012.

Sur ces quelques éléments, je vais essayer de répondre de manière générale et puis, peut-être, prendre l'une ou l'autre des interventions pour répondre en particulier.

Pour ce qui est des primes, la première des erreurs que l'on ne doit pas faire, c'est d'observer une seule année pour regarder leur évolution. J'ai souvent constaté cette erreur-là. Il n'y a eu que 2% d'augmentation en 2008; il ne peut donc pas y avoir plus de 3% d'augmentation la même année, sinon il y a dysfonctionnement. C'est une erreur essentielle. Nous ne pouvons pas ne pas regarder ce qui s'est passé sur une période d'observation plus longue qu'une année. A défaut, nous ne nous entendrons jamais. Et là, il faut pouvoir s'entendre au moins sur les faits, sachant que l'on pourra avoir par la suite, sur l'interprétation, des divergences. Mais, lorsque c'est objectif, on doit pouvoir s'entendre et non pas se battre pour savoir s'il n'y a eu que 4,2% d'augmentation au RSV, comment est-ce que l'on peut parler en 2010 de 15% d'augmentation des primes? C'est un débat qui est faux. Personnellement, je

ne me lancerai pas dans cette controverse, mais je ferai des analyses suffisantes qui permettront bien entendu d'être sur les faits non pas en contradiction mais en accord et, après dans l'interprétation, une autre discussion. Deuxième élément. Nous avons effectivement reçu un certificat de capacité concernant la distribution des subventions pour les primes de caisses maladie. Il y aura donc des interventions dans ce système qui seront faites avec doigté et finesse. Il n'est pas question de renverser un système qui a fait ses preuves, qui a démontré, bien au-delà de nos frontières, que c'était un modèle à copier. Pour l'instant, la seule et unique direction qui a été prise, bien sûr, et la difficulté devant laquelle on se trouve, c'est que l'on demande, d'un côté, de maîtriser ces aides, voire de les réduire alors que, de l'autre côté, nous avons 15% d'augmentation qui nous est demandé. La difficulté est immense. Le Gouvernement peut assurer qu'il n'y aura pas de réduction de la masse des primes. Cependant, si nous corrigeons la fourchette, il pourra y avoir, chez certaines catégories de personnes, des mouvements. On est bien d'accord: pas de réduction de la masse des primes et, au contraire, le chef du Département des finances défendra une augmentation qu'il ne peut, et tout le monde l'a compris, la députée Verena Sarbach-Bodenmüller l'a également révélé, qu'il n'est pas possible de suivre à la hauteur de ce qui nous est annoncé. Mais, la volonté n'est pas de réduire; la volonté est de contenir. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il n'est pas possible de poursuivre avec une augmentation qui est aux alentours de 160 millions du taux de 15% que l'on nous promet, mais sur lequel on va se battre, bien entendu. Cependant, on va se battre en ayant comme objectif une analyse sérieuse des coûts de la santé qui prend l'ensemble. Le Réseau Santé Valais ne couvre pas l'ensemble des dépenses du canton du Valais en matière de santé, c'est une évidence. Nous avons donc un bon système. Nous allons donc, avec finesse, aller vers des corrections, mais ne pas renverser ce qui a été démontré comme étant un exemple.

Deuxième grand thème au niveau des médecins de famille et de proximité. Il y a bien sûr, et le député que j'étais a ressorti un document lorsque j'ai fait de l'ordre chez moi: y aura-t-il encore dans dix ans des médecins de proximité, notamment dans nos vallées? La question avait été posée en 2003 ou 2004. Eh bien!, la réponse devient toujours plus difficile. Pourquoi? Parce que ce sont des médecins généralistes. Aujourd'hui, la tendance est vraiment de donner aux spécialistes une aura pas possible que, vous et moi, nous donnons. Nous, les consommateurs de soins et de prestations de services en matière de santé, nous avons assez tendance à aller voir un spécialiste alors que le généraliste qui habite à côté de chez moi est tout à fait super performant. Il y a là aussi une manière à nous de nous comporter vis-à-vis de ces médecins de proximité. Alors, quelles sont les réponses que l'on peut donner? Eh bien!, il y a des moyens qui pourraient être dirigistes en disant que si l'on va tout de suite vers un spécialiste sans avoir passé par un généraliste, il pourrait y avoir une taxe, une prime initiale (elle est discutable) et puis il y a, de l'autre côté, la revalorisation et notamment à travers la décharge que l'on pourrait accorder à ces médecins qui assurent un service de garde qui dépasse l'entendement. Il y a là quelques possibilités que la loi nous offre. Je n'ai pas toutes les cartes en main pour vous donner les pistes qui seront celles que le département essaiera de développer, mais, néanmoins, il y a une notion d'utilité publique là-dedans. Cette notion d'utilité publique que la loi prévoit devrait nous permettre d'avancer un petit peu dans ce sens-là.

Du reste de la même manière que l'on pourrait avancer avec l'intervention du député Marc-Henri Gauchat concernant les formations post-grades, ce sont, à mon avis, de la même thématique que l'on peut aider dans le cadre de cette notion d'utilité publique, la loi le permet.

Je crois qu'il faudra que l'on aille réellement dans cette direction-là. Il y aura bien sûr un certain nombre de coûts qui vont résulter de tout cela. Mais, la santé, c'est d'abord un bien-être avant d'être un coût, et il faudra que l'on ait toujours cet esprit bien en mémoire. Je retiens l'idée concernant le groupe de travail. C'est probablement une solution tout à fait intéressante pour pouvoir permettre d'avancer rapidement dans ce dossier, non pas un groupe de travail pour renvoyer à dans trois ans la solution mais avec des objectifs et des délais si possible les plus courts, non pas pour bâcler mais pour aller rapidement vers une solution qui donne satisfaction et qui réponde enfin aussi à la géographie de ce canton. On a des problèmes liés bien sûr à l'existence des vallées pas seulement en matière routière, mais également en matière de santé.

Les pistes pour faire mieux: la facture électronique. Ecoutez, je dois dire franchement que je ne connais pas cette problématique. Si elle évite le scannage et 10 francs par facture, je trouve assez dommageable, au niveau des frais administratifs, qu'on n'aille pas dans cette direction. Mais, nous avons de petites caisses dans ce canton et ne comptez pas sur moi pour leur tirer dessus parce que, au contraire, je sais qu'elles sont les plus performantes. Cela me permet de saluer entre autres une des fusions qui vient d'avoir lieu dans le Haut-Valais parce que ces fusions de caisses sont de bonnes solutions. Avec 38'000 assurés, je suis persuadé que l'on aura toujours de bons résultats parce que, entre autres, le réseau d'actions est, dans la plupart de ces caisses, limité au canton du Valais et cela évite toutes sortes de discussions, notamment sur l'évolution des réserves de ces caisses et sur la destination de ces réserves qui aurait tendance à ne pas s'arrêter au défilé de St-Maurice...

Régulation médicale: un vrai problème de ce canton. Savez-vous chez qui vous arrivez lorsque vous composez le 0900 144 033? Eh bien!, j'ai demandé déjà à M. le chef du Service de la santé publique et j'ai aussi demandé déjà à M. le responsable de l'organisation cantonale des secours (OCVS) de faire en sorte que dans les pages que nous avons dans les médias du canton, que lorsque l'on intervient au niveau de la communication à travers Canal 9, que l'on puisse utiliser avec force et que l'on répète dans toutes les communications l'existence de ce numéro de téléphone qui permet la régulation médicale. C'est quelque chose qui est vraiment d'avenir, c'est absolument certain. Le canton du Valais a été précurseur, il faut le relever, et on voit que ses idées sont copiées maintenant aussi dans les propositions qui viennent du Département fédéral de l'intérieur à Berne. C'est la juste solution. Parfois, on peut résoudre toute une série de problèmes. Si je ne me trompe pas, la statistique dit à peu près que sur 12'000 cas, le 70% a pu être réglé par téléphone. Alors, ne venez pas me dire que l'on ne pourra pas régler une jambe cassée par téléphone parce que je le sais! Mais, nous avons néanmoins, avec cette solution, déjà réglé 70% des cas. Et c'est ce qu'il faut voir lorsque l'on regarde une direction et non pas les cinq derniers pour-cent qui, bien sûr, nécessiteront une indispensable intervention médicale autre que téléphonique.

Pour ce qui est des soins palliatifs, j'en ai fait un thème de ma campagne électorale. Il serait donc difficile, quelque deux fois ou trois fois 15 jours après mon entrée en fonction, de ne pas avoir apporté durant ce mois et demi beaucoup d'attention à ce dossier. Je le connais. J'assure le Haut-Valais qu'il ne sera pas oublié. C'est absolument certain. En effet, la volonté de votre chef du département est vraiment de créer un centre de compétence bien entendu avec une légalité que l'on va donner à l'aide que l'on a actuellement de l'Association François-Xavier Bagnoud qui termine son activité au 31.12.2009. La volonté du chef du département est claire. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer avec les personnes responsables aussi dans une

direction qui est tout à fait celle que nous souhaitons. Il y a, à partir du 1^{er} septembre, peut-être du 1^{er} octobre 2009, l'engagement au sein du Réseau Santé Valais d'un spécialiste du domaine qui va pouvoir donner aussi un coup d'accélérateur. Aujourd'hui, l'idée la plus intéressante dans cette approche-là, c'est celle de l'équipe mobile. Je pense qu'elle est performante. Nous devons essayer de la maintenir et de rattacher l'ensemble de l'Association François-Xavier Bagnoud dans un centre de soins palliatifs qui est ou serait probablement sous la responsabilité du Réseau Santé Valais. La volonté d'aller dans ce sens-là ne manque pas. Il y a bien sûr derrière des moyens. Nous ne pouvons pas non plus dire que la santé échappe à un certain nombre de rigueur budgétaire, au contraire, ce service ou ce domaine-là comme les autres, mais bien sûr avec des sensibilités un petit peu particulières.

Défi immense pour ce canton: l'année 2012 parce que nous avons, comme modification qui vient de la LAMal, la possibilité pour chaque assuré de ce pays et, comme tout le monde est assuré, donc pour tous les Suisses de choisir l'hôpital dans lequel il veut se faire soigner, pour autant que les cantons auront reconnu l'un à l'autre cette possibilité. Mais, il n'y a pas là de marge de manœuvre parce que chaque canton qui ne reconnaîtrait pas d'un autre canton un hôpital se verrait tout de suite, par la même décision contraire, pénalisé. Il y aura donc de ce côté-là des listes qui seront généreuses, c'est absolument certain. Un canton comme le canton du Valais qui n'est pas universitaire ne peut bien entendu ne pas reconnaître l'Inselspital, le CHUV ou le HUG à Genève. Donc, il y a là vraiment un défi. Et comment répondre à ce défi, parce que c'est cela la question et elle est précise? La seule solution, c'est la qualité et la qualité vient de la répartition des disciplines à l'intérieur du Réseau Santé Valais, donc de la planification. Ici, il faut vraiment se réjouir d'avoir, en 2002, lancé cette notion de répartition qui a fait bien sûr couler beaucoup d'encre (y compris dans ma région), où l'on a bien sûr pu constater un certain nombre de difficultés dans la mise en place de cette approche. Mais si, aujourd'hui, nous n'avions pas cette base-là qui permet de relever le défi 2012 avec moins de difficultés – je n'ai pas dit facilement –, eh bien!, nous serions vraiment dans une phase incroyablement difficile. Mais, avec cette approche, il faudra donc encore affiner pour que la qualité, en 2012, soit au rendez-vous. A défaut – et les conséquences, on les connaît, mais les moyens pour les éviter, on ne les connaît pas encore –, nous aurons des structures beaucoup trop importantes et il faudra encore rationaliser de manière supplémentaire. C'est donc la seule et unique réponse: la qualité, pour que les Valaisans n'aient pas envie d'aller utiliser un hôpital extérieur, premièrement, et, deuxièmement, pour que ceux qui sont dans d'autres cantons aient envie de venir chez nous parce que non seulement il y a du soleil, mais encore parce qu'on est bien soigné.

Voilà pour ces éléments stratégiques par rapport aux six ou sept points qui ont particulièrement été développés.

Pour ce qui concerne le député Christoph Michlig, soins palliatifs, c'est en ordre.

Pour le député Marc-Henri Gauchat aussi. Les pistes oubliées concernant les régulations médicales et le refus des assureurs, c'est sûr qu'on doit le regretter. Je n'ai pas perdu espoir de pouvoir discuter avec les assureurs au sujet des régulations médicales et de leur demander d'accepter qu'un mécanisme aujourd'hui super administratif et compliqué soit évité par leur reconnaissance. Je pense que c'est une discussion possible que l'on pourrait mener avec les assureurs d'ici à la fin de l'année.

Non, le Haut-Valais ne sera pas oublié pour ce qui concerne les soins palliatifs. C'est absolument certain. Je rappelle quand même que, aujourd'hui, s'ils sont développés dans le

Valais romand et surtout dans le Valais central, c'est grâce à une initiative privée, à laquelle il faut réellement rendre hommage même si elle met un terme à cette activité à la fin de l'année 2009.

J'espère que les 200 millions votés par le Conseil fédéral hier pour aider d'une manière supplémentaire au paiement des primes maladie pourront traverser les arcanes des Chambres fédérales, mais ce n'est pas certain, selon les nouvelles entendues ce matin. Le Conseil fédéral a proposé 200 millions de francs supplémentaires hier. Je pense que c'est une approche qui devrait aussi être soutenue afin que l'augmentation des primes ne soit pas insupportable pour les classes moyennes et les revenus modestes de ce canton.

Le député (suppl.) Laurent Bagnoud a posé des questions extrêmement précises concernant l'avenir de Sainte-Claire et de Gravelone. En deux mots, pour ce qui est de Sainte-Claire et de la Fondation de la Providence derrière – d'autres intervenants ont également abordé ce dossier –, ce que nous devons assurer dans ce dossier, c'est de ne pas payer deux fois le retour des installations et le retour notamment de tout de qui touche à l'immobilier. Donc, il faut d'abord s'assurer de cela avant d'aller demander de manière abrupte la dissolution de la Fondation de la Providence qui est chargée de gérer ou d'exploiter la clinique Sainte-Claire. Premier élément. Pour ce qui concerne Gravelone, les discussions avec les communes concernées ont déjà commencé. Elles sont aujourd'hui j'ai envie de dire un petit peu plus faciles parce qu'il y a de nouvelles autorités qui sont entrées en fonction et elles peuvent prendre des décisions; il y avait préalablement quelques retenues, sachant que certains venaient avec l'idée qu'il ne fallait pas arrêter des décisions pour les prochaines autorités. Donc, aujourd'hui, cet argument est tombé. Le rapport du Conseil d'Etat dit néanmoins qu'il paraît très très difficile de respecter le délai que la commission des finances nous a demandé. Alors, pas d'engagement sur le délai, mais un engagement sur les démarches avec l'objectif bien entendu que l'EMS de Gravelone passe en main des communes comme pour les autres EMS de ce canton.

Le délai de mise en œuvre concernant la nouvelle orientation du subventionnement des primes maladie. Nous avons, pour l'instant, un engagement que j'ai pu vous donner: pas de réduction de l'enveloppe (au contraire, j'espère encore que, dans le cadre du budget 2010, on pourra ajouter quelques éléments au niveau de l'enveloppe globale), mais pas non plus de bouleversement dans ce mécanisme qui a montré ses preuves et on veut, avec finesse peut-être, corriger l'une ou l'autre position, en essayant d'éviter que des personnes très fortunées ne touchent ces subventions. Mais, il est difficile, lorsque l'on fait allusion à une statistique fiscale, de savoir si, derrière, il y a une planification et les moyens humains pour aller chercher ce genre d'abus éventuels seraient beaucoup trop importants par rapport aux bénéfices réalisés. Donc, je ne crois pas que nous irons dans ce sens-là.

J'en ai terminé.

Je suis un petit peu en difficulté pour répondre pour ce qui concerne le Département de l'énergie et le Département des affaires sociales puisque nous avons abordé cette approche en disant que chaque membre du Gouvernement allait répondre en fonction des thèmes qui lui sont attribués dès le 1^{er} mai. J'invite donc les intervenants à bien vouloir accepter que leurs questions feront soit l'objet d'une approche directe avec le chef du département concerné, soit, à la limite, l'objet d'un échange épistolaire. Je crois qu'il n'y a pas de difficulté pour vous à comprendre la situation, soit pour les affaires sociales, soit pour ce qui concerne l'énergie.

J'aimerais terminer en vous remerciant d'accepter ce compte, en constatant qu'il n'y a pas de gros écarts entre le budget et le compte, mais la réalité, c'est lorsque l'on fait le budget, bien sûr, parce que se satisfaire d'une bonne concordance si le budget a été posé de manière beaucoup trop généreuse, eh bien!, serait quand même une trop grande facilité. A l'inverse, dénoncer un écart si le budget a été mis ou posé avec beaucoup, beaucoup de rigueur serait aussi ou également une erreur.

Alors, merci pour les vœux de succès. Merci à ceux qui m'ont souhaité d'avoir du courage. Je suis persuadé qu'avec votre aide, nous pourrons, dans ce domaine également, avancer.

Merci de votre attention.

Développement:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwicklung:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

3. POSTULAT
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour
un audit de l'instruction pénale en Valais (09.02.2009) (2.007 anc. 1.302)
POSTULAT
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Audit für die Strafuntersuchung im Wallis (09.02.2009)
(2.007 ehem. 1.302)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Peut-être que certains, jusqu'ici, dans ce Parlement croient que seule une poignée d'avocats grincheux critique les lenteurs dont fait preuve, trop souvent, non pas la justice pénale, mais plus précisément l'instruction pénale, mettant en cause au premier chef son patron, le juge d'instruction cantonal. Peut-être aussi qu'à l'heure où je vous parle, le Tribunal cantonal a osé renommer, peut-être même sans réserve, à ce poste ô combien important, un magistrat contesté dont le Parlement fédéral, malgré les manœuvres du PDC, n'a pas voulu au Tribunal pénal fédéral.

Et pourtant, ceux, surtout ici parmi nous, qui connaissent des avocats qui font du pénal, mais aussi et surtout les justiciables de ce canton qui doivent subir les lenteurs ou les carences de l'instruction pénale savent bien qu'il y a dans cette institution si importante, dans laquelle, il faut le dire, travaillent aussi des magistrats de qualité, un malaise grandissant. L'un de ces magistrats, pourtant nommé il n'y a pas si longtemps, quittera ses fonctions durant l'été et d'autres, en privé, parlent de démission.

Un tel malaise ne laisse pas d'inquiéter à la veille du grand bouleversement que l'instruction pénale va connaître, en principe en 2011, c'est-à-dire au moment où, pour assurer une transition délicate, nous aurons besoin de toute l'énergie et de tout le savoir-faire des actuels juges d'instruction et procureurs dont les fonctions sont appelées à fusionner.

Il se pose aujourd'hui dans l'instruction pénale des questions d'organisation sans doute, des questions d'effectifs également, mais aussi (il faut avoir le courage de le dire) des questions de personnes. Et, face à l'obstination du Tribunal cantonal à se voiler la face et à nier le problème, face aussi au silence un peu trop complaisant de la commission de justice, nous n'avons plus d'autre solution que de recourir à des ressources externes, c'est-à-dire à un audit par une personnalité indépendante. Jusqu'ici, contrairement à ce qui a été fait ailleurs et notamment au niveau fédéral, nous n'avons jamais eu le courage de faire cela en Valais, nous contentant d'une enquête (l'enquête ENJUVA) qui, d'abord, remonte à quelques années et qui, surtout, ne portait que très peu sur le fonctionnement de l'instruction pénale.

Pour préparer au mieux la transition vers la future organisation judiciaire, mais aussi par respect pour tous les juges d'instruction qui, aujourd'hui, font leur travail dans une fonction difficile et exposée, par respect enfin pour les justiciables (par ailleurs contribuables) qui ont droit à une justice de qualité, le moment est venu de savoir ce qui se passe réellement dans cette institution. Cela est d'autant plus urgent que, par le refus de l'urgence à ce postulat, nous avons dû attendre six mois avant de pouvoir en débattre aujourd'hui.

Une justice et surtout (c'est le sujet de ce postulat) une instruction pénale de qualité, cela ne doit pas être l'affaire seulement de l'UDC, mais de tous ceux qui, ici, veulent contribuer à restaurer la confiance des Valaisans dans cette institution.

Au nom du groupe UDC, je vous remercie donc pour votre soutien à ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Im Namen der CVPO-Fraktion beantrage ich Ihnen, das vorliegende Postulat zu bekämpfen.

Die Rache ist süß, aber man verdirbt sich leicht den Magen daran. So ein deutsches Sprichwort.

Es hat allerdings keinen Sinn hier die Vergangenheit und damit auch den wohl tieferen Grund für das vorliegende Postulat nochmals aufzurollen. Die "Liaison" zwischen dem seines Amtes enthobenen Untersuchungsrichter und jetzigen Postulanten Addor und dem damals an dieser Amtsenthebung als Kantonsrichter beteiligten heutigen kantonalen Untersuchungsrichter, sollte den meisten hier Anwesenden bekannt sein. Für die Details kann ich auf den im Internet greifbaren Bericht der Justizkommission zur Angelegenheit Téléverbier aus dem Jahr 2002 sowie auf diverse veröffentlichte Bundesgerichtsentscheide und Pressemitteilungen verweisen.

Um aber die Unverfrorenheit des vorliegenden Postulats doch nur anzudeuten, sei trotzdem erwähnt, dass gerade der Postulant selbst vor einigen Jahren als Untersuchungsrichter durch seine schwerwiegenden Verfehlungen, die er nun freilich auf der Gegenseite auszumachen scheint, die Justiz ins Kreuzfeuer der Kritik gebracht hat.

Bereits damals hat sich gezeigt, dass bei Verfehlungen der Strafuntersuchungsbehörde gehandelt wird. Zuständig waren und sind hier bezüglich der Untersuchungsrichter und seit dem Jahr 2006 auch bezüglich des kantonalen Untersuchungsrichters das Kantonsgericht als Aufsichts- und die Justizkommission als Oberaufsichtsbehörde. Mit den vorliegenden Anschuldigungen hat sich die Justizkommission bereits ausgiebig befasst und im Herbst 2008 gar ein internes Audit durchgeführt. Anschliessend wurde entschieden – kein teures externes Audit durchzuführen.

Das Postulat ist damit einerseits überflüssig, stellt aber andererseits zudem die Seriosität unserer Oberaufsichtskommission in Frage, indem es deren Entscheide nicht akzeptiert und teure Expertengutachten zu einer behandelten Angelegenheit fordert. Und dies notabene von einer Partei, die sich ansonsten stets für die Kosteneindämmung im öffentlichen Sektor rühmt.

Ich habe Vertrauen in unsere Institutionen, sowohl in das Kantonsgericht als auch in die Justizkommission. Das Kantonsgericht überprüft und ernennt die Untersuchungsrichter und die Justizkommission übt die Oberaufsicht aus. Die Forderung nach Expertengutachten lässt Misstrauen gegenüber diesen Institutionen erkennen. Man könnte sie ja gleich abschaffen, wenn man stets teure Audits durchführen wollte.

Dies die objektiven Gründe, weshalb das Postulat bekämpft werden muss. Für subjektive persönliche Abrechnungen ist das Parlament nicht zuständig und die dadurch entstehenden Kosten könnten getrost eingespart werden.

In diesem Sinne empfehle ich Ihnen im Namen der CVPO-Fraktion das vorliegende Postulat zu bekämpfen. Danke.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Simplement pour une rectification matérielle par rapport à ce qu'a dit le député Eric Jacquod quant au silence complaisant de la commission de justice.

La commission de justice s'est prononcée en février dernier, par le biais d'un communiqué de presse.

Le député Eric Jacquod a parlé d'une attente de six mois pour que ce postulat soit traité..., il a été déposé le 9 février 2009!

Je remercie pour l'intervention qui a été faite et qui a bien précisé toutes les tâches dévolues à la commission de justice et au Tribunal cantonal.

A l'heure actuelle, la commission de justice n'a pas été saisie de ce postulat puisqu'il est au stade du développement.

J'invite le Parlement à réfléchir aux éléments qui ont été déposés quant à la validité et à la solidité de nos institutions. Merci.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je précise que je m'exprime en mon nom.

Je trouve les propos de notre collègue Pfammatter déplacés, voire perfides.

L'on peut partager ou ne pas partager la finalité du postulat. L'on doit pour le moins ne pas mélanger les rôles et respecter les personnes.

Je trouve ces propos guère admissibles.

Cela étant, j'aimerais préciser ma grande inquiétude et ma grande sensibilité à l'endroit d'un pouvoir qui, pour moi, est le pouvoir fondamental des institutions. Si la justice ne peut plus faire son travail correctement et sereinement, la démocratie est en danger.

L'on suggère un audit. Cela a été mentionné, le coût n'est sans doute pas négligeable. Je crois penser comme professionnel du droit qu'un ancien juge fédéral ou qu'un professeur d'université coûterait un chiffre de l'ordre de 50'000 à 100'000 francs. Le coût est une chose. L'effet est un autre aspect. Si l'audit est mis en œuvre avant que le rapport ne soit rendu, l'on se trouvera à quelques encablures de l'entrée en vigueur de la nouvelle OJ. Si, en étant pessimiste, l'on constate un champ de ruines, est-ce que l'on aura apporté une solution à la justice valaisanne? Ce n'est pas certain et je vous laisse apprécier.

Il est un vrai problème, mais il n'est pas sûr que le postulat apporte la bonne réponse. J'ai le privilège d'avoir pris la succession de notre honoré collègue Franz Ruppen au sein de la commission de justice. Je la trouve pleine de bonnes dispositions. Toutefois, je crois penser que le rôle de la commission de justice n'est pas suffisamment profilé. Il faut absolument que cela soit revu. Je m'y emploie. J'ai remis à notre secrétaire général permanent Claude Bumann un projet à cet égard.

J'aimerais juste terminer sans prendre la défense du juge cantonal Jo Pitteloud, il n'a pas besoin qu'on le défende (et on peut regretter ou pas le fait que sa nomination fédérale n'arrive pas), mais en constatant avec satisfaction que du côté du Val d'Anniviers et surtout de Chalais, nous aurons notre juge fédéral. En effet, la commission de justice du Parlement a retenu la candidature de M^e Nathalie Zufferey, dont la mère est M^{me} Andrée Perruchoud de Chalais. Et voilà qu'une juge fédérale sera en place et je suis d'autant plus honoré du fait que j'ai eu M^e Nathalie Zufferey comme étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Genève.

Tout cela pour relativiser un problème vrai, avec des solutions qu'on peut partager ou ne pas partager, mais en tout cas, Monsieur Pfammatter, dans l'élégance et le respect des uns et des autres.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Permettez-moi de réagir aux propos directs du député Edmond Perruchoud.

J'aimerais juste dire d'abord que les anciens groupes socialistes et ADG se sont toujours montrés très critiques sur l'administration de la justice en Valais en faisant des propositions et des remarques qui ont parfois été reprises et souvent n'ont pas été reprises. J'aimerais juste amener un élément factuel concernant ce dossier.

Le député Edmond Perruchoud parle du rapport coût et effets de l'audit. J'aimerais rappeler que nous sommes à la veille d'une véritable réforme du système, que le système de

l'instruction pénale va être totalement modifiée. Je ne vois pas, quant à moi, l'intérêt d'un audit sur le système actuel alors que ce système va être modifié dans les deux à trois prochaines années.

Donc, si un audit doit avoir lieu, et je suis favorable personnellement à ce qu'il y ait parfois des examens d'audit sur des fonctionnements de l'administration, cet audit devra avoir lieu pour étudier et peut-être corriger les erreurs de jeunesse du nouveau système qui sera mis en place. Mais, je ne vois pas en quoi un audit sur le système actuel pourrait amener un plus à l'avenir.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir kommen zur Abstimmung, da das Postulat bekämpft wird.

Par 97 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.007 du député Jean-Luc Addor.

Lecture

4. DECISION

relative à une demande de crédit supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au comité d'organisation de l'arrivée du Tour de France en Valais les 19, 20 et 21 juillet 2009

Lesung

BESCHLUSS

zum Gesuch für die Erteilung eines Zusatzkredits für die Subvention zur Organisation des Besuchs der Tour de France im Wallis während des 19.-21. Juli 2009

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La commission des finances est bien évidemment satisfaite de la tournure que prennent les événements et n'en attendait pas moins de l'ensemble des groupes politiques qui composent ce Parlement.

Elle rappelle le respect des trois critères, dont celui de la nécessité. Ce dernier doit être de nature à rassurer les groupes politiques qui craignent une généralisation de ce type de crédit supplémentaire. En effet, nous soulignons, sous ce critère, l'ampleur de la manifestation et l'opportunité que représente cette dernière pour notre canton.

Soyez ainsi certains, Chers collègues, que la commission des finances analysera toujours avec la même sévérité ce type de crédit supplémentaire.

Elle soupçonne même qu'il n'y en aura pas de prochain... avant celui débloquant des fonds pour l'organisation des JO d'hiver dans notre beau canton.

Merci de votre attention.

Ainsi décidé par 118 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est donc le remplaçant du remplaçant qui remercie le Parlement d'avoir accepté à l'unanimité cette décision puisqu'il s'agit bien sûr aussi, au niveau du Gouvernement, d'une décision qui a fait l'objet d'une approche tout à fait unanime.

J'aimerais simplement dire au président de la commission des finances que je n'espère pas qu'il neige beaucoup trop l'année prochaine parce que l'on n'oserait pas revenir avec un crédit supplémentaire à la suite de ses propos.

Merci d'avoir soutenu ce qui sera, pour le canton du Valais, une image de marque extraordinaire. Merci d'avoir vu, dans ce projet, une carte de visite pour l'ensemble de ce canton. Et merci d'avoir compris l'imprévisibilité qu'il y avait à prendre préalablement des moyens pour une décision qui est tombée finalement dernièrement.

Merci pour le canton du Valais. Merci pour le tourisme valaisan, en espérant que tous ceux qui vont monter à Verbier seront des exemples pour la jeunesse d'engagement et d'effort dans un meilleur état d'esprit préservant leur santé.

**5. COMPTE 2008
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2008**

**RECHNUNG 2008
VERWALTUNGSBERICHT 2008**

**DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA
SECURITE (DFIS)
DEPARTEMENT FÜR FINANZEN, INSTITUTIONEN UND SICHERHEIT
(DFIS)**

Discussion générale:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Erfreulicherweise kann festgestellt werden, dass der Kanton Wallis der erste Kanton der Romandie ist, welcher die Reform, Führen mit Leistungsaufträgen, angeschlossen hat.

Die Finanzen des Kantons Wallis sind im Lot. Auch wenn die Ampeln der Wirtschaftsprognosen auf rot stehen, besteht momentan von Seiten der CSPO kein Anlass zur Abschaffung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Der Kanton Wallis hat mit dem guten Abschluss 2008 bereits einige Massnahmen ergriffen, um die Kaufkraft der Bevölkerung zu stärken, Investitionen auszulösen, nur um einige zu nennen.

Wie weit sind die Massnahmen des Staatsrats betreffend der Reorganisation der kantonalen Steuerverwaltung umgesetzt, gemäss dem Bericht der GPK? Aus dem Bericht des Finanzinspektorats gehen einige Bemerkungen betreffend Gemeindesteuern hervor. Beabsichtigt der Staatsrat folglich dessen Änderungen an der bestehenden Organisation? Nach Ansicht der CSPO wäre die Dezentralisierung der Steuerverwaltung erneut zu prüfen.

2008 hatte es in der Kantonsverwaltung weniger universitäre Praktikanten sowie Praktikanten der Berufsfachschule, da deren Anstellung von den Bedürfnissen und Ausbildungsmöglichkeiten der einzelnen Dienststellen abhängt. Ebenso hätten die Dienststellen weniger Bedürfnisse, Arbeitslose durch die Leitung der Programme zur vorübergehenden Beschäftigung in der Kantonsverwaltung zu engagieren.

In Anbetracht der Aussichten auf dem Arbeitsmarkt verlangt die CSPO vom Staatsrat, dass die Kantonsverwaltung alle ihre Möglichkeiten ausschöpft. Es wurden rund 290 Stellenausschreibungen erstellt, worauf sich 6'850 Kandidaten beworben haben. Es wäre interessant zu erfahren, in welchem Verhältnis Vollzeit zu Teilzeit, Männer zu Frauen sowie die verschiedenen Lohnklassen zueinander stehen würden. Im Bericht der Dienststelle für Personal und Organisation liegen keine Details vor.

Aus dem Jahresbericht des Kantonsgerichts geht hervor, dass bei der Behandlung der Verwaltungsgerichtsbeschwerden gegen kommunale Entscheide, betreffend die diversen Abgaben und Gebühren, ein gewisser Wildwuchs an Regelungen festgestellt werden kann, die oft den allgemeinen Grundsätzen nicht genügen. Vielleicht sollte da der Kanton den Gemeinden Rahmen- und Musterreglemente zur Verfügung stellen. Was gedenkt der Staatsrat in diesem Bereich zu unternehmen?

Die Behandlung der Einbürgerungsgesuche ist weiterhin ein generelles Problem. Das Einbürgerungsverfahren dauert immer noch sehr lang. Zumindest konnte dank prioritären Massnahmen eine Verbesserung erzielt werden und der Rückstand konnte um ein Jahr reduziert werden, was heisst, dass die im Juni 2007 eingereichten Dossiers im Mai 2009 im Grossen Rat behandelt wurden.

Die Wirtschaftskrise hat noch keine Auswirkung auf die BKA gehabt. Dies könnte sich allerdings ändern. Einerseits müssten dann Lösungen zur Bewältigung der Arbeitszunahme gefunden werden, andererseits stellt sich hier die Frage, ob es Aufgabe der Betreibungs- und Konkursämter ist, dem Kanton einen Finanzierungsüberschuss zu erwirtschaften. In diesen Verfahren geht es immerhin um Einzelexistenzen.

Im Zusammenhang mit der Kantonspolizei möchte die CSPO weiterhin ein Augenmerk auf die Computerkriminalität fixieren. Fälle wie die Pädokriminalität, die Wirtschaftskriminalität, die Drogenkriminalität sowie den Extremismus erfordern besonders gut ausgebildete Spezialisten. Hier stellt sich die Frage, ob der Kanton genug Spezialisten hat und gibt es im Wallis überhaupt eine Spezialeinheit der Polizei?

Damit die Kantonspolizei ihre Aufgabe vollumfänglich wahrnehmen kann, muss die beschlossene Erhöhung des Personalbestands unbedingt umgesetzt werden.

Am 12. Mai 2009 wurde in der Volksabstimmung die Einführung der biometrischen Ausweisdokumente angenommen. In diesem Zusammenhang wäre es angebracht ein entsprechendes Dienstleistungsbüro im Raum Oberwallis einzurichten. Somit wäre auch der deutschsprachige Kantonsteil bedient. Die CSPO fordert den Staatsrat deshalb auf, diesbezügliche Massnahmen vorzunehmen.

Die CSPO dankt den Departementen für die gute Arbeit und freut sich auf weitere Zusammenarbeit mit den neuen Departementvorstehern. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Un nouveau chef des finances, un compte 2008 qualifié, lors de l'entrée en matière, de bon, voire de très bon, en tenant compte d'une certaine prudence pour un futur incertain.

Au nom du groupe DC du Centre, je me permettrai de faire quelques remarques sur les comptes du DFIS en relation avec le nouveau département du DSSI.

1. Il est heureux de constater que, malgré de nombreuses et pertinentes mesures d'économies fiscales décidées par ce Parlement, le compte 2008 voit une augmentation des recettes fiscales, que ce soit sur le revenu ou la fortune des personnes physiques ou des personnes morales. Il faudra, à l'avenir, réfléchir sur le nouveau système d'imposition des familles, qui nous est promis depuis plus de 25 ans et qui subit, malheureusement, de nombreuses attentes au niveau fédéral.

2. Notre groupe aimerait soulever de nombreuses questions et interrogations sur le Service de la circulation routière et de la navigation. Malgré un audit, un rapport de la commission de gestion, un groupe de pilotage, il est alarmant de lire et de constater que si la gestion humaine se porte mieux, la gestion financière est – comment le dire? – difficile. Pour mémoire, problèmes récurrents dans le suivi des débiteurs depuis 2004 pour environ 1,5 million. Question du groupe: Le service est-il capable de recenser tous les débiteurs? De plus, de peur de se faire retirer les plaques de son véhicule et vu la complexité des décomptes établis par le service, le Valaisan, en bon contribuable, paie souvent ses factures à double. Question: Que compte faire le service pour rembourser ces montants? Le groupe DC du Centre soulève également le retard dans l'expertise des véhicules malgré le fait d'avoir introduit un contrôle par le TCS. Dernière question: Au vu des problèmes existants, nous demandons au Conseil d'Etat où en est la refonte du projet informatique.

En conclusion, le groupe DC du Centre demande au département de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la gestion financière du Service de la circulation routière et de la navigation. Il demande également à la commission de gestion de suivre ce dossier et d'établir un rapport à l'attention de ce Parlement.

Et, bien sûr, il accepte les comptes du DFIS.

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mich interessieren zur Rechnung und zum Verwaltungsbericht des Finanzdepartements vorab zwei Punkte, nämlich

1. die Pauschalbesteuerung der Superreichen und
2. die gerechte Besteuerung der Gewinne aus der Stromproduktion.

Zur Pauschalbesteuerung der Superreichen

Rund 1'000 reiche Ausländer haben offenbar in unseren Kurorten Wohnsitz genommen. Diese reichen Ausländer bekommt faktisch selten jemand zu Gesicht. Offenbar haben sie sich in den Kurorten ihre Steuerverstecke eingerichtet. Weil sie selber oder ihre Finanzberater rechnen können.

Ein reicher Ausländer bezahlt dank der ungerechten Pauschalsteuer nur einen Zehntel soviel Steuern wie ein reicher Einheimischer. Diese Steuergeschenke fehlen der öffentlichen Hand zur Erfüllung ihrer Aufgaben. Sowohl in der Schweiz wie auch im Ausland.

Der reiche Kanton Zürich hat unlängst diesem offensichtlichen Missbrauch einen Riegel geschoben. Und immer mehr Schweizerinnen und Schweizer wollen diesen Missstand ausräumen. Weil immer mehr Bürgerinnen und Bürger begreifen, dass wir wegen den Steuerhinterziehern und Steuervermeidern international immer mehr unter Druck geraten.

Das Wallis lebt vom Tourismus und von der Exportindustrie. Gerade wir können uns ein immer schlechter werdendes Image im Ausland nicht leisten. Hinzu kommt: Wenn von zehn Pauschalbesteuerten nur zwei im Wallis ihre Steuern gerecht bezahlen, fährt der Kanton Wallis immer noch besser.

Jetzt hat der Walliser Staatsrat – vertreten durch Staatsrat Tornay – im Rahmen der Konferenz der schweizerischen Finanzdirektoren die heutigen Missstände verteidigt. Wir finden diese Politik mehr als bedenklich.

Deshalb frage ich Staatsrat und Finanzminister Maurice Tornay an, ob er bereit ist, künftig für mehr Transparenz zu sorgen, damit alle ehrlichen Walliser Steuerzahlerinnen und Steuerzahler wissen, wie viel Steuern die Superreichen in unserem Kanton mit dem Prinzip der Pauschalsteuer umgehen.

Es wäre natürlich auch spannend zu erfahren, wie viel Pauschalbesteuerte Sie, Herr Staatsrat Tornay, als Treuhänder in den letzten Jahren erfolgreich beraten haben. Sollte dies nämlich der Fall sein, müssten Sie nach meinem Demokratieverständnis in dieser Frage in den Ausstand treten.

Zu meiner zweiten Frage zur Besteuerung der Energiegewinne kann ich mich kurz halten.

Wir haben in der letzten Legislaturperiode immer wieder verlangt, dass die Stromgewinne in unserem Kanton endlich gerecht besteuert werden. Wir sind immer wieder getröstet worden, dass demnächst eine Lösung in dieser Frage auf dem Tisch sei. Das letzte Mal war von Frühling 2009 die Rede. Jetzt sind wir im Sommer.

Deshalb frage ich den Staatsrat an, ob dieses wichtige Dossier der gerechten Besteuerung der Strom- und Energiegewinne weiterhin hin und her geschoben wird. Oder ob die Überlandwerke und die Stromkonzerne endlich ihre Steuern dort bezahlen müssen, wo sie die Millionengewinne einfahren, nämlich im Wallis.

Besten Dank für die Beantwortung dieser Fragen.

M. le député Bernard Rey, PLR:

Les comptes – ce n'est pas un scoop – sont bons. Dans l'ensemble, la gestion de ce département mammouth semble bien maîtrisée. Les écarts budget-compte ne sont, en règle générale, pas importants ou alors ils sont clairement expliqués.

Quelques remarques malgré tout sur certains points qui ont retenu l'attention du groupe libéral-radical en débutant par le Service cantonal des contributions. Ce Parlement vient de voter un crédit pour la modernisation des programmes informatiques et pour l'automatisation des procédures de taxation dudit service sans que ces mesures engendrent une quelconque réduction de personnel. L'économie de temps de travail due à l'automatisation des procédures de taxation sera, nous a-t-on dit, dévolue au service des clients. Nous osons espérer que cette mesure pourra augmenter la fourchette de disponibilité téléphonique du personnel au profit des contribuables.

Concernant le Service de la population et des migrations, ensuite, le groupe libéral-radical s'étonne, comme la commission thématique du reste, du remplacement sans discussion par le service d'une mesure prioritaire, en l'occurrence la mesure prioritaire 5. Nous non plus ne remettons pas en cause le bien-fondé de l'option prise par le service. Il nous paraît, en effet, plus judicieux et plus efficace d'organiser des cours d'intégration plutôt que de distribuer des manuels aux candidats à la naturalisation, mais nous nous étonnons d'être ainsi mis devant le fait accompli et ce d'autant plus que cette mesure risque d'avoir des conséquences sur l'engagement de personnel.

Le Service de la circulation routière et de la navigation, je ne vais pas trop m'y attarder, le groupe DC du Centre l'ayant fait avant moi et d'autres groupes le feront certainement après moi. Cependant, le groupe libéral-radical adhère pleinement et totalement aux conclusions de la commission des finances. Il est inadmissible que plus d'un million de francs de débiteurs soient en souffrance, tout comme il est inadmissible que le service n'ait pas remboursé 1,6 million en faveur de certains clients. Tant d'attentisme et de passivité de la part d'un service laissent pantois. Nous retenons la volonté du Conseil d'Etat de mettre à nouveau les choses à plat et resterons attentifs dans le suivi de ce dossier.

Voilà, en quelques mots, les principales remarques du groupe libéral-radical.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Ralf Imstepf, CVPO:

Im Namen der CVPO-Fraktion möchte ich zunächst allen Verantwortlichen auf den jeweiligen Verwaltungsstufen für ihre hervorragende Arbeit danken.

Die CVPO ist mit der geleisteten Arbeit grundsätzlich zufrieden.

Dennoch möchte ich auf einige Punkte, insbesondere im Bereich Sicherheit hinweisen, welche uns heute und auch in Zukunft beschäftigen werden.

1. Für die vermehrte Bekämpfung der Jugendgewalt stand im Jahr 2008 im Wallis zu wenig Personal zur Verfügung. Dieser Missstand konnte nun behoben werden. Damit muss aber nun die Gewalt unter Jugendlichen sowohl mittels Präventionsmassnahmen und vor allem auch Repressionsmassnahmen auch wirklich angepackt werden. Die Entschuldigung – zu wenig Personal – wird die CVPO in Zukunft nicht mehr gelten lassen.

2. Die Anzahl der Ermittlungen bei Computerkriminalität lag im Jahr 2008 gerade mal bei 86, im Jahr 2007 bei 96. Während also die digitale Vernetzung in den letzten Jahren zugenommen hat, nahmen die Ermittlungen in diesem Bereich ab. Das widerspricht jeder Logik. Dem Bereich Computerkriminalität – wozu auch Kinderpornografie, "fishing", Hacken etc. gehören, gilt es in Zukunft ein stärkeres Augenmerk zu widmen. Die Ausbildung von Spezialisten ist so früh wie möglich vorzunehmen.

3. Die Situation im Bereich der Motorfahrzeugkontrolle hat sich durch die getroffenen Massnahmen teilweise entspannt. Dennoch ist hier noch nicht alles im grünen Bereich. Abgänge von gut ausgebildetem Personal müssen in Zukunft besser antizipiert werden. Die CVPO beharrt unter allen Umständen auf die Einhaltung des Plans zur Reduktion der Rückstände, welcher dem Grossen Rat unterbreitet wurde.

4. Die Kosten für die Wildschäden sind tiefer als budgetiert. Das ist erfreulich. Trotzdem ist darauf hinzuweisen, dass die Schäden, die durch den Wolf verursacht werden, nicht aufgeführt sind. Diese werden zwar zu grossen Teilen vom Bund bezahlt, verursachen aber trotzdem einen materiellen Schaden und vor allem auch grosse Unbill bei den Betroffenen. Zudem ist nicht damit zu rechnen, dass die Zuwanderung von Wölfen unter Einhaltung der jetzigen rechtlichen Rahmenbedingungen gestoppt und eine allfällige Rudelbildung verhindert werden könnte. Die CVPO-Fraktion wünscht sich deshalb für die Zukunft und falls sich die Situation verschärfen sollte, eine Anpassung des Wolfkonzepts.

5. Im Bereich der Finanzen teilen wir die Ansichten der Kommission. Insbesondere bestehen wir auch in Zukunft auf der Einhaltung der Schuldenbremse. Besonders bedanken möchten wir uns in diesem Rahmen für die Arbeit des Finanzinspektorats. Geehrte Damen und Herren, ich danke nochmals den Verantwortlichen für ihre Arbeit. Ein altes Sprichwort lautet: Sicherheit ist nirgends sicher. Mit ihrer Arbeit haben sie dazu beigetragen, dass es in Zukunft heissen muss: Sicherheit ist nirgends sicher ausser vielleicht im Wallis.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Par cette intervention, le groupe ADG aimerait faire part de ses préoccupations concernant la formation continue pour les employés de la fonction publique cantonale. Cette préoccupation a déjà été relevée pour les enseignants; nous aimerions en faire de même en ce qui concerne l'Administration cantonale.

Même si tout comptable qui sommeille en nous devrait se réjouir de ces chiffres (77'000 francs dépensés sur un budget de 90'000 francs), il nous semble que le programme de formation continue mis en place par l'Administration cantonale souffre d'un manque de dynamisme. En effet, si l'offre de formation continue existe, elle semble peu utilisée. Si l'on somme l'ensemble des montants concernant la formation, on obtient *grosso modo* 300'000 francs sur les 300 millions de charges de personnel administratif, soit 1 o/oo de la masse salariale. Si ce ratio peut affoler les alcotests, il n'en est rien de même en ce qui concerne les grandes entreprises qui peuvent investir jusqu'à dix fois plus dans la formation continue.

La formation des collaborateurs est un investissement que le canton ne doit pas négliger. Dans ce sens et pour répondre à ces préoccupations, le groupe ADG aimerait poser les questions suivantes:

- Comment le Conseil d'Etat s'explique-t-il une si faible dotation?
- Au vu des faibles dépenses, ne manque-t-il pas une promotion de la formation continue à l'Etat, la mise en place d'un véritable programme de formation continue pour l'Administration?

Merci pour vos précisions.

La discussion est close.

Le président:

Je donne maintenant la parole à M. le chef du Département des finances.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Plus difficile de tirer quatre ou cinq thèmes prioritaires à la suite de vos diverses interventions; je vais donc essayer d'y répondre systématiquement, les unes après les autres.

D'accord, Madame la députée Liliane Brigger, pour une décentralisation de l'Administration, mais j'ai cru comprendre que vous souhaitiez peut-être une décentralisation du Service cantonal des contributions. Alors, là, ça devient plus difficile d'envisager une décentralisation d'un service. A mes yeux et pour l'instant, et au niveau de ma réflexion, oui pour une décentralisation de l'Administration, mais décentraliser un service pose un certain nombre de problèmes, notamment celui du Service des contributions qui doit assurer, entre autres, des notions d'égalité de traitement. Donc, quelques réserves par rapport à cette approche.

Pour ce qui est de la statistique des pleins temps, des temps partiels, des rapports qu'il y a entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes, franchement, je n'ai pas les cartes en main, je ne peux pas vous répondre. Alors, si vous le permettez, je reviendrai sur cette question à une autre occasion.

Vous avez également demandé si des règlements modèles pourraient être mis à disposition des communes étant donné les grandes difficultés qu'il y a, notamment d'interpréter un certain nombre de dispositions juridiques. La réponse est oui. C'est clairement mon intention. Je crois déjà avoir vu passer cet objectif-là, mais je ne sais pas si c'est dans une motion ou un postulat qui vient de la part du Parlement ou si c'est à l'intérieur des services. Mais, clairement, avec les moyens, nous sommes au XXI^e siècle et il est évident qu'il faut aller dans ce sens-là. Absolument d'accord.

Et merci pour les bons vœux pour la suite.

Le député Grégoire Dussex regrette que, depuis 25 ans, l'impôt fédéral direct ne soit pas conforme à la Constitution. Je ne peux que souscrire à cette approche. L'arrêt Hegetschweiler de 1984 évidemment a été imposé aux cantons dans des délais extrêmement courts et puis la Confédération s'est contentée de prêcher par la parole mais pas par l'exemple.

Les super riches, eh bien!, je n'entrerai pas dans cette logique-là parce qu'ils ne le sont pas tous. Et ce qu'il faut savoir dans cette approche, c'est que la Conférence des directeurs cantonaux des finances à Delémont, à l'unanimité des 26 membres, a trouvé que le système était légal, qu'il était correct, qu'il ne générait pas des inégalités de traitement criardes et, dernier élément, qu'il était perfectible. Donc, pas de difficulté par rapport à ces éléments-là. Ceux qui connaissent un petit peu le sujet savent que, à Zurich, il y avait justement eu l'un ou l'autre abus particulier qui a fait que la population, à une majorité, c'est vrai, a renoncé à ce type d'imposition. Ce qu'il faut savoir dans ce dossier, c'est que ce n'est qu'une imposition partielle qui se fait chez nous parce que toute l'activité de ces contribuables, qui ne peut pas se faire en Suisse sinon ils n'obtiennent pas cet impôt sur la dépense, eh bien!, tous les résultats liés à cette activité génèrent des impôts non pas en Suisse mais à l'étranger. Pour ce qui est de la transparence, il faut savoir que nous sommes dans un domaine où il y a le secret privé des affaires et le secret fiscal. Et jamais vous ne publierez, Monsieur le député, votre bordereau d'impôt et jamais je ne publierai le bordereau d'impôt d'une de ces personnes soumises à l'impôt sur la dépense.

Pour ce qui est de la récusation, comme je lis le Walliser Bote, j'avais déjà vu l'invitation qui a été faite au chef du département et, à l'époque, je m'étais dit: tiens, c'est l'annonce d'un secrétaire syndical comme quoi il n'interviendra plus au Grand Conseil lorsqu'il s'agira de défendre la classe ouvrière..., mais, très sérieusement, je me suis déjà quelquefois récusé et je puis vous assurer que, jamais, je ne serai pris en défaut sur ce sujet.

Pour ce qui est de l'énergie, la bataille date depuis 1953. Devons-nous réussir, nous, les châteaux d'eau de ce pays, le canton des Grisons, le canton du Tessin et le canton du Valais, arriverons-nous enfin à faire payer les vrais bénéficiaires sur la vente d'énergie aux lieux de production? C'est cela l'enjeu. Il date de 1953. Nous avons régulièrement été battus par les arrêts du Tribunal fédéral et c'est seulement depuis cinq à six ans que l'on a, enfin, pu entrer dans une systématique qui nous laissait espérer une imposition chez nous. Le Service cantonal des contributions est en discussion avec les producteurs valaisans depuis maintenant deux ans – si mes informations sont bonnes. Nous devrions arriver à une sorte de solution qui évite les

recours auprès des instances, y compris jusqu'au Tribunal fédéral. C'est pour ça que cela prend un peu de temps. Mais le problème est réel, la bataille est importante pour le canton du Valais et, Monsieur le député, nous pouvons vous assurer que nous allons la mener dans le sens que vous avez souhaité.

"Service des contributions 2014" n'avait pas pour objectif de réduire les effectifs du Service cantonal des contributions. Je l'ai clairement précisé le 4 mai lors de l'entrée en matière. Les effectifs nouveaux qui dotaient ce programme jusqu'à 14 personnes à certains moments de la pointe de l'engagement ne permettent pas, pour l'instant, d'envisager bien sûr une réduction du personnel, mais c'est une évidence que la taxation assistée par ordinateur devrait nous permettre en tout cas d'être un peu plus disponibles au téléphone. J'en conviens avec vous.

Je transmettrai à l'Inspection cantonale des finances les remerciements et les félicitations. Ils n'ont pas eu l'occasion de les entendre, mais ils les méritent, et le Gouvernement les partage même si, chacun le sait, cet institut est totalement indépendant du Gouvernement et du Parlement, mais à disposition des deux. Je transmettrai donc à M. Melly et à ses collaborateurs vos remerciements.

Pour ce qui est de la formation continue, il faut savoir qu'actuellement, il y a une étude qui est faite de la part du Service du personnel et de l'organisation. L'objectif de cette étude est d'arriver avec une dépense relative à la formation continue égale à 0,5-1% de la masse salariale. Cet objectif-là est clair. Je crois pouvoir me présenter comme un pur produit de la formation continue et Dieu sait si je suis sensible à cela. Donc, pas de difficulté. Mais, j'ai entendu hier le chef de l'Administration cantonale des finances me dire que nous étions déjà à 0,6% de cette masse salariale. Il devrait donc y avoir quelques difficultés dans les chiffres que vous avez envisagés et ceux que, moi, j'ai reçus. Je suis prêt, cas échéant, à avancer dans cette approche plus précise mais, du point de vue thématique, il y a une décision du Conseil d'Etat qui devrait arriver et qui a pour objectif de fixer une fourchette entre 0,5 et 1%. C'est l'objectif à court terme – court terme veut dire très probablement déjà pour le budget 2010, soit entre 0,5 et 1%.

Pour ce qui est de la faible dotation et de la mise en place d'un programme réel et incitatif, il y a déjà un certain nombre d'efforts qui ont été faits. On peut toujours faire mieux. Mais, je crois que la mise en place d'un programme incitatif, une des difficultés que nous avons dans ce système, c'est de savoir s'il faut laisser au service concerné, parce qu'il y a de telles spécificités à l'intérieur de l'Etat, le soin d'assurer la formation continue ou bien si c'est le Service central du personnel et de l'organisation qui doit l'assurer, y compris lorsque c'est très très pointu et spécifique à un service. C'est probablement un des éléments de réflexion qui, actuellement, devrait encore faire l'objet d'une étude pour savoir si ce programme doit être individualisé par service ou généralisé sous l'enseigne du SPO.

Voilà les éléments que je peux, aujourd'hui, apporter à vos diverses remarques.

Je crois avoir fait le tour.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Für die Fragen zur Sicherheit und Institutionen gebe ich das Wort Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich danke Ihnen für die Interventionen, namentlich Frau Brigger, Herr Dussex, Herr Rey, Herr Imstepf und Herr Chappot.

Ich nehme die Wünsche, die Sie dort formuliert haben entgegen und werde sie auch überprüfen.

Zur Rechnung nehme ich jetzt im speziellen Stellung zur Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt, denn dort kamen von Ihnen die meisten Fragen.

Ich möchte grundsätzlich einmal feststellen, dass die Dienststelle sehr gute Arbeit leistet und dass vielleicht 10 Prozent nicht ganz in Ordnung sind. So müsste ich jetzt neun Minuten reden, was sie alles gut machen und dann ein Minute was nicht geht. Aber wir sind so programmiert, dass wir eben lieber das schlechte hören und dass wir dort arbeiten möchten. So gehe ich auf diese Fragen und Bemerkungen auch ein.

Die Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt hatte vor 15 Jahren Einnahmen von 42 Millionen und heute – 2008 – hat sie Einnahmen von 71 Millionen Franken. Das heisst, die Einnahmen sind um 28 Millionen Franken gestiegen und die Ausgaben nur um 7,8 Millionen. Da kann man nicht sagen, die hätten nicht gut gearbeitet. Das ist eine gute Verwaltung, vor allem im Sinne des Kantons.

Es ist auch zu sagen, dass alle Zahlen, alle Fakten vorhanden sind. Vielleicht nicht so wie man es heute gerne wünscht, aber es ist nichts verloren gegangen weder an offenen Rechnungen noch an Möglichkeiten zur Betreuung noch zur Steuerbefreiung. Das muss hier ganz klar festgehalten werden. Alle Zahlen sind bei der Dienststelle vorhanden.

Jetzt gehe ich auf drei Punkte ein.

Es sind vor allem die nicht zurückbezahlten Beiträge. Der zweite Punkt sind die nicht eingeforderten Beiträge und das dritte die Anzahl oder die Art und Weise der Steuerbefreiungen.

Bei der Dienststelle gibt es seit 2005 ein neues Informationssystem – das heisst Cary. Seit diesem neuen Informationssystem gibt es auch eine andere Verwaltung.

Ich komme zuerst zu den Betreibungen.

Ab dem Jahr 2005 wurden Betreibungen durchgeführt. Man kann nicht sagen es wurden keine Betreibungen ausgeführt. Aber die Dienststelle stellte immer wenn jemand eine offene Rechnung hatte den Kontoauszug zu und wenn die offene Rechnung nicht bezahlt wurde, wurde das Verfahren des Entzugs der Kontrollschilder eingeleitet. Mit dieser Art der Mahnung sind sehr viele Rechnungen bezahlt worden und die Schuldeintreibung hat eine sehr hohe Zielquote erreicht. Wenn man jetzt sieht bei Gesamteinnahmen von 340 Millionen für insgesamt fünf Jahre, ist der Verlust von unbezahlten Beiträgen 0,3 Prozent, was wirklich

extrem tief ist und wenn wir sehen was die Betreibungen für einen Aufwand und Arbeit bedeuten, kann man sagen, dort ist nicht sehr viel falsch gemacht worden. Dennoch aufgrund des Berichts des Finanzinspektorats, wird die Dienststelle die Praxis ändern und man wird die Betreibungen einleiten. Es sind heute alle Massnahmen getroffen worden, um diese neu einzuleiten. Was die Fälle betrifft, die vor 2005 waren, muss man sagen, die Dienststelle hat die Zuständigkeit an die kantonale Administration für Finanzen übergeben. Die Leute wurden dort nicht betrieben. Auch das wird geändert. Die Dienststelle stellt einen Praktikanten der kantonalen Finanzadministration zur Verfügung und alle Fälle vor 2005 werden jetzt nochmals gemahnt und ab Juli 2009 wird die Betreibung eingeleitet.

Zum zweiten Punkt – automatische Rückzahlung von Gläubigersaldi

Dort gibt es auch einen Bruch. Vor 2005 wurden diese Fälle auch an die kantonale Finanzverwaltung gegeben und diese bearbeitete sie. Das ging so, dass den Leuten geschrieben wurde, dass sie einen Betrag zugute haben und dass sie die Kontonummer mitteilen sollten und dass der Betrag zurückbezahlt werde. Wenn sie sich nach zweimaligem Melden auch nicht gemeldet haben, blieb der Betrag dort und nach zehn Jahren wurde das gesamte Geld auf das Staatskonto übertragen.

Es ist zu sagen, dass bei allen Fällen – der Durchschnitt liegt bei 50 Franken – d.h. bei mehr als der Hälfte der Fälle sind dies Guthaben unter 50 Franken. Es sind zum Teil Fälle mit 1 Franken, mit 2 Franken, mit 50 Rappen und diese dann auf ein Konto zu überweisen, da muss man ein System finden, das irgendwie auch noch praxisgerecht ist.

Was die Fälle ab 2005 betrifft, da wurde ein neues Verfahren gewählt. Das haben Sie vielleicht auch selber erfahren. Wenn Sie ein Guthaben hatten wurde das bei der nächsten Motorfahrzeugsteuerrechnung abgezogen. Dort gab es auch immer wieder Fälle, die sich nicht gemeldet haben, dass sie das Geld zurück möchten. Diese Praxis wird auch geändert. Es wird ein Verfahren eingeleitet, dass alle Leute das Geld jetzt dann zurückbekommen und dass man nicht mehr das Minus-Bonussystem bei den Zahlungen vornimmt. Diese Massnahmen sind eingeleitet.

Dritte Massnahme – Steuerbefreiungen

Dort ist auch ganz klar festzuhalten, dass die komplette Liste von allen die steuerbefreit sind vorliegt. Bis Ende Jahr wird diese Liste komplettiert mit den Angaben, mit den Gründen warum sie steuerbefreit sind und wie viel das beträgt.

Alle anderen Massnahmen, die das Finanzinspektorat vorgeschlagen hat, haben wir in einer Sitzung am 9. Juni zusammen mit der Dienststelle bereinigt. Die sind inzwischen erledigt und diese drei Massnahmen der Geldrückgabe, der Schuldeintreibung und der Steuerbefreiung werden bis Ende Jahr – ich hoffe – erledigt sein oder es liegt ein Bericht vor wie die gehandhabt werden.

Zu den anderen Bemerkungen, die sie gemacht haben

Es sind eigentlich keine Fragen. Es sind alles Themen die in Bearbeitung sind im Departement und ich bitte Sie, wenn Sie dann Fragen haben, diese hier entsprechend der parlamentarischen Möglichkeiten zu stellen oder auch direkt beim Departement.

Ich danke Ihnen.

(Suite de l'examen, *séance de relevée du jeudi 18 juin 2009.*)

Développements:
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwicklungen:
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

6. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: des irrégularités couvertes au service des contributions? (09.12.2008)

(1.003 anc. 1.292)

INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: Vertuschung von Unregelmässigkeiten bei der Steuerverwaltung?

(09.12.2008) (1.003 ehem. 1.292)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette interpellation a pour objet une affaire qui semble démontrer de la part de certaines personnes une conception assez singulière de l'intérêt public.

Je ne veux pas la développer plus avant et j'attends plutôt volontiers les réponses du Conseil d'Etat aux quelques questions que nous avons posées. Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

L'interpellation pose toute une série de questions relatives au traitement d'un ancien dossier (fin 2004 – début 2005) concernant un fonctionnaire du Service cantonal des contributions.

Les réponses du Gouvernement sont les suivantes:

1. Une enquête disciplinaire a été ouverte contre l'ancien fonctionnaire par décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 2004. Cette procédure n'a pas été menée jusqu'à son terme mais a été interrompue suite à un arrangement intervenu entre les parties. Cet arrangement portait notamment sur la résiliation des rapports de service par démission du fonctionnaire concerné, qui a été acceptée par l'Etat, et par l'abandon de la procédure disciplinaire.

2. En sus de la procédure disciplinaire, une procédure administrative concernant la fin des rapports de service par le dépôt d'une démission a été menée ainsi que vu ci-dessus.

3. Le Conseil d'Etat a effectivement refusé de délier du secret de fonction trois fonctionnaires concernés par leurs missions. Les raisons à la base de cette décision ont été exposées de manière détaillée à la commission de justice dans le cadre de deux réponses, datées, l'une, du 26 juin 2008 et, l'autre, du 22 octobre 2008. Le motif essentiel était l'intérêt public qui commandait la non-divulgaration des sources d'une information.

4. S'agissant des rapports entre l'Etat et l'ancien fonctionnaire, toute la lumière a été faite. Pour le surplus, il n'appartient pas au pouvoir exécutif, ni à l'Administration d'intervenir dans le cadre d'une procédure pénale opposant deux personnes privées.

5. Le fonctionnaire concerné a effectivement commis des violations de prescriptions concernant les horaires de travail. Ces irrégularités présentaient essentiellement un caractère de droit administratif et, selon l'appréciation effectuée à l'époque, ne relevaient pas du droit pénal.

6. Vu l'appréciation, dont il vient d'être fait état au chiffre précédent, une dénonciation pénale n'a donc pas été déposée.

7. L'Etat a effectivement subi un certain préjudice en raison des irrégularités commises par le fonctionnaire concerné. L'établissement exact du dommage présentait, toutefois, d'importantes difficultés dès lors que les contrôles effectués par la société de renseignements ne portaient que sur quelques jours particuliers et ne permettaient pas d'établir avec une certitude suffisante, sur une période plus étendue, le nombre d'heures comptabilisées par le fonctionnaire et non réellement travaillées. De plus, la mise en œuvre des prétentions éventuelles de l'Etat devant, en principe, intervenir conformément à l'article 19 de la loi sur la responsabilité des procédures devant les tribunaux civils et, compte tenu de ces éléments, la conclusion d'un arrangement en tant que sanction portant sur la résiliation quasi-immédiate des rapports de service avec abandon de la procédure disciplinaire et renonciation à des prétentions en dommages et intérêts présentaient l'important avantage de la simplicité, bien entendu, de la rapidité, en permettant également de faire l'économie de procédures longues et génératrices de travail non négligeable pour les services étatiques.

En conclusion, nous pouvons confirmer que le Conseil d'Etat, de même que les divers organes qui sont intervenus dans ce dossier ont toujours agi conformément au droit ainsi qu'à l'intérêt public.

7. MOTION

du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana, Laurent Tschopp (suppl.) et Jean Rossier, concernant: pour une nouvelle loi fiscale moderne et concurrentielle (09.12.2008) (1.004 anc. 1.293)

MOTION

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana, Laurent Tschopp (Suppl.) und Jean Rossier, betreffend: für ein modernes und wettbewerbsfähiges neues Steuergesetz (09.12.2008) (1.004 ehem. 1.293)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Porcellana, PDCC:

Plus de 30 ans nous séparent de l'entrée en vigueur de la loi fiscale actuelle qui nous régit. Elle a subi, comme toute législation importante, de nombreuses retouches et adaptations puisque plus de 90 articles ont été soit abrogés, soit modifiés ou fait l'objet d'une nouvelle

teneur. De profonds changements sont intervenus, notamment dans les modèles familiaux, promotion des énergies propres, nouveaux systèmes financiers, changement de pratiques, jurisprudence, etc.

De nombreuses révisions et adaptations législatives fédérales sont entrées en vigueur.

De nombreux postulats et motions déposés depuis 2007 dans ce Parlement attendent également leur sort.

Par ailleurs, le Service cantonal des contributions procède actuellement à une refonte de son organisation ainsi que de ses structures.

Rappelons également qu'un décret fiscal, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006, arrive à échéance début 2011.

Un nouveau système d'imposition des familles nous est promis, cher au conseiller fédéral Merz qui ne cache pas sa volonté de le mettre enfin sous toit et dans un délai relativement convenable.

Une nouvelle législation sur l'amnistie en faveur des héritiers qui entre prochainement en vigueur.

Une éventuelle suppression de l'imposition de la valeur locative que le Conseil fédéral, dans un contreprojet, va mettre prochainement en consultation auprès des cantons.

L'entrée en vigueur, à nouveau confirmée cette semaine par le Conseil d'Etat, dans un délai relativement proche, d'une nouvelle RPT entre le canton et les communes ainsi que la mise en vigueur prochaine d'un nouveau système péréquation vont nous obliger à revoir de nombreuses dispositions de notre loi.

Les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Berne notamment n'ont pas hésité, malgré les projets de réforme en cours, à abroger leurs anciennes lois fiscales des années cinquante et soixante, et à voter de nouvelles lois qui sont déjà entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2001. D'autres cantons, comme le Jura et Lucerne, qui disposaient de législations plus récentes, procèdent actuellement à une révision générale de leurs législations fiscales.

Cette motion suscite, depuis sa mise à l'ordre du jour de la présente session, quelques malaises et discussions nourries. Si la voie de la motion est, certes, contraignante puisqu'elle doit être réalisée dans un délai de deux ans, l'article 139 de notre règlement prévoit que sur demande motivée, le Grand Conseil peut prolonger ce délai de deux ans au plus. Notre Gouvernement pourrait donc mettre en chantier, à l'horizon de 2013, une nouvelle loi.

Après réflexion et concertation, les motionnaires ont accepté de transformer cette motion. C'est donc sous la forme d'un **postulat** que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à donner une suite favorable à notre requête. Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass **die Motion in ein Postulat umgewandelt wird.**

Und es wird nicht bekämpft und wird somit dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

8. POSTULAT

du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant les droits politiques des mal- et non-voyants (11.12.2008) (1.005 anc. 1.296)

POSTULAT

von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend politische Rechte der Sehbehinderten und Blinden (11.12.2008) (1.005 ehem. 1.296)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

"Stabat Mater", Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, pour saluer la plupart des dames de ce Parlement, l'ancien et le nouveau encore pour certaines, qui ont cosigné ce postulat. Il apparaît que, souvent, les femmes ont plus de courage que les hommes. Elles le démontrent ici.

En demandant cette possibilité pour les non-voyants et mal-voyants, ce n'est pas faire du pathos. J'ai le privilège d'être membre du conseil général de l'Asile des aveugles qui domine notamment l'hôpital ophtalmique Jules-Gonin à Lausanne et je suis particulièrement sensible à cette problématique. Raison pour laquelle je suis intervenu.

J'aimerais, Monsieur le président, vous adresser amicalement une petite flèche, en ce sens que le postulat demandait de mettre en œuvre cela avant les élections, et quelles élections, de mars 2009. Vous avez considéré qu'il n'y avait pas urgence. Je trouve que le Bureau est souvent très frileux avec la compréhension de l'urgence et a tendance à être très peu réactif.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Le postulat n'est pas combattu. Il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. MOTION

du député Robert Sarbach (SPO) et cosignataires concernant: pour des Conseillers d'Etat à 100 pour cent – contre les doubles mandats (09.02.2009) reprise par le député German Eyer (1.008 anc. 1.299)

MOTION

von Grossrat Robert Sarbach (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: für 100-Prozent-Staatsräte – gegen Doppelmandate

(09.02.2009) übernommen von Grossrat German Eyer

(1.008 ehem. 1.299)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nennen wir das Kind beim Namen. Die vorliegende Motion trägt den Namen von alt Staatsrat und Ständerat Jean-René Fournier.

Für hundertprozentige Staatsräte gibt es mathematische, aber auch politische Argumente.

Zur Mathematik

Eine 7-Tage Woche zählt 168 Stunden. Aufgrund von Rückfragen bei ehemaligen und aktuellen Staatsräten umfasst ein Staatsratsmandat im Kanton Wallis pro Woche im Minimum 84 Stunden, d.h. im Schnitt 12 Stunden pro Tag. Von den 168 Wochenstunden verbleibt demnach noch die Hälfte davon, nämlich 84 Stunden. Ein Ständeratsjob – und auch diese Zahl wird von Ständeräten bestätigt – verlangt für Aktenstudium, Kommissionssitzungen, Plenarsitzungen und Reisezeiten mindestens 40 Stunden die Woche. Es verbleiben noch 44 Stunden die Woche, d.h. sechs Stunden pro Tag für Schlaf, Essen, Erholung, Freizeit. Und zwar Tag für Tag, jahrein, jahraus. Bei allem Respekt vor der Schaffenskraft einiger Politiker, ein solches Pensum ist rein schon mathematisch nicht zu machen.

Es gibt aber auch politische Gründe gegen Doppelmandate und die sind letztlich die entscheidenden. Seriöse politische Arbeit als Staatsrat in diesem Kanton verlangt hundertprozentige Dossierkenntnis und hundertprozentige Präsenz in den Kommissionen und hundertprozentige Präsenz in den Grossratsdebatten. Und das war in den letzten Monaten von Staatsrat und Ständerat Fournier nicht mehr zu bewältigen. In diesem konkreten Fall Fournier handelte es sich um eine relativ kurze Übergangszeit, die allenfalls noch zu überbrücken ist. Auf längere Sicht ist eine solche Situation heute nicht mehr tragbar. Weil in einer solchen Situation ohne politischen Chef die Verantwortung und die Kompetenzen je länger je mehr an die politische Verwaltung delegiert wird.

Auch wird dem Kanton Wallis ein Bärenendienst geleistet, wenn er in Bern nur halbpatzig vertreten wird.

En plus, si un politicien porte deux casquettes: une pour le Valais et l'autre pour Berne, cela peut donner des problèmes comme on l'a vu dans la discussion autour de l'aéroport de Sion.

Und schliesslich ist Ämterkumulation nichts anderes als einseitige Machtkonzentration auf ein und dieselbe Person. Und das ist und war noch nie gut für eine vielfältige und lebendige Demokratie.

Erlauben Sie mir, meine Damen und Herren, eine Schlussbemerkung.

180 Prozent verdienen kann jeder, 180 Prozent arbeiten kann niemand auf die Dauer.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat. Das Postulat wird bekämpft.

Ich erteile das Wort Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Nach Artikel 90 Absatz 5 unserer Kantonsverfassung darf grundsätzlich ein Mitglied des Staatsrates in den eidgenössischen Räten Einsitz nehmen.

Die CSPO teilt im Grundsatz die Meinung des Motionärs. In der heutigen Zeit ist die Komplexität und der Arbeitsaufwand der Dossiers im eidgenössischen Parlament enorm angestiegen und darum braucht es auch den vollen Einsatz unserer eidgenössischen Parlamentarier in Bern. Ebenfalls ist es wichtig, dass sich unsere Staatsräte voll für die Aufgaben und Problemlösungen unseres Landes einsetzen. Es ist nicht zu bezweifeln, dass ein Staatsrat als eidgenössischer Parlamentarier in Bern effizienter für unseren Kanton lobbyieren kann.

Die CSPO-Fraktion ist aber nicht einverstanden mit der Formulierung der vorliegenden Motion, indem sie ein Doppelmandat strikte ablehnt. Solange der Kanton Wallis 5 Staatsratsmandate hat, fordern diese den Amtsinhabenden ihren vollen Einsatz ab. Neue Aspekte wären zu überlegen, wenn sich der Kanton Wallis 7 Staatsratsmandate zusprechen würde. Da könnten wir uns gut vorstellen, dass ein Staatsrat im eidgenössischen Parlament Einsitz nehmen könnte. Der Kanton Schwyz hat eine wesentlich kleinere Bevölkerung als das Wallis. In einer Volksabstimmung hat es das Schwyzer Volk abgelehnt, die Zahl der sieben vollamtlichen Regierungsräte auf fünf herabzusetzen. Eine bessere Verteilung der politischen Tagesgeschäfte hat es den Mitgliedern des Schwyzer Regierungsrates erlaubt, in wichtigen schweizerischen Organen Verantwortung zu übernehmen, wie etwa bei der Finanzdirektorenkonferenz oder im Bildungsbereich. Dies führte dazu, dass der Kanton Schwyz jeweils sehr früh seine Interessenwahrung zu 100 Prozent gewährleisten konnte. Wir Walliser könnten dem Beispiel der Schwyzer folgen und ebenfalls sehr frühzeitig durch unsere Mitglieder des Staatsrates in wichtigen Geschäften unseren Interessen Gehör verschaffen und dies auch durch die Einsitznahme in den Führungsetagen wichtiger schweizerischer Organe. Im übrigen sitzen im Moment im Kanton Genf ein Grüner und im Kanton Neuenburg eine SP Staatsrätin, ebenfalls als gewählte eidgenössische Parlamentarier.

Die CSPO Fraktion ist der Meinung, dass ein vom Volk gewählter Staatsrat, welcher von den Walliser Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern in das eidgenössische Parlament gewählt wird, sein Staatsratsmandat bis zum Ende der laufenden Legislatur beibehalten darf. Allerdings soll er sich aus genannten Gründen, bei den gegenwärtigen fünf Staatsratsmandaten, als eidgenössischer Parlamentarier nicht mehr für eine weitere Periode in den Staatsrat wieder wählen lassen dürfen.

Die CSPO kann folglich aufgrund ihrer grundsätzlichen Sicht der Dinge, der vorliegenden Motion nicht zustimmen, werden uns aber weiterhin für Lösungen einsetzen, welche die beste Interessenwahrung unseres Kantons garantieren.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 75 voix contre 48 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.008 reprise par le député German Eyer.

10. MOTION

**de la commission de gestion, par son président André Quinodoz,
concernant le décret mesures structurelles (09.02.2009)
(1.009 anc. 1.300)**

MOTION

**der Geschäftsprüfungskommission, durch deren Präsidenten André
Quinodoz, betreffend das Dekret betreffend die strukturellen
Massnahmen (09.02.2009)
(1.009 ehem. 1.300)**

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Permettez-moi, au titre de coordinateur de la commission de gestion actuelle, d'entente avec son président, d'intervenir à ce point de l'ordre du jour.

La motion, déposée par le président sortant de la commission de gestion André Quinodoz en février 2009, avant le changement de législature, fait écho au rapport de la commission de gestion concernant l'avancement des mesures structurelles présenté lors de la même session.

Pour ce faire, permettez-moi de vous rappeler quelques extraits choisis des divers rapports sur les mesures structurelles qui ont occupé ce Parlement.

C'était alors que la Banque Nationale Suisse n'avait pas fortement contribué au redressement de nos finances cantonales et alors que le double frein aux dépenses et à l'endettement n'était pas encore en vigueur. Ainsi, ce Parlement se trouvait confronté à des projets de budget largement déficitaires, qu'il amendait presque à l'aveugle, jusqu'au jour où, lors de la session *extra muros* de Naters, le Parlement faillit refuser le budget. Suite à ces insuffisances chroniques de financement, le Parlement mit sur pied la commission des mesures structurelles, dont le premier rapport précisait, je cite: "Les mesures structurelles ne

sont pas une problématique nouvelle. Elles s'inscrivent dans le prolongement de l'échec de la table ronde de 2001 et découlent d'une volonté fermement exprimée par l'ancien Parlement tout au long de la législature. Elles sont l'expression de la volonté du Grand Conseil de parvenir à une gestion rigoureuse de l'Etat pour que celui-ci soit à même de relever les défis futurs. Pour les représentants de la commission mesures structurelles, les dispositions prévues dans le décret n'ont rien de révolutionnaires. L'accompagnement des mesures structurelles est nécessaire et constitue un gage de réussite."

Ainsi, Mesdames et Messieurs, conformément au décret du Grand Conseil du 14 septembre 2005 concernant ces mesures structurelles, la commission de gestion accompagne la mise en œuvre:

- a) des mesures structurelles 2005-2009, énoncées dans le présent décret;
- b) des projets structurels du Conseil d'Etat;
- c) des autres mesures structurelles acceptées sous forme d'initiatives parlementaires, motions et postulats.

A son alinéa 6, le décret précise: "La commission de gestion est informée par le Conseil d'Etat au minimum deux fois par année de l'avancement de la mise en œuvre des mesures structurelles."

Ces alinéas 5 et 6 concrétisent la nécessité d'instituer un controlling parlementaire des mesures structurelles. Par décision du 19 avril 2005, le Bureau du Grand Conseil a confié cette tâche à la commission de gestion, qui a informé ce Parlement au travers des rapports successifs qu'elle y a consacrés.

En juin 2005, la commission de gestion rencontrait certains membres de la commission mesures structurelles qui rappelèrent que l'instauration d'un véritable suivi était nécessaire au succès de ces mesures. Ceux-ci précisèrent surtout que la commission devait, cependant, être consciente qu'elle devrait toujours inciter le Conseil d'Etat à avancer, quand bien même le Conseil d'Etat jouerait sur l'usure de la commission. "Pas capona", pour reprendre la devise toute saviésanne du député Grégoire Luyet, président de cette commission. Il rappelait d'ailleurs ceci: "Le danger est réel que le Conseil d'Etat profite du changement de législature pour couler les mesures structurelles." Ne venons-nous pas d'en vivre récemment un deuxième de changement de législature et ces avertissements ne sont-ils pas toujours d'actualité!

Vous découvrez ou vous vous rappelez peut-être avec une certaine surprise, Mesdames et Messieurs les députés, que les relations entre le Gouvernement et le Parlement pouvaient parfois s'apparenter à un jeu de poker-menteur. Le Parlement a été notamment brillamment défendu par le député... Maurice Tornay.

Pour poursuivre sa mission d'accompagner les mesures structurelles et de par le retard pris dans certains processus, la commission de gestion souhaitait demander par la présente motion que le Parlement prolonge la durée de validité de ce décret. Or, la possibilité de prolonger ce décret au-delà de sa durée de validité ne semble pas expressément prévue par les dispositifs législatifs relatifs à notre fonctionnement.

Il faut rappeler ici que, fait exceptionnel, ce décret est bel et bien l'émanation du Parlement par sa commission de gestion et non pas du Gouvernement. La tentation était pourtant grande de demander au Conseil d'Etat d'en proposer une version allégée lors d'une de nos sessions prochaines. Il aurait ainsi, fort à propos, pu me répondre que n'étant pas l'auteur

du premier, il lui serait fort difficile de reprendre à son compte la responsabilité de la rédaction du suivant, surtout dans la mesure où l'outil s'avère avant tout être un instrument relativement contraignant, permettant au Parlement d'activer ou de motiver l'action gouvernementale.

Un nouveau décret sera, par conséquent, proposé par la commission de gestion, le Conseil d'Etat entendu. Ce nouveau décret actualisé devra donner à cette commission la légitimité et la base légale lui permettant de poursuivre et d'assurer le suivi parlementaire des mesures structurelles jusqu'au terme du processus de désenchevêtrement des tâches canton-communes.

Je rappelle, de plus, que ce décret est la base légale actuelle permettant, dans le sens de la commission des finances, d'obtenir du Conseil d'Etat, lors du budget, un rapport particulier. Il s'agit – vous l'aurez reconnu – du rapport concernant les augmentations excédant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation dans les domaines suivants:

- les dépenses du personnel,
- les dépenses générales et
- certaines subventions de fonctionnement.

Une motion allant dans ce sens a été soutenue lors de la session passée par le président de la commission des finances. Elle pourrait trouver sa réalisation dans le cadre de celle-ci.

Merci de votre attention et de votre collaboration, Monsieur le conseiller d'Etat.

Merci, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir soutenir cette motion et le décret des mesures structurelles bis qui en découlera selon les formes parlementaires qui seront établies en collaboration avec le Service parlementaire. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue. Elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

11. POSTULAT

du groupe GRL, par le député (suppl.) Marcel Delasoie, concernant le plan de relance: associer les communes! (09.02.2009) (1.010 anc. 1.301)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel Delasoie, betreffend Wiederankurbelungsprogramm: Einbezug der Gemeinden (09.02.2009) (1.010 ehem. 1.301)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le texte est très clair, mais j'aimerais juste rappeler que ce postulat ne coûte rien et qu'il est complémentaire au programme cantonal de soutien à l'économie.

Il est une bonne base d'estimation qui devrait donner du poids, si nécessaire, aux futurs montants qui pourraient être octroyés dans les prochains budgets soutenant le plan de relance anticyclique.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft. Ich erteile das Wort Herrn Grossrat Urs Kuonen.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Für die Wiederankurbelung der Wirtschaft werden zurzeit Ideen geboren, welche den Sinn und Zweck nicht mehr erfüllen. Bei diesem Postulat geht es darum, dass der Kanton die Gemeinden ins Wiederankurbelungsprogramm mit einbezieht und so mit in die Verantwortung nimmt. Es sollen rasche Entscheide getroffen und die Verfahren abgekürzt werden.

Mit der neuen Regionalpolitik ist ein Instrument zur Evaluation der Projekte geschaffen worden. Eine Kooperation Kanton/Gemeinde mit einem Steuerungsausschuss, der die Machbarkeit der Projekte prüft, ist somit nicht erforderlich.

Die Verantwortung sollte hier klar nur bei einer Instanz bleiben und somit dem Staatsrat und der neuen Regionalpolitik das Vertrauen geschenkt werden. Alle zusätzlich eingeführten Instanzen sind für die Wiederankurbelung der Wirtschaft hinderlich.

Ich frage Sie deshalb: Ist dieses Postulat sinnvoll und erfüllt es den Zweck der Wiederankurbelung der Wirtschaft? Ich glaube nein und finde, dass die vom Staatsrat ins Leben gerufene Regionalpolitik in die richtige Richtung geht und somit sich diese zusätzlichen Massnahmen erübrigen.

Aus den genannten Gründen schlage ich, werte Kolleginnen und Kollegen, im Namen der CVPO die Ablehnung dieses Postulates vor.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung über dieses Postulat.

(...)

(Résultat du vote: 58 oui – 58 non – 5 abstentions.)

Es ist das erste Mal, dass ich eine so wichtige Entscheidung treffen kann.

Ich entscheide mich für "nein".

Par 59 voix contre 58 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.010 du député (suppl.) Marcel Delasoie.

Somit ist das Postulat abgelehnt.

**12. POSTULAT
du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant
les bonus des banques et le canton du Valais (09.02.2009) (1.011 anc.
1.303)**

**POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann,
betreffend Banken-Boni und der Kanton Wallis (09.02.2009)
(1.011 ehem. 1.303)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Das Thema ist nach wie vor topaktuell, obwohl vor allem die Bonuszahlungen der UBS für Unmut und Unverständnis sorgten. Ja, es wurde gar von einem unhaltbaren Affront gegenüber den Steuerzahlenden gesprochen. Die Unzufriedenheit wuchs überall. "Masslosigkeit" kann als das Wort des Jahres bezeichnet werden und trotzdem tun sich sowohl die FINMA als auch die eidgenössischen Räte schwer mit diesem Thema, wie die Revision des Aktienrechts zeigt. Die wirtschaftliche Rezession vermag dagegen ebenfalls nichts auszurichten. Wie die Medienmitteilungen zeigten, geht das Lohnkartell weiter.

Die CSPO-Fraktion ist ganz klar der Auffassung, dass es nicht angeht, dass Institutionen, die öffentliche Unterstützung erhalten, Boni bezahlen. Ein Engagement des Staatsrats wäre wünschenswert gewesen, da jedoch die Form der vorliegenden Intervention umstritten ist, **ziehe ich das Postulat zurück.**

Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Wir gehen weiter zu Punkt 13 unserer Tagesordnung.

**13. POSTULAT
du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.),
German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.),
concernant la lisibilité du compte et du budget grâce à des indicateurs
comparables (12.02.2009) (1.012 anc. 1.304)**

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Lesbarkeit der Rechnung und des Budgets durch vergleichbare Indikatoren (12.02.2009) (1.012 ehem. 1.304)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Dieses Postulat ist zurückgezogen worden.

14. POSTULAT

de la députation GRL du district de Sierre, par le député René Constantin, et cosignataires concernant la réduction du nombre d'élus au Parlement valaisan (12.02.2009) (1.013 anc. 1.306)

POSTULAT

der GRL-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch Grossrat René Constantin, und Mitunterzeichnenden betreffend Reduktion der Anzahl Abgeordnete im Walliser Parlament (12.02.2009) (1.013 ehem. 1.306)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin, PLR:

Vous voici donc, Mesdames et Messieurs, face à un postulat d'élus et d'anciens élus libéraux-radicaux, ce postulat ayant été déposé durant la dernière session de l'ancienne législature, qui vise à connaître l'avis du Conseil d'Etat quant à l'opportunité ou non d'une réforme de l'article 84 de la Constitution.

Les signataires souhaitent susciter le débat sur deux aspects ayant trait au mode d'élection et au nombre d'élus du Grand Conseil.

Premier aspect évoqué: est-ce nécessaire de débattre sur une éventuelle refonte des circonscriptions électorales? A notre humble avis, oui. Nous constatons que, actuellement, ces circonscriptions ne sont pas homogènes. Certaines comptent 18 sièges, d'autres seulement 2 sièges. Certaines permettent l'application d'un véritable système proportionnel – système soit-dit en passant que nous tous ici défendons pour ce qui concerne l'élection du Parlement –, mais d'autres circonscriptions, en exigeant des forces politiques l'obtention de 33% des suffrages pour espérer être représenté, appliquent, dans les faits, un véritable système majoritaire. Certains collègues argueront peut-être, tout à l'heure, qui sait, qu'un tel découpage

garantit une saine représentation des régions – encore faut-il s'entendre sur le mot "régions". Mais, il n'en demeure pas moins que certaines circonscriptions comptent aujourd'hui seulement 3'000 habitants, soit à peu près la moitié d'un village comme Fully ou Collombey. N'y a-t-il pas, dès lors, nécessité de revoir ce découpage?

Quant au deuxième aspect évoqué par ce postulat, nous aimerions aborder la question du nombre d'élus au Parlement. Est-il opportun de réduire le nombre d'élus au Parlement? Voilà la question que nous aimerions poser au Conseil d'Etat. Il n'y a dans ce texte, vous nous l'accorderez, aucune exigence formulée – ce n'est pas ici une motion, que l'on se comprenne bien –, mais un simple souhait: qu'une réponse soit donnée à cette question. Mais pourquoi donc demander l'avis du Conseil d'Etat, se diront certains? Non pas parce que plusieurs cantons, dont nos proches voisins, ont déjà entrepris des réformes et ont opté pour une réduction du nombre de parlementaires, non, car comparaison n'est pas toujours raison. Mais, tout simplement, parce que nous sommes plusieurs à penser qu'un nombre d'élus trop élevé dilue les responsabilités de chacune et chacun et influe négativement sur notre efficacité à traiter de la meilleure manière qui soit les dossiers présentés. 260 élus! Hormis la représentation dans les commissions permanentes, je vous rappelle que député et député-suppléant, dont nous défendons ici aussi la valorisation, ne font plus qu'un. Il suffit de voir la composition des commissions thématiques et les nominations dans les commissions ad hoc pour pouvoir l'affirmer. 260 élus pour le Valais, disais-je, c'est tout de même plus que les deux Chambres réunies du Parlement, soit l'Assemblée fédérale *in corpore* chargée de traiter les affaires du pays.

Je vais terminer cet argumentaire en vous citant quelques chiffres, fort intéressants, tirés des statistiques établies par le Service parlementaire, que nous remercions au passage pour la qualité du travail effectué depuis de nombreuses années déjà. Ces chiffres concernent l'évolution des professions représentées au Grand Conseil. Vous avez tous certainement découvert ce fameux tableau sis sur le site Internet.

En 2001, il y avait 25 directeurs, administrateurs ou managers qui siégeaient au Grand Conseil. Ils ne sont plus que 8 aujourd'hui.

En 2001, il y avait 25 entrepreneurs, hôteliers, commerçants. Il en demeure 13 aujourd'hui.

En 2001, il y avait 23 économistes, comptables ou cadres fiduciaires. Il n'en reste plus que 12 aujourd'hui.

Nous constatons avec amertume que ces personnes, à la tête de PME ou cadres d'entreprise ayant des compétences élevées en matière de gestion financière, de gestion économique ou de gestion de personnel, ces personnes-là, Mesdames et Messieurs, fuient le Parlement.

Ce constat ne vous interpelle-t-il pas?

Il serait intéressant, à notre avis, d'en connaître les causes et faire en sorte de remédier à cet état de fait, car un Parlement a besoin d'une implication forte de cette frange de la population.

A relever tout de même que, au niveau des enseignants, en 2001, nous étions 33. Aujourd'hui, nous sommes 40. Et je prends les paris avec quiconque dans cette salle pour affirmer que leur nombre sera encore plus élevé en 2013. Quelles sont les causes d'une si forte représentation? J'imagine déjà les réponses piquantes de certains..., mais, au-delà des clichés,

Mesdames et Messieurs, quelle explication donnez-vous à cette évolution? Est-elle véritablement saine? Même si je suis fier d'appartenir à cette corporation et convaincu que notre droit de siéger doit être maintenu, j'ose affirmer ici qu'une trop forte représentation d'un même corps de métier, en l'occurrence le nôtre, n'est pas sain pour la république. La représentativité des professions au sein du Parlement est déficiente. Un seul autre mode de travail, une valorisation de la fonction pourront pallier ces faiblesses.

260 élus, disions-nous, c'est un nombre élevé... et pourtant ils n'étaient que 9 à siéger sur les 13 membres de la commission lors du vote final concernant la création d'un fonds de 50 millions pour la relance économique!

Pardonnez-nous d'insister, mais peut-on vraiment se priver d'un débat sur le fonctionnement du Parlement? Il vous appartient de le juger.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat sich eingehend mit den nächsten zwei Postulaten auseinandergesetzt und empfiehlt dem Postulanten aus triftigen Gründen diese Postulate zurückzuziehen. Wir haben für die Legislatur 2009 bis 2012 Traktanden im Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit und hier zuoberst steht "Abänderung der Kantonsverfassung, Bezirksordnung und verfassungsmässige Regionen". Des weiteren ist traktandiert in dieser Legislatur "Gesetz über Bezirksordnung und das Präfektenstatut".

Sie sehen, dass Sie in dieser Legislatur genügend und ausführlich zu diesem Thema debattieren können. Des weiteren gehen wir davon aus, dass unser Staatsrat, unser neuer Staatsrat sich diesem Thema annehmen wird und bereits in dieser Legislatur dahingehend Vorschläge unterbreiten wird. Sie sehen, Sie rennen halboffene Türen ein und es hat keinen Grund, dass man mit einem Postulat solche fundamentale verfassungsmässig wesentliche Änderungen einbringt.

Des weiteren haben wir vernommen, dass die Minderheitsparteien eine Volksinitiative in diesem Punkt ebenfalls starten wollen. Wir glauben, dass eine Volksinitiative besser geeignet ist solche grundlegenden Verfassungsänderungen dem Volk näher zu bringen und breite Bevölkerungsschichten können sich in diesem Thema mit dieser Volksinitiative auseinandersetzen.

Als Vertreter eines kleinen Bezirks erlaube ich mir aber doch inhaltlich auf dieses Postulat – es hat den Wert dazu – einzugehen.

Dieses Postulat kommt unter dem Deckmantel der Effizienz und Konsistenz, hat aber das offenkundige Ziel, Veränderungen der Wahlkreise herbeizuführen. Mit anderen Worten

will man Niederlagen an der Wahlurne mit Strukturänderungen möglichst verhindern. Die vorgeschobenen Motive der Effizienzsteigerung kann man mit Blick auf den eigentlichen Postulatsinhalt gar nicht mehr ernst nehmen.

Ich gehe davon aus, dass jeder Grossrat in diesem Saal seine Aufgabe effizient und mit ganzer Kraft wahrnimmt. Eine Reduktion der Grossräte und der Suppleanten würde die Aufgabenbelastung für die einzelnen Grossräte noch steigern. Ich sehe nicht, wie Sie zusätzliche Unternehmer und Selbständigerwerbende in diesen Grossen Rat hinein bringen, wenn Sie die Aufgaben der Grossräte vergrössern.

Wir haben eine solche Tendenz bereits beim Parlament im Kanton Zürich. Dort wurde der Grosse Rat reduziert. Sie können mir glauben, dort ist jetzt der Grosse Rat zu einem halbprofessionellen Betrieb umfunktioniert worden. Wollen wir das im Kanton Wallis? Ich glaube, nein.

Des weiteren – die Grösse des Grossen Rates im schweizerischen Vergleich ist absolut im Mittelfeld. Wir haben 15 Grossräte von 15 Kantonen, die im Verhältnis zu ihrer Bevölkerung mehr Grossräte aufweisen als wir. Kleiner Vergleich: der Kanton Jura hat 60 Grossräte, die im Schnitt 1'151 Personen verkörpern, der Kanton Neuenburg hat 115 Grossräte, die 1'460 Personen vertreten und der Kanton Freiburg, der eine Reduktion vorgenommen hat, hat 110 Grossräte, die 2'276 Personen vertreten, der Kanton Wallis hat 130 Grossräte und 300'000 Einwohner und vertritt zirka im schnitt 2'292 Personen.

Wenn man schon von Effizienz spricht, vermisse ich Vorschläge zur Steigerung der Effizienz im Ausbau des Parlamentsbetriebs und der Dienstleistungen, in der Zurverfügungstellung von Laptops für die einzelnen Grossräte. Und ich kann Ihnen sagen, ich bin ein schlanker Grossrat, aber ich war auch ein wenig beeindruckt durch die engen Platzverhältnisse in diesem Grossen Rat.

Braucht es einen kleineren Grossen Rat? Nein, ich glaube, es braucht einen grösseren Grossratssaal. Es ist offensichtlich, dass mit dem Postulat nicht mehr Effizienz, sondern ein grösserer politischer Wahlerfolg erstrebt wird. Das offenkundige Ziel des Postulats ist nicht eine Effizienzsteigerung – sondern viel problematischer – eine Änderung von Artikel 84 der Kantonsverfassung und zwar eine Veränderung der Wahlkreise zu Lasten der kleineren Bezirke, weshalb ich ausführlich das Wort ergreife.

Die Bezirke und damit die Wahlkreise im Kanton Wallis sind historisch gewachsen und haben sich in den letzten Jahrhunderten – meines Erachtens – bewährt. Sie sind demokratisch legitimiert und auch rechtlich abgestützt. Das Bundesgericht hat in seinem Entscheid 2004 ausdrücklich festgehalten, dass die Wahlkreisorganisation des Kantons Wallis den einschlägigen verfassungsmässigen Normen entspricht. Es hält wörtlich folgendes fest:

Eine auf der historischen Gebietsorganisation beruhende Einteilung in verschieden grosse Wahlkreise, hält vor der Wahlrechtsgleichzeit stand, wenn die kleinen Wahlkreise – zu denen gehöre ich als Vertreter – aus historischen, föderalistischen, ethnischen oder religiösen Gründen Einheiten bilden.

Dabei geht es nicht um den Schutz der politischen Minderheitsparteien, sondern um den Schutz der regionalen Minderheiten...

(Der Präsident: Entschuldigung, würden Sie bitte zum Schluss kommen. Wir haben in unserem Reglement eine Zeitlimite und die ist einzuhalten, danke schön.)

Es wirft ein sehr schlechtes Licht auf einen Randkanton, wenn er den Schutz der eigenen regionalen Minderheiten nicht wahrnimmt und über Aushebelung der Kantonsverfassung diese an den Rand zu drängen versucht.

Ich bitte Sie – als Vertreter eines kleinen Bezirks – diese Postulate zurückzuziehen.

Danke.

Ich entschuldige mich für die Zeitüberschreitung.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si je prends la parole pour soutenir ce postulat, ce n'est pas parce que j'avais fait la même proposition en commission en 2000 pour le groupe socialiste, mais parce que le groupe ADG actuel y voit une démarche simplement de bon sens.

Je suis surpris et nous sommes surpris de l'opposition à ce postulat. En effet, que demande ce postulat? Simplement d'étudier l'opportunité d'une refonte totale de l'article 84 de la Constitution cantonale. Or, mon préopinant a montré qu'à lui seul, il avait déjà fait l'analyse que seul le Parlement ou le Conseil d'Etat en l'occurrence par ce postulat devrait faire de manière exhaustive pour pouvoir vraiment examiner ce point.

Il est important que le Grand Conseil saisisse cette opportunité de mener une réflexion globale et en profondeur sur le fonctionnement et la composition du Parlement.

Je tiens à préciser ici que le postulat ne traite pas du tout de la question des districts, si question devait se poser, mais bien de la question indirectement des circonscriptions électorales.

La famille démocrate-chrétienne a annoncé, à plusieurs reprises, mener depuis plusieurs années, une réflexion globale, importante, sur ce thème.

Alors, pourquoi ne pas mettre toutes les forces en commun et travailler ensemble à l'adaptation, à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de notre Parlement?

Repenser le système dans une période sans échéance électorale nous paraît totalement adéquat.

Le groupe ADG insiste sur l'évidence qu'envisager une réduction du nombre d'élus au Grand Conseil implique une réflexion de fond sur les cercles électoraux ainsi que sur une valorisation et une professionnalisation partielle de la fonction de député et de député-suppléant.

Dans ce sens et à défaut d'une révision totale de la Constitution, qui permettrait une véritable vision globale et d'avenir pour le Valais, dans le respect de la politique des petits pas voulue par la majorité démocrate-chrétienne, le groupe ADG soutient et vous invite, Chères et Chers collègues, à soutenir ce postulat.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je sais que l'apéro, fort appétissant, nous attend; j'essaierai d'être bref.

Pour vous dire que je m'exprime à titre personnel; n'ayez crainte, la cohésion au sein du groupe est parfaite et je n'aurai pas le privilège de subir l'ostracisme. Jamais je ne serai mis à la même enseigne que Périclès.

Lors de l'examen par la commission Luyet, dans le cadre d'une initiative parlementaire, je le précise bien, l'idée de reconsidérer le nombre de députés et de suppléants a été rejetée par 64 voix contre 44.

Nous devons ici prendre en considération le fait qu'il s'agit d'une question pertinente, d'une question intelligente. Ce n'est pas le monopole ou l'apanage d'un groupe politique; c'est une question qui nous concerne nous tous ici.

En venant avec un postulat qui, selon la définition, est une demande au Conseil d'Etat d'étudier une question, je trouve que c'est une démarche tout à fait raisonnable et sage qui devrait trouver l'agrément du Parlement.

Notre collègue Beat Rieder se trompe de registre, d'une part. Il ne fait pas la distinction et la compréhension d'un postulat. Un postulat est un vœu et rien de plus. Et puis autre chose déjà en toile de fond, il pense à des projections égoïstes électoralistes. Ce n'est pas le but, car vous devez savoir, Mesdames et Messieurs les majoritaires, que la vocation de tout majoritaire est de devenir un jour minoritaire.

Alors, essayons de nous élever au-dessus de ces contingences électoralistes. Trouvons la meilleure solution pour ce canton.

La demande de postulat nous amène à réfléchir, à étudier; ça ne signifie pas que, en fin de compte, on dira oui ou on dira non, mais en tout cas l'étude aura été menée.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, j'incite ce Parlement à accepter ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le député René Constantin, vous avez maintenant la parole.

M. le député René Constantin, PLR:

Monsieur le président, je suis un petit peu mal pris parce que je considère que ce débat est indispensable, mais je sais, par contre, que s'il y a un refus, s'il y a un vote négatif de ce Parlement, cela signifiera que pour les quatre ans qui viennent nous ne pourrons plus plancher sur l'article 84 de la Constitution.

Et cela m'embête énormément parce que j'estime, avec les cosignataires, que c'est un débat fondamental.

De ce fait, je retire, devant le fait que je ne sais pas comment l'UDC ou le PDC du Centre..., je suis dans l'obligation de retirer, mais je vous promets qu'on reviendra à charge.

Je retire donc ce postulat parce qu'on ne peut pas se permettre de perdre ce débat-là.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Also, **das Postulat wird zurückgezogen** und somit erübrigen sich weitere Diskussionen über dieses Postulat.

15. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant
l'organisation territoriale du canton du Valais (10.02.2009)
(1.015 anc. 4.010/4.143)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo Resenterra, betreffend
territoriale Organisation des Kantons Wallis (10.02.2009)
(1.015 ehem. 4.010/4.143)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

J'aimerais vous rappeler quelques éléments qui m'ont amené à déposer ce postulat.

Ce thème de la réforme constitutionnelle concernant le régime des districts et des régions n'est pas nouveau, certes, mais le temps passe. A l'orée du troisième millénaire, ce Parlement a débattu sur l'opportunité d'une réforme constitutionnelle le 14 mars 2000 et cela en suivant la procédure de modification de la Constitution. Les modifications concernaient les articles 26, 59, 66, 67 et 68. Le Grand Conseil était entré en matière à l'unanimité moins 6 abstentions.

Lorsque le Conseil d'Etat est arrivé avec un projet de réforme en mai 2005 devant le Parlement, ce projet a été rejeté et renvoyé pour des études complémentaires.

Depuis, rien; ce qui revient à dire qu'en presque 10 ans, nous n'avons pas avancé.

Je suis convaincu aujourd'hui que nous ne pouvons plus occulter le débat sur les réformes.

Contrairement à ce que pensent d'autres groupes politiques, nous ne voulons pas sacrifier notre bannière étoilée sur l'autel du profit politique et du changement à tout prix. Notre démarche est focalisée sur les choix stratégiques qui doivent amener le Valais à une gestion moderne et adaptée à notre mode de vie.

Il faut, cependant, garder à l'esprit qu'une réforme constitutionnelle est longue, très longue. Le processus est aussi difficile à assumer pour le politique qu'il l'est dans l'esprit de chaque citoyen.

Lors de la dernière législature, les lois votées et adoptées par le Parlement ont clairement mis en évidence le manque de structures adaptées à une conduite moderne digne du XXI^e siècle. Chaque loi définit ses régions, son système propre et sa gouvernance sans aucun souci de cohérence.

Nous devons être capables de définir clairement le rôle d'une région, le rôle d'un district et de définir le fonctionnement de ces ensembles. Il va de soi qu'une délégation de compétences et une certaine autonomie devraient accompagner ces réformes.

Sur ce point, M. l'ancien conseiller d'Etat Jean-René Fournier déclarait, il y a peu dans les colonnes du Nouvelliste: "Mon plus grand regret sur mes 12 ans de Gouvernement est de ne pas avoir réussi à faire passer cette réforme."

Nouveau Parlement, nouveau Gouvernement, cela devrait nous permettre de reprendre ce dossier, d'en débattre et de proposer des alternatives sur le fonctionnement des institutions valaisannes.

Je vous demande donc de soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Auch zu diesem Postulat hat sich die CVPO Gedanken gemacht und sie empfiehlt auch diesem Postulanten das Postulat, wenn es auch berechtigte Anliegen hat, zurückzuziehen.

Auch dieses Postulat wird in der Legislatur 2009 – 2012 eingehend diskutiert werden. Das Legislaturprogramm sieht unter Ziffer 6 das Gesetz über die Bezirksordnung und das Präfektenstatut einer genauen Überprüfung nach.

Ich gehe wiederum davon aus, dass der Staatsrat auch diesen Punkt eingehend studieren wird und entsprechende Vorschläge unterbreitet.

Aber weil ich immer noch aus einem kleinen Bezirk stamme, muss ich noch einmal meine Argumente vorbringen. Ziel dieses Postulats ist es offenkundig kleinere Bezirke aufzulösen und den Randregionen innerhalb dieses Randkantons ihr politisches Gewicht zu nehmen. Die historisch gewachsene Aufteilung der Bezirke des Kantons Wallis hat bislang eine ausgewogene Verteilung in den politischen Strukturen des Kantons Wallis zwischen grossen und kleinen Bezirken bewirkt.

Wenn wir etwas aus dem 21. Jahrhundert gelernt haben, ist es nämlich das, dass vor allem grosse moderne Strukturen unversehens zusammenbrechen und ihre Funktion nicht erfüllen. Wenn Sie die Wirtschaftszeitungen des letzten Jahres studiert haben, haben Sie das im Bankensektor eingehend nachvollziehen können. Eine Modernisierung ohne Abschaffung der Bezirke und Wahlkreise ist durchaus möglich. Ich war noch nicht im Grossen Rat, aber Sie haben in der letzten Legislatur die neuen Wirtschaftsregionen im Kanton Wallis eingeführt. Und zwar haben Sie drei Wirtschaftsregionen gemacht, eine für das Unterwallis, eine für das Mittelwallis und eine für das Oberwallis. Und Sie haben dazu weder die Bezirke noch die Wahlkreise abändern müssen. Sie haben die besten Argumente geliefert, dass es die Abschaffung der kleinen Bezirke gar nicht braucht.

Auf Bundesebene wird ebenfalls über Abschaffungen und Strukturreformen diskutiert. Dort diskutiert man über die Abschaffung des Ständerats und das wiederum würde unserem Randkanton wahrscheinlich nicht so gut bekommen. Hier sind nämlich die Randkantone wie das Wallis darauf angewiesen, dass sie mit ihren Minderheiten angemessen vertreten sind. Und mit zwei Ständeräten, die im Parlament vertreten sind, obwohl der Kanton Zürich bevölkerungsmässig 20 Ständeräte zugute hätte.

Wenn man diesem Postulat nachgibt, so sendet man ein verheerendes Signal von einem Randkanton aus, nämlich dass man in einem Randkanton die Randregionen machtpolitisch zurück binden will, das gleiche aber auf Bundesebene nicht erwünscht ist. Eine solche Politik ist doppelzünftig und widerspricht dem föderalistischen Geist. Übrigens, ein föderalistischer Geist, der massgebend durch die FDP geprägt wurde.

Ich empfehle auch diesem Postulanten das Postulat zurückzuziehen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je pourrais encore admettre de retirer ce postulat pour autant que le Conseil d'Etat s'engage à remettre devant le Parlement ce projet de réforme, réforme qui est retournée au Conseil d'Etat par ce même Parlement.

Encore une fois, si vous n'étiez pas là en 2000, le débat sur l'opportunité a eu lieu; il a été accepté par le Parlement. Le Parlement, en première lecture, a renvoyé au Gouvernement le projet. Donc, ce projet doit revenir devant le Parlement.

Moi, j'attends simplement.

Si M. le conseiller d'Etat veut bien nous dire que cela reviendra durant cette législature, je retire le postulat en lui faisant confiance. Je n'ai aucun souci.

Mais, dans le cas contraire, je demande le vote sur ce postulat.

Der Präsident:

Ich gebe das Wort Herrn Staatsrat Maurice Tornay für die Beantwortung Ihrer Frage.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Evidemment qu'il appartient à ce Parlement de savoir quelles sont les règles qu'il entend appliquer. C'est pour cela que c'est M. le président qui doit me donner la parole et pas moi qui dois la demander.

Tout simplement pour vous dire que vous allez assumer vos responsabilités et le Gouvernement, en fonction de ce que vous allez décider, donnera suite à la décision que vous allez prendre.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

L'auteur du postulat demande le vote.

Also die Abstimmung wird verlangt über dieses Postulat.

Par 57 voix contre 16 et 49 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.015 du député Aldo Resenterra.

16. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.), concernant Avenir du Valais III – mise sur pied d'une commission pour l'évaluation de la politique publique (12.02.2009) (1.016 anc. 4.012/4.145)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis III – Einsetzung einer Kommission für die Evaluation der öffentlichen Politik (12.02.2009) (1.016 ehem. 4.012/4.145)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Zurückgezogen / retiré (cf. Intervention de M. le président Gilbert Loretan *au début de la séance de relevée du jeudi 18 juin 2009.*)

Der Präsident:

Wir unterbrechen jetzt im Einverständnis mit Herrn Staatsrat Tornay die Sitzung. Das Traktandum 17 werden wir dann am Nachmittag weiterführen. Der Sitzungsbeginn ist 14.30 Uhr.

Aber bevor ich Sie jetzt hier entlasse aus diesem Saal, gebe ich das Wort unserem geschätzten 2. Vizepräsidenten Jean-Albert Ferrez.

M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB:

Il y a des traditions que l'on a beaucoup de plaisir à faire perdurer dont celle qui veut que la commune du nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil offre à ce Parlement un apéritif pré-estival fait partie.

Si elle n'est plus que la deuxième plus grande commune suisse du monde, ma commune de Bagnes n'en demeure pas moins un vivier de dynamisme et de leadership pour sa région. S'il ne fallait prendre qu'un seul exemple aujourd'hui, c'est bien évidemment l'organisation d'une étape du Tour de France du 19 au 21 juillet que l'on retiendrait. Je vous

remercie, en mon nom personnel et au nom de la commune de Bagnes, de la décision unanime que vous avez prise tout à l'heure d'accorder un montant de 460'000 francs à cette organisation. Il me plaît de préciser que la commune de Bagnes elle-même met un montant conséquent à disposition de ce comité d'organisation sous la forme d'une contribution financière mais également de prestations, et ce à hauteur de plus d'un million de francs.

Une très forte délégation des autorités communales nous suit depuis quelques minutes depuis la tribune, emmenée par son président Christophe Dumoulin et sa vice-présidente Raymonde Selz, et se réjouit de vous rencontrer et de partager un moment d'amitié avec vous autour de la petite agape qui est prévue dans la salle des pas perdus, qui a été préparée par Claude-Alain Besse, Restaurant le Sonalon à Verbier, et Olivier Valotton, Restaurant l'Olivier à Martigny. Vous voyez que la collaboration interrégionale est déjà en marche à ce niveau-là. Je les remercie toutes et tous pour l'organisation de cette manifestation et vous souhaite un très bon appétit.

Merci.

(Applaudissements)

La séance est levée à 12 h 30.

Séance de relevée du jeudi 18 juin 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 30.

Ordre du jour:

1. Rapport concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais
Bericht über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis

Lecture

2. Décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie

Lesung

Dekret betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft

Lecture

3. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM

Lesung

Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM

Entrée en matière

4. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

Eintretensdebatte

Beschluss zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft

5. **Compte 2008, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2008**

Département de l'économie et du territoire (DET)

Rechnung 2008 und Verwaltungsbericht 2008

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

6. Motion des députés Jean **ROSSIER** et Jacques-Roland **COUDRAY** ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151)
Motion der Grossräte Jean **ROSSIER** und Jacques-Roland **COUDRAY** sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151)
7. Postulat des députés André **QUINODOZ** (PDCC), Pascal **REY** (PDCC) et Viviane **ZEHNDER** (PDCB) concernant les crédits LIM cantonaux soumis au Parlement (09.12.2008) (4.005 anc. 4.138)
Postulat der Grossräte André **QUINODOZ** (PDCC), Pascal **REY** (PDCC) und von Grossrätin Viviane **ZEHNDER** (PDCB) betreffend Unterbreitung der kantonalen IH-Darlehen (09.12.2008) (4.005 ehem. 4.138)
8. Interpellation du député Gabriel **LUISIER** (PDCB) concernant la limitation des résidences secondaires (09.12.2008) (4.006 anc. 4.139)
Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** (PDCB) betreffend Beschränkung der Zweitwohnungen (09.12.2008) (4.006 ehem. 4.139)
9. Motion du groupe PDCB, par la députée Viviane **ZEHNDER**, concernant la modification des valeurs liées à la procédure "de gré à gré" appliquée aux marchés de service de Type II (09.02.2009) **reprise par le député Nicolas Voide** (4.008 anc. 4.141)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Viviane **ZEHNDER**, betreffend Änderung der Beträge im Zusammenhang mit dem "freihändigen" Verfahren bei Dienstleistungsaufträgen vom Typ II (09.02.2009) **übernommen von Grossrat Nicolas Voide** (4.008 ehem. 4.141)
10. Postulat du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant des places de travail sûres – des existences sûres (09.02.2009) (4.009 anc. 4.142)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend sichere Arbeitsplätze – sichere Existenzen (09.02.2009) (4.009 ehem. 4.142)
11. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant le retour au bon sens dans les marchés publics (11.02.2009) (4.011 anc. 4.144)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Rückkehr zum gesunden Menschenverstand beim öffentlichen Beschaffungswesen (11.02.2009) (4.011 ehem. 4.144)

Der Präsident:

Ich bitte Sie Platz zu nehmen, damit wir den Nachmittag beginnen können.

Bevor wir zu den Traktanden übergehen, möchte ich an dieser Stelle der Gemeinde Bagnes unter der Präsidentschaft von Christophe Dumoulin sowie unserem Kollegen Jean-Albert Ferrez danken für das reichhaltige Aperó, das wir von der Gemeinde Bagnes offeriert erhalten haben. Unsererseits wünschen wir dann Ihnen auch viel Erfolg bei der Organisation des Etappenziels der Tour de France in Verbier.

Herzlichen Dank an die Gemeinde Bagnes.

(Applaus)

Bevor wir zu Traktandum 1 des heutigen Nachmittagprogramms schreiten, noch einen Hinweis. Trotz der Hitze und das Verständnis, dass man sich ausreichend mit Flüssigkeit versorgen sollte, ist es hier im Saal untersagt, Getränke, Gläser oder Getränkeflaschen aufzustellen. Das stört dann unsere Elektronik. Bei einem Zwischenfall haben wir dann keine elektronischen Möglichkeiten unsere Arbeit weiterzuführen. Vor unserem Saal steht Ihnen ein Getränkeautomat zur Verfügung. Ich bitte dies zu respektieren.

Weiter haben wir noch das Traktandum 16 des heutigen Morgens – das haben wir nicht behandelt. Es geht um das Postulat 1.016. Dieses Postulat wurde zurückgezogen.

Somit können wir jetzt übergehen zum Bericht über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis.

**1. Rapport
concernant l'exercice 2008 du Réseau Santé Valais
Bericht
über das Geschäftsjahr 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration
Président: Jérôme Buttet / Rapporteur: Gilbert Monney, suppl.*

Discussion générale:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Pour les députés DC du Bas-Valais, l'analyse de ce rapport 2008 du RSV a fait ressortir quelques éléments à relever.

Le résultat comptable légèrement bénéficiaire de l'exercice est meilleur que celui budgétisé pour plus de 5 millions. Nous saluons donc l'effort de maîtrise des coûts et la volonté clairement exprimée par les responsables de maintenir les coûts hospitaliers valaisans au plus bas. Cette volonté est accompagnée du souci d'améliorer la qualité des soins et des services aux patients.

Les dirigeants du RSV sont en négociation pour imaginer et anticiper les mesures à prendre face à la pénurie annoncée des médecins de premier recours. Ainsi, de bonnes décisions permettront de diminuer la migration attendue des patients vers les urgences. L'attention et les réflexions portées à ce défi ont notre aval.

Enfin, devant le défi national de maîtrise des coûts de la santé et l'introduction, en 2012, de la disposition LAMal permettant aux patients le libre choix de l'hôpital en Suisse, la stratégie du RSV nous semble appropriée bien que, pour nous, simples patients potentiels, de nombreux paramètres sont difficilement quantifiables.

Nous faisons donc confiance aux dirigeants du RSV, qui disent le souhaiter, pour qu'ils dotent le Valais de centres de compétences et de spécialisations médicales de haut niveau, s'assurant la masse critique nécessaire à leur fonctionnement. Seuls de bons résultats, dans cet exercice et dans la mise en œuvre de la planification cantonale, permettront au Valais d'être compétitif face aux exigences fédérales à venir en matière de planification intercantonale.

En conclusion, merci à toutes les personnes qui oeuvrent au sein du RSV, qu'elles soient simples employées ou organes dirigeants. A ces derniers plus particulièrement, le groupe DC du Bas-Valais demande de poursuivre avec rigueur leur gestion et il leur souhaite perspicacité dans les choix stratégiques à venir.

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat (Suppl.) Benno Meichtry, CVPO:

Die CVPO-Fraktion hat mit viel Interesse den Geschäftsbericht 2008 des Gesundheitsnetzes Wallis zur Kenntnis genommen. Wir möchten an dieser Stelle dem Verwaltungsrat und der Generaldirektion für die sehr gute Arbeit danken. Es ist ihnen, zusammen mit den Angestellten des Gesundheitsnetzes Wallis, gelungen, aus sechs Spitalregionen eine Spitalregion zu schaffen. Und der Prozess geht weiter.

Unsere Fragen und Bemerkungen:

Als künftige Sparmassnahme wird eine Rationierung der Dienstleistungen aufgeführt. Es ist also denkbar, dass bald schon bei uns im Kanton Wallis eine Zweiklassenmedizin existieren wird. Es wird erwähnt, dass z.B. in der Onkologie, d.h. bei der Bekämpfung von Krebskrankheiten, Rationierungen vorgenommen und nicht mehr alle Operationen, bzw. nicht mehr alle medikamentösen Möglichkeiten ausgeschöpft werden. Auch alte Menschen sind von der Rationierung gefährdet. Es kann gut sein, dass künftig bei einer 70-jährigen Person verweigert wird, eine Nierentransplantation vorzunehmen, oder das Hüftgelenk operieren zu lassen. Die Aussagen des Generaldirektors, Herrn Michlig, lassen diese Möglichkeit offen. Wir wehren uns entschieden gegen eine Zweiklassenmedizin und möchten die Direktion bitten, von Rationierungen abzusehen.

Die Geschäftsführung des Gesundheitsnetz Wallis hat 5 Millionen zurückgestellt, um die Probleme mit der alten Pensionskasse abfedern zu können. Unsere Frage ist: Welche neue Pensionskasse wird den Zuschlag erhalten? Wurde dabei beachtet, Pensionskassen aus dem Wallis zu berücksichtigen? Ganz generell möchten wir die Frage stellen, ob Versicherungen mit Gesellschaften abgeschlossen werden, die hier im Wallis auch ansässig sind, oder ob dies kein Geschäftskriterium darstellt?

Im Bericht wird leider kein Wort über die hohe Fluktuation des Pflegepersonals erwähnt. Die Arbeitszufriedenheit des Pflegepersonals im Oberwallis ist nicht zufriedenstellend. Viele bemängeln eine fehlende Führung und eine ungenügende Kommunikation und fühlen sich zu wenig einbezogen und somit auch zu wenig ernst genommen. So ist es jedenfalls in den beiden Spitälern im Oberwallis. Wir möchten, dass diesbezüglich mehr Transparenz besteht und der Arbeitszufriedenheit des Personals, unserer grössten Ressource im Gesundheitswesen, mehr Sorge getragen wird.

Hinzu kommt, dass eine vom schweizerischen Gesundheitsobservatorium herausgegebene Studie festhält, dass der Personalbedarf bis zum Jahr 2020 – und das ist schon bald – um 13 bis 25 Prozent zunehmen könnte. Dieser Tatsache gilt es im Gesundheitsdepartement die nötige Aufmerksamkeit zu schenken. Zusammen mit dem Erziehungsdepartement, welches für die Ausbildung zuständig ist und zusammen mit den Partnern im Gesundheitswesen, so auch dem Gesundheitsnetz Wallis. Es gilt rasche Lösungen und Verbesserungen zu suchen. Es ist bereits fünf nach zwölf.

Irritierend für uns im Bericht der Revisionsstelle ist die Aussage, dass sich diese von der Garantie der Daten der Kostendeckung und der absoluten Übereinstimmung der Subventionsabrechnung, noch von der Garantie einer effizienten Geschäftsführung distanziert. Wie ist dies zu verstehen? Gibt es Ungereimtheiten in der Jahresrechnung des GNW?

Und der letzte Punkt

2012 kommt es zu einer Marktöffnung. Ab 2012 gilt in der ganzen Schweiz die freie Spitalwahl. Schon jetzt ist die Zahl jener Patienten und Patientinnen, die sich ausserkantonale behandeln lassen im Steigen begriffen. Der Wettbewerbskampf wird durch die Öffnung ab 2012 für das Gesundheitsnetz Wallis sehr hart sein. Mit welchen konkreten Massnahmen denkt sich das Gesundheitsnetz Wallis in diesem Konkurrenzkampf gegenüber den ausserkantonalen Spitälern behaupten zu können? Skandale der letzten Zeit waren für das Image des Gesundheitsnetzes zudem nicht gerade förderlich.

Wir danken Ihnen Herr Staatsrat für die Beantwortung unserer Fragen.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Dans son rapport de juillet 2008, le Département de la santé a rappelé l'actuelle répartition des régions hospitalières entre Haut-Valais, Centre et Chablais ainsi que l'intégration au RSV de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV). Depuis le 1^{er} janvier 2008, le RSV est dénommé hôpital du Valais.

De l'analyse de l'aspect financier de l'exercice 2008, on peut retenir:

- l'augmentation des dépenses dans les rubriques du matériel médical, de la stérilisation, du coût de l'énergie consommée en fin d'année;
- on note également une augmentation du nombre de médecins et de soignants en raison de l'augmentation de la lourdeur des cas, des spécialistes mais pas des généralistes;

- une diminution des charges, par des mesures d'économies comme l'unification du système des assurances des centres hospitaliers ou les achats groupés. Malgré celle-ci, le total des charges pour 2008 montre, cependant, une augmentation de 6,4% par rapport à 2007, dont près de 70% sont liées exclusivement à la charge salariale;
- on relève, par ailleurs, une faible augmentation des recettes, liée entre autres au secteur ambulatoire et des analyses médicales.

L'exercice 2008 conclut par un bénéfice de 2,94 millions. De nombreux éléments ont été traités dans les comptes, mais nous relevons, cependant, ce qui suit:

Dans son rapport, l'hôpital du Valais précise la poursuite du remaniement des spécialités avec 12 lits de soins palliatifs à Martigny, le renforcement de la pédopsychiatrie à Sierre, le développement de l'orthopédie à Martigny, entre autres.

Enfin, de meilleures collaborations interviennent avec des centres de référence, par de nouvelles conventions de collaboration avec les hôpitaux universitaires de Genève, Lausanne et Berne.

Dans ses objectifs 2009-2012, l'hôpital du Valais vise une progression dans la qualité des prestations, le maintien d'une économicité et l'augmentation de l'attractivité pour les patients et les collaborateurs de l'hôpital.

Le groupe libéral-radical retient que les comptes sont équilibrés pour 2008, probablement également pour 2009, mais risquent de présenter des pertes financières à partir de 2010 en raison des mesures économiques futures.

La question reste ouverte quant aux mesures d'économies futures. Faudra-t-il choisir entre:

- la poursuite d'une centralisation des prestations en raison du coût de l'entretien de l'immobilier,
- des actions possibles sur les mesures salariales ou alors
- oser ouvrir la discussion du choix d'une rationalisation de l'offre médicale dans certaines situations?

Quelles sont également les mesures envisagées dans l'amélioration de la qualité du contact avec les patients en milieu d'urgence ou avec les médecins extrahospitaliers?

Notre groupe regrette que l'on passe un peu rapidement sur le coût de près de 3,5 millions lié au transfert intersite. Celui-ci justifierait certainement une réflexion pour être revu à la baisse en envisageant tous les moyens possibles.

Le développement d'une structure hospitalière de soins palliatifs est un élément positif dans ce remaniement hospitalier. Nous espérons le voir compléter par une structure ambulatoire afin d'offrir cette option de soin sur tout le territoire valaisan même si ces soins palliatifs peuvent également être assurés par les CMS sur la base de mandats de prestations et cela dans tout le canton.

En conclusion, au seuil de l'ouverture du marché de la santé de 2012, il aurait été intéressant de connaître plus précisément le choix et les propositions concrètes qui sont

envisagées par l'hôpital du Valais pour rendre plus attractive l'offre médicale valaisanne autant pour les patients que pour le personnel qui mérite des conditions cadres intéressantes.

Le Valais, de par sa situation géographique et son climat, a une carte importante à jouer avec des prestations médicales de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Christoph Michlig, CSPO:

Grundsätzlich geht es wie meistens um das liebe Geld. Im Bereich der Gesundheit ist jedoch sicher der Mensch im Mittelpunkt, was aus diesem Bericht auch ersichtlich ist.

Sei es bei der Pflege und Behandlung der Patienten, bei der Information und Transparenz des GNW, aber auch beim Personal.

Seit 2004 hat sich die finanzielle Lage des GNW positiv entwickelt. Von elf Millionen Franken Defizit im Jahr 2004 auf einen positiven Saldo von 2,9 Millionen Franken im Jahr 2008.

Die grössten Posten auf der Ausgabenseite sind beim medizinischen Material, beim mobilen PET-CT und bei der Energiepreiserhöhung zu verzeichnen. Auf der anderen Seite konnten dank einer Vereinheitlichung der Versicherungen der Spitalzentren rund 15 Millionen Franken eingespart werden.

Für das Jahr 2010 muss jedoch mit finanziellen Verlusten gerechnet werden. Welche Sparmassnahmen sind zu wählen?

Welche auch immer, sie dürfen nicht zu Lasten der Pflegequalität geschehen. Eine grosse Herausforderung für das GNW wird die freie Spitalwahl ab 2012 sein. Ist das GNW darauf vorbereitet?

Zu den Immobilien

Bei den Immobilien muss zur Werterhaltung in den nächsten 15 Jahren mit Investitionen von rund 150 Millionen Franken gerechnet werden. Hat der Staatsrat ein Programm, welches diese nötigen Investitionen koordiniert und auslöst? Wie sieht es mit den rund 50 Streitfällen pro Jahr aus? Konnten oder können diese zur Zufriedenheit der Betroffenen behandelt und erledigt werden?

Immer wieder – auch heute Nachmittag – wird über die kantonale Wirtschaftsförderung gesprochen. Mich erstaunt deshalb umso mehr, dass Konzept und Gestaltung des Jahresberichts des GNW ausserkantonale vergeben wurde.

Wieso dies? In unserem Kanton gibt es sicher Unternehmen, welche diesen Auftrag zur Zufriedenheit ausführen können.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Bridy, PDCB:

Le groupe DC du Centre a toujours montré son intérêt et son appui au RSV et c'est ainsi avec application qu'il s'est penché sur le rapport de gestion 2008.

Quelques considérations générales avant de passer aux chiffres.

Nous constatons la fierté des dirigeants qui s'accordent à remarquer que, tant au niveau du personnel qu'à celui de la population, le degré de satisfaction s'améliore. La restructuration hospitalière se poursuit et, enfin, sans faire de vagues.

Nous relevons, comme nous l'avons déjà fait ce printemps avec l'ancien chef du département, que la clientèle hospitalière change. D'une part, l'âge des malades augmente et, d'autre part, les malades deviennent de plus en plus exigeants non seulement dans la qualité des soins, mais aussi dans l'assortiment de soins et leur disponibilité. Il est passé le temps des malades trop contents de trouver un "M. le docteur" qui voulait bien s'occuper d'eux. La médecine devient un produit de consommation presque comme un autre.

En outre, l'accroissement de la population cantonale résulte aussi d'un afflux massif de retraités d'autres cantons qui viennent chez nous passer leur méritée retraite. Cependant, cet accroissement de la population entraîne un déséquilibre de la pyramide des âges qui va croissant. Nous nous interrogeons sur les moyens à mettre en œuvre par notre canton pour corriger ce déséquilibre au moins du point de vue des assurances sociales. Et nous espérons que cette réflexion soit lancée avant que cette bombe à retardement financière ne déclare la guerre civile dans notre canton.

Il n'y a pas que la population qui vieillit, hélas!, les médecins aussi subissent les affres du temps. Mais, le vieillissement des médecins entraîne leur départ à la retraite et surtout un déficit de couverture des soins de base. Pas de médecins de première intention disponibles, cela signifie augmentation sévère de la fréquentation ambulatoire des hôpitaux et, par-là, augmentation des charges, peut-être couvertes par les produits, il faut l'espérer.

L'ouverture des frontières prochaines nécessite de la part du RSV de se maintenir à niveau du point de vue technique, mais aussi de maintenir son attractivité pour la population et autant au moins pour le personnel soignant, comme exemple pour trouver un médecin-chef en pédopsychiatrie.

Nous saluons l'engagement du RSV en faveur de l'hôpital Riviera-Chablais et l'encourageons ainsi que le Conseil d'Etat à placer les bonnes personnes aux bons endroits pour conserver un minimum d'influences dans la gestion de cet établissement qui risque de devenir, à terme, le premier concurrent de l'hôpital du Valais dès l'entrée en vigueur de la liberté du choix de l'établissement. Nous saluons d'ores et déjà les décisions du Conseil d'Etat pour la nomination de MM. Jean-Jacques Rey-Bellet et Georges Dupuis au conseil d'administration et nous nous félicitons de la nomination de M. Raymond Pernet à ce même conseil d'administration par le RSV.

Dans les prochaines mesures concernant la gestion, nous attendons la mise sur pied de l'unité de gestion des infrastructures et des équipements, et la restructuration des services finances et controlling.

Dans le domaine des soins, la mise sur pied d'une maison de garde est attendue et nous ne saurions passer sous silence la détermination de notre groupe pour développer les soins palliatifs. A voir le rythme auquel ils se développent, nous nous interrogeons si cette notion fait partie du mandat de prestations du RSV et si les contrats sont signés. Sur ce point, il serait, en outre, intéressant de connaître les statistiques des maladies dont souffrent les bénéficiaires de ce type de prestations pour éventuellement associer à la réflexion des ligues comme la Ligue contre le cancer ou la Ligue contre les maladies pulmonaires.

Nous constatons, enfin, avec plaisir que les nouvelles urgences de Sion sont enfin agrandies et espérons que, dès lors, les plaintes ou remarques de la population s'estomperont.

Dans le domaine financier, nous constatons que les coûts hospitaliers valaisans sont inférieurs de 10% à la moyenne suisse. Peut-être est-ce dû au nouveau tarif des soins, pour une part au moins, puisque baisse d'un centime sur 90 centimes pour le domaine ambulatoire? Chose étonnante, les méthodes de benchmarking utilisées pour les assurances fédérales et pour le TARMED ambulatoire ne sont pas les mêmes et, une fois, elles permettent de faire baisser le tarif, quand elles permettent une adaptation au renchérissement une autre fois. Qui doit faire pression pour corriger la méthode? Nous l'ignorons, mais nous rendons le Conseil d'Etat attentif à cette situation.

Un autre point que nous soulevons sur le compte, c'est celui des 4,3 millions de la transformation de Gravelone qui pèse pour 70% sur le compte du RSV puisque seuls 30% sont pris en charge par le canton.

Enfin, malgré une meilleure gestion des liquidités, les charges augmentent de 29 millions, soit 6,4%, un pourcentage plus élevé que celui de l'augmentation de la masse salariale de 6,2% et ainsi ce sont bien les autres charges (+7%) qui pèsent dans la balance. Nous opposons à l'augmentation des charges l'augmentation des produits à 21,1 millions (+4,5%) et nous constatons avec un bonheur mitigé que cette augmentation de produits résulte plus de l'amélioration des recettes (4,7%) que de l'augmentation de la subvention cantonale (3,9%). Bonheur mitigé, en effet, car quoi qu'il en soit, ce sont toujours les citoyens qui passent à la caisse.

Et avant de terminer en félicitant les dirigeants du RSV pour la qualité de leur travail avec comme bémol la conception et la mise en pages du rapport hors canton, nous poserons une dernière question sur le compte où l'on constate une attribution de 4,5 millions au fonds de rénovation de l'ICHV quand on trouve un amortissement des immobilisations de 4,5 millions pour le même ICHV en 2007. L'ICHV sombre-t-il ou s'agissait-il d'un cadeau empoisonné?

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die SPO hat sich intensiv mit dem Bericht des GNW und der Botschaft des Staatsrats zu diesem Bericht auseinandergesetzt.

Das Gesundheitsnetz bewirtschaftet seit dem Jahr 2004 alle öffentlichen Walliser Spitäler und zwar unter einem öffentlich-rechtlichen Dach. Die Entwicklung der Spitalkosten zeigt, dass die damals stark steigende Kurve gebrochen werden konnte. Und dies, obwohl auch seit 2004 im Bezug auf die Löhne Verbesserungen vorgenommen wurden.

Das finanzielle Resultat des Spitals Wallis lässt sich sehen. Es konnte ein Bruttogewinn von fast sieben Millionen Franken erwirtschaftet werden, was auch erhebliche Rückstellungen und Fondsbildungen ermöglichte. Das Spital Wallis macht einen Umsatz von bald einer halben Milliarde Franken und ist somit natürlich auch wirtschaftlich ein bedeutender Faktor, gerade auch in wirtschaftlich schwierigen Zeiten. Allein die Bruttolohnsumme beläuft sich auf über 350 Millionen Franken.

Die Rechnung des Hôpital du Chablais ist noch provisorisch. Wir stellen fest, dass dieses Spital ein zu grosses Eigenleben führt. Das Spital im Chablais gehört zu rund 55 Prozent dem Kanton Wallis bzw. den Gemeinden im Walliser Chablais. Das Spital ist zu

wenig ins Gesundheitsnetz eingebunden. Hier ist eine Strategie aufzubauen, die eine bessere Integration ins Gesundheitsnetz mit sich bringt. Das ist auch im Hinblick auf das neue interkantonale Spital "Hôpital Riviera-Chablais" wichtig.

Die Spitalplanungen von 2004 und 2006 tragen ihre Früchte. Es war unumgänglich, die Aufgaben auf die einzelnen Spitalstandorte zu verteilen. Auch wenn der Vorgänger von Staatsrat Tornay oft öffentlich kritisiert wurde – die Fakten und die Zahlen geben Thomas Burgener recht. Und wenn auch noch Verbesserungen möglich sind, so ist die Pflegequalität nach wie vor auf einem guten Standard.

Bezüglich Spitalplanung sind wir aber der Meinung, dass dieser Prozess noch nicht abgeschlossen ist. Es braucht eine weitere Entflechtung der Aufgaben, was mit Sicherheit eine Reduktion der Transporte von Patientinnen und Patienten zwischen den einzelnen Standorten mit sich bringen wird.

Ein besonderes Augenmerk ist den Pflegeberufen zu widmen. Schon heute haben wir in den Spitälern zu wenig Personal und zum Glück können wir solches derzeit aus dem Ausland beziehen. Es braucht eine Offensive für die Pflegeberufe und dafür braucht es aus unserer Sicht eine bessere Zusammenarbeit zwischen dem Departement für Gesundheit und jenem von Staatsrat Roch. Wir haben den Eindruck, dass sich das Erziehungsdepartement zu wenig um diesen Bereich kümmert und auch in der Berufswahlinformation zu Gunsten der Pflegeberufe mehr machen müsste.

Zum Schluss danken wir dem gesamten Spitalpersonal für die nicht immer einfache und gute Arbeit im Dienst der Patientinnen und Patienten. Der Reformprozess stellte die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter vor hohe Herausforderungen und verlangte von ihnen viel Geduld und eine hohe Flexibilität.

Ein Dank geht gewiss auch an den Verwaltungsrat und an die gesamte Direktion.

Mit der Öffnung der Kantonsgrenzen im Spitalbereich im 2012 wird ein neues Zeitalter anbrechen. Das Spital Wallis muss sich auf diesen Zeitpunkt gut vorbereiten und noch vermehrt die interkantonale Zusammenarbeit fördern. Das gilt aus unserer Sicht nicht nur für die Unispitäler, sondern auch für Regionalspitäler im Raum Bern und in der Waadt.

Besten Dank.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le rapport du RSV montre l'ampleur de la tâche accomplie par plus de 3'000 employés tout au long de l'année 2008. Nous remercions vivement toutes ces personnes engagées auprès des malades et de leurs proches.

Pour le groupe UDC, trois aspects doivent être relevés dans ce rapport. Ils concernent la stratégie, la gestion et les finances.

La stratégie "le manque de vision"

Suite à la RPT et aux nouvelles dispositions fédérales concernant la LAMal, d'importants changements vont avoir lieu dans les établissements sanitaires valaisans. Ces nouvelles pratiques sont une opportunité pour repenser l'application de la politique valaisanne par la mise en réseau des compétences hospitalières et sanitaires du canton.

Dans ce contexte global et selon l'article 12 alinéa 5 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 (il y a donc plus de deux ans), le Conseil d'Etat doit signer un contrat de prestations avec le RSV. Or, à ce jour, rien n'a encore été fait malgré les demandes de divers parlementaires.

Ce non-respect de la loi par le Conseil d'Etat permet un flou artistique que les responsables des services ont adapté à leur convenance sans tenir compte d'une vision globale liée à la santé.

Pour mettre fin à cette situation, l'UDC demande au Conseil d'Etat de faire appliquer la loi et, dans le cadre d'une politique sanitaire cohérente, d'élaborer et de signer avec le RSV les contrats de prestations prévus par la loi et voulus par le Parlement. De par la loi, c'est bien à l'Etat du Valais et non pas au RSV qu'incombe l'initiative de cette démarche.

La gestion "soigner la vie intérieure"

La gestion d'une entreprise de plus de 3'000 employés n'est pas facile et nécessite beaucoup de doigté et d'attention. Nombre de procédures et processus internes ont été édités pour tracer les limites référentielles et fixer les tâches des collaborateurs.

Cette forme de robotisation du personnel induit des effets pervers et provoque des situations où les patients ne sont pas écoutés de manière adéquate dans leurs demandes. Cela induit souvent des insatisfactions et des incompréhensions. Nombre de personnes soignées ont été frappées par des attitudes inappropriées aux besoins des malades. De plus, dans certains services, de nombreuses investigations coûteuses ont été pratiquées pour diagnostiquer des choses simples. Par exemple, faire un IRM pour rechercher une appendicite.

L'UDC se réjouit donc d'apprendre la mise en œuvre d'un contrôle plus pointu dans le domaine de la gestion et invite le Conseil d'Etat à être attentif à deux indicateurs:

1. le degré de satisfaction des patients dans la prise en charge de leur problématique;
2. la durée de travail d'une personne engagée par le RSV par fonction.

Après l'achèvement du gros de l'œuvre, le temps est venu de soigner la vie intérieure du RSV pour apporter une approche plus humaine dans ses secteurs de soins.

Les finances "objectifs pas atteints"

Les partisans du RSV ont souvent utilisé l'argument "fusionner fait baisser les coûts". La réalité se montre bien différente. Les deux indicateurs que sont les primes de caisses maladie et les subventions cantonales en faveur du RSV suivent la même courbe ascendante. La subvention cantonale en 2008 se monte à près de 193 millions, soit 4,29% de plus que l'année précédente.

L'UDC s'inquiète de cette évolution et constate que l'objectif de la maîtrise des coûts n'est pas atteint. Il est vraiment primordial de stopper cette ascension, car plus on monte et plus l'air se fait rare. Faut-il appliquer ce principe physique également aux subventions?

Pour terminer, l'UDC propose au Conseil d'Etat de rester attentif aux besoins et aux désirs de la grande majorité de la population concernant le maintien à domicile dans le suivi des soins. L'important réseau institutionnel, associatif et structurel offre des possibilités variées au canton du Valais pour lancer de nouveaux défis dans ce sens.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le RSV est un adolescent et il a encore besoin qu'on le prenne par la main, tant à gauche qu'à droite. En effet, effectivement, après quelques années, il ne peut pas, de ses propres ailes, voler. Mais, vous avez tous, et je tiens à vous en remercier, féliciter les administrateurs, le personnel et, vraiment, le Gouvernement se joint à vos concerts de louanges vis-à-vis de tous ceux qui s'engagent sans mesure pour soigner de manière forte tous ceux qui sont atteints dans leur santé. Je crois, effectivement, que c'est par-là que l'on doit commencer parce que l'on est en train de parler d'un domaine où la personne humaine doit être au premier rang et les finances en tout cas pas à ce niveau-là même si, bien entendu, nous ne pouvons pas les négliger.

Deuxième remarque générale: Il est bien sûr relativement difficile, parce que certains sujets ont déjà été abordés ce matin dans le cadre de la discussion sur le Département des finances, des institutions et de la santé et certains éléments se retrouvent aujourd'hui après-midi dans le cadre de la discussion topique du RSV. Néanmoins, je vais bien sûr répondre à ces différentes remarques, en disant aussi que nous nous réjouissons, au niveau du Gouvernement, du résultat financier qui est ressorti de l'ensemble de l'activité 2008. Il faut savoir que cette activité, si elle produit des résultats, c'est parce que, à quelque part, le RSV est déjà attractif pour que les personnes atteintes dans leur santé aillent se faire soigner dans le RSV et non pas en dehors du canton, ce qui est déjà possible, même si la libre circulation n'existe pas encore totalement et réellement comme elle le sera en 2012. Il y a donc là des éléments qui sont positifs. Il y a donc là des éléments qui remontent clairement que le RSV est sur le bon chemin, que le RSV progresse depuis des années et que le RSV devra continuer à progresser dans le futur, en répondant bien sûr à un certain nombre d'approches, notamment la communication vis-à-vis des patients. J'ai entendu, j'ai des antennes qui sont très proches du RSV et qui me disent que les Haut-Valaisans, lorsqu'ils viennent se faire soigner à Sion, souhaiteraient bien qu'il y ait de temps en temps du personnel qui sache les comprendre dans leur langue. C'est un élément auquel le RSV a été rendu attentif. Il est vrai que nous devons avoir cette capacité-là dans un canton bilingue, notamment lorsque l'on se trouve, par une atteinte à la santé, déjà un peu fragilisé dans la résistance justement à cette atteinte. Il est vrai que nous devons mener une offensive pour que le personnel soignant soit du personnel soignant non pas uniquement et exclusivement indigène, mais que l'on ait bien sûr le taux le plus important possible de personnel soignant issu de nos rangs. C'est aussi une réponse à une juste adéquation de la répartition entre le personnel qui vient de l'étranger, parce que l'on sait que cette source de personnel qui vient de l'étranger va, un jour, se tarir. En effet, on continue de la Pologne en Allemagne, de l'Allemagne en Suisse, mais, un jour, on aura fait le tour. On sait donc très bien que c'est une solution qui, aujourd'hui, nous permet de faire face à la situation, mais ce n'est pas une solution de longue durée. Il faut donc faire une offensive réelle dans le cadre du personnel afin d'avoir des ressources qui viennent de chez nous.

J'ai entendu, de la part du député (suppl.) Benno Meichtry, une remarque concernant l'organe de révision qui prend à quelque part dans son texte non pas des distances, mais c'est l'usage dans la profession. L'organe de révision ne s'occupe pas de l'aspect subventions, c'est uniquement le Service de la santé publique qui, après l'organe de révision, va contacter et examiner les comptes du RSV pour déterminer très précisément quelle est la hauteur de la

subvention que l'Etat verse au RSV. Il y a donc deux intervenants: l'un qui examine la qualité et la véracité des comptes, et le Service de la santé publique qui, de l'autre côté, va dans le RSV examiner les prestations et déduire de cet examen la subvention que l'Etat du Valais doit verser. Donc, pas de suspicion, ce n'est pas le chemin à envisager lorsque l'organe de révision fait des remarques. Le jour où l'organe de révision fait des réserves, c'est autre chose. Il n'y en a pas actuellement; pas de souci de ce côté-là.

De 2012, j'en ai déjà parlé ce matin.

L'accueil des patients: j'ai aussi entendu cela tout à l'heure, non seulement la communication vis-à-vis du personnel afin qu'une offensive dans cette direction puisse se faire, mais aussi l'accueil des patients. Un sourire est parfois le premier et le meilleur des remèdes. Je crois que, de ce côté-là, nous avons une qualité qui est bonne; on peut toujours faire mieux bien entendu, mais on est dans une situation où chacun se rend compte à quel point le personnel des hôpitaux doit faire face à une activité qui est extrêmement soutenue, et ce n'est pas toujours, dans les situations difficiles, facile de toujours accueillir avec un grand sourire un blessé ou un malade. Mais, il n'y a pas là, du point de vue des remarques, des cas qui sont nombreux, mais bien sûr que, isolément, avec plus de 3'000 personnes, il y aura toujours, un jour ou l'autre, une personne qui aura reçu un accueil qui n'est pas forcément celui qu'il souhaitait. Cependant, c'est un des défis pour 2012: l'accueil des patients et la qualité des soins. Ce sont probablement les deux éléments. Mais, à partir de 2012, le défi ne sera pas seulement à l'intérieur du canton du Valais. Les autres hôpitaux ont aussi le même défi que le canton du Valais à relever. C'est bien sûr un lot de consolation. Néanmoins, il faut le savoir et ne pas se mettre une pression qui nous enterre. Les autres cantons ont également ce défi à relever. C'est ce qui nous permettra quand même d'aborder ce difficile virage avec une certaine sérénité parce que nous sommes les seuls à pouvoir offrir du soleil 365 jours par année! Et c'est important pour la santé! Je crois vraiment que nous pourrons aussi jouer sur des éléments de ce type-là.

Il est vrai que, pour la première fois, le RSV introduit dans ses comptes l'Institut central des hôpitaux, ce qui a exigé de retraiter, pour que la comparaison soit bonne, les comptes 2007 et puis j'ai entendu à quelque part qu'il aurait pu y avoir entre les 4,5 millions de l'Institut central des hôpitaux et l'amortissement de l'année précédente, franchement je n'ai pas les cartes en main pour répondre à cette remarque, Monsieur le député Pascal Bridy. J'en prends note et peut-être qu'à l'occasion, vous me contacterez pour avoir une réponse précise, mais, aujourd'hui, je ne peux pas répondre à cette remarque-là.

Des propositions pour les achats groupés, c'est évident que cela existe déjà et que l'on n'a pas attendu ce débat au Parlement pour aller dans ce sens-là. Il y a là de vrais efforts qui sont faits, mais les coûts par rapport au RSV sont à 70% sur le personnel. Il n'est évidemment pas envisageable de faire, pour avoir du personnel de qualité qui soit compétent pour les soins et qui soit capable d'accueillir toujours avec les meilleures qualités les patients, sur le personnel soignant et sur l'ensemble des participants au RSV une pression au niveau du salaire qui ne serait pas acceptable. A l'inverse, je pense aussi que nous pouvons avoir pour ce personnel-là, qui en parallèle est en parallèle du personnel de l'Etat, un développement du renchérissement qui ressemble à celui des employés de la fonction publique.

Je profite, il y a quelques responsables du RSV qui sont à la tribune, alors il y a parfois des messages indirects que l'on se fait de cette manière-là.

Pour ce qui est des risques, il faut savoir que nous avons, à partir du 1^{er} juillet 2009, une nouvelle loi qui est entrée en vigueur et qui prévoit justement de pouvoir répondre à toutes les réclamations à travers une commission indépendante qui sera chargée d'examiner toutes les plaintes relatives à la qualité des soins ou à l'opportunité de ceux-ci (j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas faire un scanner pour savoir si l'on devait être opéré, qu'on devait avoir finalement une mesure adéquate pour l'examen par rapport aux symptômes que présentait le patient). Je crois quand même que la règle est claire. Il n'y a pas d'abus de ce côté-là. Peut-être bien que vous connaissez un cas où la voie choisie n'a pas été la plus opportune, mais ce n'est d'un bon bout pas la règle. Ne faisons pas d'une éventuelle exception que l'on connaît une règle à généraliser. Je crois que nous avons affaire, et j'en suis persuadé, à des gens responsables qui ont vraiment la volonté d'avoir une parfaite adéquation entre le traitement et la difficulté que le malade doit supporter.

J'ai entendu parler de rationalisation du choix des offres médicales. Je préférerais parler de rationalité permettant d'éviter la rationalisation. Nous avons là un gros défi. Je pense qu'avant de rationaliser ou avant de rationner, il vaudrait mieux plutôt, je veux dire, rationaliser. Et là, c'est un grand débat, c'est une grande difficulté, nous devons faire très attention à ces éléments.

Soins palliatifs, structures ambulatoires sur tout le territoire du canton: j'ai été très clair ce matin, je ne reviendrai donc pas sur cette approche.

Vous êtes plusieurs à vous inquiéter du résultat 2010 du RSV. C'est vraiment la nature humaine qui, évidemment, se révèle. Réjouissons-nous, aujourd'hui, du bon résultat de 2008! C'est la première chose que l'on doit dire. Aujourd'hui, le RSV nous présente un résultat comptable et financier qui est satisfaisant. On doit s'en réjouir, et bien entendu que l'on ne doit pas s'en autosatisfaire et fermer les yeux par rapport aux défis de 2010, mais nous aviserons et, bien sûr, prendrons toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'en 2010, on ne se retrouve du reste dans ces pertes. Le RSV a, comme un bon écureuil, fait en 2008 l'une ou l'autre provisions qui permettront de faire face à l'un ou l'autre défis qui bien sûr pourraient venir, même en cours d'année, peut-être même en 2009, nous pourrions avoir, à partir de septembre, des événements qui inversent certaines tendances et qui pourraient faire en sorte que les difficultés, notamment quant à la lourdeur des cas ou au nombre de cas traités, sont chaque fois un défi que le RSV doit relever.

Bien entendu que les dépenses d'investissements nécessaires pour l'entretien des bâtiments comme du reste pour les autres bâtiments publics sont nombreuses. Il y a une planification qui existe. Les souhaits de cette planification sont bien plus élevés que nos moyens, c'est commun également aux différents bâtiments scolaires notamment, mais une planification existe et nous avons là le sentiment de ne pas prendre des risques qui sont au-delà de ce qui est acceptable. Ces éléments doivent nous permettre de renouveler ou d'entretenir les bâtiments du RSV, voire d'investir avec un tempo qui est correct.

Le vieillissement de la population, Monsieur le député Pascal Bridy, est un problème évidemment permanent. Il ne touche pas forcément et directement le RSV, mais peut-être avant tout les soins de longue durée, avec pour conséquence bien sûr souvent une hospitalisation en fin de vie au niveau des soins aigus. C'est un problème envers lequel nous n'avons pas forcément de solutions toutes faites, bien entendu, puisqu'on continue de progresser dans l'âge. C'est peut-être le plus grand progrès du XX^e siècle, on a gagné 20 ans en 100 ans quant à l'espérance de vie, c'est extraordinaire, mais bien sûr qu'il y a des adaptations

au niveau social, au niveau santé qui résultent de ce vieillissement de la population. C'est une coordination entre les soins à domicile, entre les EMS, entre les CMS et, finalement, entre le RSV qui doit être probablement améliorée avec à l'intérieur et vous avez, je crois, vous aussi insisté sur les notions de médecins de premier recours et sur les soins palliatifs. Pas de discussion, le chef du département est parfaitement clair sur la notion de soins palliatifs. Je prendrai, d'ici à la fin de l'année et même avant parce qu'il y a des décisions qui doivent être prises rapidement, des décisions dans ce sens-là.

Pour ce qui est de la statistique des soins palliatifs, je ne l'ai pas en main. Vous avez fait allusion à cette statistique. Quelle est la partie qui pourrait finalement engendrer une aide ou plutôt une approche de certaines ligues, notamment la ligue pulmonaire? Je n'ai pas les éléments, mais le RSV est probablement attentif à ces aspects-là.

Est-ce que l'hôpital du Chablais a vraiment une vie très indépendante du RSV? Je ne peux pas répondre de manière catégorique sur cet aspect-là. Ce que je sais, c'est que si ça devait réellement exister, la réponse est tout de suite là puisque, bientôt, nous passerons à l'hôpital Riviera-Chablais.

Non, la planification n'est pas aboutie une fois pour toutes, Madame Helena Mooser Theler, vous avez raison. La planification n'est pas aboutie, elle est permanente, et j'ai même envie de dire que, comme la planification intégrée pluriannuelle, elle est roulante. On devra forcément continuer de s'adapter. Je partage tout à fait l'opinion que vous avez transmise tout à l'heure dans votre prise de position. La planification n'est pas aboutie, elle n'est pas terminée une fois pour toutes et, au contraire, elle devra se poursuivre.

Voilà, je crois avoir fait pratiquement le tour des questions qui ont été posées dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, avec quelques réserves sur des éléments statistiques que je n'ai pas en main.

Je voudrais dire que le RSV, par son conseil d'administration, fournit un travail remarquable, qu'il y a une entente qui est bonne entre le RSV et le Service de la santé publique, et il faut s'en réjouir.

J'espère qu'avec le nouveau chef du Département de la santé, il en ira de même.

Merci de votre attention et bonne continuation de l'après-midi.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Der Kommissionspräsident, Herr Jérôme Buttet, hat sich auch noch zu Wort gemeldet.

Bevor ich ihm das Wort erteile einen Hinweis. Auch die Kommissionspräsidenten sollten sich daran halten sich zu Wort zu melden. Sonst ist es schwierig die Versammlung zu leiten, weil ich dann nicht weiss wer dann schlussendlich sprechen wird oder sprechen soll.

Also auch die Kommissionspräsidenten sollen sich zu Wort melden. Wir hier oben wissen dann schon, dass er zum Schluss das Wort erhalten wird. Gleichwohl werde ich das Wort jetzt Herrn Grossrat Jérôme Buttet erteilen – ausnahmsweise.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

J'ai eu beaucoup de plaisir à entendre les paroles du conseiller d'Etat.

J'ai vérifié le règlement ce matin; il m'a semblé que la parole était attribuée d'office au président de la commission avant le Conseil d'Etat. Excusez-moi si je n'ai pas fait le geste qu'il fallait au moment voulu.

J'ai eu beaucoup de plaisir effectivement d'entendre que la majorité des intervenants se sont félicités de la bonne gestion du RSV actuellement, mais ont annoncé aussi qu'ils étaient conscients des difficultés qui pouvaient s'avérer d'ici à 2010 ou 2012. Merci donc à ces intervenants.

Avant de tenter des réponses aux questions posées par les intervenants, mais uniquement peut-être à celles qui n'ont pas déjà obtenu une réponse par le Conseil d'Etat, pardonnez-moi d'ajouter encore quelques commentaires aux rapports, que j'appellerai rapports gigognes, que vous avez sur vos pupitres: rapport du RSV, rapport du Conseil d'Etat, rapport de la commission.

Jeune entreprise dans sa structure actuelle, le RSV est le plus important employeur du canton avec 4'410 collaborateurs pour 3'170 EPT au 31 décembre 2008. Gérants d'un secteur qui touche de près et au plus profond d'eux-mêmes tous les citoyens de ce canton, ses responsables et chacun de ses collaborateurs sont confrontés, jour après jour, à une tâche certainement passionnante, mais pas toujours reconnue à sa juste valeur puisque évaluée par nous, citoyens, moins sur des réussites nombreuses qui nous semblent dues et qui ne suscitent aucun ou peu de commentaires discrets que sur des espoirs non satisfaits que nous avons beaucoup plus facilement tendance à divulguer.

Le rapport du RSV met en exergue, au-delà des chiffres, des remerciements adressés aux collaborateurs qui, je cite le rapport: "jour après jour, nuit après nuit, s'engagent professionnellement pour le bien de nos patients. Leur humanisme et leur engagement professionnel conditionnent la qualité de la prise en charge de la relation soignant-soigné. A la petite minorité qui n'a pas encore compris qu'un malade, avant d'être un cas, est un être humain pour lequel la chaleur de l'accueil et la qualité de l'information sont primordiales pour atténuer le stress de l'hospitalisation, pour cette petite minorité, nous avons rappelé ces éléments dans notre charte d'entreprise. C'est l'un de nos défis constants que de lutter contre les prises en charge inadéquates dans nos établissements."

La commission SAI prend pleinement part aux remerciements adressés aux collaborateurs et appuie aussi et avec confiance le conseil d'administration et la direction dans leur volonté de tout mettre en œuvre pour corriger les déficits d'empathie et d'information qui subsistent et qu'il ne convient pas de nier – ce qui constitue déjà une première réponse aux souhaits exprimés par le groupe UDC.

Dans l'esprit de certains, économistes ou politiques, on perçoit aussi une déception devant la constatation que la mise en place du réseau n'amène pas suffisamment d'économies. Le RSV est régi par des lois économiques spécifiques. Les efforts réels pour contenir les coûts n'ont pas pour objectif de préserver, voire d'augmenter une marge bénéficiaire; ils permettent – et c'est essentiel – de diminuer de façon volontaire les tarifs de facturation aux partenaires, assurances sociales en particulier, de façon à pouvoir présenter des charges cantonales dans le

domaine de la santé aussi basses que possible, charges sur lesquelles sont calculées nos primes de caisses maladie. Une augmentation des recettes résultant d'une pleine tarification des prestations du RSV se répercuterait sur les primes des assurés et aussi, par conséquence immédiate, sur la participation du canton aux primes de caisses maladie des assurés.

Les coûts hospitaliers ambulatoires et stationnaires sont de 10,7% inférieurs à la moyenne suisse et là où, en moyenne suisse, ces coûts par assuré ont augmenté ces dix dernières années de 417 francs, chez nous, cette augmentation a été contenue à 342 francs. C'est sur ces chiffres que doit s'apprécier le réel résultat financier de notre réseau. Et ce sont ces chiffres qui nous permettent de féliciter et remercier les responsables de notre RSV.

Certes, comme le dit l'UDC dans son rapport de groupe, la subvention cantonale augmente encore et les primes de caisses maladie aussi. Mais, vous savez aussi par la lecture de la presse habituelle ces temps-ci que cette tendance n'est pas propre à notre canton et qu'il est illusoire de voir ces deux indices diminuer. Il est déjà satisfaisant de les voir augmenter dans une moindre mesure que la moyenne suisse.

Pour les questions posées, le député (suppl.) Benno Meichtry du groupe CVPO demande une certaine transparence dans la fluctuation du personnel. J'ai reçu de la part du RSV, la semaine passée, tout un rapport sur le taux de fidélité et le taux de rotation des années 2005 à 2008 pour le RSV, un rapport fouillé que vous pouvez consulter, il a été distribué ce matin aux membres de la commission présents dans cette salle.

Le député Olivier Delaloye met le doigt sur les coûts de transferts intersites. Ces coûts ont rendu conscient le conseil d'administration et la nouvelle planification qui a été établie en 2008 a pour but justement de tenter de diminuer ces coûts intersites.

Le député Pascal Bridy a dit avec satisfaction pour nous en tout cas que la planification se poursuit sans faire de vagues. C'est vrai que si les transferts de sites ont, au début de la mise en place du réseau, causé bien des problèmes, les dernières modifications se sont faites sans que cela pose problème. Donc, le réseau est bien accepté au niveau de la population.

Je suis aussi bien sûr satisfait, en tant que ressortissant du district de Monthey, de la satisfaction exprimée face aux décisions prises par rapport à l'hôpital du Chablais.

Voilà, je crois que je ne veux pas aller plus loin dans les réponses aux questions puisqu'elles ont presque toutes été apportées par M. le conseiller d'Etat.

Je remercie les membres de la commission pour le travail effectué et vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je redonne la parole à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Dans la précipitation, j'ai oublié deux éléments.

Le rapport s'imprimera, l'année prochaine, en Valais. C'est clair. On en a déjà discuté.

J'ai aussi oublié de parler du contrat de prestations et je m'en excuse, Monsieur le député (suppl.) Bruno Perroud. J'ai revu mes notes. Il y a là des informations qui vous ont été données déjà en commission. On essaiera de voir s'il n'y a pas lieu de faire en sorte que tous les règlements, les ordonnances, les notices, les instructions et les directives ne doivent pas faire l'objet, pour satisfaire aux dispositions légales, d'un contrat de prestations, comme vous l'avez déjà mentionné lors de la séance de la commission.

Il me reste à remercier la commission, qui, le 6 mai dernier, m'a permis de me remémorer toute une série d'informations que, globalement, j'avais dans mon esprit, pour l'excellent travail durant cette réunion qui a permis aussi au RSV de nous donner des informations.

Merci, Monsieur le président, et merci à la commission pour tout le travail effectué le 6 mai écoulé.

Merci.

Première lecture

2. DECRET concernant le programme cantonal de soutien à l'économie

Erste Lesung

DEKRET betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

*Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: François Bressoud
(remplacé par Moreno Centelleghé)*

Titre et considérants, adoptés.

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Avant d'aborder les propositions de modification article après article, une proposition de nouvel examen et de modification présentée, pour le groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid (*cf. tableau des amendements*).

Décision de la commission: proposition refusée par 9 non contre 3 oui.

Motivation: bien que l'extension des télécommunications soit très importante pour notre canton, la commission a rejeté cette proposition. En effet, une table ronde, réunissant des représentants du canton et tous les acteurs privés de ce secteur, a eu lieu et la volonté d'équiper tout le canton d'un réseau de fibre optique performant pour l'année a déjà été discutée.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich komme zurück auf das was ich am Dienstag in der Eintretensdebatte gesagt habe.

Der Grundsatz für ein Konjunkturpaket vom Kanton ist wirtschaftspolitisch zu begrüssen. Dass der Kanton in der jetzigen Situation, wo wir Rezession haben, ein Massnahmenpaket beschliesst von 50 Millionen Franken zur Abfederung ist ebenfalls begrüssenswert. Dass man das aufteilt in 2009/2010 ist politisch klug und sinnvoll. Ich unterstreiche diese Position, um noch einmal zu sagen warum ich eigentlich diesen Abänderungs- und Rückkommensantrag in der Kommission gestellt habe.

Ich habe bei der Eintretensdebatte aber auch gesagt, dass dieses Konjunkturpaket dort eigentlich für mich – das ist meine persönliche Stellungnahme – hier die Vision vom Wallis von morgen, vom modernen Wallis mit der Telekommunikation eigentlich zu kurz kommt und dass ich eigentlich hier eine Ergänzung wünsche, dass man zumindest im Dekretsentwurf eine Ergänzung anbringen soll. Ob das dann detailliert ist, das bleibe dahingestellt. Aber ich habe zumindest in der Kommissionsdebatte von gestern auch gemerkt, dass hier eigentlich auch die CSPO das gleiche Anliegen hat. Leider war es so, dass der Vizepräsident berufsbedingt nicht anwesend sein konnte um seine Intervention hier persönlich vorzutragen. Aber eigentlich sind die CSPO und die CVPO sich einig – der Vertreter der SVPO war leider nicht anwesend, war verhindert und hier kenne ich die Position nicht. Die Debatte hat dann eigentlich gezeigt, dass man mehrheitlich sagt, die Situation bei uns im Unterwallis ist klar gegeben, die Telekommunikation ist in vielen Bereichen realisiert, wo wir im Oberwallis einen Rückstand aufweisen. Mir ging es eigentlich um dieses Anliegen, dass wir die Telekommunikation als ein Medium des 21. Jahrhunderts im ganzen Kanton, nicht nur in den Städten, sondern auch in den Seitentälern mit den kleinen Dörfern, dass wir dort Anschlüsse haben. Ich bin gerne bereit meinen Antrag zurückzuziehen, möchte aber noch sagen, wir haben dann letzten Endes in der Kommission gesagt, wir beantragen dem Parlament, dass wir heute nur die erste und zugleich die zweite Lesung machen und auf die morgige Lesung verzichten.

Ich wäre froh, wenn das Parlament uns nach der Debatte der ersten Lesung gleichwohl die Möglichkeit gibt, dass wir heute nach der Sitzung oder morgen, bevor wir eine zweite Debatte gemäss Programm führen, eigentlich diese Unklarheiten noch bereinigen könnten.

In dem Sinne ziehe ich den Antrag zurück. Ich würde aber wünschen, dass wir eigentlich nachher am Schluss darüber abstimmen. Dass man der Kommission die Möglichkeit gibt, eine zweite Lesung durchzuführen und wir würden uns in der Kommission bemühen für morgen einen sauberen Antrag zu formulieren, der dann eigentlich von allen mitgetragen ist, sei es Oberwallis oder sei es Unterwallis. Das ist meine Position. Ansonsten –

wie gesagt – ich halte an dieser Idee vom Glasfasernetz gesamtkantonal fest. Das ist für mich ein Muss. Das war auch der Grund warum ich das eingebracht habe.

Ich danke für Ihr Verständnis und gebe das Wort zurück.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Nous sommes conscients de l'importance du développement des télécommunications sur l'ensemble du canton.

Comme déjà relevé par notre rapporteur, les différents acteurs du canton ont été réunis par le chef du département et ont fait part de leur volonté d'équiper l'ensemble du canton en fibre optique d'ici à 2010.

En outre, le canton soutient les diverses demandes déposées par les communes auprès de la Confédération concernant ce même domaine.

C'est donc par la politique régionale que le canton soutiendra le développement des télécommunications dans l'ensemble de notre canton.

Je vous remercie donc de suivre la commission.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Das Anliegen, das von Jean-Marie Schmid hier vorgetragen wird, ist ein wichtiges Anliegen. Es ist ein Zukunftsanliegen und ich bin auch der Überzeugung, dass wir uns hier ernsthaft Gedanken machen müssen wie wir diese Projekte vorantreiben. Zu diesem Zweck habe ich einen runden Tisch einberufen im April, um eine Standortbestimmung zu machen, wo steht der Kanton Wallis im Zusammenhang mit diesem Infrastrukturprojekt, d.h. das Glasfaserkabel bis zu jedem Haushalt, d.h. "Fibre to the home". Und wir haben diesen runden Tisch gemacht und eine Auslegeordnung gemacht und da haben wir festgestellt, dass mit der strategischen Ausrichtung 2020, mir die Energieversorger, die heute im Unterwallis dieses Glasfasernetz nicht nur gebaut haben sondern auch mit Produkten betreiben, gesagt haben, dass sie dieses Ziel 2020 erreichen können ohne zusätzliche Mittel. Jetzt kann man allerdings festhalten, dass wenn man zusätzliche Mittel vom Staat zur Verfügung stellen würde, dass man das beschleunigen könnte. Und eine Beschleunigung dieses Vorhabens in einer Zeit in der der Wandel ja zu einer gewissen Stetigkeit wird – wir sind in einem stetigen Veränderungsprozess – macht das durchaus Sinn. Ich bin selbstverständlich auch offen dieses Anliegen zu prüfen. Wir wissen auch, dass im Zusammenhang mit dem Oberwallis hier die Situation komplexer ist, weil hier nicht die Energieversorger gleichzeitig auch eine eigene Gesellschaft haben mit der sie die Produkte mit dem Glasfaserkabel anbieten und dass hier Gemeinden, Swisscom, Energieversorger, Valaiscom sicher noch eine klare Strategie zu definieren haben. Deshalb wäre es meines Erachtens jetzt einfach zu früh wenn man Geld zusprechen würde ohne dass die Strategie geklärt ist. Aber dass diese Strategie jetzt in den

nächsten Tagen und Wochen geklärt werden muss, so dass wir dann in einer zweiten Phase des Unterstützungspakets diese Frage aufnehmen und prüfen werden, möchte ich hier auch in Aussicht stellen.

Allerdings – und das muss ich hier sagen – ist die Form der Gewährung von Zuschüssen oder von Krediten an eine gesetzliche Grundlage gebunden, sei es ein Spezialgesetz oder ein allgemein gehaltenes Gesetz. Da verweise ich auf Artikel 6 des Dekrets. Dieser Artikel sagt klar, dass die Unterstützungsmassnahmen auf einer ausreichenden Gesetzesgrundlage oder eine Änderung der Spezialgesetzgebung beruhen müssen. Wir haben dieses Dekret so gewählt, um in den Bereichen, wo wir bereits gesetzliche Grundlagen haben, zusätzliche Mittel zur Verfügung zu stellen, damit die Wirtschaft zum Teil in diesem Jahr, aber dann vor allem im nächsten Jahr davon auch profitieren kann ohne dass wir einen gesamten Gesetzgebungsprozess in die Wege leiten müssen. Deshalb hat man sich hier jetzt auf Massnahmen konzentriert in diesem Paket. Zum Beispiel über eine Ergänzung des Budgets 2009 oder dann durch die Überführung in das Budget 2010, gespiesen allerdings von diesem Spezialfonds, dass man das rasch realisieren kann. Das sind alles Projekte, für die es bereits gesetzliche Grundlagen gibt. Heute haben wir zum Beispiel für eine Unterstützung Glasfaserkabel oder Infrastruktur nur eine gesetzliche Grundlage im Gesetz über die Regionalpolitik. Aber im Rahmen der Regionalpolitik spricht man von Krediten, von zinslos gewährten Krediten und nicht à fonds perdu Beiträge. Deshalb müssen wir das auch noch genauer untersuchen, in welcher Form man diese Unterstützung an diese Zukunftstechnologie geben könnte. Ich bin deshalb auch froh, dass der Antrag als solcher jetzt zurückgezogen ist und dass man sich Gedanken machen kann in welcher Form man das Anliegen aufnehmen kann.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich nehme an, dass Herr Jean-Marie Schmid einverstanden ist mit dem Vorschlag des Staatsrats und dem Rückzug dieses Vorschlags.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich bin mit dem Rückzug einverstanden, sage aber noch einmal, das wäre jetzt die Chance um hier vorwärts zu machen.

Ich bin der Meinung es duldet in diesem Bereich keine weitere Verzögerung.

Ich ziehe den Antrag in dem Sinn zurück und bin überzeugt, dass Herr Cina den entsprechenden "Drive" draufhaben wird.

Danke.

Article 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 1

Alinéa 3

La proposition du groupe CSPO, déposée par la députée Graziella Walker Salzmänn, est refusée par la commission par 9 non contre 3 oui.

Motivation:

Nous voyons un problème d'adéquation légale: le décret ne suffirait pas à créer les bases légales suffisantes.

Un problème d'adéquation des moyens: les moyens mis à disposition pour le plan de soutien reflètent les trois axes des lettres a), b) et c) mentionnées. Ils constituent des investissements alors que les propositions constituent d'autres cadres légaux. Les modifications légales, telles que proposées, constituent des moyens à long terme alors que le décret poursuit un objectif à court terme.

Pour terminer, nombre de ces propositions se retrouvent dans des motions ou postulats déposés.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Wie bereits in der Eintretensdebatte vorgebracht, ist die CSPO ganz klar der Auffassung, dass die aufgelegten Massnahmen bzw. die Zielsetzungen in Artikel 1, Absatz 3 zu einseitig gefasst sind. Unterstützung ja – nicht aber nur in einigen Bereichen. Denn wie längstens bekannt, profitiert die Exportwirtschaft von den Wirtschaftsförderungsmaßnahmen praktisch kaum, obwohl sie bis anhin am stärksten von der Rezession betroffen war.

Der Bundesrat hat ein drittes Konjunkturpaket beschlossen und legt einen Schwerpunkt im Bildungsbereich, beispielsweise auf die Jugendarbeitslosigkeit der 20 bis 24-Jährigen. Dies im Gegensatz zum Kanton, welcher in diesem Bereich keine Massnahmen vorgesehen hat im Rahmen dieses Wirtschaftsförderungsdekrets. Dieses Dekret gilt für drei Jahre, also nicht nur für 2009 und wir hoffen, dass es nicht bis 2011 gilt, aber zumindest ist es für eine längere Zeit vorgesehen. Hinzu kommt, dass man in Bereichen investieren will, in welchen bereits im ordentlichen Budget entsprechende Beträge vorgesehen sind und wir erachten des quasi fast als Doppelspurigkeit.

Zur gesetzlichen Grundlage erlaube ich mir im Gegensatz zu Herrn Staatsrat Cina folgende Bemerkung. Er zitiert Artikel 6, Absatz 1. Bedauerlicherweise hat er Absatz 2 nicht zitiert. Darum werde ich diesen jetzt zitieren: "Nötigenfalls muss die Gesetzgebung auf dem Dekretweg entsprechend geändert oder ergänzt werden". Das Dekret ist von seiner juristischen Natur her eben gerade für den Fall geschaffen wo die Zeit drängt, um nicht einen langwierigen Gesetzgebungsprozess durchführen zu müssen.

Die Aufnahme von Bereichen im Dekret hat auch mit Schwerpunktsetzung zu tun. Wir nehmen zur Kenntnis, dass diejenige des Staatsrats in eine andere Richtung geht. Heute Nachmittag wird ebenfalls ein Postulat der CSPO-Fraktion zu diesem Themenbereich entwickelt. Doch machen wir uns nichts vor, auch wenn das Postulat überwiesen werden sollte, bis zu dessen Umsetzung ist die Wirtschaftskrise hoffentlich schon vorbei.

Mit der Zustimmung zu diesem Abänderungsantrag oder Abänderungsvorschlag markieren Sie, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, Ihre Bereitschaft auch in anderen als in den vom Staatsrat vorgeschlagenen Bereichen tätig zu sein. Damit erhöhen Sie gleichzeitig den Handlungsspielraum des Staatsrats, zumal keine Priorisierung vorgesehen ist, weshalb es schliesslich immer noch am Staatsrat ist zu entscheiden welche Massnahmen er insbesondere auch ab 2010 umsetzen will.

In einer zweiten Lesung hätte man die Bereiche detaillierter klären können, zumal der Staatsrat selber in der Eintretensdebatte zugeben musste, dass diese Vorschläge in die richtige Richtung gehen.

Die CSPO will nicht mehr Geld mit diesem Vorschlag, will auch nicht mehr Investitionen, sondern die vorgesehenen Gelder nur anders verteilen.

Die thematische Kommission hat entschieden den Antrag auf eine Lesung zu stellen. Wir bedauern dies ausserordentlich, denn der Kanton Wallis setzt sich damit enge Schranken, die er nicht haben müsste.

In diesem Sinne verlangt die CSPO die Abstimmung.

Danke.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Wenn ich diese Liste so betrachte kommt es mir vor wie meine Kinder vor Weihnachten wenn sie eine grosse Auslegeordnung machen von Wünschen, die man gerne befriedigen möchte. Das ist in der Tat möglich und ich habe Freude wenn mir meine Kinder eine Auswahlsendung darlegen und dann kann ich entsprechend meiner Mittel, die ich zur Verfügung habe, diverse Wünsche befriedigen und andere kann ich nicht befriedigen. Und ich glaube das ist hier ähnlich. Die Stossrichtung als solche finde ich toll. Wenn man hier zum Beispiel schreibt: Ausbau des Service public. Was heisst jetzt das, Ausbau des Service public? Soll ich der Post Gelder zur Verfügung stellen um die Briefkästen in den Gemeinden zu finanzieren? Oder soll ich Gelder an die schweizerische Post einsetzen, um damit dann diesen Service public... also wenn man von Service public spricht muss man klar definieren. Man muss dann auch immer wieder überlegen, was ist die Rolle des Kantons, in welchem Bereich engagieren wir uns und in welchen Bereichen können wir uns gar nicht engagieren, weil das auch nicht unsere Aufgabe ist. Das ist dann eine grundsätzliche Diskussion, die man zu jedem dieser Punkte führen muss. Dann kommt hinzu, dass in der Tat der Bund jetzt ein entsprechendes drittes Konjunkturpaket beschlossen hat, 400 Millionen. Er setzt 400 Millionen Franken ein in einen Bereich, der tatsächlich betroffen sein wird. Ich habe vorgängig mit dem Bundesrat darüber gesprochen und habe gefragt, ob der Kanton zusätzlich paritätisch eigene Mittel auch noch einsetzen muss. Wir müssen uns doch zunächst überlegen, ob die Mittel, die der Bund in diesem Bereich einsetzt, genügen und warum sollen wir aus unserer Sicht plötzlich hier Schwerpunkte setzen, wenn der Bund aufgrund seiner Zuständigkeit – Arbeitslosenversicherung ist Zuständigkeit des Bundes – warum sollen wir hier in diesem Bereich von unserer Seite zusätzliche Aufgaben übernehmen wenn es nicht

notwendig ist, weil genügend Mittel vom Bund vorhanden sind. Also das ist das nächste. Dann kommt die Frage der Reduktion der Gewinnbesteuerung der juristischen Personen. Ich könnte hier eigentlich meinen Kollegen Maurice Tornay sprechen lassen. Wir würden dann mit einem Dekret – jetzt die Spezialgesetzgebung, Sie haben recht – und Absatz 2 dieses Artikels würde es uns ermöglichen, aber da dieses Dekret ja befristet ist und die Konjunkturmassnahmen als solche befristet sind, würden wir eine befristete Reduktion der Steuern hier vorsehen im Rahmen der Konjunktur. Und wenn dann das Dekret abläuft, haben Sie das Gefühl wir könnten dann die Steuerreduktion, die wir den Unternehmungen gewährt haben, wieder rückgängig machen? Also wir müssen uns gut überlegen, ob es ein Wirtschaftswachstumsprogramm ist. Hier sind Elemente, die Sie zu recht aufwerfen vorhanden, die ein Wirtschaftswachstumsprogramm als solches darstellen. Oder wir machen jetzt aufgrund der ökologischen Situation oder der Probleme die auf uns zukommen, befristet zielgerichtete Massnahmen. Gestern hat hier der Vertreter der Radikalen ganz klar gesagt, wir wollen eine Konzentration und wir wollen nicht eine "saupoudrage", das heisst irgendwo dann in eine flächendeckende und eine Aufsplitterung unserer Mittel vorsehen.

Gleichzeitig auch was die Erhöhung des Wasserkraftsteuerrabatts betrifft. Das ist sehr interessant, aber wir müssen da auch wieder die Gesetzgebung ändern. Auch wieder die Frage, machen wir das nur befristet. Das sind alles Fragen die im Raum stehen mit der Möglichkeit, dass man das jetzt in das Dekret reinschreibt. Auch wenn dieser Antrag gutgeheissen wird ändert eigentlich noch gar nichts. Die Frage der Bewilligungsverfahren liegt auch an den Gemeinden. Die Gemeinden sind auch zuständig zur Beschleunigung der Baubewilligungsverfahren.

In diesem Sinne sehe ich beim besten Willen nicht wie man diesen Antrag annehmen könnte.

Alinéa 3

Par 82 voix contre 30 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.

Article 1, adopté.

Article 2, adopté.

Article 3

Proposition de la commission des finances par son président David Théoduloz et son rapporteur Jérôme Favez (pas développée):

Proposition du groupe PLR par le député René Constantin (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 3

Alinéa 3

La proposition de la commission des finances, déposée par son président David Théoduloz et son rapporteur Jérôme Favez, est acceptée par la commission par 11 oui et une abstention.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Comme relevé par l'ensemble des groupes, notre canton a besoin d'un signal clair du Parlement qui doit s'engager fortement dans le soutien de l'économie durant la phase difficile que nous avons abordée.

Le Parlement souhaite garder la mainmise sur ce dossier. C'est pourquoi le Parlement doit pouvoir décider de l'attribution des excédents du compte, attribution qui est de sa compétence.

Je vous remercie de soutenir la proposition.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente.

Artikel 3, Absatz 3: **Vorschlag der PLR-Fraktion zurückgezogen zugunsten des Vorschlags der Finanzkommission.**

Article 3, adopté avec l'adjonction proposée par la commission des finances à l'alinéa 3.

Article 4

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Gaillard (pas développées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 4

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Gaillard, est acceptée par la commission par 7 oui, 2 non et 3 abstentions.

La motivation de la commission est la suivante: la suppression du terme "principaux" permettra au Parlement de garder la mainmise sur ce projet.

Der Präsident:

Vorschlag zu Absatz 1: angenommen.

Vorschlag zu Absatz 2 (Absatz zu streichen): ebenfalls angenommen.

Article 4, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 1 et la suppression de l'alinéa 2, telle que proposée par le groupe PDCC.

Articles 5 et 6, adoptés.

Article 7

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Gaillard (pas développées):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 7

Alinéa 3

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Gaillard, a été refusée par la commission à l'unanimité.

La commission vous présente une nouvelle proposition, soit d'ajouter "sur décision du Grand Conseil".

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

A l'alinéa 3, l'objectif de l'amendement présenté par le groupe PDCC était, comme expliqué lors de l'entrée en matière, de laisser au Parlement le pouvoir de décision sur la nécessité ou non d'une prolongation.

La commission estime préférable de permettre une prolongation du décret par une décision du Parlement plutôt que par la proposition d'un nouveau décret.

Etant donné que la nouvelle proposition de la commission va exactement dans notre sens, nous retirons notre proposition au profit de celle de la commission. Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Juste une petite précision.

En effet, par la nouvelle formulation, la commission souhaite que le Grand Conseil se prononce sur l'éventuelle prolongation du décret qui est limité dans le temps. En effet, c'est le Grand Conseil qui doit garder entre ses mains cette possibilité. Merci.

Der Präsident:

Gut, dann kann ich festhalten, dass Artikel 7, Absatz 3 im Sinne des Vorschlags der Kommission angenommen wird.

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 7

Alinéa 4 nouveau

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Gaillard, a été acceptée à l'unanimité par la commission.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Juste une précision.

La commission ne souhaitait pas que, à l'échéance du décret, il reste un fonds au bilan de l'Etat. C'est pourquoi nous soutenons la proposition qui demande que le solde soit dissous et le montant comptabilisé en produits extraordinaires. Merci.

Article 7, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 3 et le nouvel alinéa 4 présenté par le groupe PDCC.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député René Constantin, PLR:

Afin d'éviter des redites inutiles, le groupe PLR sera bref dans ses conclusions et n'interviendra qu'une seule fois pour les deux objets qui suivent.

Sans remettre en cause le principe de l'octroi d'une aide financière, nous insistons sur le fait que cette aide doit être apportée aux PME qui en ont véritablement besoin, soit celles qui dépendent du marché extérieur.

Or, force est de constater, et M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina l'a clairement dit dans le débat d'entrée en matière, que les possibilités d'aider les entreprises les plus touchées, soit les entreprises exportatrices, sont, hélas!, limitées. Ce constat nous inquiète quelque peu et nous amène à réitérer nos propositions émises mardi dernier, soit de concrétiser les projets prévus en 2009 puisque le temps nous est compté, mais, pour 2010, réévaluer les besoins, étudier d'autres pistes comme celles déjà mentionnées d'atténuer l'impôt foncier qui grève l'outil de production ou encore introduire un rabais énergétique qui permettrait aux PME, en proie à de grands soucis, d'être plus concurrentielles dans cette période de turbulences.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Lors de l'entrée en matière, j'avais commencé par "gouverner, c'est prévoir" pour saluer le projet du Conseil d'Etat.

Après cette lecture de détail, je peux compléter cet adage par "légiférer, c'est également prévoir". En effet, le groupe PDCC a déposé des amendements visant principalement le maintien d'un droit de décision entre les mains du Parlement, tout en soutenant la vision du Conseil d'Etat concernant le soutien à l'économie. Aucun de nos amendements ne visait à utiliser ce décret pour défendre un secteur d'activité, une classe de la population ou une région géographique.

La commission EE et le Parlement ont partagé notre vision concernant ce décret. Nous ne nous sommes pas trompés. Un tel décret doit fixer les règles générales dans lesquelles le Gouvernement et le Parlement agiront afin de soutenir l'économie de notre canton et, implicitement, l'ensemble des entreprises et des citoyens valaisans.

Bien évidemment nous comptons sur le Gouvernement pour proposer une utilisation judicieuse des 20 millions non encore attribués. C'est alors que le Parlement décidera s'il partage les visions du Conseil d'Etat sur ce qu'il faut faire en fonction de la situation du moment, tout en respectant les critères mentionnés dans le décret. Le Parlement aura peut-être à se prononcer sur une deuxième tranche de 50 millions. Le groupe PDCC est convaincu que si cela s'avérait nécessaire, nous prendrions les bonnes décisions.

Lors de ce débat final, nous tenons quand même à relever que la qualité du texte du décret au niveau juridique n'est pas optimale, mais nous sommes convaincus que la commission de relecture apportera les améliorations rédactionnelles possibles.

Pour conclure, le groupe PDCC tient à remercier le Gouvernement pour son excellent projet et également la nouvelle commission EE pour son travail effectué de main de maître dans l'urgence.

C'est avec enthousiasme que le groupe PDCC accepte ce décret qui permettra toujours une implication forte du Parlement.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Nous l'avons dit lors de l'entrée en matière: nous suivions sans réserve le principe du programme cantonal de soutien à l'économie, mais nous acceptons avec quelques réserves, cependant, le financement de la première dotation des 50 millions au fonds.

Nos travaux de cet après-midi ayant permis d'encore améliorer le projet présenté, en répondant notamment à la réserve qui était la nôtre et tenait à la conservation, dans ce Parlement, du pouvoir décisionnel en matière budgétaire, nous acceptons bien évidemment ce projet, avec enthousiasme aussi comme le groupe PDCC, et sans plus aucune réserve, mais tout de même en réitérant la remarque qui était la nôtre et au sujet de laquelle nous n'avons pas obtenu, mardi, la déclaration que nous attendions du Conseil d'Etat. Nous considérons, en effet, que le montant dévolu aux PME de 5 millions sur les 30,2 millions est un minimum au-dessous duquel nous refusons d'aller tant la santé des petites et moyennes entreprises dans ce

canton est vitale pour l'économie de ce dernier. Nous aimerions donc que le Conseil d'Etat confirme qu'il partage cette analyse et soit attentif à ce que nos PME ne soient pas oubliées dans le cadre de ce programme de soutien à l'économie.

Dans ce sens-là, nous partageons donc pleinement les conclusions et les remarques faites tout à l'heure par le député René Constantin qui, lorsqu'il a la sagesse de ne pas retirer ses propos, est excellent.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO nimmt von der ablehnenden Haltung des Staatsrats Kenntnis. Wir möchten nur betonen, dass der Abänderungsantrag der CSPO mit Weihnachten nichts zu tun hat. Wer eine Wunschliste erstellen kann, der befindet sich nicht in der wirtschaftlichen Rezession, sondern der muss schauen, dass er über die Bühne kommt.

Die CSPO wird nun beobachten wie der Staatsrat dieses Dekret umsetzt, zumal ja überhaupt keine Priorisierung vorgesehen ist und wir werden in der zweiten Etappe diese Abänderungsanträge erneut einbringen.

Nur zur Klarstellung möchten wir noch einmal darauf hinweisen, wir wollten den Handlungsspielraum des Staatsrats erweitern und nicht irgendeine – die Worte des Herrn Staatsrats weiss ich nicht mehr – aber ich nehme wirklich zur Kenntnis, dass sie fast herablassend waren bezüglich diesem Abänderungsantrag.

Wir werden schauen was passiert, aber in jedem Fall wird die CSPO dieses Geschäft unterstützen.

Danke.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

L'économie valaisanne a besoin d'un signal clair de ce Parlement.

En allouant, dans un premier temps, 50 millions supplémentaires à l'économie de notre canton, vous donnerez aux citoyens un message important: gardez confiance, continuez à dépenser. Des mesures seront prises pour atténuer les effets de la crise économique. L'effet multiplicateur de notre décision ainsi que la possibilité donnée au Parlement d'augmenter le montant attribué au fonds spécial à 100 millions devraient engendrer un effet psychologique positif sur l'ensemble de la population de notre canton.

La commission sera attentive au suivi du programme qui devra être intégré dans les mandats de prestations par des mesures prioritaires. Le Grand Conseil sera donc informé de la mise en œuvre de ces mesures au moyen des rapports de controlling qui lui seront soumis lors du compte et qui permettront ainsi leur évaluation.

En souhaitant que ces mesures permettent à l'ensemble du tissu économique de notre canton ainsi qu'à tous les citoyens d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité, je vous remercie de bien vouloir soutenir le projet proposé.

Je remercie également le chef du Service de l'économie, son chef le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente.

Zu Ihrer Information. Wir diskutieren zuerst den Dekretsentwurf und werden dann darüber abstimmen. Dann werden wir zum Ergänzungsbudget kommen. Ich habe hier immer noch Wortmeldungen. Also wir sprechen jetzt vom Dekretsentwurf und dazu werde ich jetzt Herrn Staatsrat Cina das Wort erteilen.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Mit diesem Dekret haben wir die Absicht verfolgt Schwerpunkte zu bilden, was unsere Unterstützung der Walliser Wirtschaft betrifft und wir haben uns daran gehalten, dass wir Projekte unterstützen möchten bei denen wir auch einen "Return on Invest" also von denen wir dann auch wieder profitieren können, einerseits eben unsere Walliser Unternehmungen und andererseits auch im Energiebereich die Privaten, die mit diesen Energiesanierungsmassnahmen sicher dazu beitragen werden, dass eben der Energieverbrauch reduziert wird.

Das ist eine wesentliche Stossrichtung.

Die andere Stossrichtung ist die Unterstützung der KMU's, le soutien aux PME, et là, Monsieur le député Nicolas Voide, on peut vous confirmer que ce qui est prévu, c'est absolument le minimum. C'est prévu dans notre message, puis aussi dans les dispositions du projet de décision qui suit. Il est clair que nous respectons cette volonté. Mais, on doit aussi prendre en considération que beaucoup de ces mesures de soutien, par exemple dans le domaine de l'énergie, vont aussi avoir des effets indirects pour les PME qui vont, après, réaliser les assainissements des bâtiments ou qui, par exemple, vont réaliser un projet de chauffage à distance ou vont être aussi appelées à faire des travaux pour l'assainissement énergétique des bâtiments publics. Alors, il y a des effets indirects clairement orientés vers ces entreprises. Et puis après, il y a des soutiens directs qui sont prévus dans ce message. On a aussi le soutien au tourisme, clair, aussi orienté avenir dans le sens où l'on veut soutenir un projet de "e-commerce" dans le domaine du tourisme. C'est pour préparer aussi le tourisme à l'avenir.

Au député René Constantin, je peux confirmer que, oui, notre marge de manœuvre dans le domaine de l'aide directe envers ces entreprises orientées exportations est restreinte parce que comme le libéralisme le veut, ce n'est pas l'Etat qui peut donner des moyens concrets, directs, à ces entreprises pour soutenir une activité économique. Je pense que le credo du libéralisme vous interdirait de le demander – ce que vous n'avez, d'ailleurs, pas fait.

Mais, en même temps, par la décision qui a été prise aussi à la Confédération par le troisième paquet, décidé hier, dans ce montant de 400 millions, il y a des montants qui sont prévus pour donner à ces entreprises, qui ont le travail temporaire, que, pendant cette phase, on peut utiliser des moyens pour former ces gens, c'est-à-dire que lorsqu'ils sont en réduction du temps de travail, de profiter de les former. Je crois que c'est un des rôles importants dans une situation qu'on va vivre peut-être encore d'une manière plus difficile en 2010 où on aura plus de chômage, soit d'investir dans la formation de ces personnes pour les amener à être de nouveau compétitives sur le marché du travail. Mais, là, c'est le rôle qui est donné à la Confédération par la législation sur l'assurance-chômage et on doit faire attention. Je l'ai dit en réponse à la question ou aux propositions du groupe CSPO, soit de dire, finalement, nous, nous faisons un exercice RPT (répartition des tâches entre les communes), il faut faire attention, à un certain moment, de ne pas utiliser ce décret pour commencer à financer des tâches qui sont du ressort des communes et puis après quand on aura les discussions, dans une année ou deux, sur la RPT II, lors desquelles on réfléchira quant à la répartition des tâches, dire: mais, attention, vous avez déjà pris des options, et puis il sera difficile de revenir en arrière. On doit donc toujours faire attention. Cependant, il est clair que nous ne pourrions pas tout régler avec un tel décret. Croire que c'est avec un décret de 50 millions ou de 30 millions qu'on pourrait augmenter la demande internationale, à laquelle certaines de nos entreprises sur place ici qui sont orientées exportations pourraient répondre, ce serait de commencer à acheter des voitures BMW ou des voitures Audi ou encore d'autres voitures pour nos entreprises qui sont des entreprises de sous-traitance pour l'industrie automobile. Mais concernant la formation de ces personnes, l'aide à ces personnes, être prêts, je crois que c'est notre rôle et on va le faire. En même temps, on a quand même aussi prévu, à travers le CCF, pour surtout orienter ces PME qui pourront avoir des difficultés dans cette phase de donner des liquidités en achetant des actions ou en augmentant le capital-actions de ces sociétés pour justement être prêts à les aider quand elles se trouvent dans une situation financière difficile. Mais, pour les grandes entreprises, ce n'est pas si évident que ça. Il faut être honnête et aussi, de temps en temps, dire ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.

Le député Pascal Gaillard a parlé des règles générales et du soutien. Je remercie de leur soutien les groupes PDCB, PDCC et les radicaux qui sont en faveur de ce décret.

Quant à la qualité juridique du dossier, on prend cela comme une critique constructive et puis on augmentera la qualité de ce texte.

J'ai répondu à la question du député Nicolas Voide und jetzt beantworte ich die Fragen oder die Ausführungen der CSPO. Ich werde es tunlichst vermeiden irgendwo und irgendwie den Eindruck zu geben ich hätte mich herablassend geäußert. Wenn Sie das so empfunden haben, dann entschuldige ich mich für dieses Vorgehen.

Nochmals, ich möchte nicht die ganze Diskussion nochmals führen. Wir haben sicher noch Gelegenheit darüber nochmals zu sprechen. Viele Ihrer Vorschläge sind gut, sind interessant und die können wir umsetzen unabhängig eines Dekrets, das jetzt hier vorhanden ist. Aber dort wo es um Steuerreduktionen, Erhöhung der Energierabatte geht, wenn wir uns da in diese Diskussion einlassen durch ein zeitlich befristetes Dekret und wir das dann plötzlich wieder zurücknehmen müssen, dann wird es schwierig. Deshalb bin ich der Meinung – und sicher auch der Staatsrat – dass man hier sicher vorsichtig sein muss. Denn es ist schon so, einmal etwas gewährt in einer vorübergehenden Phase, wird schwierig das wieder zurückzunehmen.

Wir haben eine Schwerpunktbildung gemacht. Wir haben klar einen Fokus gelegt. Ich möchte bei dieser Gelegenheit meinen Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen recht herzlich danken, denn die haben unter hohem Zeitaufwand, unter hohem Zeitdruck dieses Dekret auf die Beine gestellt, haben verschiedenste Massnahmen geprüft und haben wirklich anhand der Kriterien jene Massnahmen jetzt auch vorgeschlagen oder sind in dieses Dekret hinein geflossen, die man rasch umsetzen kann, sodass wir sicher 2010 wenn sich dann die Situation verschlechtert bereit sind.

Wir haben dann auch die Möglichkeit mit der zweiten Etappe. Wir machen es eigentlich ähnlich wie der Bundesrat auch. Er hat seine Massnahmen in Etappen aufgegleist, so dass er immer wieder reagieren kann. Das wird uns sicher dann auch die Gelegenheit geben Massnahmen wie zum Beispiel jene die Sie angeregt haben, die aber vom Bund her finanziert werden, wenn die dann zusätzliche finanzielle Mittel brauchen vom Kanton, werden wir sicher auch da bereit stehen und diese im Rahmen des zweiten Pakets dann einbringen. Zu diesem Zweck kann ich Ihnen auch sagen, dass wir uns jetzt auf diese Situation vorbereiten werden. Wir haben geplant einen Sozialgipfel zu organisieren im Verlaufe August/September um mit den Akteuren im Terrain wirklich klar die Strategie festzulegen wenn es zu der Situation kommt, dass sich eben die Arbeitslosenzahlen im Wallis erhöhen. Dass wir mit konkreten Massnahmen, die auch zum grössten Teil von Bern finanziert werden, dass wir auf diese Situation vorbereitet sind und auch rechtzeitig diesen Personen zur Verfügung stehen können wenn es darum geht sie wieder, fit zu machen für den Arbeitsmarkt und bereit zu sein wenn sich die Wirtschaft wieder von der besseren Seite zeigt, also die Wirtschaftsentwicklung wieder positiv ist.

Ich danke nochmals für Ihr Vertrauen und danke für Ihre Zustimmung.

Le décret concernant le programme cantonal de soutien à l'économie est adopté par 122 voix contre une et une abstention en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Comme le permet le règlement du Grand Conseil, la commission demande que cet objet soit traité en une seule lecture.

Der Präsident:

Danke Frau Kommissionspräsidentin.

Der Antrag der Kommission ist es, dass man dieses Dekret in einer Lesung abhält. Unser Reglement schreibt vor, dass dort die Zweidrittelsmehrheit nötig ist, um dieses Dekret in einer Lesung zu verabschieden. Also wir werden zuerst abstimmen.

La lecture unique est acceptée par 96 voix contre 19 et 2 abstentions.

Ohne die Rechenmaschine in die Hand zu nehmen kann ich feststellen, dass die Zweidrittelmehrheit eingehalten wird.

Das Dekret ist jetzt somit verabschiedet.

Wir können weiterfahren.

DECISION
concernant le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2009
BESCHLUSS
betreffend das Ergänzungsbudget des Staates für das Jahr 2009

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

*Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: François Bressoud
(remplacé par Moreno Centelleghé)*

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 2

Alinéa 1

La proposition du groupe ADG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par la commission par 6 non contre 2 oui et 3 abstentions.

Motivation de la commission: allouer un million supplémentaire en 2009 à ce projet ne nous paraît pas judicieux et prudent. L'avis de la commission est plutôt de prévoir ce million supplémentaire au budget 2010.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je n'ai pas pris la parole au débat final pensant que ce débat viendrait après les détails du budget complémentaire.

Mais, voilà.

Le groupe ADG a l'intime conviction que les véritables victimes de la crise, les personnes qui perdent leur emploi, doivent pouvoir trouver un réel soutien et des solutions concrètes pour ne pas sombrer dans un chômage de longue durée.

Nous voulons que, dans le futur, la méthode d'appréciation des projets de soutien conjoncturel tiennent compte des personnes qui seront victimes de la crise en perdant leur emploi ou ne trouvant pas de place de travail. L'assurance-chômage apporte des réponses aux personnes qui perdent leur emploi. Cependant, redonner du travail aux chômeurs, permettre une réorientation professionnelle et soutenir les personnes à l'aide sociale, c'est aussi, pour le groupe ADG, un moyen de soutenir l'économie valaisanne.

Nous avons déposé cet amendement, car nous souhaitions ajouter un critère social aux autres critères déjà décidés dans le projet.

Les femmes et les hommes doivent être au centre de nos préoccupations. Si les mesures décidées dans le projet favorisent le maintien des emplois, il est important de penser aussi aux personnes qui, malgré tout, perdront leur travail, ainsi qu'aux jeunes qui ne trouveront pas de place d'apprentissage ou qui ne pourront rester chez leur employeur après leur formation. Il n'est pas normal que des jeunes ne puissent se former ou acquérir de l'expérience après leur apprentissage, car ils ont besoin et envie de travailler et d'être autonomes. De plus, toutes les études le démontrent, il n'est pas sain pour un jeune de rester oisif, car il perd vite ses repères et, après quelques mois, il éprouve de grandes difficultés à se réinsérer dans le monde du travail. C'est pourquoi les entreprises sociales qui s'occupent des personnes en situation de précarité doivent pouvoir augmenter leur budget pour être prêtes à faire face aux demandes accrues des personnes qui seront en rupture d'emploi sur un long terme.

L'Etat doit encourager et soutenir les communes qui mettraient en place des programmes d'occupation pour ne pas laisser les personnes à ne rien faire alors que l'on sait combien la perte d'un emploi est difficile à vivre, pas seulement au niveau financier mais aussi au niveau personnel.

Les ORP doivent pouvoir élargir et financer les offres de formation continue proposées, car c'est aussi un moyen pour permettre aux personnes au chômage une réorientation professionnelle.

Comme vous l'avez certainement entendu hier au soir aux informations, l'AI durcit encore ses conditions d'octroi de rentes et compte même éjecter de l'assurance-invalidité des milliers de personnes qui touchaient jusqu'à présent une rente. Ces personnes, incapables de travailler, devront probablement demander l'aide sociale. Ce report de charges sur les communes, qui sont déjà confrontées à une forte hausse des demandes d'aide sociale, augmentera encore le nombre de personnes à l'assistance. Lorsque l'on sait les souffrances et l'humiliation que représente l'obligation de recourir à l'aide sociale, on peut se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de financer des mesures de proximité permettant

aux personnes en difficulté de garder ou de retrouver un emploi ou bien encore de pouvoir donner aux gens le sentiment d'être utiles en participant à des programmes d'occupation s'il n'est pas possible de leur fournir un nouvel emploi plutôt que de simplement leur donner le minimum vital en les laissant inoccupés.

Hier, lors des discussions sur les amendements en commission, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a affirmé qu'il était encore trop tôt pour lancer un programme social car, pour l'instant, dans notre canton, le chômage n'a pas encore explosé. Il a donné l'assurance que des mesures seront prises en temps voulu et que les montants décidés hier par la Confédération permettront déjà de mettre en place une aide pour les jeunes, l'assurance-chômage pouvant assurer une réintégration des chômeurs dans un premier temps.

Nous **retirons** donc notre demande de mettre un millions pour le social pour ce premier volet d'aide conjoncturelle, mais nous resterons attentifs aux moyens qui seront mis au budget pour le social et nous reviendrons, lors du deuxième volet, avec des propositions spécifiques si l'aspect social est oublié pour les montants qui seront affectés en 2010.

Nous soutenons la volonté que le Parlement soit associé aux futures décisions qui seront prises pour pallier les méfaits de la crise.

Toutes les familles de notre canton qui seront touchées par la crise méritent que le Parlement et le Gouvernement leur apportent un soutien concret.

Aider les entreprises, c'est maintenir les emplois, mais soutenir des personnes qui ont besoin d'aide, c'est éviter une société à deux vitesses et de grandes fractures sociales. Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je peux confirmer ce que j'ai déjà dit.

Finalement, c'est 400 millions que le Conseil fédéral a décidés hier et tout ce paquet est vraiment orienté dans cette direction.

Nous, entre-temps, nous devons nous préparer à bien utiliser l'argent que la Confédération mettra à notre disposition pour justement soutenir les personnes qui seront touchées, soit les jeunes, soit les chômeurs de longue durée, pour les former.

Le troisième paquet de la Confédération va complètement dans ce sens. Ce paquet doit encore passer devant le Conseil national et le Conseil des Etats, mais, nous, nous profiterons de ces six mois pour nous préparer quand Berne sera prêt à nous donner le soutien qu'on recherche pour répondre aux besoins de ces personnes.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir können weiterfahren mit Artikel 2.

Der Antrag der CSPO wurde zurückgezogen.

Article 2, adopté.

Article 3, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 108 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Lecture

3. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat à la construction d'un réseau de chauffage à distance sur les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à partir de la SATOM

Lesung

BESCHLUSS

zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für eine Finanzhilfe des Kantons für den Bau eines Fernwärmenetzes in den Gemeinden Collombey-Muraz und Monthey ab der SATOM

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centelleghé

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Le projet proposé offre au canton la possibilité de favoriser la sécurité d'approvisionnement en énergie à long terme et de réduire la dépendance énergétique et la pollution, qui sont des buts fixés dans le mandat de prestations du Service de l'énergie et des forces hydrauliques.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir soutenir ce projet.

Je remercie ici le Département de l'économie et de l'énergie, son chef, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, et les membres de la commission pour leur travail.

Ainsi décidé par 102 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Lecture

4. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

Lesung

BESCHLUSS

zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Présidente: Marie-Noëlle Massy Mittaz / Rapporteur: Moreno Centellegh

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc (par le député Jean-Luc Addor):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:

Article 1

Le groupe UDC, par le député Charles Clerc, propose de supprimer: "en complément du budget ordinaire".

Décision de la commission: proposition refusée à l'unanimité.

Motivation: le caractère urgent de ce projet et les subventions déjà accordées par la Confédération nous ont décidés à refuser cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'esprit des deux propositions d'amendement que nous avons déposées, c'était, d'ailleurs aussi dans l'esprit de cette politique anticyclique dont on parle si souvent dans ce Parlement, d'éviter que l'on ne donne du travail aux entreprises de ce canton alors qu'elles en ont déjà beaucoup et que, finalement, on leur en donne au moment où on a de bonnes raisons de penser qu'elles en auront moins.

Alors, après discussion, il s'avère qu'il y a l'aspect des subventions fédérales (c'est toujours bon à prendre quand bien même on sait quand même en partie d'où elles viennent, c'est-à-dire aussi de notre porte-monnaie, il ne faut pas l'oublier), mais il y a quand même dans l'esprit sur le fond qui était le nôtre quand nous avons fait ces propositions un autre paramètre dont on a discuté avec le chef du département et qui est finalement que, si j'ai bien compris, l'objectif n'est pas de donner du travail aux entreprises de ce canton tout de suite mais bien un peu par la suite et plutôt de prendre certaines décisions cette année, des décisions qui pourraient donner du travail l'année prochaine.

Alors, à ces conditions-là, nous serions tout à fait d'accord avec le projet et nous retirerions nos propositions d'amendement. Mais j'aimerais juste entendre ce que le chef du département a à nous dire à ce sujet.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vous avez raison, il ne sera peut-être pas possible de pouvoir utiliser tous les moyens qui sont maintenant prévus dans cette rubrique, mais ce qui est important c'est qu'on doit parvenir à promettre cette somme pour des travaux à réaliser d'ici à la fin du programme de soutien à l'économie.

Dans ce sens, il faut comprendre que les contributions qui sont faites par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), ce sont des contributions globales. Selon la décision de l'OFEN pour 2009, ce sont les montants promis en 2009 qui seront pris en compte et non pas les montants versés en 2009.

Evidemment, nous devons encore traiter tous les dossiers qui vont nous parvenir et cela prendra aussi un certain temps pour les examiner, ce qui nous amènerait certainement à faire les promesses en 2009, mais les travaux pourraient se réaliser en 2010 au moment où nos entreprises valaisannes pourraient peut-être être un peu plus touchées que durant cette année 2009 par une crise qui s'annonce et avec des effets pour nos entreprises – en tout cas pour celles qui ne sont pas orientées exportations – plutôt en 2010. Il y a donc là un instrument pour le faire et pour gérer ces promesses de subventions. Nous avons la possibilité de verser le montant correspondant aux sommes promises d'ici à fin 2009 dans le fonds du Service de l'énergie et des forces hydrauliques pour les programmes de promotion créés par l'article 19 de la loi sur l'énergie.

Alors, j'abonde dans le sens de ce que vous avez préconisé et je vous le confirme.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Les propositions du groupe UDC sont retirées.

Article 1, adopté.

Article 2

Proposition du groupe UDC par le député Charles Clerc – retirée (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 2, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 102 voix et 3 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

**5. COMPTE 2008
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2008**

**RECHNUNG 2008
VERWALTUNGSBERICHT 2008**

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE (DET)
DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT UND RAUMENTWICKLUNG
(DVR)**

Discussion générale:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Vorhergehend gilt zu erwähnen, dass die Rechnung 2008 in Anbetracht des konjunkturellen Einbruchs im letzten Quartal gut dasteht.

Erlauben Sie mir aber trotzdem noch einige Bemerkungen zu den jeweiligen Dienststellen.

Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

Die prioritären Massnahmen sind grösstenteils erreicht worden.

Zu den Indikatoren gilt zu sagen:

Bei der Wirtschaftsförderung (DEWS) redet man grundsätzlich von Neuansiedlungen/Neugründungen. Was geschieht mit der Bestandespflege? Wie nachhaltig sind diese Neuansiedlungen wirklich?

Wir wollen keine "One Man Show" Unternehmungen schaffen. Qualität vor Quantität. Der Vertrag des DEWS läuft 2009 aus. Wie sieht generell die Strategie des Kantons zukünftig aus?

Soll diese Kompetenz einzig und allein bei dieser Art der Wirtschaftsförderung, wie das DEWS, bleiben (Problematik der Zweisprachigkeit)? Sucht man sich Partner aus der Wirtschaft oder beim Kompetenzzentrum der Schweizer Wirtschaftsförderung? Müsste man die bis anhin budgetierten Ausgaben von 850'000 Franken pro Jahr zukünftig überprüfen oder gar neu formulieren?

Erlauben Sie mir noch folgende Fragen:

Wie lange will sich die Dienststelle Zeit geben bis sämtliche Ark Projekte laufen?

In welche strategische Richtung geht die Wirtschaftsregion Oberwallis?

Was soll übergeordnet effektiv realisiert werden?

Einige Bemerkungen zur Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

Die Realisierung der prioritären Massnahmen steht nicht im Einklang mit der Planung. Der neue Leistungsauftrag mit der Hochschule Wallis im Bereich der Beherbergung und Bewirtung muss mit entsprechenden Kursen abgedeckt werden.

Noch einige Bemerkungen zur aktuellen Konjunkturphase

Wir fordern die Schaffung bzw. den Erhalt von Lehrlingsplätzen, Abfangen von Lehrabgängern im Sinne der Schaffung von Praktikumsstellen. Ebenso soll die Erhaltung von Arbeitsplätzen von 60-jährigen oder über 60-jährigen bezogen auf die Wettbewerbsfähigkeit überprüft werden. Diese Tatsache ist letztendlich vorhersehbar. Die Blütezeit – wie wir alle wissen – liegt wohl zwischen 45 und 55 Jahren.

Einige Bemerkungen zur Dienststelle für Landwirtschaft

Die Strategie des Departements im Landwirtschaftsbereich besteht darin, das Wallis als ein Land des Mehrwerts und der Gastronomie zu positionieren. Diese Strategie kann die CSPO voll unterstützen.

Auch wenn die prioritären Massnahmen nicht alle erreicht werden konnten, beurteilen wir die Arbeit dieser Dienststelle als sehr gut.

Einige Bemerkungen zur Dienststelle für Raumplanung

Die politischen Ziele sind zu wenig klar definiert und dienen so nur zur Messung der operativen Tätigkeit der Dienststelle, können aber nicht für politische Entscheide die Grundlage bilden und müssen daher neu definiert werden.

Die prioritären Massnahmen werden als erreicht beurteilt, sind aber so offen gehalten, dass deren Beurteilung noch weit offener ist.

Sowohl die prioritären Massnahmen als auch die Indikatoren müssen klarer definiert werden.

Einige Bemerkungen zur Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik

Diese Dienststelle stellt eine reine Baustelle dar. Wir haben mit Genugtuung vom Projekt RF 2018 Kenntnis genommen. Das Projekt muss aber klarer definiert werden, um sicher zu stellen, dass es auch realisiert werden kann und nicht nur eine Vision bleibt.

Einige Bemerkungen zur Dienststelle für Verwaltungs- und Rechtsdienst

Die prioritären Massnahmen sind grösstenteils erreicht worden.

Zu bemerken gilt hier, dass die INTERREG IV Projekte zukünftig in die Zuständigkeit der Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung fallen.

Noch einige Bemerkungen zur Dienststelle für Energie und Wasserkraft

Da wir uns in einer neuen Legislaturperiode befinden, mit Neuzusammenstellung der Departemente, erlaube ich mir noch ein paar Bemerkungen an den neu verantwortlichen Staatsrat zu richten.

Welche Strategie führt der Staatsrat in Sachen Windenergie?

Es darf nicht zum Ausverkauf der Heimat kommen.

Hat der Staatsrat grundsätzlich eine Strategie in Sachen Alternativenergie?

Im weiteren ist bei der Dienststelle für Energie ein latenter Personalmangel festzustellen, welcher die Behandlung von Dossiers, die Information nach aussen, aber auch die Organisation von Weiterbildungen bzw. Grundkursen sehr stark einschränkt. Dieser Personalmangel ist unverzüglich zu prüfen und dementsprechend anzupassen.

Wünschenswert wäre zudem noch eine Vertiefung der Mehrjahresplanung im Sinne eines detaillierten Strategiepapiers.

In diesem Sinne nimmt die CSPO-Fraktion die Prüfung der Rechnung an und dankt für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Gratien Cordonier, PDCC:

Les comptes 2008 du DET sont bons et suivent le budget.

Avec un excédent de revenus de presque 18 millions et des excédents de recettes de 570'000 francs, les chiffres peuvent nous réjouir.

Dans le détail pourtant, des questions apparaissent.

Parlons, tout d'abord, de la carte de visite du canton du Valais auprès des entreprises étrangères, le DEWS.

Alors que le Jura vient de quitter cette entité et que, en 2010, le DEWS fera peau neuve, la question est de savoir qui représentera le Valais à l'extérieur. Le Conseil d'Etat doit rapidement se poser cette question, mais surtout y répondre. Quelle stratégie choisir? Participer à une structure en collaboration avec d'autres cantons encore hors du DEWS? Cela pose la question de savoir s'il vaut la peine de tout reprendre à zéro, renégocier avec d'autres cantons le financement de cet organe. Rester dans le DEWS? Mais avec quels cantons? Le Jura est parti. Neuchâtel va-t-il rester, lui qui n'est pas si loin de Bâle ou de Berne? Ou alors assurer seul sa promotion? Lorsque le dicton dit que "l'union fait la force", pourrions-nous nous permettre de partir seuls, tout en ayant encore une organisation professionnelle, en touchant toujours tous les pays qui nous intéressent?

Lorsque j'ai dit qu'il fallait faire vite, le Conseil d'Etat a-t-il conscience qu'il a jusqu'à la fin du mois, soit 12 jours, pour dénoncer, cas échéant, l'accord qui le lie avec le DEWS comme il est indiqué dans l'article 4 des statuts du DEWS?

Je me réfère, de plus, au message du Conseil d'Etat d'octobre 2007 concernant le DEWS. Ce message concerne, et je cite: "La demande de prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du Réseau de promotion exogène DEWS pour les années 2008 et 2009 et à son subventionnement." Or, le Grand Conseil n'a pas décidé de prolonger la participation du Valais au DEWS pour 2010, voire 2011. Comment, dès lors, régler ce problème? Nous nous demandons si le Conseil d'Etat ne voulait pas nous mettre devant le fait accompli ou s'il s'agit d'une simple omission.

Un autre sujet de préoccupation est l'écart entre ce qui est budgété et ce qui est réalisé dans le domaine des subventions accordées dans le Service des registres fonciers et de la géomatique. Pour un suivi plus simple de ces subventions, des listes devraient être faites avec toutes les subventions prévues, leur état d'avancement et, le cas échéant, la raison d'un retard éventuel. Ces listes devraient être tenues à jour pour permettre aux commissions, au Conseil

d'Etat, mais surtout à l'Administration de pouvoir faire un suivi plus aisé. Mais, peut-être, existent-elles déjà? Il faudrait alors les remettre à la commission des finances qui les attend.

Depuis mardi, un autre sujet de discussion a été exploité par les différents intervenants qui ont fait part de leurs préoccupations de voir dormir 300 millions de francs. Cette somme est le total des crédits LIM. Ces crédits ne sont plus utilisés, plus remis en circulation et pourraient aider l'économie. Nous venons de voter un fonds spécial de 50 millions. Nous avons déjà un fonds six fois mieux doté qui pourrait être affecté. Le Conseil d'Etat a transmis les raisons de cet état de fait (modifications législatives, changements au niveau fédéral). La suite de ce message explique que maintenant que les diverses dispositions fédérales ont abouti, cela – et je cite la réponse du Conseil d'Etat – "laisse augurer à nouveau une utilisation accrue de cet instrument financier". Le groupe DC du Centre salue cette réponse est espère que les augures seront bons et que ces fonds seront réellement utilisés, surtout dans le climat actuel. Notre question est donc de savoir dans quel délai ces montants pourront être libérés pour l'économie. Une autre préoccupation concernant ces – ce que nous pouvons toujours appeler – crédits LIM est de savoir qui pourra donner son aval concernant l'utilisation de ces fonds. En effet, le groupe DC du Centre insiste pour que les différents crédits importants passent devant le Grand Conseil, que le Législatif puisse donner les grandes orientations à l'utilisation de ces fonds.

Le groupe DC du Centre vous propose donc d'accepter les comptes tels que présentés, remercie les différentes commissions pour leur travail de controlling et la commission des finances.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christian Walden, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auch dieses Jahr schliesst das DVR mit einem positiven Ergebnis ab. Sogar besser als budgetiert und sogar besser als im Vorjahr.

Dieses Departement ist für die Identifizierung und Auswahl zukünftiger Technologien und ihre Entwicklungen und die Grundlage für die Gründung neuer Unternehmen zuständig. Das steht ausser Frage.

Aus dem Verwaltungsbericht entnehme ich als positive Bewertung, dass bei The Ark 51 Unternehmen und 18 Start-ups aufgeführt wurden. Es geht daraus aber nicht hervor wie viele Arbeitsplätze somit langfristig angesiedelt worden sind.

Wie sieht das Verhältnis zwischen diesen Arbeitsplätzen im Oberwallis und Unterwallis aus? Und ist ein Zusammenhang mit einem NEAT-Effekt feststellbar?

In jedem Fall – wie die Antwort, Herr Staatsrat, auch ausfallen wird – baut diese Unterstützung Brücken zwischen der Wirtschaft und dem Markt, zwischen dem akademischen Bereich und der Geschäftswelt.

Meine Frage ist aber trotzdem: Wo bleiben eben diese Brücken zwischen Ausbildung und Weiterbildung? Nur ein guter Arbeitnehmer, der sich weiterbilden kann und auch weiterbilden darf, hat auf dem Arbeitsmarkt eine Chance. Welche Rahmenbedingungen sind hierfür vorgesehen?

Wo sind die Brücken zwischen dem Ausbildungsabschluss und der Arbeitslosigkeit?
Wie handelt das Wallis gegen diese steigende Arbeitslosenquote im speziellen der Jugendarbeitslosigkeit?

Ich danke dem Staatsrat für die Antworten.

Danke.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Ce département a le vent en poupe et a une actualité très présente: de nouvelles lois, politique régionale, lois sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, sûrement bientôt le tourisme et bientôt peut-être une loi sur les agglomérations. De plus, les comptes sont très bons.

Cependant, quelques points sont quand même à relever.

Tout d'abord, concernant le Service de l'aménagement du territoire, les objectifs ont été atteints, mais on peut se demander si la barre n'a pas été placée trop bas et si les exigences ne pourraient pas être revues à la hausse afin d'accélérer ainsi le traitement des dossiers.

Concernant le Service des registres fonciers et de la géomatique, nous demandons la mise en place d'une banque de données centralisée et la mise en place d'une consultation en ligne des données du registre foncier, tout en gardant les bureaux d'information à proximité.

Quant au Service du développement économique, deux sujets retiennent ici notre attention: TheArk et surtout PhytoArk, dont la mise en place traîne encore. Il est même relevé dans le rapport de la commission le manque de volonté de la ville de Sion. Alors, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre pression à la région sédunoise pour faire avancer ce projet ou alors peut-être de répartir les fonds qui étaient prévus dans les autres "Arks", dans les autres sites.

Pour finir, nous voudrions savoir le nombre d'emplois créés grâce à la promotion économique directement et non pas d'autres sources. Nous désirons donc un rapport détaillé sur cela et aussi sur la pérennité de ces entreprises. Je m'explique. Combien d'emplois existent-t-ils toujours après cinq ans, par exemple, emplois issus d'une entreprise implantée en Valais, grâce à la promotion économique bien sûr?

Le DEWS est un sujet récurrent par excellence. Un rapport détaillé avait été demandé en 2008. Cela avait été accepté. Et, à ce jour, rien. Peut-être existe-t-il, mais en tout cas il ne nous a pas été communiqué. Alors, ce qui se passe dans le DEWS, nous l'apprenons par voie de presse – ce qui est un peu décevant. Nous sommes maintenant à un tournant. Les décisions auraient dû être prises en mai, alors qu'en est-il? Ne serait-il peut-être pas mieux de faire comme le Jura et de se retirer, au lieu de faire du marketing offensif et de dépenser beaucoup d'énergie et de moyens pour peu de retour? Ne vaudrait-il pas mieux alors favoriser un marketing défensif afin de garder chez nous les PME existantes, surtout en ces temps de crise?

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG s'est penché sur les comptes du DET et aimerait faire quelques remarques.

En premier lieu, la question du préfinancement des dépenses au sens de l'article 22 de la LGCAF concernant votre département. En effet, il reste, au 31.12.2008, un montant de 6,8 millions qui a été budgétisé en 2007. A ce titre, le groupe ADG aimerait connaître l'attribution possible de ce montant, sachant que le délai de trois ans limitant son utilisation se termine à la fin de l'année. Par ailleurs, le groupe ADG relève que cette pratique financière ne devrait pas servir d'oreiller de paresse pour le chef du département au moment d'établir le budget en surévaluant les budgets d'investissements. Ce n'est pas l'esprit qu'a voulu le législateur dans l'établissement de cette loi.

J'aimerais aussi revenir sur les interventions que j'ai faites ce matin sur l'énergie en pensant qu'elles pouvaient être traitées dans le cadre du département en question, mais évidemment en essayant d'être plus succinct et en résumant les remarques et propositions de l'ADG. Nous étions intervenus sur deux points en particulier, en résumé, sur la question des énergies solaires, thermiques et photovoltaïques, d'une part, et, d'autre part, sur le contrôle des chantiers traditionnels au sens de la loi sur l'énergie et de l'enveloppe thermique en particulier. Pour résumer nos propositions, finalement, la Confédération propose une rétribution du courant vert au prix coûtant. Dans ce sens, il nous semblait pertinent de réactiver des subventions concernant les installations solaires photovoltaïques, mais aussi thermiques, chose qui n'est plus d'actualité depuis 2006, en tout cas pas visible sur les comptes présentés dans le livre des comptes 2008. L'autre point concerne le manque de contrôle de chantiers traditionnels. Evidemment, la consommation énergétique de chauffage est importante et représente plus du tiers de la consommation énergétique totale. Il y a des contrôles qui sont effectués sur les labels Minergie et des montants qui sont mis pour la rénovation d'anciens bâtiments, mais il nous semble que le contrôle permettra aussi de diminuer la consommation énergétique. Alors, comment le canton pense-t-il améliorer ces contrôles? Comment pense-t-il le faire? Cela rejoint bien évidemment les remarques sur le manque de personnel et, j'insiste bien, qui ne peut pas être auxiliaire parce que cette pratique doit s'effectuer sur du long terme et être pérennisée. Comment le canton pense-t-il remplir cette mission de contrôle des prescriptions énergétiques sur les nouveaux bâtiments?

Concernant la promotion économique, le groupe ADG, comme les autres groupes, s'est penché aussi sur la question du DEWS, en vous rappelant que son bilan est le suivant: sur 29 entreprises nouvellement implantées dans le canton pour 37 emplois en 2008, 14 ont été amenées par le DEWS selon le Nouvelliste et 8 selon le livre des comptes. Alors, peut-être si le conseiller d'Etat pouvait me préciser quelle est la source valide dans ce cas. En appliquant l'hypothèse d'une simple règle de trois, le DEWS a permis la création de moins de 20 emplois et probablement aussi de quelques boîtes aux lettres profitant de la fiscalité avantageuse proposée par ces organismes. Il faut ajouter aussi à ce bilan, que je laisse à chacun le soin d'apprécier, comme l'a dit mon préopinant, que le Jura quittera à la fin de l'année le DEWS pour s'allier avec Bâle en matière de promotion économique à l'étranger. En effet, il a jugé insuffisants les résultats de l'organe de Suisse occidentale en termes d'implantation d'entreprises étrangères. Sur le DEWS, je pose deux questions précises au chef du département:

- d'une part, nous préciser le nombre d'emplois et d'entreprises créés par le DEWS cette année ou pour l'année 2008 plus particulièrement, et son appréciation sur le résultat, et
- d'autre part, nous éclairer sur la future participation ou non-participation du canton à la nouvelle structure intercantonale qui devrait être mise en place avec quels cantons, on ne le sait pas vraiment vu que le Jura et d'autres ont quitté ou risquent de quitter la barque.

Merci pour vos réponses.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich darf Ihnen wie folgt auf Ihre Fragen antworten.

Zunächst auf die Fragen von Grossrat Diego Clausen.

Wir müssen insbesondere beachten, dass sicher fast 90 Prozent des Budgets für Wirtschaftsentwicklung in die Bestandespflege geht. Das Budget, das in die exogene Wirtschaftsförderung investiert wird, ist derzeit 850'000 Franken, die eben in dieses DEWS hinein gegeben werden. Hierzu möchte ich Ihnen sagen, der Gesetzgeber hat uns verpflichtet in der exogenen Wirtschaftsförderung eine Kooperation mit anderen Kantonen einzugehen. Wir haben diesem Auftrag nachgelebt. Mein Vorgänger hat mit den Kantonen Neuenburg und Waadt eine derartige Vereinbarung unterzeichnet und seither sind wir in diesem DEWS. Aber ich werde dann zum DEWS generell noch antworten, weil hier verschiedene Fragen gestellt wurden.

Die Ark Projekte sind in der Tat aufgelistet. Wir haben BlueArk im Oberwallis gestartet und zwar vor allem was die Kleinwasserkraftwerke betrifft. Da sind wir im Aufbau. TeleArk in Brig ist lanciert, kommt nicht vom Fleck. Aber hier muss ich noch folgendes festhalten. Das sind gemeinsame Projekte mit den Gemeinden. Das sind nicht alleinige Projekte, die einzig vom Kanton getragen werden. Das ist ein Gesamtkonzept, das darauf ausgerichtet ist, zu einer Diversifizierung der Wirtschaftskultur des Kantons Wallis beizutragen. Dass das seine Zeit beansprucht, das ist klar. Das soll uns nicht davon abhalten konsequent diesen Weg weiter zu gehen. Dieser Prozess ist halt doch auch langwierig, kompliziert, und die Erfolge werden sich erst innert einer gewissen Zeit einstellen.

Wir haben zum Beispiel festgestellt, dass der TechnoArk in Siders, der schon seit mehreren Jahren unterwegs ist, sehr erfolgreich ist. Wir haben ja da gemeinsam auch mit dem Walliser Grossen Rat zusätzliche Kredite gesprochen um diesen TechnoArk auszubauen. Der ist sehr erfolgreich. Der ist permanent auch am wachsen. Wir haben in Martigny mit IdeArk oder auch mit BioArk in Monthey Projekte, die gut unterwegs sind. Allerdings haben wir noch einen Schwerpunkt zu setzen auf BlueArk im Oberwallis im Bereich erneuerbare Energie, damit wir hier auch starten können. Das bedingt seine Zeit und bedingt auch die entsprechenden Mittel. Die Ambition ist klar. Das Wallis muss sich im Bereich Forschung, applizierte Forschung und vor allem auch die Überführung des Technologietransfers in neue Produkte, vor allem in den Energiebereich fokussieren. Deshalb bin ich auch glücklich darüber, dass die Energie im Volkswirtschaftsdepartement ist, sodass wir hier wirklich eine Strategie entwickeln können, die dann auch Früchte tragen wird in absehbarer Zeit. Dieser

Aufbau bedingt Zeit und bringt eine klare Strategie, die wir insbesondere auch was die Energie und Wasserkraft betrifft, noch etablieren müssen. Wir haben mit dem Bericht, der noch unter meinem Vorgänger Thomas Burgener gemacht wurde, eine hervorragende Auslegeordnung gemacht. Auf der Grundlage dieses Berichts gilt es jetzt die Strategie, eine kantonale Energiepolitik zu definieren. Das allerdings bedingt aber auch wieder Ressourcen. Ich habe Ressourcen in dieser Dienststelle, die derzeit voll engagiert sind in der Umsetzung dieser Energieprogramme, die wir zum Teil eben auch beschlossen haben. Für die strategische Arbeit werde ich höchstwahrscheinlich auf andere externe Kräfte auch setzen müssen, um diese Strategie so rasch als möglich entwickeln zu können. Ich habe eines gelernt in der Politik: wenn man hier nicht am ersten Tag zu arbeiten beginnt, wird man in vier Jahren noch nicht merken was man geleistet hat oder nicht geleistet hat. Gut, ich könnte auch sagen, das hängt damit zusammen, dass man alles durch den Grossen Rat bringen muss und dass das auch eine gewisse Zeit beansprucht. Aber ich möchte mich nicht wieder dem Vorwurf aussetzen, dass das vielleicht herablassend sein könnte. Der Wille ist da sofort zu arbeiten.

Dans ce contexte, j'aimerais quand même répondre au député (suppl.) Florian Chappot quand il a parlé d'oreiller de paresse pour le chef du département. Moi, je peux vous dire que je suis déjà très content quand je peux mettre mon oreille sur un oreiller, parce que le travail d'un conseiller d'Etat est assez..., il y a en tout cas beaucoup de travail, et nous dire que l'on a encore le temps de mettre notre oreille sur un oreiller de paresse, c'est un peu..., comment dit-on... tiré par les cheveux! J'arriverai encore à progresser en français et ça c'est bien. Cela dit dans ce contexte, mais je répondrai à vos questions.

Sie haben gefragt nach der Windenergie. Da haben wir einen Bericht erarbeitet, der von anderen Kantonen als vorbildlich betrachtet wird. Da haben wir auch Grundlagenarbeit geleistet und wir haben auch die Absicht – und ich weiss auch von einem konkreten Projekt, bei welchem sich die Walliser Energiegesellschaft auch an einem Windprojekt beteiligt. Der Kanton geht ja in der Regel nicht selber in Beteiligungen ein, aber er kann das über seine Gesellschaft mit den Gemeinden gemeinsam tun und er macht das auch im Bereich der Windenergie. Zusammenfassend ist die Strategie bald einmal erklärt. Es geht darum unsere eigene Produktion zu erhöhen. Wir machen das über die Walliser Elektrizitätsgesellschaft mit neuen Projekten, wie jetzt zum Beispiel namentlich die Beteiligung an Nant de Drance von 10 Prozent, aber dann auch die Realisierung allenfalls eigener Flusslaufwerke, die in Planung sind, also die Erhöhung der Produktion. Allerdings ist es klar, dass damit nur ein Teil der Energiepolitik angesprochen ist und dass die eben auch umfassend gemacht werden muss.

Grundbuchämter – registre foncier 2018. Deux questions ont été posées, je crois par la députée Brigitte Diserens et par le député Diego Clausen. Ce projet prévoit la mise sur Internet ou l'accès pour les citoyens et les citoyennes ou les clients à ces documents. Le projet RF 2018 actuellement a été décidé, mais nous aimerions, si le Conseil d'Etat partage cette vision, vous remettre un message à ce sujet pour que vous puissiez vous aussi vous exprimer sur ce dossier. Les discussions sont en cours. C'est clair que c'est aussi en lien avec les discussions budgétaires, avec les priorités que le Conseil d'Etat fixera pour l'avenir. En effet, à certains moments, vous nous demandez un "Personalstopp" et, de l'autre côté, on vous entend sur augmenter les ressources humaines dans le Service de l'énergie ou dans le domaine du registre foncier. A un certain moment, il faut au Gouvernement et aussi au Parlement dire où nous voulons mettre les priorités parce que répondre à toutes les demandes, c'est un peu difficile.

Zurück zur Raumplanung, développement territorial, parce que le service va être nommé "Service du développement territorial" pour donner aussi cet esprit d'avoir une politique proactive dans ce domaine. C'est clair, pour le Conseil d'Etat – nous avons déjà discuté sur les priorités du Gouvernement –, ce sera une des priorités du Gouvernement de réfléchir et de vous proposer une politique du développement territorial, sur laquelle le Grand Conseil pourra s'exprimer ces mois à venir. En tout cas, il y a une stratégie claire parce que là il y a aussi les objectifs politiques à déterminer par le Grand Conseil, les objectifs politiques du développement territorial, éventuellement une adaptation aux modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Alors, je pourrais dire que cette législature va être la législature de l'énergie, du développement territorial, dans d'autres domaines, la RPT par exemple, mon collègue Maurice Tornay sait les grands enjeux, les grands chantiers. Nous savons qu'il faut commencer le premier jour au début d'une législature pour vivre en tout cas les résultats de notre travail avant la prochaine échéance parce que, à un certain moment, un homme politique devra aussi vivre du travail qu'il a accompli.

Voilà quelques réponses.

Pour revenir au DEWS, je peux vous donner les résultats pour l'année 2008. Alors, au cours de l'année 2008, 68 visites d'entreprises étrangères ont été réalisées en Valais via le DEWS, soit environ 20,2% du total des visites générées par le DEWS pour l'ensemble des cantons membres. Si l'on met ce pourcentage en parallèle avec le pourcentage du montant payé par le canton du Valais, soit 850'000 francs, sur le budget total du DEWS de 4'590'000 francs, soit 18,5%, on constate que l'effort fourni par le réseau du DEWS au service du canton du Valais correspond relativement fidèlement à notre contribution à l'activité de ce dernier. Si cette comparaison ne permet aucun jugement de valeur, évidemment, sur l'efficacité en termes de résultats (implantations et emplois créés par le DEWS pour notre canton), elle permet, néanmoins, de vérifier que le Valais n'est pas préterité par rapport aux autres cantons quant à l'activité des représentants du DEWS sur les différents marchés. Seul étalon de mesure de l'action du DEWS pour le Valais, les résultats chiffrés de la promotion exogène du Valais générée par le DEWS peuvent être résumés comme suit pour 2008:

- installation d'entreprises en Valais: 14
- nombre d'emplois à un an dans les entreprises installées: 37

L'implantation, à Sion, du groupe Merck Sharp & Dohme, géant mondial du secteur pharmaceutique, constitue certainement l'une des plus belles implantations finalisées en 2008 par l'intermédiaire du DEWS. Ce sont, en effet, en plus de 8 postes de travail et de haut niveau directement créés à Sion une trentaine ou une quarantaine d'emplois indirectement réalisés dans d'autres entreprises parce que Merck Sharp & Dohme a choisi Sion comme lieu d'implantation pour faire des sous-traitances dans des entreprises existantes.

Si on replace ces résultats dans le contexte général de la promotion économique exogène valaisanne, on rappellera que, pour 2008, 48% des projets sont issus du réseau DEWS. Cela veut dire qu'il y a aussi un travail qui a été mis en place par notre promotion exogène, la nôtre, mais le fait qu'on soit maintenant dans un système d'une collaboration avec les autres cantons, et là je dois vous dire que la loi nous a mandatés de faire une coopération avec les autres cantons.

Mais, actuellement, et je l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, des tractations avec d'autres cantons, hors DEWS, sont en cours pour créer une promotion économique exogène

pour la Suisse occidentale complète (sauf le Jura qui va s'orienter en direction de Bâle, mais les autres vont aussi être intégrés). Et, là, je peux dire qu'il y a en tout cas un autre canton de langue allemande qui va aussi entrer dans cette structure, also der Kanton Bern ist auch beteiligt. Ich kann noch nicht die Details bekannt geben. Aber es wird so sein, ça serait notre décision de notre compétence de régler cette adhésion parce qu'on ne dépassera pas les compétences du Conseil d'Etat dans le domaine du financement sur trois ans de notre participation éventuelle à cette nouvelle promotion exogène de Suisse occidentale.

Les délais seront respectés. On est évidemment conscient du fait que si on devait dénoncer..., oui, ce que l'on va faire finalement, on n'aurait même pas besoin parce que le contrat qui a été signé n'a pas été prolongé, c'est-à-dire qu'il était pour une durée de trois ans. Alors, même si on ne fait rien, ce contrat se terminera. Mais, pour vraiment respecter tous les risques, on va certainement dénoncer ce contrat pour rechercher une collaboration dans une autre entité, mais je ne peux pas me prononcer plus sur ce sujet parce qu'il y a communication qui doit être coordonnée et les décisions finales doivent encore être prises au niveau de la compétence aussi des conseillers d'Etat respectifs, c'est-à-dire que c'est de notre compétence, cela ne nécessitera pas une décision du Grand Conseil puisque la loi nous donne le mandat de le faire en collaboration avec les autres cantons. Si on voulait changer notre stratégie et rester seul, on devrait modifier la loi sur la promotion économique cantonale. Mais, nous prônons plutôt la stratégie de rester et de collaborer avec OSEC. Also auch mit der OSEC wird eine klare Zusammenarbeit angestrebt. Die RWO AG, also die Regionen haben ihre eigene Entwicklungsstrategie zu definieren und sie sind eigentlich auch schon dran diese Wirtschaftsstrategie für den gesamten Raum Oberwallis zu definieren. Und ich bin auch der Meinung, was die Strategiedefinition bedingt, diese Regionen auch eine hohe Autonomie haben sollen. Klar sollen sie sich auch in eine Gesamtwalliser Strategie einordnen und die übergeordneten strategischen Ziele auch einhalten. Aber allerdings soll dieser Raum, der jetzt über die Region neu gegründet wurde, seine eigene Autonomie haben. Und diese Strategie, sei es auch räumlich, wirtschaftspolitisch, kulturell soll eine hohe Autonomie sein. Es ist auch wichtig, dass man hier dieses Leadership vor Ort hat, was die strategische Ausrichtung betrifft.

Voilà, j'espère avoir répondu à la plupart des questions.

The Ark est un concept qui a été choisi et il faut maintenant aussi évidemment pour Sion, mais c'est aussi un choix stratégique de la commune de Sion, si actuellement ils réfléchissent d'avoir aussi une stratégie vers l'énergie ou pour venir un centre de compétence en énergie, c'est une discussion qui est en cours et qui freine un peu la discussion. Mais, nous n'avons pas des moyens pour faire pression parce que chaque fois que je fais pression, on me dit que je ne respecte pas l'autonomie communale et puis, d'un autre côté, on me demande de faire de la pression sur les communes, ce que je ne vais jamais faire. Mais, finalement, c'est quand même un projet qui est en commun, en partenariat avec les communes. D'ailleurs, la commission des finances nous a expressément permis de garder les montants qui ne sont pas utilisés pour PhytoArk et de les utiliser pour d'autres projets The Ark, ce que l'on a d'ailleurs fait lorsque l'on a procédé à l'agrandissement de TechnoArk, où on a pris des montants pour financer son développement.

Pour l'agriculture, Monsieur le député (suppl.) Florian Chappot, la question de ces 6,8 millions, ceux-ci sont en lien avec un grand projet d'une grande société viticole sur la place de Sion, sur lequel les discussions sont en cours. Si le Conseil d'Etat avec cette

entreprise trouvent un terrain d'entente, vous aurez la possibilité de vous positionner sur ce projet. Nous pensons que c'est encore cette année que nous allons vous soumettre, si vraiment il y a accord, un message qui ira dans votre direction pour prendre les décisions.

Concernant le chômage, parce que je crois que cela a aussi été dit en tout cas par le député Diego Clausen qui parlait de mettre plus de moyens dans le domaine de l'emploi. Hier möchte ich ganz klar darauf verweisen was gestern entschieden wurde auf eidgenössischer Ebene: Bekämpfung der Langzeitarbeitslosigkeit, befristete Anstellung in Stellennetzen nicht profitorientierter Organisationen, befristete Anstellung für Sonderaufgaben beispielsweise in den Bereichen Natur, Pflege, Tourismus und Jugend, finanzielle Beteiligung an Bildungsmassnahmen für arbeitslose Lehrabgänger, Förderung des ersten Einstiegs bei jungen Stellensuchenden mit mangelnder Berufserfahrung, Lohnzuschüsse an Arbeitgeber, Weiterbeschäftigung von Lehrabgängern und Erhöhung des Angebots von Praktika. Dann Qualifizierung während der Arbeitslosigkeit, Unterstützung von Weiterbildung während der Kurzarbeit. Das habe ich heute schon bereits erwähnt. Aus- und Weiterbildungsoffensive im Energiebereich. Um eben auch in diesem Bereich die nötigen Fachkräfte zu haben wenn man diese Strategie der "New Green Deal" wie das so schön auf englisch heisst forcieren will, braucht man dann auch das entsprechende Personal. Also da haben wir ganz klar schon von eidgenössischer Ebene her einen Schwerpunkt gesetzt. Die Mittel von 400 Millionen sind dafür vorgesehen. Es ist an uns jetzt in dieser Zeit zwischen heute und dem 1. Januar 2010 alles vorzubereiten, dass wir dann diese Gelder auch zielgerichtet einsetzen können, so dass sie dort ankommen wo sie ankommen sollen.

Ich glaube damit habe ich im wesentlichen alle Fragen beantwortet.

Juste les questions encore du député (suppl.) Gratien Cordonier. Pour le DEWS, j'ai répondu. Pour les 300 millions, là, on est en train vraiment de mieux réfléchir comment on peut les utiliser, mais je vous rappelle que dans le paquet fédéral pour la conjoncture (je crois que c'était le paquet 2), il était prévu de mettre 100 millions de plus dans ces fonds pour le développement régional de Berne. A nous de nous préparer à ce projet, mais, finalement, ces projets, ce n'est pas nous qui les maîtrisons, ce sont les communes, ce sont d'autres partenaires qui nous le demandent. Ce ne sont pas nos propres projets. Nous dépendons aussi de la vivacité ou de l'engagement et des projets qui nous parviennent des communes ou d'autres associations ou institutions pour les soutenir. Les promesses qui ont été faites dans la réponse du Conseil d'Etat envers la commission des finances, on va les respecter et on va vous proposer des solutions qui vont aussi respecter les exigences budgétaires que nous devons négocier avec notre collègue Maurice Tornay, qui est un bon connaisseur, déjà aujourd'hui, de toutes les réserves potentielles qu'on pourrait trouver dans les comptes ou dans les budgets du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil. En tout cas, il sait où il doit mettre le doigt. Alors, je dois me préparer encore plus pour convaincre le nouveau ministre des finances pour prévoir les montants nécessaires pour le développement économique de ce canton.

Voilà, je pense ainsi avoir répondu à toutes les questions.

Concernant les questions énergétiques, vous me donnerez encore un peu de temps pour vraiment m'imprégner et pour me concentrer afin de répondre rapidement à vos réflexions. Merci.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 19 juin 2009.*)

Développements:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwicklungen:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

6. MOTION

des députés Jean Rossier et Jacques-Roland Coudray ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151)

MOTION

der Grossräte Jean Rossier und Jacques-Roland Coudray sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean Rossier, PDCC:

Lors de l'étude et de l'adoption du décret d'application de la loi fédérale concernant le transport de l'énergie électrique, il est apparu comme indispensable de développer la solidarité entre les communes valaisannes qui disposent de la force hydraulique (communes concédantes) et celles qui en sont privées (communes consommatrices).

Cette motion a donc pour but premier de garantir à l'avenir les droits actuels des communes concédantes, situées surtout en montagne, tout en assurant aux communes non concédantes, situées plutôt en plaine, l'énergie qui leur sera nécessaire pour l'alimentation de leurs clients dans le futur.

Le cadre juridique sur lequel nous nous appuyons passe par la Constitution suisse, la loi fédérale sur l'énergie et celle sur l'approvisionnement en électricité.

Sur le plan cantonal, nous disposons de la loi sur les forces motrices valaisannes, la loi sur l'énergie, la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, la loi sur les communes (art. 6 lettre m) et enfin le décret d'application de la loi sur l'approvisionnement en électricité que le Parlement a récemment approuvée.

Ce décret cantonal qui concerne les réseaux de transport a préservé les communes de montagne. En effet, le prix des transports de l'électricité, dans une zone de desserte donnée, est le même pour toutes les communes, qu'elles soient situées en plaine ou en montagne. Or, il est évident qu'un réseau installé en plaine engendre des coûts moindres que celui situé en montagne. Dans ce contexte, les communes consommatrices doivent pouvoir compter sur la solidarité des communes concédantes pour assurer l'approvisionnement de leurs clients à l'avenir.

Dès lors, il faut prévoir les mécanismes adaptés qui permettent, au moment du retour des concessions hydrauliques, de réserver l'énergie nécessaire à la consommation des clients de l'ensemble des communes concédantes et consommatrices.

Afin de pouvoir mettre en place des règles équilibrées et applicables à l'ensemble du parc de production hydroélectrique du canton, il est nécessaire d'apprécier au plus près les besoins en énergie électrique des communautés valaisannes pour les 40 à 50 prochaines années. L'ensemble de notre parc de production cantonal doit participer à la couverture des besoins des communautés valaisannes.

Or, comme le retour des concessions est étalé dans le temps, il faut être à même, à chaque échéance de concession, de définir équitablement la part d'énergie qui doit être réservée à la consommation des clients sis dans notre canton.

Sur la base des besoins des clients valaisans dans le temps, un plan d'acquisition de participations dans chacun des aménagements faisant retour doit être mis sur pied sans tarder. La mise en place de mécanismes appropriés plutôt que de péjorer la situation des communes concédantes les mettrait à l'abri d'une cantonalisation de la force hydraulique.

A l'avenir, nous devons éviter de nous retrouver dans la situation où la production des aménagements valaisans soit d'abord vendue au plus offrant sur le marché sans tenir compte de nos propres besoins.

Les changements mis en place ne doivent pas être préjudiciables à l'intérêt des communes concédantes. Les droits de participation aux aménagements de production doivent être acquis contre une pleine indemnité payée aux communes concédantes à partir d'un fonds suffisant constitué par l'ensemble des communautés publiques valaisannes. L'article 70 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques nous en donne la possibilité.

C'est une caution très importante qui sera gérée par une société cantonale du secteur, dans laquelle l'Etat et les collectivités valaisannes sont actionnaires principaux (par exemple les FMV).

La notion de pleine indemnité doit être, dès aujourd'hui, définie avec précision. Le calcul de cette indemnité devrait être lié à d'autres valeurs définies objectivement comme, par exemple, les nouvelles taxes fiscales des aménagements hydrauliques en adaptant à cette situation les paramètres de calcul.

Les nouvelles dispositions pourraient, entre autres, à l'article 59 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, définir avec précision la notion du droit de l'Etat qui peut acquérir actuellement "10% au moins de l'énergie produite contre pleine indemnité".

En effet, en aménageant la loi, il est possible de préciser que le minimum d'acquisition de droits par l'Etat corresponde aux besoins des clients valaisans au retour de chacune des concessions valaisannes. Ce minimum serait calculé proportionnellement à la grandeur des installations (énergie et puissance) sur l'ensemble des aménagements du canton en tenant compte, bien évidemment, des besoins des communautés concédantes.

Dans le sens développé ci-devant et avant l'ouverture totale des marchés de l'électricité en 2012 déjà, contrairement à la date mentionnée dans le texte de la motion, nous demandons à ce que le Conseil d'Etat mette en œuvre ces nouvelles dispositions en passant par:

- l'étude et la détermination des besoins en énergie électrique de l'ensemble des consommateurs valaisans pour la période du retour des concessions hydroélectriques, soit dès aujourd'hui et jusqu'aux environs de 2050;
- l'établissement d'un plan d'acquisition de participations et de les réserver d'une manière prioritaire dans chacun des aménagements faisant retour aux communautés publiques pour couvrir la consommation des clients valaisans, en tenant compte des besoins des communautés concédantes;
- des propositions au Grand Conseil, le cas échéant, des adaptations nécessaires de la législation cantonale en la matière permettant d'atteindre les buts fixés.

Pour un avenir énergétique garanti, je vous demande, Chers collègues, de soutenir cette motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue et sera transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

7. POSTULAT

des députés André Quinodoz (PDCC), Pascal Rey (PDCC) et Viviane Zehnder (PDCB) concernant les crédits LIM cantonaux soumis au Parlement (09.12.2008) (4.005 anc. 4.138)

POSTULAT

der Grossräte André Quinodoz (PDCC), Pascal Rey (PDCC) und von Grossrätin Viviane Zehnder (PDCB) betreffend Unterbreitung der kantonalen IH-Darlehen (09.12.2008) (4.005 ehem. 4.138)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Le postulat que vous avez sous les yeux reprend mot pour mot la troisième conclusion du rapport de la commission de gestion relatif au dossier Palladium de Champéry de décembre 2008.

Dans le cadre de l'octroi du crédit LIM de 5,2 millions, soit deux fois 2,6 millions garantis par une cédula hypothécaire au porteur de 5,2 millions en premier rang, si le Palladium ne pouvait plus faire face au remboursement des crédits LIM, l'Etat du Valais supporterait une perte de 3,9 millions, soit son prêt et le 50% du prêt fédéral.

Le 22 avril 2008, dans son rapport d'activité 2007, l'Inspection cantonale des finances relevait, je cite: "L'analyse de la situation financière du Centre de glace a permis d'établir que son financement de l'ordre de 13 millions a été assuré principalement par des aides financières conséquentes allouées par la Confédération et le canton à hauteur de 10 millions." La Confédération a fixé entre autres comme condition à son soutien financier que le canton

veille, en tant que coresponsable, à une exploitation durable des installations. Cette condition de coresponsabilité a d'ailleurs posé le plus grand problème tant à l'Inspection cantonale des finances qu'à la commission de gestion dans le cadre de ce dossier puisqu'elle impose au canton de veiller à cette exploitation durable des installations et donc d'en assurer également une part de l'insuffisance de financement.

Pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise, la commission de gestion souhaitait donc que le Parlement puisse se prononcer dans ce type de crédit LIM ou d'engagement financier du canton qui serait supérieur à 2 millions.

Or, formellement, cette demande devient caduque par l'acceptation par ce Parlement de la loi sur la politique régionale qui entrera prochainement en vigueur, soit – sauf erreur de ma part – le 1^{er} juillet prochain. Dans cette loi acceptée en décembre 2008, les montants affectés aux crédits LIM, dont nous avons parlé d'ailleurs tout à l'heure, soit le crédit d'engagement de 300 millions de francs du fonds général pour l'équipement prévu à l'article 17 de la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000, ces montants importants donc ont été versés dans le fonds cantonal de développement régional. L'article 27 de ce document précise que le Conseil d'Etat est compétent pour octroyer les aides financières et que le chef du département en charge de l'économie peut, quant à lui, octroyer des aides jusqu'à concurrence de 200'000 francs.

Les crédits LIM cantonaux n'existant plus, le postulat devient caduc, je l'ai dit. La commission de gestion, respectivement la commission des finances examinera dès lors l'opportunité d'une modification de la loi sur la politique régionale pour y inscrire des cautions permettant au Parlement un droit de regard sur les octrois de montants d'une certaine importance. Effectivement, pour atteindre les buts du postulat, il serait nécessaire de devoir modifier la loi alors qu'elle n'est même pas encore entrée en vigueur.

Ce Parlement souhaite voir engager le plus rapidement possible toutes les mesures de relance et de soutien à l'économie discutées durant cette semaine et cet après-midi encore. Il serait contreproductif que la proposition de la commission de gestion retarde de deux ou trois mois certaines décisions par un examen préalable du Parlement. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, le 1^{er} juillet prochain, le Conseil d'Etat pourrait libérer, sous sa seule responsabilité, des montants de plusieurs dizaines de millions de francs sans en informer le Parlement et montants relevant du fonds de la loi sur la politique régionale.

J'ai pris bonne note de la remarque de M. le conseiller d'Etat concernant la dépendance de l'octroi de ces montants à l'existence de projets provenant des communes.

Si les raisons invoquées en termes de caducité du décret nous font retirer ce postulat au stade du développement, les commissions de gestion et des finances se concerteront par la suite pour envisager toute proposition leur permettant d'exercer leurs missions de haute surveillance, y compris sur le fonds général pour l'équipement.

Merci de votre attention et de prendre note du **retrait** du présent postulat.

8. INTERPELLATION
du député Gabriel Luisier (PDCB) concernant la limitation des
résidences secondaires (09.12.2008) (4.006 anc. 4.139)
INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier (PDCB) betreffend Beschränkung der
Zweitwohnungen (09.12.2008) (4.006 ehem. 4.139)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Cette interpellation a été déposée en décembre 2008, soit avant la promesse du Conseil d'Etat de présenter pour septembre prochain les modifications législatives demandées par la motion du groupe DC du Bas et du groupe DC du Centre.

Je pourrais donc la retirer, mais je ne le ferai pas, car je veux profiter de cette interpellation pour rappeler quelques points au conseiller d'Etat, M. Cina.

D'abord, la motion visait deux objectifs:

- la limitation des résidences secondaires hors des lieux touristiques et
- un changement de procédure dans la délimitation des lieux touristiques relatifs à la lex Koller.

Il y a donc au moins deux types de modifications législatives à apporter:

1. des mesures du type ou liées à l'aménagement du territoire et la fiscalité (peut-être y en a-t-il d'autres?) pour la limitation des résidences secondaires hors des zones lex Koller et
2. la loi d'application cantonale de la LFAIE. Je suis sûr que vous n'avez pas oublié ce dernier aspect.

Enfin, l'objectif visé était de limiter fortement les résidences secondaires en dehors des lieux touristiques propres à la LFAIE en prenant en compte les relations dignes d'être protégées et les mayens.

Il ne s'agit donc pas d'interdire les résidences secondaires en dehors des lieux touristiques, mais de les limiter.

Une proposition de modification législative allant dans le sens d'une interdiction pure et simple des résidences secondaires en dehors des lieux touristiques ne correspondrait pas à la motion que le Grand Conseil a acceptée et devrait être refusée.

Des limitations de l'ordre de 10 à 20%, à l'exception des mayens et des relations dignes d'être protégées en dehors des lieux touristiques, seraient déjà une barrière que l'on peut qualifier de très forte.

Je tenais à préciser ces quelques points avant que le Conseil d'Etat ne présente un projet de modification de loi au Grand Conseil. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Pour une fois, on a été plus rapide que le député Gabriel Luisier pour expliquer ce qu'il souhaitait. Cela veut dire que le Conseil d'Etat a déjà arrêté le message qui sera proposé au Grand Conseil et que l'on traitera ici au Grand Conseil.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Grossrat Gabriel Luisier, Sie haben die Möglichkeit zu sagen, ob Sie mit der Antwort einverstanden sind oder sich zufrieden geben können.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

J'ai pris acte de la réponse.

J'espère donc simplement que le message corresponde à la volonté de la motion et pas autre chose.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Toutes les informations contenues dans ce message, ça pourrait arriver que ce n'est pas conforme à ce que, vous, vous avez souhaité, mais c'est le débat que vous allez mener ici au Grand Conseil. Vous aurez l'occasion de trouver des majorités pour faire autre chose que ce que le Conseil d'Etat vous propose.

C'est finalement ce que l'on appelle le débat démocratique dans cette salle.

Vous aurez toutes les opportunités pour convaincre ce Grand Conseil du bien-fondé de vos réflexions.

Et si on trouve une solution qui va dans le bon sens et qui respecte l'autonomie des communes, qui vous est tellement chère, alors on sera tous heureux d'obtenir ces objectifs communs que nous recherchons depuis un certain moment.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Grossrat Gabriel Luisier wünscht nochmals das Wort.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Simplement pour vous dire que je suis content d'apprendre que, pour la première fois, l'autonomie des communes est respectée par M. le conseiller d'Etat Cina. Merci.

Der Präsident:

Gut, ich schliesse das Kapitel ab.

Wir fahren weiter mit Punkt 9.

Die Motion 4.008 und die Motion 4.011 werden gemeinsam entwickelt.

9. MOTION

du groupe PDCB, par la députée Viviane Zehnder, concernant la modification des valeurs liées à la procédure "de gré à gré" appliquée aux marchés de service de Type II (09.02.2009) reprise par le député Nicolas Voide (4.008 anc. 4.141)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Viviane Zehnder, betreffend Änderung der Beträge im Zusammenhang mit dem "freihändigen" Verfahren bei Dienstleistungsaufträgen vom Typ II (09.02.2009) übernommen von Grossrat Nicolas Voide (4.008 ehem. 4.141)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Comme l'a annoncé notre président, je vais m'exprimer au sujet des deux motions 4.008 et 4.011.

Actuellement, crise aidant, des élus de tous bords sollicitent des exécutifs communaux et cantonaux l'établissement de plans de relance. Bonne et louable intention que nous, députés démocrates-chrétiens du Bas, partageons.

Cependant, mettre en œuvre ces plans, qui incluent notamment la réalisation d'investissements publics anticipée, et les soumettre aux seuils et critères actuels des marchés publics, cela est, à nos yeux, partiellement incohérent.

Pour vous faire partager nos préoccupations, rien de mieux entre autres que cet exemple concret et récent soumis à la loi et aux accords intercantonaux sur les marchés publics. Pour la construction d'un EMS dans la région Y, les travaux de peinture et de menuiserie pour plus d'un million de francs ont été attribués à des entreprises largement extérieures au canton. Cette information a paru dans le Bulletin Officiel. Et simplement de savoir, Chers collègues, et de penser que des artisans compétents de la région concernée, soucieux et en recherche de travail pour leurs collaborateurs, sont peut-être en train de mettre des cheveux blancs par manque d'ouvrages à leur confier, de penser que l'importance donnée au critère prix ne permettait plus aux autres critères "d'égaliser" – entre guillemets –, de savoir, du moins fortement douter, expérience vécue dans d'autres cas, que les adjudicataires de très grandes entreprises négocient après coup en sous-traitance avec des entreprises locales ou non qui ne savent pas ou plus que faire, de savoir que les critères actuels n'octroient souvent que peu de valeur au fait que nos petites et moyennes entreprises forment des apprentis et qu'elles emploient une forte proportion d'ouvriers qualifiés emmenés par des

cadres titulaires d'un brevet ou d'une maîtrise fédérale, de savoir que les autorités locales et régionales, pourtant financiers importants et organes adjudicateurs, sont dépourvues de toute marge de négociations, d'une marge même modeste qui leur permettrait de donner une priorité aux entreprises de proximité (cela n'est pas assimilable à du protectionnisme, c'est de la logique), de savoir que, pour ces entreprises, le fait de maintenir des emplois dans les villages et les vallées, le fait de payer leurs impôts sur place et de soutenir souvent très largement les sociétés culturelles et sportives, que tout cela compte pour beurre, de penser que peut-être, dans quelques mois, des ouvriers qualifiés et pères de famille au chômage regarderont passer chaque soir sous leurs fenêtres des bus emmenant non seulement d'autres ouvriers mais également leurs impôts, fruits de leur travail, sous d'autres cieux, de savoir que près de 20'000 km seront ainsi parcourus inutilement et ne pollueront pas seulement ces autres cieux mais aussi notre coin de ciel plus souvent bleu qu'à son tour – 365 jours sur 360, a dit le conseiller d'Etat Maurice Tornay tout à l'heure..., espérons pour lui que, demain, ce ne sera pas l'exception millénaire! –, de savoir et de penser entre autres à ces considérations, cela nous laisse, démocrates-chrétiens bas-valaisans, très perplexes face à la procédure actuelle. Celle-ci devrait pourtant servir à déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Nous pensons que, trop souvent, ce n'est pas le cas.

Alors que faire?

Nous devons absolument redonner sa juste place au bon sens et revoir nos notions de subsidiarité.

En cela, nous avons du pain sur la planche et de beaux défis à relever.

En conclusion, quelques pistes à l'attention du Conseil d'Etat pour réaliser les adaptations adéquates, soit au niveau de la loi, soit au niveau de l'ordonnance:

- élévation des seuils après consultation des milieux concernés des communes et des autres cantons qui connaissent les mêmes préoccupations que nous, quitte à dénoncer et à revoir certains accords. Il y a urgence à le faire: le délai de dénonciation échoit le 30 juin. Pour être efficace en 2010 déjà, il faut agir très rapidement;
- prise en compte des propositions et de l'argumentation de la motion 4.008 déposée par notre ancienne collègue Viviane Zehnder;
- réservation des procédures sur invitation aux entreprises inscrites sur les listes permanentes;
- pondération maximale du prix à 60%;
- obligation d'annonce des sous-traitants au plus tard à la signature du contrat et limitation de la part sous-traitable;
- en procédure ouverte, mise sur le même niveau d'exigences strictes et éliminatoires que le délai la remise des attestations requises pour les entreprises non inscrites sur les listes permanentes;
- obligation pour les soumissionnaires d'avoir cotisé préalablement au fonds professionnel de la branche du CFC concerné, quand il existe.

Pratiquer autrement et tel que nous le faisons aujourd'hui est un non-sens flagrant et aberrant. En effet, et je conclurai sur ce cas connu, aujourd'hui, il est possible pour une entreprise issue des milieux travaillant plutôt les métaux et l'isolation de soumissionner et de

se voir attribuer, parce que meilleur marché et pour plus de 750'000 francs, des travaux en CFC de menuiserie, travaux qu'elle savait d'avance redistribuer en sous-traitance. Bonjour business!

Chers collègues, nous devons redevenir crédibles et revoir tout cela, ne serait-ce qu'en regard de tous les efforts consentis et de l'argent investi dans la formation professionnelle. La survie de nos petites et moyennes entreprises, cœur de notre tissu économique, mérite bien notre attention.

Il est bien évident que des exemples avec d'autres professions que celles citées existent.

Chers collègues, si ces motions ne sont pas combattues, pour le formel, **je retire la motion 4.008** puisque entièrement intégrable à la motion 4.011.

Merci de votre écoute et de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Die Motion 4.008 wird zurückgezogen.

Wir sprechen jetzt nur noch über die Motion 4.011.

Diese wird bekämpft.

Ich gebe das Wort Herrn Grossrat German Eyer.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Es handelt sich um einen Irrtum. Ich hätte die Motion Nr. 4.008 bekämpft weil diese Motion in die Richtung ginge des alten CVP Mottos "wes Brot ich ess, des Lied ich sing". Das ist das was die CVP unter gesundem Menschenverstand versteht. Aber nachdem die CVP zur Raison gefunden hat, diese Motion zurückzuziehen, erübrigt es sich, dass ich diese Motion bekämpfe.

Mit der Motion 4.011 sind wir einverstanden.

Der Präsident:

Gut, ich danke für die Erklärung.

Dann ist die Motion 4.011 nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir kommen zum letzten Punkt unserer Tagesordnung, Punkt 10.

10. POSTULAT
du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant
des places de travail sûres – des existences sûres (09.02.2009) (4.009 anc.
4.142)

POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann,
betreffend sichere Arbeitsplätze – sichere Existenzen (09.02.2009)
(4.009 ehem. 4.142)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Ich fasse mich kurz.

Wir haben heute im Zusammenhang mit der Unterstützung der Wirtschaft schon mehrfach darüber gesprochen mit unseren Anträgen, die hier im Postulat zusammengefasst sind.

Wir bitten Sie das Postulat trotzdem anzunehmen, damit der Staatsrat ein Papier hat, um diesen Punkten nachzugehen. Wir hoffen natürlich, dass sich die Wirtschaft bereits vor der Behandlung des Postulates erholt hat.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird ebenfalls an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

11. MOTION
du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant le retour au
bon sens dans les marchés publics (11.02.2009) (4.011 anc. 4.144)
MOTION
der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend Rückkehr
zum gesunden Menschenverstand beim öffentlichen Beschaffungswesen
(11.02.2009) (4.011 ehem. 4.144)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

(Développement, cf. point 9 de l'ordre du jour.)

Der Präsident:

Wir sind am Schluss unserer heutigen Sitzung.

Ich danke Ihnen für das Ausharren und wünsche Ihnen noch einen schönen Abend.
Wir sehen uns dann morgen.

Schönen Dank.

La séance est levée à 17 h 40.

Séance du vendredi 19 juin 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière et approbation

1. Ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements

Eintretensdebatte und Genehmigung

Verordnung vom 1. Mai 2009 über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente

2. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2008

Développement: Présidence

Entwicklung: Präsidium

3. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant un remaniement du site Internet du canton (12.02.2009) (6.001 anc. 6.038)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Neugestaltung des Webauftritts des Kantons (12.02.2009) (6.001 ehem. 6.038)
4. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais
Bericht des Staatsrats zum Geschäftsjahr 2008 der Walliser Kantonalbank

Lecture

5. Décision stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010

Lesung

Beschluss betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010

6. **Débat final et décision** concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2008

Schlussdebatte und Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2008

7. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

8. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER**, PDCB, et cosignataires concernant la date de la votation de la loi sur le tourisme (16.06.2009) (6.002)
Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER**, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Datum der Abstimmung über das Tourismusgesetz (16.06.2009) (6.002)
9. Interpellation urgente de la députée Maria **OESTER-AMMANN**, CSPO, et cosignataires concernant: le concept d'enseignement des langues étrangères "Passepartout" suite à la demande de moratoire: quel avenir? (16.06.2009) (3.009)
Dringliche Interpellation von Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend: Fremdsprachenkonzept "Passepartout" nach Moratoriumsforderung wie weiter? (16.06.2009) (3.009)
10. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER**, PDCB, concernant l'illégalité du règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 21 novembre 2007 (16.06.2009) (4.015)
Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER**, PDCB, betreffend die Rechtswidrigkeit des Reglements über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland vom 21. November 2007 (16.06.2009) (4.015)
11. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'asile: le Valais au service après-vente de la Confédération? (16.06.2009) (2.009)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Asylwesen: Das Wallis als Auffangbecken des Bundes? (16.06.2009) (2.009)
12. Interpellation urgente des députés Frédéric **MIVELAZ**, Bertrand **DENIS**, Jean-Pierre **PENON** et cosignataires du district de Conthey concernant l'accueil des requérants d'asile (16.06.2009) (2.010)
Dringliche Interpellation der Grossräte Frédéric **MIVELAZ**, Bertrand **DENIS**, Jean-Pierre **PENON** und Mitunterzeichnenden des Bezirks Conthey betreffend Aufnahme der Asylbewerber (16.06.2009) (2.010)

Der Präsident:

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Werte Herren Staatsräte

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Vertreter der Medien

Chers téléspectateurs et téléspectatrices

Je vous salue cordialement pour cette dernière matinée de la session de juin consacrée à l'examen des comptes 2008.

Es ist unser letzter Sessionstag und wir wollen keine Zeit verlieren.

Wir gehen direkt über zu Punkt 1 unserer Tagesordnung.

Entrée en matière et approbation

1. ORDONNANCE du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements

Eintretensdebatte und Genehmigung

VERORDNUNG vom 1. Mai 2009 über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Präsident: Louis Ursprung / Berichterstatter: Stefan Andenmatten -
Rapporteur: Laetitia Massy*

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Das Parlament kann zu diesem Sachgeschäft entweder ja oder nein sagen und trotzdem erlauben wir uns die eine oder andere Bemerkung.

Die CSPO stellt sich wirklich die Frage, ob es notwendig ist, dass die seit 1997 in Mode gekommenen Verschiebungen von Dienststellen alle zwei, drei Jahre gemacht werden oder ob es nicht sinnvoller wäre, ein für allemal die Departementverteilung festzulegen. Denn machen wir uns nichts vor, diese Verschiebungen kosten Millionen Franken einerseits und andererseits binden sie viele personelle Ressourcen, die wirklich sinnvoller eingesetzt werden könnten, zumal die kantonalen Personalressourcen im interkantonalen Vergleich in einigen Dienststellen unterdotiert sind.

Die CSPO wird aus diesem Grund zu diesem Bereich eine Intervention hinterlegen.

Und erlauben Sie mir eine etwas weniger ernste Bemerkung. Es war doch erstaunlich der Botschaft des Staatsrats zu entnehmen, wie die Departementverteilung in Friede, Freude, Eierkuchen vonstatten ging, nachdem jetzt ein Departement völlig anders aussieht und die Medien Adjektive gebrauchten wie "gerupft". Aber dies eine weniger ernste Bemerkung.

Besten Dank.

Die CSPO unterstützt dieses Geschäft.

M^{me} la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Nous nous réjouissons de la bonne ambiance au sein du Conseil d'Etat et constatons que la législature démarre sous de bons augures.

Le groupe DC du Bas donne son approbation à l'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements.

Ainsi, nous souhaitons plein succès aux différents chefs de département dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

M. le député Marcel Bayard, PDCC:

Le groupe DC du Centre entre en matière et accepte à l'unanimité le projet d'ordonnance tel que proposé par le Conseil d'Etat le 1^{er} mai 2009 à Sion, d'autant plus que la répartition des départements s'est faite de façon judicieuse.

En outre, le groupe souhaite plein succès aux différents chefs de département dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

M. le député André Vernay, PLR:

Le parti libéral-radical tient à relever la sérénité qui a présidé à l'attribution des départements.

Nous formons le vœu pour que cette sérénité se transforme en réel esprit de concordance tout au long de la législature.

Cette concordance chère à notre conseiller d'Etat Claude Roch et à l'ensemble du parti libéral-radical est indispensable pour se préparer aux temps difficiles qu'on nous prédit.

Un Gouvernement uni, serein et concordant saura affronter la tempête et la traverser avec le moins de dommages possible et pour le bien de l'ensemble des concitoyennes et concitoyens de ce canton.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il est important que les conseillers d'Etat puissent obtenir les départements là où ils se sentent le mieux et là où ils ont le plus de compétences.

C'est pour cela qu'il est inévitable que, de temps en temps, des services ou des départements passent d'un conseiller d'Etat à l'autre et que la répartition soit changée.

Le groupe ADG accepte volontiers cette nouvelle répartition, et nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans votre nouvelle tâche et que cette législature nous apporte aussi la solution aux défis que nous devons relever.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, vice-président de la commission de gestion:

Comme vous avez pu le constater, la commission de gestion a formulé quelques remarques dans son rapport.

Je prends note ici que tous les groupes ont compris la démarche concernant cette ordonnance sur les attributions et qu'il n'y a qu'une seule possibilité: c'est soit de l'accepter, soit de la refuser.

Je prends donc note avec satisfaction que l'ensemble des groupes accepte cette ordonnance sur les attributions.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci à tous les groupes d'entrer en matière, d'accepter cette ordonnance et ce message.

C'est vrai que nous le faisons avec joie et liesse. C'est vrai aussi que les cinq conseillers d'Etat élus vont le faire avec passion et plaisir, je crois que cela a été aussi mentionné tout à l'heure.

La répartition des départements a été faite en toute sérénité, avec la concordance que nous souhaitons tous et avec l'objectif que chaque chef de département ait des activités qui correspondent à ses ambitions et sachant aussi que le Gouvernement veut avoir des projets de chaque département liés au Conseil d'Etat. Nous reviendrons sur ce domaine ultérieurement.

C'est donc à l'occasion de la répartition des départements que nous avons pu constater que nous aurons une bonne ambiance, que nous aurons des discussions parfois ardues, mais dans le respect des positions de chacune et de chacun.

Je vous remercie d'accepter le message du Conseil d'Etat, d'accepter de nous aider à résoudre les défis dont nous devons discuter durant cette période législative, sachant que les problèmes seront difficiles à résoudre, mais que le canton du Valais est bien situé et le fera avec la passion et le fera avec la défense des citoyennes et des citoyens de ce canton.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir gehen direkt über zur Genehmigung der Befugnisse des Präsidiums und der Departemente. Es kann nur ja oder nein dazu gesagt werden. Es finden also keine Abänderungen statt.

L'ordonnance du 1^{er} mai 2009 sur les attributions de la Présidence et des départements est approuvée *in globo* par 111 voix.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008
JAHRESBERICHT
des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2008

*PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION DE GESTION /
STELLUNGNAHME DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION*

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Präsident: Louis Ursprung / Berichterstatter: Stefan Andenmatten -
Rapporteur: Laetitia Massy*

Discussion générale:

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Pour rappel, chaque année, l'Inspection cantonale des finances, organe administratif supérieur en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations, en collaboration avec les commissions de haute surveillance, est mandatée pour rédiger son rapport annuel d'activité.

Après avoir parcouru avec un réel intérêt ce document, qui analyse avec précision la gestion des services de l'Etat et l'emploi judicieux des deniers publics de l'Etat du Valais, le groupe PDCB tient à souligner l'excellent travail, très fouillé, de ce rapport, en précisant qu'il permet de mettre en évidence les moindres détails au niveau du contrôle de l'ensemble de l'Administration cantonale.

Outre les constatations faites avec une grande transparence pour chaque secteur, nous pouvons dire, par rapport à l'année précédente, que l'Inspection cantonale des finances a pu amener un éclairage précis sur des dossiers sensibles traités au Parlement, tel que l'institut universitaire Kurt Bösch, par exemple, qui a fait l'objet d'un audit sur les comptes 2007. Il est, dès lors, agréable et important de relever que des améliorations ont été apportées dans plusieurs domaines au sein de cet institut.

A noter également le lancement en 2008 et 2009 de deux nouveaux masters en droit de l'enfant et médiation liée à la famille et à l'enfant, ainsi qu'en tourisme, et préciser que, à l'avenir, l'IUKB dépendra, outre le succès de ces filières, du subventionnement de la Confédération. Il n'est donc pas exclu que, dès 2012, le système s'oriente sur des prestations en fonction du nombre d'étudiants et que la comptabilité analytique de l'institut doit être adaptée en vue de permettre de ressortir le coût par étudiant de chaque filière, dans l'esprit de ce qui est demandé à la HES-SO.

Au niveau de l'organisation des routes nationales et de la structure du Services des routes et cours d'eau, on relève que deux audits ont été conduits en 2008 en collaboration avec l'inspection des finances de l'Office fédéral des routes (OFROU). Dans l'ensemble, les

vérifications entreprises ont permis de conclure au respect des dispositions légales en la matière. Cependant, vu la diversité des objets à traiter, il est judicieux de tenir compte des remarques et recommandations qui sont formulées dans le rapport.

Maintenant, en ce qui concerne le Centre national de sports de glace de Champéry, qui faisait l'objet d'une situation financière préoccupante, le rôle de la commission a consisté à prendre des décisions de principe, notamment à arrêter les dispositions légales permettant l'éventuelle intervention étatique et à fixer les règles y relatives. Si on se réfère aux nouvelles récentes publiées dans la presse valaisanne, le Palladium respire mieux et son directeur voit désormais l'avenir avec un peu plus de sérénité. C'est réjouissant.

Cela dit, il nous est agréable de conclure en soulignant que, durant l'année 2008, aucun dysfonctionnement majeur n'est mis en évidence dans ce document, document qui sera un précieux fil conducteur pour les commissions de gestion et des finances.

Le groupe PDCB entre en matière, approuve ce rapport et félicite l'Inspection cantonale des finances pour son travail précis qui a pu être réalisé grâce à l'excellente collaboration de l'ensemble des acteurs soucieux du bon fonctionnement de l'Etat du Valais.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Liest man den Bericht des Finanzinspektorats, stellt man fest, es ist eine Aufzählung von Fehlern, Verfehlungen aber auch die Feststellung vieler korrekt abgewickelter Geschäfte der verschiedenen Departemente und Institutionen. Stellvertretend seien hier aber doch zwei heikle Dossiers erwähnt.

Das Dossier Kurt Bösch, welches mit einem zusätzlichen Angebot im Tourismus die Frage aufwirft, ob es sich hier um ein Konkurrenzangebot zur Tourismusfachhochschule in Siders handelt. Das zweite heikle Dossier betrifft den Bau der A9.

Als eine zweite wichtige Feststellung sei die Unabhängigkeit des Finanzinspektorats erwähnt. Die gute Zusammenarbeit der Oberaufsichtskommissionen GPK und FIKO mit dem Finanzinspektorat einerseits, andererseits auch die Zusammenarbeit mit dem Kantonsgericht und den verschiedenen Departementen funktioniert gut.

Wir nehmen dies zur Kenntnis und sehen es aber andererseits als eine Aufforderung mit den uns zur Verfügung stehenden Mitteln korrigierend einzuwirken.

Als mögliche Änderung sei hier als Beispiel die WKB mit den genügend hohen Eigenmitteln und der Möglichkeiten die daraus entstehen erwähnt. Oder aber das Verhältnis Kanton – Gemeinden, der verschiedenen Institutionen und Verbänden. Hier gibt uns der Bericht des Finanzinspektorats viele gute Denkanstösse.

In diesem Sinne danken wir dem Finanzinspektorat für die Prüfung der Staatsorgane. Die CVPO befürwortet mit allem Nachdruck die Unabhängigkeit und die Handlungsfreiheit des Finanzinspektorats.

Unseres Erachtens erfüllt das Finanzinspektorat seine gesetzlichen Aufgaben wie sie in Artikel 44 ff im Finanzhaushaltgesetz festgelegt sind.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les rapports de l'Inspection cantonale des finances permettent aux commissions permanentes d'avoir connaissance des dysfonctionnements de l'Etat et des institutions. C'est une aide précieuse qui permet de corriger et d'unifier les procédures de comptabilité et le fonctionnement des organes contrôlés. M. Christian Melly apporte un éclairage précieux aux commissions permanentes, ce qui aide grandement la commission des finances et la commission de gestion dans leurs travaux. C'est pourquoi il est important de sauvegarder à tout prix l'indépendance politique de l'Inspection cantonale des finances.

Nous sommes persuadés qu'un contrôle efficace de l'Inspection cantonale des finances est le garant de la bonne gestion des deniers publics et que ces contrôles permettent de contenir les erreurs, les abus ou les malversations.

A la lecture de ces rapports, on peut constater que, dans la grande majorité des cas, les services, les institutions et les communes fonctionnent de manière satisfaisante. Les contrôles de l'Inspection cantonale des finances permettent, cependant, de corriger les problèmes constatés et d'améliorer ce qui n'est pas optimal.

En ce qui concerne plus particulièrement la gestion des communes, le groupe ADG constate que les nouvelles normes de comptabilité publique ont sensiblement amélioré la perception des impôts et la gestion de la dette. L'aide et les conseils de l'Inspection cantonale des finances facilitent donc aussi le travail des autorités communales.

Le groupe ADG partage l'avis de l'Inspection cantonale des finances sur la nécessité de dissoudre la fondation qui gère la clinique Sainte-Claire afin que celle-ci soit, comme tous les autres bâtiments valaisans, transférée au RSV.

Pour terminer, le groupe ADG tient à remercier toutes les personnes qui travaillent à l'Inspection cantonale des finances pour leur engagement et pour la qualité de leurs rapports.

Nous approuvons bien entendu ce rapport. Merci.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention le rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2008.

Ce rapport est un excellent outil mis à la disposition du Parlement. Il possède l'immense avantage de mettre en exergue la gestion correcte et le professionnalisme d'une large majorité de la fonction publique.

L'Inspection cantonale des finances est et doit rester le prestataire privilégié du pouvoir législatif, notamment pour les commissions de haute surveillance des finances et de gestion.

Nous relevons, néanmoins, quelques éléments qui ont retenu notre attention.

Nous déplorons l'organisation lacunaire de la société de développement d'Ovronnaz dans la gestion financière et comptable de l'office.

Le découvert technique des caisses de pension atteint au 31 décembre 2008 le chiffre abyssal de 1'346 millions avec un degré de couverture inférieur à 60%.

L'étatisation des offices de poursuites et faillites s'est déroulée normalement, à une exception près.

Avec la création d'un office dans le cadre de la construction de l'A9, nous partageons entièrement ce mode de fonctionnement plus efficace.

Concernant le financement des compagnies de transport, nous attendons plus de transparence dans les comptes de l'Etat.

Enfin, le groupe DC du Centre remarque et se pose certaines questions sur le nombre d'entités autonomes paraétatiques, appelons-les satellites (fondations, associations), qui se nourrissent de subventions et qui demandent, de la part de l'Inspection cantonale des finances, bon nombre d'audits et de rapports. Quelle est la gestion des remarques et problèmes administratifs ou organisationnels soulevés? N'existe-t-il pas un risque de perte de contrôle de la vue d'ensemble de l'affectation des subventions et de la légalité de leur utilisation? Cette situation n'engendre-t-elle pas des risques de créer des doublons dans le versement des subventions?

En conclusion, nous adressons nos remerciements à M. Christian Melly et à son équipe pour l'excellente qualité du rapport présenté.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Au nom du groupe UDC, j'aimerais relever une fois de plus la qualité du travail que l'Inspection cantonale des finances a réalisé en 2008. Comme les années précédentes, le sens de l'Etat et l'indépendance qui animent son chef et ses collaborateurs rendent ce corps particulièrement utile et efficace, en particulier pour les commissions parlementaires habilitées à solliciter son intervention.

Comme d'habitude, la lecture du rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances est fort instructive sur divers aspects de l'activité de l'Etat ou d'institutions paraétatiques.

Nous n'y reviendrons pas ici. Pas même sur certaines affaires qui, en son temps, ont pu connaître quelques retentissements, mais dans lesquelles tout le monde, après l'intervention de l'Inspection cantonale des finances, a fait son travail.

Je ne vais donc aborder brièvement ici que quelques questions abordées dans ce rapport.

Pour commencer, les Valaisans ne peuvent que s'inquiéter en constatant que, en 2008 comme en 2006, la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant paie plus de prestations qu'elle n'encaisse de produits liés à la prévoyance, cela pour près de 5 millions ou près de 8% des montants encaissés. Cette situation alarmante justifie évidemment les mesures que nous débattons en septembre et montre une fois de plus que les problèmes que nous n'avons pas réglés jusqu'ici ne peuvent que nous rattraper tôt ou tard ces prochaines années.

La situation de l'institut Kurt Bösch semble s'être améliorée. J'en profite, toutefois, pour rappeler au chef du Département de l'éducation que le groupe UDC attend toujours une réponse à une interpellation transformée ensuite en question écrite du 9 décembre 2008, il y a donc plus de six mois.

Concernant les responsabilités civiles, voire pénales de l'IUKB, peut-être quelques Valaisans attendent-ils, eux aussi, des réponses aux questions que nous avons posées.

Toujours dans le département de M. Roch, nous aimerions savoir si ce dernier, après n'avoir révélé que des extraits, est disposé à donner connaissance à l'ensemble des élus de ce Parlement du rapport qu'il a demandé à Fumeaux Consulting sur la gestion de son département.

A M. Roch, nous aimerions encore demander, puisqu'il préside le groupe de travail qui est au chevet du Palladium de Champéry, quelles sont les perspectives qui s'offrent maintenant aux Valaisans et combien de temps encore et pour quels montants, les contribuables valaisans devront tenir ce centre à bout de bras.

S'agissant de la construction de l'A9, qui constitue évidemment une priorité pour notre canton, nous prenons acte de ce que le Conseil d'Etat, le 22 avril dernier, a notamment accepté l'idée de la création, pour une durée limitée à la construction de cet ouvrage essentiel, d'un office dont le mode de rattachement au chef du département doit être précisé et renforcé. M. Melly peut-il nous informer à ce sujet, tant en ce qui concerne la place d'un tel office dans l'organigramme de son département qu'au sujet des délais de sa mise en œuvre?

Nous restons volontiers dans l'attente des réponses à ces quelques questions et remercions encore l'Inspection cantonale des finances pour son précieux travail.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, vice-président de la commission de gestion:

Dans notre prise de position écrite sur le rapport de l'Inspection cantonale des finances, nous avons souligné le travail important de cet organe administratif.

Avec les commissions parlementaires de haute surveillance, l'Inspection cantonale des finances constitue une des entités permettant aux citoyens-contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics. C'est pourquoi l'indépendance et l'autonomie de ce service doivent être garanties.

La commission de gestion relève avec satisfaction que les souhaits émis en 2007 ont été pris en compte par l'Inspection cantonale des finances, par exemple concernant l'application uniforme de la fiscalité communale.

La commission de gestion n'a pas de souhait particulier à émettre dans le cadre de ce rapport 2008.

Je remercie les différents groupes politiques qui se sont exprimés sur le rapport de l'Inspection cantonale des finances en soulignant l'excellent travail de ce service.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Quatre questions ont été posées; je vais rapidement y répondre.

La réponse à l'interpellation qui a été demandée sera discutée mardi prochain avec le Bureau du Grand Conseil parce que j'aimerais contrôler quelle est la décision prise par le Bureau du Grand Conseil en début de la législature, sauf erreur. Sinon, avec le Bureau du Grand Conseil, nous allons régler cette question parce que ça ne pose pas de problème d'y répondre.

En ce qui concerne le résumé qui a été adressé au député Jean-Luc Addor, sauf erreur, sur le rapport Fumeaux, je crois que ce résumé correspond aux quelques points qui sont le résumé du travail qui a été demandé. Je vous rappelle aussi que c'est le rôle du chef du département d'essayer d'être meilleur dans son département et d'essayer d'avoir une structure qui correspond à ce que le chef du département souhaite et c'est sa responsabilité d'organiser des séances. Et moi, je suis prêt à discuter le détail avec la commission thématique. Ce document peut peut-être toucher quelques personnes et je ne souhaite pas que nous puissions le rendre public sur Internet. Nous voulons simplement donner les grandes lignes et le détail appartient, il me semble, au chef du département. Je suis prêt, avec la commission thématique, à discuter point par point de ce rapport.

Concernant le Palladium, lors du budget 2009, nous avons mis pour le Palladium et pour le centre sportif de Loèche-les-Bains un montant global de 400'000 francs que nous discutons et les conditions ont été données à travers un règlement pour les deux établissements. Le règlement passe par un rapport d'inspection de l'Inspection cantonale des finances, par une situation et par des montants plafonnés. Nous aurons avec le chef des finances, la semaine prochaine je crois, une séance avec les gens du Palladium et, en ce qui concerne Loèche-les-Bains, la présidence de la commune doit prendre contact avec l'Inspection cantonale des finances. Les instructions ont été remises à la commune de Loèche-les-Bains. Ensuite, la commune doit suivre cette procédure pour que nous puissions entrer en matière selon le règlement qui a été proposé lors du budget. Le budget ayant été admis pour un montant global de 400'000 francs, la situation doit perdurer. Il ne faut pas se faire d'illusions. C'est une situation qui sera durable si des solutions privées ne sont pas trouvées dans les années à venir.

Sur la réorganisation du service de M. Melly, le Conseil d'Etat va prendre connaissance, je crois lors d'une prochaine séance du Conseil d'Etat, en tout cas au mois de septembre, de la nouvelle réorganisation qui est discutée suite aux différents rapports et nous vous informerons, à travers le budget, des décisions qui seront prises par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie et j'aimerais aussi profiter de remercier l'Inspection cantonale des finances pour son travail, sachant que c'est à nous, Conseil d'Etat, d'éviter – et c'est à vous aussi peut-être de nous rendre service avec les commissions thématiques – les remarques qui sont parfois difficiles à digérer.

Merci de votre partenariat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat. Punkt 2 ist somit abgeschlossen.

Wir können weitergehen zu Traktandum 3.

Développement: Présidence
Entwicklung: Präsidium

3. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.), concernant un remaniement du site Internet du canton (12.02.2009) (6.001 anc. 6.038)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Neugestaltung des Webauftritts des Kantons (12.02.2009) (6.001 ehem. 6.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Homepage ist oftmals der erste Kontakt, welcher ein Bürger mit der Kantonsverwaltung hat. Die Homepage ist gewissermassen die Visitenkarte des Kantons. Surft man auf der Webseite des Kantons Wallis, verirrt man sich schnell und findet das gesuchte oftmals nicht oder erst nach zeitintensivem Herumklicken.

Die Suchfunktion ist keine grosse Hilfe. Es ist als ob die Nummer auf der Visitenkarte ungültig ist. Die Universität Basel befragte vergangenes Jahr innerhalb einer regelmässigen Studie Bürger, Unternehmer und Staatsangestellte zu den jeweiligen Kantonshomepages. Bewertet wurden Kriterien wie Informationsgehalt, Aufbau, Suchmöglichkeiten usw. Die Webseite unseres Kantons schloss am schlechtesten ab. Insbesondere die Struktur und die Suchfunktion wurde stark kritisiert.

Zudem, eine gute Kantonshomepage hat nicht zuletzt einen Vorteil für die Staatsangestellten. Finden die Bürger die Informationen im Netz, müssen sie nicht in der Verwaltung anrufen und belasten sie nicht mit Fragen, die einfacher gelöst werden können.

Deshalb fordern wir, dass die Kantonswebseite massiv verbessert wird. Wir sind realistisch. Es braucht genügend Informatiker um eine gute Homepage unterhalten und aufbauen zu können. Irrtum vorbehalten ist zurzeit eine einzige Person für die gesamte Kantonshomepage verantwortlich. Deshalb werden wir selbstverständlich in der nächsten Budgetsession einen entsprechenden Antrag einreichen.

Ich bedanke mich bei Ihnen für die Unterstützung unseres Postulats.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bestritten und wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT
concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais
BERICHT DES STAATSRATS
zum Geschäftsjahr 2008 der Walliser Kantonalbank

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Präsident: Louis Ursprung / Berichterstatter: Stefan Andenmatten -
Rapporteur: Laetitia Massy

Discussion générale:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Der Leistungsausweis der Walliser Kantonalbank im Jahr 2008 ist eindrücklich und bietet im gegenwärtigen schwierigen Bankenumfeld mit der weltweit grössten Bankenkrise der Neuzeit keinen Anlass für Beanstandungen.

Die Organe der WKB haben in einer Schlechtwetterphase ihre Qualität eindrücklich unter Beweis gestellt. Wir sind ihnen dafür zu Dank verpflichtet und hoffen auf ein weiteres gutes Gelingen in den folgenden schwierigen Jahren.

Zwei Punkte geben aber Anlass zu Fragen.

Wie wir der Presse entnehmen konnten, hat die Walliser Kantonalbank einen Anteil an einer kleinen Genfer Privatbank gekauft, die hauptsächlich im Vermögensverwaltungsgeschäft mit ausländischen Kunden tätig ist. Und auf Seite 9 des Geschäftsberichts wird ausdrücklich erwähnt, dass bereits ein Drittel der Vermögensverwaltungskunden ihren Wohnsitz ausserhalb des Wallis haben. Die WKB will offensichtlich in diesem Geschäft expandieren und bietet, ich zitiere hier: "...neben Finanzhilfen auch Steuertipps sowie Tipps im Zusammenhang mit der Walliser Gesetzgebung oder allgemeiner Natur", an. Mit den Steuertipps hat es so seine Bewandnis. Sie kommt regelmässig bei den Steuerpflichtigen gut an, nicht aber bei den ausländischen Staaten. Unsere Frage ist daher:

Bedeutet dieser Einstieg in eine Privatbank, welche hauptsächlich mit ausländischen Kundenvermögen operiert, einen Strategiewechsel der WKB von der Bank für die Walliser Wirtschaft zu einer Vermögensverwaltungsbank für ausländische Kunden?

Dieser Vermögensverwaltungsbereich ist ein äusserst heikler Geschäftsbereich und hat auch bei grösseren Banken in der Schweiz – wie bekannt – zu grossen Problemen geführt. Insbesondere ist die Steuerberatung zu einem Bumerang für die grösste Schweizer Bank geworden.

Frage an den Staatsrat: Begrüssst der Staatsrat diesen Schritt und sind die Risiken einer solchen Geschäftsentwicklung kalkulierbar?

Wir haben mit Genugtuung zur Kenntnis genommen, dass die Walliser Kantonalbank nicht in Subprime Credits involviert ist. Aber gilt dies auch für die Kunden der Walliser Kantonalbank?

Wir hoffen, dass die WKB auch ihre Kunden diesbezüglich in gleicher Weise beraten hat, ansonsten die Risiken von Klagen gegen die Banken offen sind. Bereits heute sind einige Kantonalbanken mit solchen Klagen konfrontiert.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Yann Rodriguez, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais.

Ce rapport montre la bonne santé de notre Banque Cantonale, qui a accompli de manière tout à fait satisfaisante sa mission économique en faveur de notre canton et ce malgré les importantes turbulences des marchés financiers, grâce à une gestion des risques appropriée.

Cette bonne santé se traduit notamment par un renforcement des fonds propres de la banque, une augmentation de son taux de couverture ainsi qu'une progression des fonds de la clientèle.

Le groupe DC du Bas accepte ce rapport et tient à remercier les organes dirigeants ainsi que tout le personnel de notre Banque Cantonale pour leur travail au service de la population valaisanne et du développement de l'économie de notre canton. Nous les encourageons évidemment à poursuivre dans cette voie.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Pierre-Alain Délitroz, PDCC:

"Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes" avait coutume de dire Pangloss, un personnage de Voltaire.

Pour la Banque Cantonale du Valais, nous pouvons affirmer que tout va pour le mieux dans un monde bancaire pourtant très agité et cela suffit à illustrer la bonne santé de notre établissement cantonal.

Mais, il nous plaît de souligner que cette bonne santé n'est pas due au hasard.

Le respect des règles strictes de prudence dans les années fastes porte ses fruits. Il a comme conséquence une progression sensible du fonds de la clientèle qui permet à la banque d'augmenter également ses avances à la clientèle et de jouer ainsi pleinement son rôle de soutien à l'économie valaisanne. Inutile d'insister sur l'importance de ce fait en ces temps de crise.

Nous aimerions également souligner qu'au moment où de grandes entreprises de services ne cessent de centraliser, la BCVs, avec ses 80 points de vente et ses 67 bancomats, joue son rôle de banque de proximité.

Autre aspect important à mettre en évidence: la BCVs semble avoir très bien négocié le virage numérique et son offre en ligne est à la hauteur des attentes de la clientèle.

En résumé, nous pouvons dire que la BCVs nous prouve qu'elle est capable de maintenir le cap même par gros temps et nous nous en réjouissons.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO nimmt mit Genugtuung das gute Ergebnis 2008 der Walliser Kantonalbank zur Kenntnis und gratuliert den Verantwortlichen für die weise Geschäftspolitik, welche die WKB davor verschont hat, grosse Verluste erlitten zu haben. Im Gegenteil, der massive Zustrom von Kundengeldern bestätigt das Vertrauen der Kunden in die WKB. Ein so tolles Ergebnis weckt auch Begehrlichkeiten. Deshalb interessiert die CSPO in diesem Zusammenhang welche Boni-Regelungen der Staatsrat abgesehen hat.

Die Generalversammlung der Walliser Kantonalbank hat trotz des guten Abschlusses doch einige Überraschungen gebracht.

Im Namen der CSPO halte ich fest, dass es uns nicht um Personen geht, sondern um die Sache.

Die CSPO nimmt enttäuscht zur Kenntnis, dass der Tourismus – einer der wichtigsten Wirtschaftsbereiche im Kanton Wallis – im neuen Verwaltungsrat nicht vertreten ist.

Ebenso nimmt die CSPO erstaunt zur Kenntnis, dass das Oberwallis nur noch durch ein einziges Mitglied, mit Wohnsitz im Oberwallis, vertreten ist. Und dies, obwohl in Artikel 12, Absatz 3 Kantonalbankgesetz steht: "Die verschiedenen Wirtschaftsbereiche und die drei Regionen des Kantons müssen im Verwaltungsrat angemessen vertreten sein". Dieser Bestimmung wird mit der neuen Zusammensetzung des Verwaltungsrats offensichtlich nicht Rechnung getragen.

In diesem Zusammenhang stellen sich doch einige Fragen zur Auswahl.

Der Staatsrat hat die Bewerbung zu den Mandaten öffentlich ausgeschrieben. Wo gibt es das? Die Spatzen pfeifen es von den Dächern, dass unter den Bewerbern auch namhafte Kunden der WKB gewesen waren. Der Staatsrat hat zwei Bewerber bestimmt und die anderen auf den Berufungsweg verwiesen. Es stellt sich die Frage, ob dieses Verfahren der WKB nicht geschadet hat. Darum fragen wir den Staatsrat an, ob er bereit ist, von dieser problematischen Wahlmethode abzukommen.

Die Walliser Kantonalbank hat sich an einer Genfer Privatbank beteiligt. Dazu erlauben wir uns folgende Fragen.

1. Wurde diese Beteiligung mit dem Staatsrat als Eigner der Kantonalbank abgesprochen?
2. Wie gross ist die Beteiligung und wie soll diese Beteiligung ausgebaut werden?
3. Wird inskünftig bei dieser Bank diese Partnerschaft mit der Walliser Kantonalbank visuell kommuniziert und dabei die Staatsgarantie mit einbezogen?

4. Sind die Konsequenzen der Staatsgarantie mit berücksichtigt worden?

5. Wer ist in dieser Privatbank im Verwaltungsrat vertreten und zwar aufgrund der neuen Beteiligungsverhältnisse?

Wir danken für die Beantwortung der Fragen.

M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:

Le groupe PLR a pris la peine d'examiner l'objet avec attention.

Il relève avec grande satisfaction l'état de santé incontestable de cette institution valaisanne qu'est la BCVs.

Les résultats 2008 sont tels que la situation de la banque à ce jour permettrait de considérer que la garantie de l'Etat n'est bientôt plus qu'un aspect psychologique, et cela ne serait pas pour déplaire au Parlement.

Par sa stratégie, le Conseil d'Etat, en tant qu'actionnaire et garant, nous promet de veiller aux axes principaux (forme juridique, missions de la banque, recherche de développements).

Des membres du groupe PLR se sont, toutefois, posé la question de savoir si le Conseil d'Etat, en qualité d'actionnaire majoritaire, ne devrait pas se pencher davantage sur les questions d'appréciation des risques étant donné tout ce qui se passe à ce jour dans le monde bancaire, afin de préserver la santé de la banque et celle de ses clients.

Une interpellation n'ayant pas été retenue par le groupe, nous nous satisferons ce jour de faire la remarque dans le cadre du rapport.

Le groupe PLR, dans sa constante préoccupation de l'efficacité des entreprises, des artisans et de l'agri-viticulture valaisanne, souhaite que la BCVs soit toujours, même davantage encore, un acteur de soutien pour tous ces secteurs d'activité et la création de nouvelles PME.

Le groupe PLR se réjouit des résultats de la BCVs et félicite les organes dirigeants.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Conformément à la loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'Etat nous soumet son rapport concernant l'exercice 2008 de la BCVs. Comme dans ses précédents rapports, le Conseil d'Etat a retenu et confirmé les axes stratégiques déjà retenus les années précédentes.

Le Conseil d'Etat constate que le renforcement des fonds propres de la BCVs s'est poursuivi avec une amélioration du taux de couverture qui passe de 177,8 à 184,8%.

Le Conseil d'Etat rappelle que vu la grave crise affectant le secteur bancaire et financier, la garantie de l'Etat du Valais joue un rôle très important en renforçant encore le capital confiance dont jouit la BCVs. Cette garantie de l'Etat est donc très importante, en période de crise ou non.

Selon le Conseil d'Etat, l'option d'une réduction de la participation de l'Etat au capital de la banque est confirmée, mais ne présente pas de caractère prioritaire vu la situation

actuelle de la BCVs et du secteur bancaire. Comme une crise, telle que le vit actuellement le secteur bancaire, est difficilement prévisible, surtout dans son ampleur et sa temporalité, il nous paraît légitime que cette option d'une réduction de la participation de l'Etat soit réexaminée. La position d'actionnaire majoritaire fort de l'Etat lui confère une position stratégique importante et intéressante qui, comme l'a justement signalé le Conseil d'Etat, se montre très utile en période de crise en ce qui concerne la confiance et qu'il ne faudrait pas sous-estimer et brader par beau temps.

Le Conseil d'Etat renouvelle son constat que la banque continue d'assumer de manière tout à fait satisfaisante la mission en faveur des intérêts généraux du canton et du développement harmonieux de l'économie valaisanne, ce tout en respectant les limites prudentielles du secteur bancaire. Le groupe ADG tient à relever que, en période de crises financière et économique comme celle que nous traversons actuellement, l'aspect de banque de proximité ne doit pas être évalué essentiellement à son réseau de points de vente et de bancomats, mais bien à son rôle essentiel de soutien à l'économie et particulièrement aux PME pour lesquelles un accès aux crédits nécessaires à leur maintien ou à leur création est particulièrement important. Je n'ai pas besoin de préciser l'importance pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat de ce soutien aux PME et à l'économie valaisanne dans son ensemble. Tout en continuant à respecter les règles prudentielles de la branche bancaire, la BCVs a un rôle primordial à jouer à l'heure où les lignes de crédits sont difficiles à obtenir par une banque privée.

Dans son rapport du 9 mai 2008, la commission de gestion a demandé que, dans son prochain rapport, le Conseil d'Etat présente une comparaison des chiffres de la BCVs par rapport aux autres banques cantonales, notamment en ce qui concerne la rémunération des actions de l'Etat. Le groupe ADG s'étonne que cette demande n'ait pas été respectée et surtout que, au-delà de la complexité évoquée, le Conseil d'Etat se retranche derrière la surcharge de travail des services concernés. Nous ne sommes pas favorables à un mandat externe sur ce point, mais peut-être que de tels éléments de comparaison pourraient aussi être utiles à la BCVs elle-même et que le Conseil d'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire, pourrait lui demander d'établir cette comparaison.

Le groupe ADG considère les rémunérations octroyées au conseil d'administration et à la direction générale exagérées et pas justifiées. Nous sommes particulièrement choqués par l'augmentation de 86'000 francs du salaire fixe du président de la direction générale et de 348'000 francs des salaires fixes de l'ensemble de la direction générale. Est-il normal que le directeur de la BCVs ait une rémunération totale de 680'000 francs qui représente plus de deux fois et demie le salaire d'un conseiller d'Etat? Le groupe ADG demande au Conseil d'Etat, en tant qu'actionnaire fortement majoritaire, d'intervenir dans toute la mesure de ses compétences pour faire baisser ces rémunérations de manière significative.

Lors de l'assemblée générale de la BCVs, un actionnaire est intervenu concernant des pertes liées à la grave crise bancaire et à des investissements dans des fonds à risques comme les fonds Madoff ou Lehman Brothers, et cela sur conseil ou recommandation de la banque. Si de tels cas devaient être avérés, que ces investissements auraient bien été faits sur conseil de la BCVs ou de ses agents et s'il ne devait pas y avoir de responsabilité juridique de la banque, une responsabilité morale ne peut être contestée. Dans ce cas, un accord tel que celui passé entre le Crédit Suisse et la Fédération des consommateurs pourrait-il être envisagé par la BCVs, et le Conseil d'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire peut-il s'engager dans ce sens?

ne s'agit bien sûr en aucun cas de couvrir les risques excessifs de spéculateurs privés, mais bien d'assumer ses responsabilités en cas de mauvais conseils.

Je terminerai en revenant sur la saga du printemps ayant conduit au renouvellement du conseil d'administration et de sa présidence. Personne n'est sorti grandi de ce qui s'est passé et particulièrement de la lutte de pouvoir d'un conseiller aux Etats et conseiller d'Etat encore en fonction, ni la banque, ni le Conseil d'Etat et encore moins les milieux politiques, financiers et économiques dans leur ensemble. Pour éviter que de tels feuillets, malheureux pour ne pas dire scandaleux, puissent se reproduire, serait-il possible que le Conseil d'Etat, encore une fois en tant qu'actionnaire largement majoritaire, intervienne pour que le renouvellement du conseil d'administration de la BCVs, élu normalement pour quatre ans, ne coïncide pas avec le renouvellement du Conseil d'Etat, élu aussi normalement pour quatre ans? Un décalage d'une année ou de deux ans concernant ces élections serait suffisant et réglerait ce problème.

Merci pour votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'une manière générale, les résultats de notre Banque Cantonale sont à l'honneur de cette banque et du canton également.

Tout comme d'autres ici, l'UDC est attachée à ce que la banque des Valaisans continue à s'engager, dans toute la mesure de ses moyens, pour l'économie de proximité.

Nous laisserons au président du parti socialiste, en revanche, le soin de défendre les intérêts des spéculateurs malheureux.

J'ai dit que les résultats de notre banque sont à l'honneur du canton et de la banque elle-même bien sûr. Ce qui nous semble moins à l'honneur du canton, c'est la manière dont le Conseil d'Etat (l'ancien Conseil d'Etat) comme représentant de l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat du Valais s'est comporté dans cette affaire, un comportement qui a heurté nombre d'actionnaires, parfois importants, qui étaient présents à la dernière assemblée générale de la banque.

Il y a déjà un problème qui vient d'être rappelé par notre collègue Jean-Henri Dumont, auquel je m'associe également, qui est celui de la chronologie. C'est vrai qu'il était particulièrement malheureux que l'ancien Conseil d'Etat doive intervenir pour la nomination, pour imposer finalement un certain nombre de nouveaux administrateurs aux actionnaires, alors qu'il était seulement à quelques jours de la fin de son mandat. Il y a là un aspect qui a heurté plus d'une personne dans ce canton et qui, je le crois, comme M. Dumont, doit être modifié à l'avenir.

Ensuite, pour la manière dont les administrateurs proposés ou, plus exactement, imposés finalement par le Conseil d'Etat ont été choisis, une procédure, qui a paru particulièrement opaque et qui a conduit finalement le Conseil d'Etat à laisser sur le carreau des personnalités dont les compétences sont largement reconnues, qui étaient parfois proposées par des organisations économiques, professionnelles et autres importantes de ce canton et qui n'ont même pas été entendues. Il y a donc là quelque chose qui, à juste titre, a heurté plus d'une de ces personnes, plus d'une de ces organisations (ce qui est particulièrement malheureux) et plus d'un actionnaire de la Banque Cantonale.

Il y a encore la question des critères que le Conseil d'Etat avait élaborés pour le choix des administrateurs de la Banque Cantonale. Ces critères avaient même été publiés dans le Bulletin Officiel. Je pense pouvoir dire que c'est peu dire que tout le monde dans ce canton n'a pas l'intime conviction que tous ces critères, ni même ceux parmi ces critères qui semblent essentiels ont été respectés pour la totalité des administrateurs qui ont été imposés aux actionnaires.

Il y a donc là matière à quelques réflexions pour l'actuel Conseil d'Etat, de telle manière que ce genre de situation ne se reproduise pas et qu'on n'en arrive pas finalement, alors même que par ces résultats eux-mêmes, eh bien!, on peut dire que la Banque Cantonale donne confiance aux Valaisans, à une certaine perte de confiance dans cette banque uniquement du fait du comportement du représentant de l'actionnaire majoritaire. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne encore une fois la parole au député Jean-Henri Dumont.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste une petite rectification.

Le député Jean-Luc Addor ne m'a peut-être pas bien entendu ou n'a pas bien écouté mon intervention.

Je tiens juste à lui relire une seule phrase de mon intervention qui concernait justement les spéculations. J'ai bien dit: "Il ne s'agit bien sûr en aucun cas de couvrir des risques excessifs de spéculateurs privés, mais bien d'assumer ses responsabilités en cas de mauvais conseils."

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger, PDCB, vice-président de la commission de gestion:

Dans le cadre de son activité de haute surveillance, la commission de gestion a examiné le rapport du Conseil d'Etat sur l'exercice 2008 de la Banque Cantonale du Valais.

La commission de gestion a, toutefois, utilisé la possibilité, acceptée par ce Parlement, de ne pas déposer de rapport écrit lorsqu'il n'y avait pas de motif nécessaire à faire un rapport sur le rapport du Conseil d'Etat qui est déjà un rapport sur le rapport de la BCVs.

Comme vous pouvez le constater, Chers collègues, à l'heure où l'écologie est un leitmotiv, nous nous devons de montrer l'exemple.

La commission de gestion a donc décidé de formuler ses diverses interrogations au Conseil d'Etat par oral.

Nous avons trois demandes à formuler au Conseil d'Etat:

1. Nous demandons d'avoir des données chiffrées mettant en exergue les chiffres de la BCVs par rapport aux 24 autres établissements cantonaux en ce qui concerne notamment la rémunération des actions propriété de l'Etat. Je le rappelle, cela ayant déjà été formulé par la commission de gestion l'année dernière sans qu'une réponse ait été donnée par le Conseil d'Etat.
2. On demande que ces données chiffrées portent aussi sur la comparaison des rétributions des membres du conseil d'administration et de la direction.
3. Enfin, on demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur les risques encourus par les privés dans des placements financiers conseillés par la BCVs.

Concernant le travail du Conseil d'Etat, la commission de gestion constate que le Conseil d'Etat a agi dans les limites de ses prérogatives en ce qui concerne la nomination du nouveau conseil d'administration.

Sur la base de ces considérations, je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je vais tenter de répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées par les intervenants, en les remerciant bien naturellement de nous avoir posé toutes ces questions et d'avoir salué, tout d'abord, le résultat tout à fait remarquable obtenu par la BCVs non seulement dans le cadre de l'exercice 2008, mais également dans les six ou sept années précédentes, et nous nous en réjouissons bien entendu avec vous.

Alors, quelques éléments ont été soulevés et peut-être que le premier, du point de vue de la thématique, est celui de la prise de participation de la BCVs dans une banque privée genevoise. Alors, le Conseil d'Etat a-t-il été informé sur cette prise de participation? La réponse est non. Devait-il en être informé? La réponse est également non. Donc, nous avons là très clairement une approche qui distingue notre rôle d'actionnaire et la haute surveillance qui doit être exercée quant à la stratégie et quant à l'action par le conseil d'administration. Il est bien entendu que la garantie étatique ne porte que sur la Banque Cantonale du Valais.

Deuxième grande thématique qui a été abordée: est-ce que cela est le signal d'un changement de stratégie qui pourrait ne plus correspondre aux buts de la BCVs ou qui pourrait finalement aller vers des problèmes connus d'autres établissements bancaires que la BCVs a su éviter jusqu'à maintenant? J'ai entendu, dans les propos du député Pierre-Alain Délitroz, qu'il fallait maintenir le cap, et la BCVs et l'actionnaire principal, c'est-à-dire l'Etat du Valais, ont vraiment l'intention bien sûr d'aller dans ce sens-là, de maintenir le cap, tout en distinguant quand même et en disant que la stratégie est une affaire du conseil d'administration, qui exerce la haute direction et la surveillance de la banque ainsi que la gestion des affaires, et c'est au conseil d'administration de déterminer une politique générale de la banque qui soit conforme à ce que nous voulons. Et qu'est-ce que nous voulons? C'est la loi sur la BCVs qui nous le dit: nous voulons une politique qui soit conforme et favorable à l'économie valaisanne dans le respect des principes de l'activité bancaire éprouvés. Donc, nous, comme actionnaires, nous allons surveiller que les buts légaux, c'est-à-dire en faveur de l'économie valaisanne, soient réalisés. Nous exercerons et nous veillerons donc pour que la stratégie de la BCVs, qui est

déterminée, je vous le rappelle, par le conseil d'administration, ne soit pas contraire aux dispositions légales. Il n'y a pas de raison, à première vue, de penser que l'on se dirige dans cette action-là, mais il est vrai que le fait d'acheter une participation dans une banque privée genevoise pourrait laisser penser que les sept années passées et qui ont fait l'objet d'une très grande rentabilité de la BCVs et aussi d'une juste gestion de ce que nous attendons ne soient pas changées à la suite de ces sept années et de cette acquisition de participation.

Le député Beat Rieder pose encore la question suivante: cette participation sera-t-elle augmentée? Ce que je crois savoir, c'est que si entente, il y a intérêt ou envie de la part du conseil d'administration d'aller plus loin que le 20% et devenir carrément majoritaire dans cette approche.

Ont aussi été posées des questions par la députée Graziella Walker Salzmann relatives à la représentation et relatives aussi au fait qu'un seul membre, semble-t-il, venait de la région linguistique du Haut-Valais. Peut-être pouvons-nous quand même rappeler qu'il y a trois administrateurs à la BCVs qui parlent l'allemand, il y a trois administrateurs qui parlent peut-être plus que l'allemand, le dialecte haut-valaisan, et que, finalement, on peut essayer de faire un débat comme celui qui se fait actuellement autour de M. Schwaller pour savoir s'il est de l'Ouest ou de l'Est. Nous pensons qu'il y a une juste représentation de la minorité linguistique haut-valaisanne dans le conseil d'administration de la BCVs.

Concernant le tourisme, il y a, dans ce canton, 300'000 experts en tourisme, M. le vice-président du Gouvernement l'a expérimenté et, vous-mêmes, vous l'avez vu lorsque l'on discutait de la loi sur le tourisme: des centaines d'amendements. Eh bien!, je crois que, sur ces 300'000, les 9 membres du conseil d'administration de la BCVs sont également des experts en tourisme... Non, je pense que c'est un élément qui est important. Nous avons en plus de cela des administrateurs qui sont particulièrement impliqués dans les aspects touristiques. Je pense notamment à M. Imboden qui est, selon mes informations reçues tout dernièrement, président du conseil d'administration d'une grande société de remontées mécaniques du Haut-Valais dans le Saastal. Je pense aussi à M. Mariétan qui joue un rôle important dans les dossiers touristiques des Portes du Soleil. Et, comme chacun de nous est sensibilisé à l'aspect touristique, je ne peux pas ne pas imaginer que les 9 administrateurs de la BCVs sont aussi très impliqués et très concernés par l'aspect touristique qui est une branche ô combien importante de notre activité.

L'appréciation du Conseil d'Etat quant aux risques éventuels de cette prise de participation. Nous voulons le répéter: il y a bien lieu de distinguer entre ce que j'appelle la surveillance bancaire qui est exercée par la FINMA et puis la surveillance de l'actionnaire. Il ne nous appartient pas d'aller vérifier – et ceci c'est également en réponse non seulement au député Jean-Pierre Penon mais également au député Jean-Henri Dumont –, il ne nous appartient donc pas et nous n'avons aucune envie de nous déterminer pour savoir, dans l'opérationnel, si la BCVs a effectué correctement son travail. Ce n'est pas à nous à le faire. Lorsque le conseil d'administration avait une forte implication politique, on a su y compris dire qu'il y avait peut-être même des conseillers d'Etat qui étaient administrateurs de fait de la BCVs. Il n'est pas question de retourner dans ce mécanisme. Nous n'avons donc pas la volonté de nous prononcer sur les questions relatives à la qualité des conseils de la BCVs, sachant que la surveillance bancaire est de l'exclusive compétence de la FINMA.

C'est vrai que la garantie étatique a une très grande importance et on a vu l'incroyable confiance dont a joui la BCVs par les apports de fonds à la suite de la crise qui a touché le milieu bancaire. Nous voulons bien entendu nous réjouir avec vous. Le vrai défi pour la

BCVs, ce n'est pas d'avoir récolté ces centaines et centaines de millions supplémentaires, c'est de les garder dans les mois qui viennent ou dans les années qui viennent lorsque la situation sera de nouveau stabilisée.

Eviter un décalage dans la durée des mandats: c'est probablement une bonne proposition. Je ne sais pas comment on pourra la résoudre, si c'est statutaire ou légal. Je pense que c'est une bonne proposition et il est vrai que dans le plus petit comité de parti politique de notre canton, on évite d'avoir un renouvellement aussi important sur 5 ou sur 9 personnes. Je pense qu'on doit le faire également au niveau de la BCVs.

Quant à la date, je dois quand même rappeler que ce n'est pas la première fois que ça se passe de cette façon-là, c'est-à-dire juste avant un renouvellement. Semble-t-il que les événements ont marqué un petit plus la collusion entre la fin d'activité d'un Conseil d'Etat et l'assemblée générale de la BCVs. Mais, je pense qu'effectivement – je partage totalement ce point de vue – nous devons éviter (alors la manière, on la trouvera ensemble) ce genre de difficulté qui exacerbe les positions tout à fait inutilement.

Le député Jean-Luc Addor a reproché finalement que toutes les personnes qui ont postulé n'aient pas été auditionnées. Je me permettrai simplement de répondre qu'il n'y a que 9 places et que si des choix préalables ont été faits sur la base des dossiers, le Conseil d'Etat ne s'était jamais engagé à auditionner l'ensemble des personnes qui s'étaient annoncées. Nous avons eu, par exemple, l'autre jour une information au Conseil d'Etat que, pour un poste, il y avait eu 208 postulations. Jamais, on n'auditionne l'ensemble des personnes qui postulent. Il y a des choix préalables et puis c'est finalement dans les dernières étapes qu'un certain nombre de personnes sont auditionnées. Je ne crois pas que l'on puisse reprocher au Conseil d'Etat de ne pas avoir auditionné l'ensemble des personnes qui se sont présentées.

Pour finir, les demandes de la commission de gestion par le député et vice-président Laurent Léger. Je réponds ici également à l'aspect comparaison demandé par le député Jean-Henri Dumont relatif à la politique du dividende, d'une part, à la rémunération du conseil d'administration, d'autre part, et puis finalement, selon mes notes, aux risques financiers.

Sur les risques financiers, le Gouvernement n'entend pas du tout s'impliquer. Il jouera son rôle d'actionnaire, mais les aspects de surveillance ou de relations entre les clients à la BCVs sont du ressort exclusif de la BCVs, éventuellement sous la surveillance bancaire de la FINMA, mais pas de l'actionnaire.

Pour la rémunération et pour la demande de comparaison, c'est vrai que celle-ci n'a pas encore été effectuée alors que la commission de gestion avait déjà, dans un rapport précédent, demandé au Gouvernement de pouvoir la faire. Mais c'est vrai aussi qu'il y a, contrairement à ce que j'ai entendu, des services ou des chefs de service, parce qu'il n'est pas facile de faire une comparaison de ce type-là, donc cela doit vraiment être attribué à des commis de la fonction publique qui ont un haut niveau de responsabilité, eh bien!, ces gens sont toujours en train de rechercher les minutes qui leur permettent de finir une heure. Donc, ce sur quoi nous pouvons nous engager dans cette approche, c'est de dire que nous voulons aller vraiment vers le mandat externe, Monsieur le député Jean-Henri Dumont, parce que nous entendons demander à cet expert externe deux éléments: non seulement de comparer la rémunération du capital avec notamment les notions de dividendes dissociés, mais nous voulons aussi demander une étude comparative par rapport à la rétribution des membres du conseil d'administration. Nous pensons que l'indépendance nécessaire ne nous permet pas en tout cas d'aller demander à la banque de faire ça, et chacun est bien d'accord avec cette approche.

Voilà, je crois avoir fait le tour. Nous viendrons bien sûr avec cet élément qui nous intéresse beaucoup parce que la BCVs a, par exemple, vis-à-vis de l'Etat une créance de 50 millions et nous sommes très intéressés au Gouvernement valaisan à ce que cette créance soit rémunérée quasiment comme des fonds propres, comme un dividende.

Je vous remercie de votre attention et je félicite aussi bien sûr la BCVs pour les excellents résultats réalisés jusqu'à maintenant, étant persuadé que la stratégie nouvelle qu'elle va développer n'irait pas à contresens des résultats des sept années passées.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Wir können weitergehen.

Lecture

5. DECISION

stabilisant la part des communes à l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale pour les années 2009 et 2010

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Stabilisierung der Gemeindeanteile zur Äufnung des interkommunalen Finanzausgleichsfonds für die Jahre 2009 und 2010

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Pascal Bridy / Rapporteur: Marcel Bayard

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

Le groupe libéral-radical avait, dans son entrée en matière, et pas seulement cette année d'ailleurs, souligné l'aberration du mode de calcul servant à alimenter mathématiquement et sans réflexion le fonds de péréquation intercommunale. Une nouvelle péréquation s'avère donc plus qu'indispensable et c'est pourquoi nous attendons fermement l'introduction de la RPT II en 2011.

A ce sujet, nous avons pris bonne note de la volonté de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay de tout faire pour que ce soit effectivement le cas, mais nous avons aussi compris, à travers ses propos, que ce serait extrêmement difficile. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'évolution de ce chantier.

Concernant nos questions relatives au fonds spécial à disposition du chef du Département des finances, à savoir notamment le mode de faire et les critères d'aberration, eh bien!, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical reste toujours dans le noir.

Nous acceptons donc ce projet de décision, non sans conviction mais bien parce qu'il n'y a, aujourd'hui, aucune autre alternative.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Alain de Preux, PDCC:

Alors, je crois que tout a été dit sur le sujet. Les thèmes, les enjeux sont inventoriés, dûment discutés. Les défis sont lancés et le Conseil d'Etat est prêt à les relever.

Le groupe DC du Centre soutiendra donc, étant satisfait du résultat de ces discussions, cette décision. Mais, nous resterons attentifs à la mise en place de cette nouvelle péréquation et aussi avec la nouvelle définition qui sera livrée et les incidences surtout de la RPT II.

Le groupe DC du Centre donc soutient, tout en restant très attentif, Monsieur le conseiller d'Etat, aux démarches qui vont suivre.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG se réjouit que l'adage "un pour tous, tous pour un" soit une réalité dans ce dossier.

Il est aussi une autre réalité: celle des communes qui constatent que leurs contribuables ont une baisse de revenus année après année. Cela a un impact direct sur la fortune des communes. Nous espérons que, durant cette législature, l'application de l'adage "un pour tous, tous pour un" soit, pour tous les parlementaires, l'une des priorités car nombre de nos concitoyens vivant dans ces communes luttent pour boucler leur fin de mois.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Quasiment unanimité, pas de proposition d'amendement, je vais tâcher d'être aussi bref.

Tout d'abord, merci au Parlement pour sa clairvoyance. Merci aux commissaires pour l'ambiance très agréable qui règne pendant nos séances. Merci au Conseil d'Etat et à ses collaborateurs pour leur participation au travail de la commission et pour la transmission rapide et complète de toutes les informations et de tous les renseignements demandés.

Je souligne tout de même du côté des radicaux que... le noir vous va à ravir!

Avant de rendre la parole, je soulignerai juste que nous espérons bien que ce soit la dernière fois qu'une telle décision doit être prise sous le régime de l'actuelle péréquation.

Nous sommes déjà en juin. Nous connaissons tous la qualité du travail de juillet-août..., nous sommes déjà en septembre. J'encourage ainsi le Conseil d'Etat à présenter au plus vite son projet de nouvelle péréquation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 conformément au vœu et à la promesse de M. le conseiller d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je ne suis pas certain que les critères actuellement en vigueur font l'objet d'un qualificatif que l'on pourrait... pour reprendre les propos du groupe radical... d'aberration. Je ne crois pas. Franchement, j'ai la certitude et la conviction que ce que nous avons décidé à l'époque pour la péréquation entre les communes, que ces critères ne peuvent pas être qualifiés d'aberrants. Il faut accepter qu'il y ait, dans ce canton, des communes qui ont besoin de l'aide d'autres cantons, sur la base de critères que l'on doit aujourd'hui – et là on est d'accord – vérifier, mais ceux qui ont été retenus ne sont pas aberrants, je crois que l'on peut de ce côté-là en tout cas faire une vraie discussion.

Bien sûr que par rapport à la RPT, j'ai pris un certain nombre d'engagements mais aussi de décisions. Les travaux très importants qui vont également avoir lieu pendant juillet et août..., (j'ai entendu qualité du travail durant juillet et août; si j'avais entendu quantité, j'aurais pu discuter, mais qualité pas), donc la qualité du travail durant juillet et août sera aussi bonne que pendant les autres mois de l'année. Je peux vous assurer que nous allons travailler d'arrache-pied pour pouvoir vous présenter ce projet dans les délais. Mais, ne mettez pas trop de pression sur le Conseil d'Etat parce que celui-ci ne manquera pas, lorsqu'on traitera le dossier, de vous dire que la pression est maintenant chez vous pour que vous l'acceptiez, vous, dans les délais. Et quand il y aura 10 ou 15 lois à modifier, c'est peut-être vous qui allez nous dire que le rythme est très élevé. Mais, comme le Conseil d'Etat sera sur sa lancée, vous n'arriverez plus à le freiner!

Pour ce qui est du fonds spécial, je l'ai déjà dit, une part importante, et on veut la doubler ni plus ni moins, passer de 5 à 10%, va désormais dans le fonds de fusion en faveur des communes. Donc, la part qui reste à disposition du Département des finances se réduit chaque année..., je vous ai dit tous les regrets que j'avais vis-à-vis de tout cela..., mais

j'aimerais quand même être très sérieux quand je parle de cela et vous dire que les demandes des communes ne sont jamais satisfaites et c'est pour cela que c'est très difficile, même si c'est un seul homme qui, finalement, prend la décision. En effet, il y a 70, 80 ou 90 demandes et il y en a une vingtaine qui sont satisfaites. Je partagerai très volontiers cette responsabilité avec mes collègues du Gouvernement.

Voilà, j'en ai terminé.

Je remercie le président de la commission. C'est vrai que l'ambiance de l'action est aussi un élément important, je le souligne comme l'a fait M. le président et j'espère que cela bien sûr se poursuivra durant la période.

J'aimerais souhaiter que l'ensemble du Grand Conseil soutienne ce projet.

Et j'aimerais dire une dernière fois qu'il y a de très très grandes chances pour que ce soit la dernière fois qu'il vous soit soumis.

Merci et bonne continuation.

Ainsi décidé par 100 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 19 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Lecture

**6. DECISION
concernant le compte de l'Etat pour l'année 2008**

Lesung

**BESCHLUSS
zur Staatsrechnung für das Jahr 2008**

Cf. Compte 2008 p. 38*

Siehe Rechnung 2008 S. 38*

*Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez*

Débat final:

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, CVPO:

Die CVPO bewertet die Staatsrechnung 2008 wie die übrigen Fraktionen auch, als äusserst positiv. Sie nimmt diese mit einer gewissen Genugtuung zur Kenntnis, denn sie ist überzeugt, dass dieser Umstand nicht zuletzt dank der durch die CVPO stets vehement geforderten und vertretenen doppelten Schulden- und Ausgabenbremse zustande gekommen ist. Dieser Finanzmechanismus ermöglichte in den vergangenen Jahren eine konsequente und sich an den vorhandenen Mitteln orientierende Finanzpolitik, ohne dass bei den bedarfsmässig notwendigen Investitionen Abstriche in Kauf genommen werden mussten.

Im Gegenteil: Der Staatsrat hat in den vergangenen Rechnungsjahren einen erheblichen Teil der budgetierten Investitionen nicht getätigt und den Spezialfinanzierungskonti sind zusätzliche Mittel zugeflossen. Selbst bei einer für die kommenden Rechnungsjahre prognostizierten Verschlechterung der staatlichen Einnahmen einerseits und einem gleichzeitigen Anstieg der Sozialausgaben andererseits als Folge einer anhaltenden Wirtschaftskrise, besteht für die CVPO im heutigen Zeitpunkt kein Handlungsbedarf, der eine Ausnahme und damit ein Abweichen von der verfassungsmässig verankerten Ausgaben- und Schuldenbremse rechtfertigen könnte.

Die CVPO hält deshalb an einer weiterhin ausgeglichenen Finanzpolitik fest und fordert den Staatsrat auf, diese Vorgaben auch künftig in seiner langfristigen Finanzplanung uneingeschränkt einzuhalten.

Unter dem Gesamteindruck zur Staatsrechnung 2008 drängt sich noch eine zweite Bemerkung auf:

Das Rechnungsergebnis 2008 liest sich im ersten Moment wie eine Fata Morgana, wie ein Trugschluss, wenn auch mit einem Happy End. Ein Ertragsüberschuss von 0,5 Millionen Franken in der definitiven Rechnung steht einem budgetierten Ertragsüberschuss von 46,9 Millionen Franken im Voranschlag gegenüber. Natürlich ist uns allen, nicht zuletzt dank dem ausgezeichneten und verständlichen Bericht der Finanzkommission, klar, dass der Staatsrat mit ein paar finanzpolitischen Kunstgriffen dieses Rechnungsergebnis massgeblich beeinflusst hat.

In diesem Fall heiligt zwar der Zweck die Mittel, so, wenn wir an die Äufnung des Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft denken. Und doch, meine Damen und Herren, muss sich bei der gesetzgebenden Gewalt ein gewisses Unbehagen bemerkbar machen, wenn man bedenkt, dass die gesetzliche Grundlage für dieses ausserordentliche Finanzinstrument erst Mitte des der Rechnung folgenden Jahres unterbreitet wird. Verständlicherweise bestehen einige Zweifel, dass der Zeitraum des verbleibenden Halbjahres für den Einsatz des für 2009 vorgesehenen Investitionsvolumens genügt, um griffige und vor allem nachhaltig wirksame Investitionen zur Ankurbelung der Wirtschaft vornehmen zu können. Im Hinblick auf die künftige Schaffung und Verwendung von Spezialfonds muss deshalb folgendes bedacht werden. Diese finanzpolitischen Instrumente bedürfen der Festlegung einer klaren Strategie unter rechtzeitigem Miteinbezug des Parlaments, sonst besteht nämlich die Gefahr, dass sie zu Kurzschlusshandlungen führen, deren Wirkungen allzu schnell verpuffen.

Die CVPO ist jetzt zwar bezüglich des Wirtschaftfonds noch guten Glaubens. Es darf jedoch daraus kein Gewohnheitsrecht des Staatsrats abgeleitet werden, künftig derartige finanzpolitische Sonderinstrumente ohne vorgängige Mitwirkung des Parlaments anzuwenden. Letzteres würde es nämlich ermöglichen, in einer breiten politischen Diskussion beispielsweise einen Katalog von Konjunkturmassnahmen zu definieren, die sich nicht nur auf

das Bereitstellen von Geldern konzentrieren, sondern auch steuerliche Erleichterungen bzw. Anreize oder Massnahmen in der Beschäftigungspolitik, insbesondere zum Wohle der Jugendlichen, umfassen könnte.

Meine Damen und Herren, mit diesen Bemerkungen und dem Dank an alle, die zum guten Rechnungsergebnis beigetragen haben, stimmt die CVPO der Jahresrechnung 2008 zu.

Danke.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Lors de l'entrée en matière, le groupe PDCC a relevé l'excellence du compte 2008.

Les discussions de détail des divers départements ont permis d'obtenir un grand nombre d'informations très utiles.

Nous tenons à remercier et à féliciter M^{me} et MM. les conseillers d'Etat pour les réponses apportées, plus particulièrement les nouveaux venus, pour qui l'exercice était certainement moins facile.

Le groupe PDCC est satisfait des réponses apportées aux remarques faites lors de l'entrée en matière, principalement à celles concernant les investissements et les découverts des caisses de pension de l'Etat.

Concernant les frais de personnel, nous avons pris note de la réponse du Conseil d'Etat et resterons attentifs à leur évolution.

La commission des finances a, dans son rapport, fait ressortir quelques problèmes et a émis des demandes à chaque département. Le Conseil d'Etat y a répondu dans sa prise de position du 10 juin 2009. Nous le remercions pour ce document et comptons sur l'ensemble des membres du Conseil d'Etat afin que les réponses données soient suivies d'effets.

Le groupe PDCC avait mis l'accent sur l'avenir qui s'annonce moins rose. Un certain 11 juin 2007, le chef du Département des finances de l'époque affirmait ceci, je cite: "La pression sur les recettes est la meilleure façon de faire pression sur les dépenses." Aujourd'hui, la première partie de cette affirmation risque fort de se réaliser. Est-ce que cela va faciliter la tâche du Conseil d'Etat pour contenir les dépenses? L'avenir nous le dira. Cette maîtrise sera indispensable afin de maintenir les exigences du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous sommes déjà au milieu de l'année et l'exercice budgétaire 2010 est déjà entamé par les services et les départements. Si le Conseil d'Etat fera certainement tout ce qui est en son pouvoir pour présenter un budget équilibré, le groupe PDCC lance déjà un appel à l'ensemble du Parlement afin qu'il fasse preuve de retenue lors de la discussion du budget 2010.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, ne mangeons pas toutes les réserves faites par l'écureuil Valais ces dernières années et espérons que les mesures décidées hier pour soutenir l'économie auront rapidement des effets.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Gouvernement pour la qualité de sa gestion et l'ensemble de la fonction publique pour son engagement.

Nos remerciements vont aussi à la nouvelle commission des finances qui, de par son travail de qualité, nous aide grandement dans l'analyse des comptes.

Le groupe PDCC accepte le compte 2008 de l'Etat du Valais.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Seitens der SPO/Linke Allianz vier abschliessende Bemerkungen zur Rechnung 2008.

1. Wir haben in diesem Saal während dieser Woche stundenlang über die Rechnungsabschlüsse der verschiedenen Departemente debattiert. Dabei wurden kein Jota und kein Komma verschoben. Das ist verständlich, da der Pulver weg ist.

2. Das Budget und die Rechnung 2008 stimmen einmal mehr überhaupt nicht überein. Wie wir von der SP schon in der Budgetdebatte im letzten Herbst gesagt haben, wurde viel zu pessimistisch budgetiert.

3. Wenn wir ehrlich sind – der Einfluss der Regierung, aber vor allem der Einfluss des Parlaments auf die Rechnung ist nicht allzu gross. Entscheidend ist die Konjunktur. Läuft die Wirtschaft, sprudeln die Steuereinnahmen und die Kassen füllen sich. Bricht die Wirtschaft ein, gehen die Steuereinnahmen zurück und die Kassen leeren sich. Bislang wiederholte sich dieser Zyklus in etwa alle sieben Jahre. Das hat mit der von der CVP und Grossrat Mangisch geliebten Schuldenbremse wenig zu tun.

4. Die Linke in diesem Saal sprach immer einer antizyklischen Wirtschafts- und Finanzpolitik das Wort. Erstaunlich und gleichzeitig erfreulich ist, dass heute verschiedene Fraktionen der Logik dieser keynsianischen Wirtschaftspolitik folgen. Die Stunde der Wahrheit wird kommen. Nämlich dann, wenn die Steuereinnahmen einbrechen und der Staat investieren muss, um den Wirtschaftsmotor anzukurbeln. Spätestens dann wird sich zeigen, inwiefern es den bürgerlichen Fraktionen mit der antizyklischen Finanzpolitik ernst ist. Und ob sie bereit sind, das starre Modell der Schuldenbremse auszuhebeln. Wir werden sie spätestens dann zumal beim Wort nehmen.

Der vorliegenden Rechnung stimmt die SPO/Linke Allianz zu.

Danke schön.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Ayant salué l'excellence du compte 2008 lors de l'entrée en matière, le groupe PDCB s'en tiendra là, en livrant une seule réflexion dont le Bureau pourra se saisir.

Au-delà des questions légitimes de la salle sur les comptes eux-mêmes, c'est-à-dire sur la justification des dépenses et des recettes, questions ayant permis – et nous nous en réjouissons – aux nouveaux conseillers d'Etat en particulier de prouver leur parfaite maîtrise des dossiers de leurs départements après un mois et demi d'activité seulement, au-delà de ces questions légitimes disais-je, le débat des comptes est-il bien celui au cours duquel les groupes doivent développer de véritables propositions budgétaires, voire véritables programmes de législature? Nous n'en sommes pas certains, mais il faudra que nous revoyions peut-être ce fonctionnement. Question posée au Bureau.

A l'heure, par contre, de refermer le dossier du compte 2008 en l'acceptant, les députés DC du Bas savent que le budget 2010 et la planification des quatre prochains exercices ne présenteront pas de tels résultats.

Le canton et ses finances sont, cependant, en situation de faire face à la tempête, nous en sommes persuadés.

C'est donc confiants mais lucides que nous envisageons l'avenir, et c'est en remerciant l'ensemble des acteurs des comptes cantonaux, des finances cantonales et des futurs budgets que nous acceptons le compte 2008.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Freude über das gute Ergebnis der Rechnung 2008 ist getrübt. Das haben die Beratungen klar gezeigt und zwar getrübt über die Dinge, die da zu kommen drohen. Die wirtschaftliche Rezession bzw. die möglichen Auswirkungen begleiteten die Diskussionen wie ein dunkler Schatten.

Die neuen Departementvorsteher hatten keinen einfachen Stand, mussten sie doch eine Rechnung und eine Vielzahl von Fragen vertreten, welche sie nicht "verschuldet" haben. Einige davon werden uns in der Budgetdebatte 2010 erneut beschäftigen.

Die Zahlen sind geschrieben. Der Kanton Wallis ist gut unterwegs und damit auch gerüstet für die nächsten Jahre. Ein wichtiges Zeichen ist der Fonds von 50 Millionen Franken für die Ankurbelung der Walliser Wirtschaft. Die beste Wirtschaftsförderung, d.h. viel effizienter und umgehend wirksam ist jedoch die Umsetzung des budgetierten Investitionsvolumens und die rasche Abwicklung der Bewilligungs- und Baugesuchsverfahren. Diesbezüglich hoffen wir, dass der Staatsrat 2009 in diesem Bereich vorwärts macht, damit die Rechnung 2009 alsdann eine Investitionsquote von mindestens 100 Prozent aufweisen wird. Die von der CSPO vorgeschlagenen Massnahmen im Rahmen der Wirtschaftsförderung, insbesondere betreffend der Jugendarbeitslosigkeit, sind in anderen Kantonen bereits verabschiedet worden.

Wir bedauern, dass Sie, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, dieses wichtige Zeichen zugunsten unserer Jugendlichen nicht gesetzt haben.

Das Parlament hat betreffend der Aufweichung bzw. der Aufhebung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse den Mahnfinger klar erhoben. Die präsentierte finanzielle Situation spricht dagegen. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse hat sich bewährt und war damit auch mitverantwortlich für die heutige solide wirtschaftliche Situation. Für Ausnahmesituationen sieht das Gesetz entsprechende Bestimmungen vor.

Die CSPO dankt allen Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung für die geleistete Arbeit und das Engagement im Dienste der Walliser Bevölkerung.

Die CSPO stimmt der Jahresrechnung zu.

Danke.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR est confiant dans les capacités de notre Etat à traverser la crise économique.

Mais, ne nous leurrions pas, il y aura des choix douloureux à accomplir. L'opulence ne sera plus notre pain quotidien et d'importantes dépenses devront impérativement intervenir en sus des difficultés conjoncturelles: le déficit des caisses de pension grèvera lourdement nos finances sans profiter au bien-être économique immédiat et immobilisera des fonds qui seraient très utiles pour les investissements et le soutien à l'économie.

D'autres dépenses au niveau du personnel, en particulier de la police et de la justice, grèveront lourdement notre compte de fonctionnement. Nul ne sait avec quelle ampleur la crise nous frappera. En fonction du principe de précaution, notre groupe n'a pas réclamé de baisses fiscales, conscient que les intérêts à long terme priment sur les intérêts à court terme. Le pragmatisme du PLR n'est pas un vain mot.

Nous sommes conscients qu'en période de faible croissance économique, voire de décroissance, l'Etat peut et doit de façon subsidiaire aider les entreprises de ce canton ainsi que les victimes de la crise. C'est la raison essentielle qui nous a poussés à accepter le décret de soutien à l'économie, ici aussi loin de tout dogmatisme.

Par contre, nous serons attentifs à ce que les lenteurs dénoncées par notre groupe, lenteurs des procédures au sein du Service juridique et administratif du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, soient abolies dans les plus brefs délais. Boucler 100% et non 60% des dossiers dans les temps doit devenir un objectif réaliste et incontestable. Ces lenteurs sont un véritable poison qui entame la confiance des tiers dans notre Etat. De cette correction immédiate dépendent non seulement la crédibilité du service et non seulement une bonne image de toute l'Administration, mais surtout la réussite des mesures décidées en faveur de la relance économique.

Nous serons également attentifs à ce que le niveau d'investissements soit le plus élevé possible et profite en premier lieu aux entreprises de ce canton. Dans ce sens, il est vital que la loi sur les marchés publics soit modifiée dans les plus brefs délais, dans le sens de la motion 4.011 acceptée hier.

Nous serons aussi attentifs à ce que le double frein aux dépenses et à l'endettement soit respecté. Une éventuelle dérogation à ce principe de base de finances publiques saines serait grave, car elle signifierait que nos réserves sont épuisées et que les effets de la crise seraient ressentis de façon très douloureuse par l'ensemble de la population.

Nous n'en sommes pas encore là et, avant d'activer ce levier ultime, nos réserves accumulées en période de haute conjoncture alliées à la sagesse de notre Gouvernement et à la prudence de ce Parlement et de sa commission des finances permettront de passer le cap de la crise.

Tel est notre vœu le plus profond.

Pour terminer, nous considérons les comptes 2008 comme bons, nous nous en réjouissons et les acceptons avec enthousiasme.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

On n'a pas à le répéter une fois de plus, tout le monde sait ici que les comptes 2008 de l'Etat du Valais sont excellents.

Nos remerciements vont à tous ceux qui y ont contribué, à commencer et c'est le cas de le dire par les contribuables de ce canton, dont la contribution justement n'est pas le moindre des facteurs qui font ces comptes si bons.

Je répète simplement pour mémoire quelques soucis importants qui sont les nôtres pour l'avenir, qui sont liés aux charges de personnel, à la maîtrise des coûts des hôpitaux par le biais de la subvention au RSV et puis au problème des caisses de pension dont nous avons déjà reparlé aujourd'hui.

Comme d'autres groupes, nous sommes attachés à ce que l'Etat du Valais continue à respecter strictement le double frein aux dépenses et à l'endettement, et nous y voyons un facteur important de maintien de la santé des finances de ce canton à long terme.

Pour terminer, j'aimerais simplement dire une dernière chose en liaison avec les plans de relance dont nous avons parlé cette semaine. Pour nous, le meilleur plan de relance, c'est encore de relâcher la pression sur les contribuables et également sur les entreprises. Dans ce sens, j'aimerais saisir cette occasion pour dire que, bien entendu, le groupe UDC, soutenu du Valais romand, soutient la motion qui a été déposée cette semaine par nos collègues de l'UDC du Haut-Valais tendant à ce que l'impôt sur la fortune, qui est le plus élevé ou l'un des plus élevés de Suisse, dans ce canton, soit réduit.

Avec ces quelques remarques, bien entendu que le groupe UDC va accepter ces comptes excellents.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

A l'heure du débat final, je tiens, tout d'abord, à remercier l'ensemble des groupes politiques pour le fort soutien apporté au rapport de la commission des finances ainsi que pour leurs remarques générales.

La commission des finances rappelle, en préambule, que l'exercice comptable 2008 dégage une marge d'autofinancement de 252,5 millions et un excédent de revenus de 500'000 francs après amortissement supplémentaire, attribution au préfinancement des investissements et création d'un fonds spécial de soutien à l'économie.

Le compte peut ainsi être qualifié de bon et respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Dans un premier temps, je me permettrai de reprendre les principales appréciations apportées dans le rapport de la commission des finances ainsi que des éléments nouveaux amenés par le Conseil d'Etat dans le cadre de la lecture de détail de chacun des départements.

En matière d'investissements, nous avons bien entendu et louons la volonté du Conseil d'Etat d'amener les chefs de service à présenter des budgets les plus réalistes et réalisables qui soient. Nous ne doutons évidemment pas du sérieux et de la difficulté de

l'exercice année après année. Si nous comprenons la détermination et l'ambition du Conseil d'Etat en matière d'investissements de tiers et de prêts et participations permanentes, nous lui demandons clairement de rester dans ces domaines aussi plus réaliste que par les années passées. En effet, une collaboration et discussion plus intensives avec les tiers à ce niveau devront nous permettre d'affiner la budgétisation. Si les investissements nets dans ces secteurs devaient à nouveau augmenter ou stagner sans justifications suffisantes dans les prochains budgets, la commission des finances se verrait contrainte de proposer au Parlement une limitation de ces derniers.

L'affectation de 50 millions au fonds spécial de financement satisfait la commission des finances. Celle-ci considère en particulier que le Parlement conserve le "lead" sur d'éventuelles nouvelles allocations à ce fonds par l'acceptation de l'amendement de la commission des finances dans le cadre du décret relatif au programme de soutien à l'économie. Elle rappelle au Gouvernement que la concertation avec le Parlement est indispensable. En effet, la commission des finances ne souhaite pas revoir une telle volonté de prise de pouvoir sur le budget de l'Etat par le Gouvernement.

La commission des finances demandera des compléments d'information à certaines réponses apportées par le Gouvernement ces derniers jours. En ce qui concerne le DEWS, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une réponse qui se réfère à une obligation légale de collaboration intercantonale sans appréciation sur le fond de l'efficacité de cette organisation. Comme le délai de résiliation au 30 juin nous paraît trop court, nous attendons du Conseil d'Etat qu'il transmette à la commission thématique de l'économie et de l'énergie un rapport complet de la situation et une évaluation portant sur l'opportunité ou non de poursuivre dans cette voie. Ce rapport devra être remis avant l'analyse du budget 2010 pour que la commission des finances puisse, en collaboration avec dite commission thématique, définir si ce poste doit être maintenu ou non au budget.

En ce qui concerne les forfaits prévus par les accords intercantonaux destinés au financement des HES, la commission des finances avait bien compris que nous parlions d'un coût dit politique. Cependant, au-delà de la réponse du Conseil d'Etat, nous souhaitons connaître, en relation avec le coût total de ces hautes écoles, la part restant à la charge du canton.

Pour ce qui est du SCN, je ne reviendrai pas sur nos remarques, qui ont largement été commentées par les différents groupes. Nous demandons donc simplement à M^{me} la cheffe du département de mettre en œuvre sans délai les corrections essentielles demandées.

Venons-en maintenant à l'essentiel, à savoir l'avenir. Il ne peut plus être question pour la commission des finances de recevoir une PIP aussi incertaine que le document 2009-2012. En effet, l'enjeu principal de cette législature résidera en une planification réaliste des investissements majeurs à consentir par notre Etat. Nous devons y trouver notamment le coût d'une recapitalisation des caisses de pension, le coût des mesures prioritaires relatives à la correction du Rhône. Une fois ces enjeux cruciaux posés et les mesures prioritaires connues et définies par les commissions thématiques, le Parlement connaîtra sa marge de manœuvre en matière financière. La commission des finances est, en effet, convaincue que nous manquons de vision sur le moyen terme.

Monsieur le chef du Département des finances, vous l'aurez senti et compris au travers de mes interventions, les financements spéciaux et pas seulement à la faveur de la

relance économique représentent une véritable alternative à l'affectation au compte de fortune déjà très bien doté. Il est, cependant, évident que ce type de financements spéciaux doit être soumis préalablement au Parlement et doit être très précis dans son utilisation.

Je remercie le Conseil d'Etat de donner suite à l'ensemble des remarques faites par la commission des finances et soutenues par les groupes politiques dans le cadre de la lecture de détail. Je puis garantir au Parlement que nous suivrons attentivement nos demandes et les reprendrons tant que nécessaire.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour l'esprit de collaboration qu'il entretient avec la commission des finances. Ce n'est qu'ainsi que nous trouverons des solutions pouvant satisfaire les deux parties.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Avec le compte 2008, il est certain que nous avons déjà, et j'en suis persuadé, écrit un chapitre de l'année 2009, notamment avec le fonds de 50 millions.

Je suis certain que c'est vraiment l'élément essentiel de ce débat final: ce chapitre de l'année 2009 déjà écrit grâce à la création de ce fonds de 50 millions.

J'aimerais bien sûr, dans une deuxième étape, remercier tous les intervenants qui, durant cette semaine, se sont penchés avec attention sur le compte 2008, en suggérant, en conseillant, en demandant, en exigeant. Nous apprécions bien entendu ce dialogue avec le Parlement et celui-ci doit continuer, d'autant plus que les années seront très probablement plus difficiles. En effet, les vrais défis ou les vraies difficultés sont celles qui bien sûr devraient se rencontrer dans le cadre du budget 2010.

Mais, j'aimerais quand même faire l'une ou l'autre remarque par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure et notamment pour vous dire que, dans le cadre du budget 2010, Monsieur le président de la commission des finances, nous allons préparer au Gouvernement un budget pour vous le livrer, mais sachez déjà que nous, à la première étape, nous avons des marges qui se sont fortement réduites parce que les contribuables ne contribueront plus autant que ce que nous avons vu jusqu'à maintenant pour les raisons que vous connaissez bien. Il n'y a donc pas une mainmise du Gouvernement sur le budget par rapport au Parlement; il y a des marges qui étaient fortes et qui, aujourd'hui, se réduisent tant pour nous que pour vous. On doit l'accepter. Peut-être que ce n'est pas ce que nous espérions, mais c'est la réalité des choses. Il n'y a vraiment pas de mainmise de notre part là-dessus; il y a un budget qui est préparé et qui vous est livré. Nous espérons bien entendu, à travers ce budget, dégager des priorités comme nous le souhaitons tous pour le bien du canton.

Je voudrais aussi vous donner quelques éléments par rapport à ce qui peut nous attendre dans le futur. J'ai compris, Monsieur le président, combien vous souhaiteriez qu'il y ait dans la planification intégrée pluriannuelle une vraie vision et que nous n'occultions pas les difficultés que vous avez soulevées par rapport – si je me souviens bien – aux caisses de pension et par rapport, par exemple, au budget d'investissements de Rhône 3. C'est vrai que nous devons faire transparaître dans cette planification la réalité. J'aimerais quand même vous dire que l'Administration cantonale des finances, avec qui j'ai déjà pu discuter de cette approche, est dotée de peu de moyens en ressources humaines. Et c'est une facilité à quelque

part bien sûr de dire: progression +1,5% dans la position 31 et puis, les trois années suivantes, on accepte cette progression. Nous pouvons aller plus loin, bien entendu, mais ces gens travaillent plus que les conseillers d'Etat ou en tout cas presque autant, et hier M. le vice-président du Gouvernement vous a dit quel était le nombre d'heures qu'il avait posé sur l'oreiller durant la semaine et je crois que cela correspond vraiment à la moyenne de ce que nous avons fait. Donc, des difficultés par rapport aux ressources humaines d'avoir une planification. Le Gouvernement lui-même le souhaitait – on en a parlé ce matin en séance du Conseil d'Etat. Comment faire pour avoir une planification intégrée pluriannuelle qui soit vraiment forte lorsqu'il s'agit y compris du fonctionnement? C'est un immense défi, on le reconnaît, mais on doit aussi vous dire que nous n'avons pas toutes les ressources humaines pour aller plus en avant. Et puis peut-être que je dois vous avouer ma position personnelle sur le sujet: pour moi, la planification pluriannuelle, c'est le premier budget de l'année; les trois années suivantes sont des projections sur lesquelles on doit apporter bien sûr de l'importance, mais moins que lorsqu'il s'agit de déterminer l'autorisation de dépenser que représente le budget 2010 que l'on va vous soumettre. A ce budget 2010, nous allons prochainement au niveau du Gouvernement, dès qu'on aura terminé cette session, nous y atteler.

Bien sûr que nous n'aurons plus l'opulence, bien sûr qu'il y a déjà des ombres sur le budget 2010 qui ternissent un petit peu ou qui troublent la satisfaction de la députée Graziella Walker Salzmann. Mais, il ne faut pas sombrer dans le pessimisme, Mesdames et Messieurs, nous n'en sommes pas là. L'économie valaisanne fonctionne encore bien. Nous l'avons vu tout au long des débats de cette semaine. Il y a même des secteurs qui sont encore aujourd'hui très performants. Et puis, deuxième élément et c'est vrai, nous n'avons pas, et j'ai entendu cela aussi, épuisé toutes les réserves; celles-ci existent, nous allons les utiliser. Ces fonds spéciaux devraient nous permettre également de pouvoir faire face à quelques difficultés. D'avoir préalablement 50 millions sous le coude pour démarrer le soutien à l'économie est quand même quelque chose d'assez exceptionnel. Je crois qu'il ne faut pas sombrer dans le pessimisme; il ne faut pas l'exagérer. Nous avons réellement une situation financière qui nous permet de rester sereins.

Nous devons, par contre, éviter les réserves qu'un budget avait jusqu'à maintenant parce que nous n'avons plus les moyens d'avoir ces réserves. Nous n'avons plus les moyens d'avoir des dépenses d'investissements budgétisées et non réalisées. Nous n'avons plus les moyens d'avoir dans les positions 31 et 36 des subventions dont on pense qu'elles arriveront, mais elles devront être données, car nous voulons vraiment soutenir les petites et moyennes entreprises. Ce n'est pas seulement la BCVs qui a ce rôle-là, mais c'est aussi l'Etat du Valais. Et les petites et moyennes entreprises valaisannes, je souscris à la souscription que vous avez eue hier, c'est la solidarité "orserintse" par MM. Vernay et Tornay soutenant M. Gaillard. Mais, c'est tout à fait vrai, nous soutenons effectivement les petites et moyennes entreprises valaisannes. C'est difficile de trouver la solution, il faudra changer les critères, mais nous devrions y arriver.

Donc, pas de pessimisme exagéré, nous avons une situation qui s'annonce moins facile que celle qui a, pour l'instant, prévalu, mais, néanmoins, nous pourrions, j'en suis certain, vous présenter un budget 2010 qui devrait donner satisfaction à ceux qui sont opposés notamment, et je l'ai bien entendu dans cette salle, à la suppression du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous avons un vrai défi, moi je l'appelle "Grande-Dixence II", c'est la RPT II, c'est un grand défi parce que nous devons terminer ces travaux pour vous présenter le budget 2011 et bien entendu que nous devons avoir terminé ces travaux pour informer les communes des nouvelles tâches qui seront les leurs et des éventuelles nouvelles obligations qui iront avec cette délégation de tâches. Le délai, ce n'est donc pas le 31 décembre 2010, mais probablement le 30 juin 2010. Et là, évidemment, nous raccourcissons encore le temps à disposition pour avancer sur ce chantier "Grande-Dixence II".

Je voudrais aussi dire pour terminer que, ceci n'a pas tellement été relevé, mais, néanmoins, c'est la première fois que nous avons la RPT Confédération-canton qui influe sur le compte 2008. Nous pouvons vous assurer que nous voulons un bilan avec Berne et nous n'allons pas nous satisfaire de celui qu'on nous a donné pour l'instant. Imaginez que les 100 millions actuellement de balance en faveur de Berne, il y en ait le 10% qui revienne à notre canton. Et ce n'est pas utopique de le penser. Eh bien!, cela nous mettrait quand même une marge supplémentaire pour boucler le budget 2010. Nous allons encore nous battre sur cet objet-là tout prochainement, la semaine prochaine pour être plus précis, dans une rencontre que nous aurons à Berne sur ce sujet.

Vous avez parlé des chefs de service qui devaient nous donner des dépenses d'investissements qui étaient les plus réalisables possible. Ne nous trompons pas de cible! C'est à nous cinq ici d'arriver devant vous avec des dépenses d'investissements où l'on va réaliser le maximum de celles qui sont budgétisées. Les chefs de service nous font des propositions et le Conseil d'Etat décide et assume, y compris pour éviter la limitation prochaine et future dont on nous menace sur les prêts et participations..., première fois que j'entends cette menace, mais voilà on va en prendre note.

C'est vrai, Monsieur le député André Vernay, les réserves ne sont pas épuisées et cela nous donne une certaine confiance face à cette démarche de réalisation du budget 2008.

Voilà, il me reste peut-être le plus agréable... pour confirmer peut-être ce qu'a dit le député Pascal Gaillard, président du groupe DC Centre: c'est vrai "nécessité fait loi". Si nous n'avons plus les recettes, forcément qu'il y aura de la compréhension et dans cette salle et au niveau du Conseil d'Etat et au niveau de l'Administration par rapport à la nécessité de contenir les dépenses. "Nécessité fait loi", je crois que c'est tout à fait vrai.

Nous pouvons rejoindre le député German Eyer qui dit que l'on ne doit pas faire preuve de trop de pessimisme dans le budget 2010. C'est vrai. Je rappelle quand même que je n'ai vu la gauche ni à Berne ni en Valais s'opposer à des programmes de soutien à l'économie. Alors, l'aspect anticyclique, pour moi – je la connais par cœur la théorie des livres –, dans l'application pratique, j'ai presque toujours constaté que c'était un échec parce que si les positions arrivent trop en retard, eh bien!, nous nous trouvons dans un cycle procyclique, et c'est une immense difficulté, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina l'a signalé, d'arriver au juste moment, dans les justes secteurs et avec les bons montants. C'est très très compliqué. Ce n'est pas pour s'excuser, mais c'est pour dire que la tâche n'est pas simple.

Voilà, il me reste le plus agréable, c'est de vous remercier et de me joindre au président du groupe de l'UDC pour remercier les contribuables valaisans qui ont rempli les caisses de ce canton: continuez!

Merci au Gouvernement en place qui, durant l'année 2008, a effectué tout ce travail qui permet aujourd'hui de vous présenter ces bons résultats.

Merci aux membres de la commission des finances qui font un travail remarquable et remarqué. Nous sommes convaincus que, durant toute cette législature, il va en aller de même.

Merci bien sûr à vous tous, les membres du Grand Conseil, qui avez, tout au long de cette semaine, présenté vos options et vos positions.

Je vous remercie et vous invite bien sûr à soutenir ce projet de décision qui sera soumis à votre approbation dans un instant.

Merci et bonne continuation à chacun.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du Département.

Wir kommen somit zur Abstimmung über die Jahresrechnung 2008. **Den Beschlussentwurf finden Sie auf der Seite 38*.**

Ainsi décidé par 123 voix et 2 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 19 juin 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

7. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 7

**du groupe PDCB, par le député Jérôme Buttet, concernant
les inspectrices/-teurs de la scolarité obligatoire: critères de nomination**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Tout d'abord, il faut rappeler que la procédure, pour tous les départements, est relativement claire: c'est le service concerné qui fait la première phase, soit le cahier des charges à faire paraître dans le Bulletin Officiel. Ensuite, lorsque les soumissions sont rentrées, c'est ce même service qui fait l'appréciation avec le Service du personnel. Puis, des gens sont convoqués pour des séances. Lorsque cela est terminé, c'est le chef du département qui reçoit le dossier et qui le propose au Conseil d'Etat pour une désignation.

Les critères, vous les trouvez; ce sont des critères standards, il y en a 12 qui sont rappelés dans la procédure. Vous pouvez les obtenir auprès du Service du personnel. Ensuite, la direction du service fait son appréciation.

Concernant les critères pour un poste d'inspecteur: un des critères est évidemment les années d'enseignement. Cependant, d'autres critères sont tout aussi importants, notamment l'expérience dans la responsabilité, des compétences, des compétences complémentaires et des compétences dans la direction.

Les trois derniers postes ont été attribués aussi à des gens qui n'étaient plus dans l'enseignement puisqu'ils étaient directeurs d'école. C'est un des critères importants qui a été soumis au chef du département par le Service de l'enseignement.

D'ailleurs – pour répondre à la question –, dans la dernière appréciation, dans le dernier engagement d'une inspectrice, la personne proposée était en tête dans les critères d'appréciation. C'est la raison pour laquelle je l'ai proposée au Conseil d'Etat.

Voilà, ce qui compte donc pour nous, c'est qu'on ait des compétences évidemment dans l'enseignement, mais qui sont aussi dans d'autres domaines d'expérience, notamment le problème de la direction et de la gouvernance.

Frage 9

von Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: überstürztes Fremdsprachenkonzept?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

La question posée concernant le concept pour l'enseignement des langues nous donne à répondre à un certain nombre de principes.

J'y reviendrai dans le cadre de ma réponse à l'interpellation urgente tout à l'heure, mais je donne déjà la base des discussions qui ont lieu.

Nous n'avons pas pu donner de réponse définitive à l'ensemble des enseignants, qu'ils soient francophones ou du Haut-Valais, parce que nous travaillons avec l'ensemble de la Suisse.

Pour les langues, pour le Haut-Valais – puisque cette question concerne le Haut-Valais –, nous travaillons avec six cantons qui ont choisi le français comme deuxième langue, soit les deux Bâle, Soleure, Berne, Fribourg et Valais, pour le Haut-Valais. Avec ces six cantons, nous avons des séances, nous avons des délégués qui siègent dans toutes les commissions. Et évidemment que ça prend un peu de temps pour amener le concept et pour définir quelle sera la mise en application de ce concept.

Le 5 mai 2009, nous avons émis au département un certain nombre de critères et de principes pour les deux parties linguistiques concernant l'enseignement des langues: français ou allemand (pour la partie francophone) et anglais. Des décisions importantes sont prévues dès aujourd'hui puisque les directeurs d'école jouent un rôle important. Les directeurs d'école ont reçu la mission, au mois de mai sauf erreur, de planifier les écoles pour 2011 et les années suivantes de façon à ce que, dès la reprise scolaire en automne, nous puissions débiter la formation pour les enseignantes et les enseignants, avec les gens les plus concernés puisque les gens les plus concernés sont les gens qui devraient enseigner en premier en troisième année le français et puis, par la suite, la langue anglaise sera importante.

Les directeurs d'école ont donc cet inventaire à faire. Ils ont reçu un questionnaire. Lorsque ce questionnaire nous sera remis, nous pourrons planifier de façon plus précise.

Nous nous sommes engagés, je crois, à répondre à toutes les questions – mais j'y reviendrai dans le cadre de l'interpellation urgente – pour le mois d'octobre. Et déjà le 13 août,

lorsque je recevrai les associations professionnelles, nous aurons une première entrée en matière et, au mois d'octobre, une planification détaillée, en accord, pour le Haut-Valais, avec les six cantons qui travaillent ensemble et qui ont une coordination sur l'ensemble de ce dossier.

La suite de ces informations dans le cadre de l'interpellation urgente.

Question 4

du député Pascal Rey, PDCC, concernant l'éradication de la berce du Caucase et de l'ambrosie sur le domaine privé et public

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La base légale fédérale pour la prévention et la lutte contre ces plantes envahissantes est l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement du 10 septembre 2008.

Les modalités d'application au niveau cantonal sont en élaboration, sur la base des recommandations d'un groupe de travail interservice mandaté par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

L'ambrosie est aussi considérée comme une "mauvaise herbe particulièrement dangereuse" au sens de l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux du 21 mai 2001. Sur cette base, l'annonce des foyers et leur destruction rapide sont obligatoires. L'application de ces dispositions est de la compétence du Service de l'agriculture, selon la directive départementale sur la politique cantonale en matière de protection préventive, écologique et durable des cultures du 27 juin 2007. A ce jour, seuls 24 foyers ont été identifiés et détruits en Valais, tous à proximité de mangeoires à oiseaux.

Frage 5

von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, betreffend neues Tourismusgesetz – wie weiter?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Die Abgeordnete Graziella Walker Salzmann erkundigt sich nach dem Stand der Dinge betreffend das neue Tourismusgesetz, insbesondere um die Arbeiten in verschiedenen Gemeinden des Wallis.

Das Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung ist zurzeit mit einigen Abklärungen bezüglich dieses Themas beschäftigt. Es stellt sich die Frage, in wie weit sich die Informationspflicht bzw. das Informationsrecht der Regierung überschneiden. Das heisst in wie weit dürfen Informationen von Seiten der Regierung vor der Abstimmung verbreitet werden, ohne den Bürger in seinem Abstimmungsverhalten unverhältnismässig zu beeinflussen? Wir haben diesbezüglich juristische Fragen gestellt und haben die extern abklären lassen.

Wir beabsichtigen den Bürgern aufzuzeigen in welchem Rahmen der zu erwartende Grundbetrag pro Quadratmeter und der Standortfaktor bei der Berechnung der touristischen Beherbergungsabgabe sein wird. In welcher Form dabei mit den Experten in den Gemeinden und im Tourismusbereich zusammengearbeitet wird, ist momentan ebenfalls in Abklärung. Eine Entscheidung steht an und wird dementsprechend kommuniziert.

Alsdann können die Arbeiten in den Gemeinden beginnen.

Frage 14

von Grossrat Beat Rieder, CVPO, betreffend: keine Konjunkturspritze für Kurzarbeitende?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Herr Grossrat Rieder, einleitend ist zu betonen, dass es sich gerade bei der Kurzarbeitsentschädigung um die wichtigste Konjunkturmassnahme handelt, die zudem von den betroffenen Unternehmen, namentlich auch von jenen, die Sie zitieren, als die zweckmässigste anerkannt wird. Also das selbst ist eine konjunkturspezifische Massnahme, für sich allein schon eine wichtige Massnahme.

Diese Massnahme trägt dazu bei, dass die Unternehmen ihre jeweilige Position innerhalb ihres wirtschaftlichen Umfelds in konjunkturell schwierigen Zeiten stärken können. Der Walliser Staatsrat hat sich daher auf Bundesebene für die Verlängerung der Kurzarbeitsentschädigung von 12 auf 18 Monate eingesetzt. Dies wurde dann auch entsprechend entschieden und dies zur Zufriedenheit dieser Unternehmen.

Was das kantonale Konjunkturstützungsprogramm betrifft, haben Sie sicher festgestellt, dass wir einen Betrag von zwei Millionen Franken zur Mitfinanzierung interner Entwicklungsprojekte vorgesehen haben, um damit den Walliser KMU's die Möglichkeit einzuräumen, erfolgreiche Forschungs- und Entwicklungsprojekte durchzuführen und zwar durch Einsatz von qualifiziertem Personal, welches zurzeit nicht mehr in der Produktion beschäftigt werden kann. Diese Massnahme, verwaltet durch das CCF (Finanzkompetenzzentrum), ist somit als Ergänzung zum Instrument der Kurzarbeitsentschädigung zu verstehen.

Im Rahmen der Unterstützungsmassnahmen im Bereich Energie sind ebenso Projekte zur Sanierung industrieller Prozesse (2 Millionen für 2009 und 2010) vorgesehen, und wir ziehen in Betracht diese durch Gewährung rückzahlbarer zinsloser Kredite zu verstärken. Das sind die Kredite, die früheren IHG Kredite, Regionalentwicklungskredite, um damit eben auch diesen Industrien zu helfen und sie zu unterstützen wenn sie Massnahmen planen, die auf eine Reduktion ihres Energieverbrauchs abzielen.

Schliesslich möchte ich auch noch daran erinnern, dass einige dieser Unternehmen bereits Rabatte auf die Energiespezialsteuer erhalten.

Abschliessend haben Sie vielleicht auch schon erfahren, dass der Bund zusätzliche Mittel gesprochen hat im Rahmen des dritten Konjunkturpakets – 400 Millionen Franken – und ein Teil dieser Gelder ist auch ausgerichtet auf Unternehmen die Kurzarbeit eingeführt

haben und die ihre Mitarbeiter während dieser Phase aus- und weiterbilden wollen. In diesem Sinne gibt es eine Unterstützung, eine zusätzliche Unterstützung auch für diese Unternehmen, die jetzt betroffen sind durch die Kurzarbeit.

Question 17

du groupe PLR, par le député Moreno Centelleghé, concernant la nomination d'un chef de service

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

En l'occurrence, une procédure d'évaluation des candidats a débuté au mois de janvier de cette année.

La procédure de sélection des candidats s'est déroulée de façon ordinaire avec une mise au concours publiée dans le Bulletin Officiel en décembre 2008 et une évaluation suivie d'une sélection des candidats dans le courant des mois de février et mars 2009.

Vu les élections cantonales et la restructuration des départements, le dossier des candidatures n'a été remis au Conseil d'Etat pour décision que deux mois plus tard, ce qui, en soi, n'est pas inhabituel s'agissant de la nomination d'un cadre au sein de l'Administration.

L'intérim est assuré par l'adjoint du chef de service et ce jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau chef de service le 1^{er} septembre 2009.

Question 2

du groupe UDC, par le député Charles Clerc, concernant la raffinerie de Collombey: le temps des comptes

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Dans sa question, le groupe UDC demande au Conseil d'Etat des précisions sur le récent arrêt de la raffinerie et sur les mesures prévues par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat n'a pas été informé des causes de l'arrêt partiel des installations débuté le 9 juin 2009, puis de leur redémarrage le 12 juin 2009. Il ne peut donc spéculer sur leur origine.

Le Conseil d'Etat rappelle que Tamoil SA est une entreprise suisse dont le siège est à Collombey. Elle doit donc respecter notre législation. Les mesures prises à cet effet sont rappelées dans la réponse que je donnerai tout à l'heure de manière détaillée à la question posée par le député (suppl.) Fabien Derivaz.

En revanche, le Conseil d'Etat n'entre pas en matière sur des mesures, telles que semble les proposer le groupe UDC, fondées entre autres sur la nationalité des détenteurs de Tamoil.

Compte tenu des progrès accomplis depuis l'entrée en fonction du nouveau directeur de la raffinerie et de ses responsables en matière de sécurité et d'environnement, de telles mesures seraient d'ailleurs totalement contreproductives.

Frage 3

**von Grossrat Hans Zurbruggen, SVPO / Freie Wähler, betreffend
alter Saaserweg / historischer Saumweg**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Am Ort genannt "Zen Lehen" führte der alte Saaserweg talseitig entlang der Kantonsstrasse.

Seit dem Bau des Lehnenviaduktes und der beiden Anschlüsse an die bestehende Kantonsstrasse müssen die Fussgänger auf die Strasse hochsteigen, diese zweimal queren und auf einem Teil der Strecke entlang der Strasse laufen. Diese Situation stellt effektiv eine Gefährdung für die Fussgänger dar, da an dieser Stelle die Geschwindigkeit der Fahrzeuge hoch ist und zudem keine Trottoirs vorhanden sind.

Bei einer Begehung im Jahr 2007 war der Kantonsgeologe der Meinung, dass als einzige Lösung zur Wiederinstandsetzung des alten Saaserwegs auf der Talseite der Kantonsstrasse eine zirka dreissig Meter lange Brücke zur Überquerung des Lehnengrabens zu erstellen sei.

Der Weg ist jedoch ein klassierter Wanderweg, auch wenn davon Teilstücke benützt werden. Die Kostenübernahme kann nicht ohne weiteres durch den Kanton erfolgen und muss im Rahmen des Fuss- und Wanderwegnetzkonzepts der Gemeinden Eisten und Stalden untersucht werden.

Question 6

du député Pascal Bridy, PDCC, concernant: H₂O quid?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Par votre question déposée le 16 juin sous le titre "H₂O quid?", Monsieur le député Pascal Bridy, vous demandez à connaître l'état d'avancement des projets qui ont suivi de précédentes interventions traitées sous forme de postulat en 2005 et 2006.

Le Conseil d'Etat a effectivement reconnu dans le passé l'importance de la thématique eau dans sa globalité et s'était engagé à entreprendre les études nécessaires pour répondre aux multiples questions qui se posent sur la meilleure utilisation possible, mais aussi sur la préservation de cette ressource vitale.

Depuis cet engagement, de l'eau a coulé sous les ponts et d'autres impulsions sont venues confirmer le bien-fondé des soucis exprimés au sein du Grand Conseil. Les milieux de

la recherche sont également confrontés à de nouveaux enjeux et le canton du Valais est sollicité pour des partenariats du fait de sa position privilégiée et stratégique au plan continental.

Comme cela a été évoqué en son temps, la protection et l'utilisation de l'eau sont régies par de multiples bases légales et différentes structures administratives. Dans une perspective de gestion durable et cohérente de cette ressource, il est urgent et nécessaire pour notre canton, d'une part, d'améliorer la compréhension des processus globaux et, d'autre part, d'optimiser la coordination des intérêts convergents ou contradictoires autour de l'eau.

A cette fin, le Conseil d'Etat, par décision du 29 janvier 2008, a confirmé son soutien à un projet de recherche européen ACQWA qui a retenu le bassin versant du Rhône à l'amont du Léman comme un des périmètres d'étude. Ce projet se propose d'étudier les changements des ressources en eau induits par le réchauffement climatique et leurs effets sur l'environnement naturel et les nombreux secteurs économiques (énergie, agriculture, tourisme).

En marge de ce projet, un groupe de travail interne à l'Administration élabore un cahier des charges dans le but de créer un centre de compétence "Eau Valais". Ce centre réunira l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'eau. *Ad fine*, il aura pour tâche de développer une stratégie de valorisation de la ressource eau, de mettre en place une gestion intégrée et innovatrice et de proposer des solutions à des problématiques de plus en plus nombreuses et complexes.

Par ces deux démarches, le Conseil d'Etat entend créer les bases d'une gestion moderne et durable de la ressource eau de manière à ce que le Valais ne soit pas pris au dépourvu et puisse répondre aux enjeux et défis futurs, notamment dans le cadre des grands projets.

Frage 13

von Grossrat Urs Kuonen, CVPO, betreffend Kantonsstrasse nach Leukerbad

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Kantonsstrasse Susten – Leukerbad war auf dem angesprochenen Abschnitt Abzweigung Winterstrasse bis zum Dorf Leukerbad in den letzten zwei Jahren siebenmal gesperrt. Die Sperrungen wurden verursacht durch Lawinengefahr, Steinschlag und Instandstellungsarbeiten an der Strasse.

Während den Sperrungen war das Dorf Leukerbad zu jeder Zeit entweder über die Winterstrasse im Einbahnverkehr oder über Albinen erreichbar.

Die bis heute ausgeführten Massnahmen am erwähnten Abschnitt betrafen vor allem Unterhaltsarbeiten an der Strasse und Instandsetzungen, wie zum Beispiel die Sanierung der Brücke über den Bennongraben oder der Stützmauer vor der Abzweigung der Winterstrasse. Infolge der speziellen Situation der Gemeinde Leukerbad wurden alle Projekte betreffend der Verbesserung der Zufahrt bis auf weiteres sistiert.

Der Kanton wird bis zur Entscheidung durch den Bund betreffend des Ergänzungsnetzes, voraussichtlich im Jahre 2010, weiterhin allgemeine Unterhaltsarbeiten und Instandsetzungsmassnahmen ausführen und wie erwähnt keine zusätzlichen und umfangreichen Baumassnahmen einleiten.

Question 18

**du député (suppl.) Fabien Derivaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant:
quid de la raffinerie de Collombey?**

(en collaboration avec le DSSI)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Vous me permettrez, dans le cadre de la réponse à cette question, d'être un peu plus long en rapport avec la récente actualité et avec les nombreuses questions relatives à cet objet.

Dans sa question, le groupe ADG demande au Conseil d'Etat de préciser les réglementations auxquelles la raffinerie de Collombey est soumise en termes de sécurité, les contrôles effectués et les sanctions en cas d'infractions.

Les mesures liées à la sécurité des installations touchent quatre domaines distincts: la prévention des incendies, la protection de l'air et des eaux, la protection des travailleurs et la prévention des accidents majeurs.

Les compétences, les actions concrètes menées ces dernières années, les décisions et sanctions possibles pour chacun de ces quatre domaines sont les suivantes:

Prévention des incendies

La prévention des incendies est régie par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977. Son article 2 prévoit que les communes municipales sont responsables de son application sur leur territoire sous la surveillance du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

L'ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies du 12 décembre 2001 précise les procédures et fréquences à respecter pour les contrôles périodiques des immeubles par l'organe communal compétent. A l'heure actuelle, l'administration communale de Collombey-Muraz collabore avec les responsables de l'usine en vue de l'élaboration d'une convention pour leurs forces d'intervention réciproques (sapeurs-pompiers communaux et de l'entreprise).

L'article 12 de la loi sur la protection contre l'incendie prévoit, dans le cas où les mesures de protection ou de défense incendie ne sont pas ou plus respectées, que l'autorité compétente en matière de police du feu doit prescrire les mesures appropriées et fixer au propriétaire un délai pour rétablir un état conforme au droit. Si les défauts ne sont pas supprimés dans le délai fixé, l'autorité compétente en informe l'Office cantonal du feu qui peut, d'entente avec les organes locaux, ordonner l'interdiction d'utiliser ou d'exploiter le bâtiment et/ou les installations.

Protection de l'air et des eaux

Les compétences de surveillance en matière de protection de l'air et des eaux relèvent en premier lieu du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement par son Service de la protection de l'environnement.

La surveillance des installations est assurée aussi bien dans le domaine de la protection de l'air que dans celui des eaux selon quatre axes, à savoir:

- a) analyses réalisées par la raffinerie elle-même;
- b) analyses par une entreprise tierce;
- c) pointages de contrôle par le Service de la protection de l'environnement;
- d) surveillance par le Service de la protection de l'environnement de la qualité de l'air dans la région, respectivement des eaux du Rhône en aval de la raffinerie.

A titre d'exemple, les contrôles suivants ont été réalisés sur chacune des trois cheminées de la raffinerie durant l'année 2008: 23 mesures ponctuelles par une entreprise spécialisée et un contrôle par le Service de la protection de l'environnement. Pour comparaison, l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air ne prévoit des contrôles périodiques que tous les deux ans. En outre, tous les analyseurs en continu sur les trois cheminées ont été remplacés entre mai et novembre 2008. La raffinerie est donc indiscutablement l'installation valaisanne la plus surveillée en matière de protection de l'air.

Sur la base des analyses et contrôles effectués sur place, des non-conformités des installations ont été constatées conduisant à trois décisions formelles d'assainissement distinctes du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

- 22 décembre 2006, décision d'assainissement des bassins de rétention. Suite aux recours de Tamoil, cette décision n'est entrée en force qu'en décembre 2008. Les premiers travaux d'étanchéification des bassins de rétention ont été mis à l'enquête publique et autorisés par la commune le 18 juin 2009;
- 26 janvier 2009, décision d'assainissement en matière de protection de l'air. Cette décision n'a pas fait l'objet de recours. Les mesures d'exploitation ordonnées ont permis une première baisse des rejets polluants dans l'air. Différentes modifications constructives devant permettre d'assurer en tout temps le respect des dispositions légales ont été mises à l'enquête publique en mars 2009 par Tamoil;
- 13 mai 2009, décision d'assainissement en matière de protection des eaux. Cette décision fixe les délais de réalisation des bassins de rétention des hydrocarbures ainsi que les délais d'assainissement des installations de traitement, de rétention et d'évacuation des eaux. L'absence de recours de Tamoil permettra de juger de la volonté réelle de cette société d'assainir ses installations.

Ces décisions fixent le calendrier de réalisation des mesures d'assainissement. Elles prévoient explicitement, en cas de réalisation incomplète ou hors délai, la possibilité d'ordonner l'arrêt partiel ou complet des installations.

Conformément aux dispositions cantonales, les pollutions des eaux ont toujours été dénoncées par le Service de la protection de l'environnement à la justice. A la demande de

cette dernière, le service a participé, à titre d'expert, aux constats faits sur place le 9 juin 2009 par le juge d'instruction cantonal. Dans le respect de la séparation des pouvoirs, c'est à la justice qu'il appartient de sanctionner les délits en tenant compte de leur gravité.

Protection des travailleurs

La raffinerie entre dans la catégorie des entreprises chimiques dont la surveillance du respect des valeurs limites d'exposition des travailleurs à des substances dangereuses pour la santé et le bruit relève de la compétence de la Suva. Aucun dépassement de ces valeurs limites n'a été à ce jour constaté par la Suva à notre connaissance.

La Suva, en collaboration avec le Service de la protection des travailleurs et des relations au travail, intervient périodiquement et notamment en cas d'événement important sur le site de la raffinerie pour vérifier, voire exiger des mesures correctives de sécurité.

Prévention des accidents majeurs

En raison de la nature et de la quantité des produits utilisés et stockés, la raffinerie est soumise à l'ordonnance sur la protection contre les risques d'accidents majeurs (OPAM). L'application de l'OPAM relève en premier lieu du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, par son Service de la protection des travailleurs et des relations au travail. Le SPT peut requérir l'avis d'experts et exiger la réalisation d'études de risques.

Les installations de la raffinerie ont été réparties en quatre unités distinctes pour les évaluations selon l'OPAM, soit:

- Anciennes installations de la raffinerie: le rapport succinct a été évalué. A ce jour, une étude de risques n'a pas été jugée nécessaire.
- Nouvelles installations (craqueur catalytique): le rapport succinct a été présenté le 26 août 2004. Le service a communiqué à l'entreprise qu'une étude de risques n'était pas nécessaire.
- Installations de stockage d'hydrocarbures: le rapport succinct et une étude de risques ont été transmis par Tamoil. Le dossier est en cours de traitement en tenant compte de l'exécution des mesures d'assainissement ordonnées par le département.
- Stockage de gaz de pétrole liquéfié: le rapport succinct a été présenté à la COPAM en février 1994 déjà. Une étude de risques a été ordonnée en 1998 et les résultats de l'évaluation finale ont été communiqués en 1999.

Dans le cadre de l'évaluation des dossiers OPAM, le Service de la protection des travailleurs contrôle systématiquement sur place les installations afin de vérifier l'exactitude et la pertinence des informations contenues dans les dossiers soumis.

Les éventuelles sanctions sous forme de mesures de contrainte ne pourront, le cas échéant, être ordonnées qu'après la réalisation des évaluations de risques et sur avis de la commission sur la protection contre les accidents majeurs.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Wir können zum nächsten Departement übergehen, Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration.

Irrtümlicherweise wurde die Frage 10 dem Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit zugeschrieben, jedoch ist es das Departement von Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

Question 10

du groupe PLR, par le député Christophe Perruchoud, concernant: l'armée encore en Valais en 2011?

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Je tiens à vous rassurer, Monsieur le député Christophe Perruchoud, quant à l'absence de notre canton à l'assemblée annuelle de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile.

Die schweizerische Militärkonferenz fand am 8. Mai statt. Das war zur gleichen Zeit als hier die ordentliche Maisession stattfand.

Ich selber habe mich entschieden hier zu sein und nicht in die Ostschweiz zu fahren. Und ich möchte Ihnen, Herr Perruchoud sagen, dass auch heute eine schweizerische Konferenz stattfindet. Es ist die schweizerische Konferenz der Sozialdirektoren und ich habe mich wiederum entscheiden hier zu sein.

Gestern hat Herr German Eyer erklärt, dass ein Staatsrat ungefähr 12 Stunden pro Tag arbeite. Das kann ich mir vorstellen, aber mich zweizuteilen kann ich mir beim besten Willen nicht vorstellen und ich bitte Sie, es doch mir zu überlassen wo ich die Prioritäten setze.

Dans les faits, il s'agit d'une séance ordinaire de notre conférence, essentiellement basée sur des informations d'ordre général fournies par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Douze chefs de départements cantonaux y étaient excusés.

Concrètement, M. Ueli Maurer a présenté l'état des travaux du projet "Rapport sur la politique de sécurité" qu'il souhaite soumettre aux Chambres fédérales en décembre prochain.

Quant aux plans de stationnement cantonaux et plus particulièrement le concept de localisation des forces aériennes, ils ne seront discutés et définitivement retenus qu'après l'acceptation du "Rapport sur la politique de sécurité" et sur la décision relative au remplacement partiel des avions Tiger actuels.

Le 8 mai dernier, aucune décision n'a été prise et aucun élément contraignant n'a été retenu qui hypothéquerait les décisions à venir.

Pour l'instant, les forces aériennes continueront à se baser sur les places jusqu'ici utilisées. Dans la planification retenue, il est prévu des adaptations ponctuelles des concepts d'emplacement durant le deuxième semestre 2010 et la mise au point du plan sectoriel militaire dans le courant 2011.

Les discussions concernant l'avenir militaire et aussi les bases aériennes en Valais sont donc en devenir et feront ainsi l'objet d'autres séances et d'autres rencontres.

Es sind dann die Vorteile – zum Beispiel die Arbeitsplätze – und auch die Nachteile – zum Beispiel die Lärm- und Umweltbelastung – gegeneinander abzuwägen und dann unsererseits im Kanton im Rahmen unserer Möglichkeiten zu intervenieren was wir mit dem Militärflugplatz wollen.

Question 11

du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy, concernant: contrôles de sécurité ou mise en danger des usagers?

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Madame la députée Laetitia Massy, Ihre Frage interpretiere ich so ein bisschen mit Zwischentönen. Sie fragen wie es um die Sicherheit bei der Sicherheitskontrolle steht.

Ich muss grundsätzlich sagen Verkehrskontrollen, technische Kontrollen dienen der Sicherheit und sollten nicht zur Unsicherheit auf unseren Strassen beitragen. Das wäre eine falsche Politik.

Ich versuche im folgenden Ihnen eine Antwort zu geben.

Tout comme vous, nous partageons votre souci concernant la sécurité routière dans notre canton. Pour rappel, le nombre de tués sur les routes valaisannes n'a jamais été aussi bas qu'en 2008 avec 16 décès.

Pour ce qui concerne l'intervention qui vous intéresse, voici les précisions souhaitées.

Un contrôle de circulation a eu lieu le mardi 2 juin de 5 h 30 à 7 h 45 sur l'autoroute de Riddes à Martigny, avec interception sur la place de repos du Grand-Chavalard. Ce contrôle visait l'état technique ainsi que les passagers des véhicules de livraison de moins de 3,5 tonnes, véhicules d'entreprises et trains-routiers légers.

Sur le plan formel, le contrôle précité a été organisé conformément aux normes de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière régissant la pose de panneaux indicateurs sur les autoroutes dans des situations pouvant présenter un risque. Ainsi, une signalisation avait été posée 1'000 mètres avant le début du contrôle, puis répétée à plusieurs reprises des deux côtés de la chaussée. Un agent posté sur l'autoroute effectuait le tri des véhicules et signalait les éventuels ralentissements. A partir de 7 h 45, il y a effectivement eu une surcharge du trafic, sans toutefois que ce dernier soit à l'arrêt. Le dispositif de contrôle a, dès lors, été immédiatement levé.

En dépit des précisions apportées ci-devant, votre intervention entraînera une réflexion supplémentaire au sein de la police cantonale afin que l'introduction de mesures de sécurité complémentaires soit examinée.

Question 8

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Pascal Dubosson, concernant l'interdiction de fumer

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

"Tout s'en va, comme la fumée, l'espérance et la renommée", a écrit Alfred de Musset.

C'est un fait de société et il ne sert à rien de faire feu de tous bois, la majorité des citoyens en Europe et en Suisse sont favorables à plus de 85% à l'interdiction de fumer dans les locaux de travail et les lieux publics fermés.

En Valais, lors d'un sondage mené en 2007, nous avons obtenu un résultat de 77% de personnes favorables à l'interdiction de fumer dans les restaurants. Et ces chiffres ont été largement confirmés lors de la votation du 30 novembre avec une acceptation de la loi à hauteur de 75,7%.

Ces chiffres ne sont donc pas un écran de fumée; ils sont une réalité politique et sociologique quotidienne.

On dit souvent qu'il n'y a pas de fumée sans feu, comme il n'y aurait pas une interdiction de fumer dans les lieux publics sans un appui massif de la population.

Monsieur le député, vous considérez qu'une information insuffisamment précise a été donnée à ce jour au sujet de l'application de l'ordonnance, ce qui n'est, à nos yeux, pas tout à fait exact.

Il faut savoir que les associations, en particulier GastroValais, ont déjà transmis des informations soit lors de leurs assemblées générales, soit lors de communications à travers des newsletters.

Il suffit d'ailleurs d'aller dans les cafés, Monsieur le député-suppléant, les restaurants ou les bistrotts de ce pays pour entendre les conversations qui portent sur cette interdiction qui entrera en force le 1^{er} juillet prochain.

Le fait est donc de notoriété publique.

Toutefois, bien entendu, le département va raviver la flamme – si vous me permettez l'expression – et va poursuivre en publiant, à l'approche de cette date du 1^{er} juillet, des communiqués, des informations qui préciseront la situation.

Dans un premier temps, rappelons quand même qu'il y a eu publication dans le Bulletin Officiel du canton du Valais de l'ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et de l'interdiction de la publicité pour le tabac. Tout cela a été accompagné par un communiqué de presse.

En plus, le 24 avril 2009 déjà, on annonçait la date de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer, en précisant les conditions requises pour la mise en place de fumeurs et en présentant la commission consultative "Fumée passive" comme interlocutrice pour assumer

et annoncer les fumoirs, demander les informations complémentaires et obtenir, cas échéant, les autorisations.

La semaine prochaine encore, le Service de la santé publique, en collaboration avec la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention, enverra à tous les établissements d'hébergement et de restauration au bénéfice d'une autorisation d'exploiter un courrier leur rappelant l'entrée en vigueur de la loi, si nécessaire bien entendu, et, à l'adresse de la commission consultative, les formulaires d'annonce pour les fumoirs.

La semaine prochaine également, un communiqué de presse rappelant les dispositions d'application de l'ordonnance et toutes autres informations utiles sera diffusé.

Enfin, rappelons que les milieux concernés par l'interdiction de la fumée sont représentés au sein de la commission consultative et qu'ils informent les membres de leur côté.

Finalement, toutes les informations utiles (texte de l'ordonnance, formulaire d'annonce de fumoir, communiqué de presse, etc.) sont disponibles sur le site Internet du Service de la santé publique à l'adresse www.vs.ch/sante.

Mesdames et Messieurs les députés, vous le savez bien, dans la grande majorité des cas, l'application de l'interdiction de fumer est claire.

Il reste quelques cas particuliers, un petit pourcentage de questions ouvertes. On ne va pas se perdre ici dans des interprétations fumeuses... qui finissent souvent dans les cendres.

L'important à mes yeux, Mesdames et Messieurs les députés, c'est que la mesure que le Grand Conseil valaisan et la population valaisanne ont acceptée est une mesure de santé publique pour le bien de nos jeunes en particulier et pour le bien de l'ensemble de la population.

Je vous souhaite à tous un très bel été et, comme peut-être vous serez un petit peu désœuvré, je sou mets à votre réflexion cette phrase de Sophocle qui disait: "En face du vrai bonheur, les richesses valent l'ombre d'une vraie fumée."

Merci de votre attention.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

8. INTERPELLATION URGENTE

du député Gabriel Luisier, PDCB, et cosignataires concernant la date de la votation de la loi sur le tourisme (16.06.2009) (6.002)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Gabriel Luisier, PDCB, und Mitunterzeichnenden betreffend Datum der Abstimmung über das Tourismusgesetz (16.06.2009) (6.002)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Depuis le dépôt de cette interpellation, nous avons malheureusement dû constater et admettre qu'il n'y a pas de sanction de contrainte propre à forcer le Conseil d'Etat à modifier la date qu'il a choisie.

J'avoue avoir un petit peu de peine à comprendre que l'on puisse violer les lois sans avoir de contrainte à les appliquer.

Alors, cela dit, je dois aussi admettre qu'une votation en septembre ou en novembre ne changera pas grand-chose, les pronostics quant aux résultats de cette loi étant d'ores et déjà connus.

C'est donc sereinement que je peux **retirer** cette interpellation.

Merci.

9. INTERPELLATION URGENTE

**de la députée Maria Oester-Ammann, CSPO, et cosignataires
concernant: le concept d'enseignement des langues étrangères
"Passepartout" suite à la demande de moratoire: quel avenir?
(16.06.2009) (3.009)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend: Fremdsprachenkonzept
"Passepartout" nach Moratoriumsforderung wie weiter? (16.06.2009)
(3.009)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Die Oberwalliser Lehrpersonen der obligatorischen Schule sind im Moment sehr aufgebracht, das konnte man auch der Presse von gestern entnehmen. Sie fühlen sich nicht ernst genommen und dies schon seit längerer Zeit.

Hier gilt ganz klar festzuhalten, dass es den Berufsverbänden und den betroffenen Lehrpersonen nicht um die angeordnete Weiterbildung geht. Es geht auch um die Umsetzung von HarmoS, dessen sind wir uns bewusst. Die Lehrkräfte sind bereit, diese neue Herausforderung anzunehmen, geht es nicht zuletzt auch um die Qualitätsverbesserung des Unterrichts – und die Ziele des Fremdsprachenkonzepts sollen auch weiterhin verfolgt werden.

Das Departement führte in den letzten zwei, drei Wochen Info-Veranstaltungen durch, aber konnte auf viele Fragen der Lehrpersonen keine Antworten liefern. Die vorgesehenen 700 Stunden Weiterbildung sind eindeutig unterbewertet, denn für den Erwerb eines B2-First-Diploms benötigen junge Studierende drei bis vier Monate im betreffenden Sprachraum im Ausland.

Ein Auslandsaufenthalt wird laut Information des Departementes mit einem lächerlichen Betrag von 500 Franken subventioniert. Dieser Betrag reicht höchstens für einen Hinflug ins benachbarte Frankreich oder England.

Zu viele Fragen stehen offen und verunsichern das Lehrpersonal. Ich habe Ihnen, Herr Staatsrat Roch, eine Liste von aufgeführten Fragen schriftlich abgeben. Eine Frage sei mir aber hier im Plenum erlaubt.

Was haben wir mit der dreijährigen, pädagogischen Hochschule (PH) erreicht, wenn die Abgänger nicht befähigt sind, die zweite Landessprache zu unterrichten, nachdem sie während einem ganzen Schuljahr im anderen Kantonsteil, in St-Maurice oder Brig, studieren und daselbst auch ihre praktische Erfahrung in der Primarschule sammeln? Das kann doch nicht angehen.

Das Parlament sollte sicher auch wissen, wieviel die Übung "Passepartout" den Kanton Wallis kostet und ob die Finanzierung im Budget vorgesehen ist. Wurden die Kosten des Projekts im Vierjahresplan des DEKS überhaupt berücksichtigt?

Die CSPO fordert den Departementvorsteher auf, den Kontakt zur Basis durch seine Person selber zu suchen, die gestellten Fragen den betroffenen Lehrpersonen und Berufsverbänden zu beantworten um damit die Verunsicherung der Betroffenen auszuräumen, das Fremdsprachenkonzept betreffend der Weiterbildung der Lehrpersonen allenfalls nochmals zu überarbeiten und sich auf Einführungskurse für das neue Lehrmittel vielleicht zu beschränken. Für die Englisch-Weiterbildung sollen andere Massstäbe gelten, da diese Sprache nicht zwingend in der Grundausbildung der Lehrpersonen vorgesehen ist.

Ich danke Herr Staatsrat Roch für seine Bemühungen um die angeheizte Stimmung im Lehrkörper zu beruhigen.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je poursuis avec la question de tout à l'heure où j'ai débuté la réponse en disant qu'avec le projet Passepartout, qui concerne le Haut-Valais, nous sommes liés avec six cantons, je répète: les deux Bâle, Soleure, Fribourg, Berne et Valais pour le Haut-Valais. Nous travaillons en collaboration avec des groupes de travail et nos personnes sont dans tous les groupes de travail.

Nous avons fait des pas considérables depuis 2008 où Passepartout est parti puisque nous avons, comme je viens de le mentionner, des groupes qui traitent ce dossier et le premier manuel est sorti et il sera testé dès le mois d'août à la reprise scolaire par 35 classes de ces six cantons, dont 11 dans le Haut-Valais. C'est déjà un premier pas qui nous permettra de ressentir quelle est la qualité du manuel et du choix des matériaux pour l'apprentissage du français, puisque l'on parle du français pour le moment.

Les informations, vous l'avez dit, ont été données. C'est vrai qu'elles ne peuvent pas encore être très précises parce qu'elles se discutent au niveau des six cantons. C'est la raison pour laquelle j'ai convoqué la semaine prochaine (je crois mardi après-midi) les chefs de service du tertiaire et de l'enseignement pour que, entre nous, nous fassions une planification

très précise pour l'été, de façon qu'entre les mois d'août et d'octobre nous puissions répondre aux 27 questions. Merci, Madame la députée Maria Oester-Ammann, des questions que vous m'avez posées parce que je vais contrôler moi-même chacune de ces questions et je peux m'engager à y répondre, mais il faudra aussi que l'on ait la coordination avec les autres cantons parce que nous voulons partir avec l'ensemble de ces cantons. Vous savez que les associations d'enseignants des six cantons ont adressé une demande, une interpellation, au groupe de pilotage pour reporter de trois ans la mise en place de Passepartout. Lors de sa séance, il y a dix jours, le comité de pilotage a souhaité, après l'analyse positive et négative de ce questionnement, et décidé de poursuivre avec la mise en valeur dès 2011 de l'apprentissage du français et dès 2013/2014 pour la deuxième langue, l'anglais, parce qu'il estime qu'il faut maintenant donner le détail des informations, il faut être plus précis dans les informations et il faut débiter tout de suite avec la formation continue. Cette formation continue, nous aimerions la cadrer, donner la chance aux enseignants qui auront la troisième année en 2011 d'entrer immédiatement avec cette formation continue et nous arriverons probablement à répondre à l'ensemble des questions que vous avez posées d'ici à fin octobre, progressivement, mais la totalité des réponses sera donnée d'ici à fin octobre, de façon à ce que les questions matérielles, les questions de temps et les questions financières et de répartition des tâches soient clairement définies.

Il me semble qu'avec cet engagement, nous devrions évidemment discuter avec les associations – je vais le faire moi-même dans les semaines qui viennent, mais ce sera une information très large puisque, moi, je ne souhaite pas aller dans le détail sur des points qui ne sont pas encore discutés au niveau des six cantons, mais pour donner la procédure et pour rassurer les associations haut-valaisannes que nous mettrons tout en œuvre pour réussir. En effet, pour réussir, il faut les compétences et, pour les compétences, il faut former.

C'est la raison pour laquelle je suis persuadé que nous allons trouver un accord qui sera en faveur de notre jeunesse. Je crois que c'est notre objectif principal: améliorer les conséquences au niveau de l'école obligatoire pour notre jeunesse.

Cela répond d'ailleurs à votre question sur la HEP. Nous nous rendons compte que, à l'entrée à la HEP, les jeunes n'ont pas les connaissances suffisantes. Il faut donc donner un complément de formation. L'objectif de la HEP n'est pas de sortir de la HEP avec un diplôme de parfaitement bilingue (certains jeunes, mais ils sont minoritaires, ont ce diplôme bilingue), mais c'est d'avoir une culture, un état d'esprit d'apprentissage de cette deuxième langue. Mais, il est vrai que nous devons être bien meilleurs sur cet apprentissage dès l'école obligatoire. Nous allons aussi faire un bilan de ces trois ans de HEP notamment quant aux questions linguistiques. Lors du budget, je répondrai également sur le résultat de cet inventaire fait à la HEP.

10. INTERPELLATION URGENTE
du député Gabriel Luisier, PDCB, concernant l'illégalité du règlement
sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
du 21 novembre 2007 (16.06.2009) (4.015)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier, PDCB, betreffend die Rechtswidrigkeit des
Reglements über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im
Ausland vom 21. November 2007 (16.06.2009) (4.015)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Der Präsident:

Der Staatsrat kann auf diese Interpellation direkt antworten.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Monsieur le député Gabriel Luisier, je me réjouis presque chaque session d'entendre vos louanges sur ma personne. C'est chaque fois un point culminant de la session. A propos de louanges, savez-vous ce que veut dire "Cina" en italien? C'est la Chine. Et vous savez certainement que la Chine connaît et compte les meilleurs joueurs de tennis de table. Vous comprendrez donc aisément que j'aie une certaine affinité pour le ping-pong.

Toutefois, j'estime que nous devrions sortir du ping-pong stérile Cina-Luisier. Je vous expliquerai, à la fin de notre réponse, la réponse du Conseil d'Etat, comme nous pouvons le faire... même si nous ne serons jamais d'accord sur le fond, vous défendant les intérêts des promoteurs immobiliers et nous, le Conseil d'Etat, ceux du Valais.

Vous me permettez d'être exhaustif ce jour et de rappeler l'historique puisque l'on est au début de la législature et que, malheureusement, le ping-pong pourrait de toute façon continuer.

Pour faire face aux problèmes croissants régnant dans le domaine de l'application de la lex Koller et à l'insécurité juridique qui en découle, le Gouvernement valaisan a instauré, fin 2006, un freinage d'urgence communément appelé moratoire, qui s'appliquait à sept communes dont le délai d'attente pour les actes en suspens était supérieur à trois ans. Ces mesures d'urgence, qui étaient limitées dans le temps, ont laissé place et je dirai même ont ouvert le chemin pour proposer de nouvelles dispositions entrées en vigueur le 23 novembre 2007 sous la forme d'un règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (le règlement). Le Conseil d'Etat a ainsi entériné un changement des principes et du système d'attribution d'unités de contingent pour la vente de logements de vacances à des personnes à l'étranger. Les objectifs du Gouvernement étaient de rendre impossible l'augmentation de la liste d'attente des actes en suspens, de réduire leur nombre, tout en favorisant les projets qui créent des lits marchands et ceux qui sont réalisés dans des communes qui ont la volonté de maîtriser le développement des résidences secondaires.

Plus concrètement, le règlement a instauré un système de déclaration d'intention, ce qui signifie qu'une garantie d'attribution doit être émise et l'acte de vente ne peut être établi qu'après obtention de cette garantie. La répartition du contingent des 330 unités ordinaires se fait à raison de 50% des unités disponibles pour les projets d'intérêt cantonal et 50% pour les contingents régionaux. Je rappelle que s'il n'y a pas toutes les unités qui sont disponibles pour les projets d'intérêt cantonal, elles seront remises dans l'autre baquet des 50%.

D'un point de vue pratique, l'attribution des contingents s'effectue comme suit: La commission acquisition d'immeubles par des étrangers (la commission) délivre un préavis sur les unités de contingent à attribuer. Le Service des registres fonciers et de la géomatique rend

les décisions d'attribution desdites unités sur la base du préavis de la commission et les notifie. Contrairement aux affirmations erronées de l'interpellateur, le chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a uniquement le droit d'être consulté sur les projets d'intérêt cantonal et ce conformément à l'article 2 alinéa 3 du règlement.

Les mesures décrétées et le nouveau système instauré par le Gouvernement valaisan ont permis la mise en place d'une politique stable, transparente et efficace dans le domaine de la vente aux étrangers. L'on peut d'ores et déjà constater qu'ils atteignent leurs objectifs puisque la liste des actes en suspens a été réduite de 249 actes en 18 mois (18% des actes en suspens) et cela avant l'attribution totale du contingent ordinaire de 2009 et avant l'attribution par la Confédération du contingent supplémentaire en novembre 2009, ce dernier qui est utilisé exclusivement pour réduire le nombre d'actes en suspens. Nous espérons arriver, à la fin de l'année, en dessous des 1'000 actes en suspens. Evidemment, ça prend du temps, mais nous avons choisi un système qui permet que la vente et la construction puissent quand même continuer. Si nous avons choisi un autre système – c'est peut-être un système que le député Gabriel Luisier pourrait proposer de manière officielle –, c'est-à-dire d'utiliser toutes les unités qui sont à notre disposition pour la liste d'attente, cela voudrait dire que l'on ne pourrait pas utiliser ces unités pour de nouveaux projets, et cela dans une situation conjoncturelle difficile n'irait pas non plus dans le sens de la volonté de ce Parlement.

Concernant les chiffres détaillés, je sais qu'on rentre souvent avec M. le député dans une guerre des chiffres. C'est pour cette raison que j'ai demandé à mes collaborateurs et collaboratrices de vérifier trois ou quatre fois ces chiffres parce qu'on n'arrête pas d'avoir des discussions sur ces chiffres. On devrait à un certain moment arriver à se mettre d'accord sur ces chiffres, mais pour cela il faudrait peut-être organiser un séminaire, durant lequel l'interpellateur et mes services pourraient se mettre d'accord.

Situation au 31.12.2006:	1'121 actes en suspens
Situation au 31.12.2007:	1'379 actes en suspens
Situation au 31.12.2008:	1'206 actes en suspens
Situation au 01.06.2009:	1'130 actes en suspens

J'ai aussi la situation des actes en suspens par commune concernant les nouvelles constructions et les reventes. Evidemment, je ne vais pas lire ces chiffres ici maintenant devant vous. Il s'agit des communes de Grimetz, Chermignon, Lens, Mollens, Montana, Randogne, Ayent, Hérémece, Nendaz, Vex, Veysonnaz, Bagnes, Riddes, Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrens et Loèche-les-Bains. Je vous propose de mettre ces chiffres dans le Bulletin des séances. Ainsi, vous aurez la possibilité de les consulter.

Ce constat démontre à satisfaction l'efficacité et l'opportunité des mesures prises, mesures qui ont d'ailleurs été saluées par l'Office fédéral de la justice. Le Tribunal fédéral, saisi d'un recours dirigé à l'encontre des directives de la commission décrétant le moratoire, a également eu l'occasion de reconnaître son bien-fondé. Il a précisé clairement que l'interdiction de stipuler des actes apparaît comme un instrument approprié qui ne contredit pas le droit fédéral mais contribue à l'efficacité de la réglementation fédérale. Le Tribunal fédéral a également clairement exprimé que le canton du Valais aurait pu opter pour un système consistant à subordonner la passation de l'acte authentique à l'attribution au préalable d'une unité du contingent cantonal. Le Conseil d'Etat a suivi cette recommandation et a mis en place ce système.

Les questions soulevées par le député Gabriel Luisier partent de l'hypothèse que le règlement est illégal. Or, le contrôle d'un règlement se fait ordinairement par les tribunaux saisis de recours à l'encontre des décisions prises dans le cadre de son application. Et, à cet égard, il est intéressant de constater qu'aucune décision prise en application du règlement n'a fait l'objet d'un quelconque recours. En d'autres termes, sa légalité, dans les faits, n'a jamais été remise en question par les acteurs économiques en Valais.

S'agissant des actes en suspens, il y a également lieu de rappeler qu'en vertu de la législation fédérale, les acquéreurs n'ont pas le droit d'entrer en possession du bien avant l'obtention d'une unité de contingent. Sur ce point et puisque l'occasion s'y prête, nous rendons attentif le député Gabriel Luisier au fait que les acquéreurs, qui auraient pris possession d'un bien qui se trouve sur la liste d'attente, l'auraient fait en toute illégalité, ce qui aurait pour conséquence la nullité de l'acte, qui réduira – ce que le député peut-être souhaite – donc la liste d'attente rapidement, mais je ne sais pas si c'est dans l'intérêt du canton.

Pour ce qui est du délai d'attente et à titre comparatif, afin d'éviter une durée d'attente trop longue, le canton des Grisons a fixé la durée de validité des actes à six mois, sous condition de l'obtention d'une unité de contingent. Cela signifie que si les parties n'obtiennent pas d'unité de contingent dans ce délai de six mois, l'acte devient nul. Le canton du Valais n'a pas opté, pour l'instant – mais si le député Gabriel Luisier nous le propose, on y réfléchira – pour une solution aussi restrictive.

Concernant l'article 10 du règlement, il faut préciser que l'application de la LFAIE relève de la compétence du Service des registres fonciers et de la géomatique. En l'occurrence, ledit service a demandé des instructions au chef du DEET quant à l'application de l'article 10 du règlement. Celui-ci lui a été répondu par une directive interne du 12 juin 2008 et, sur demande de la commission, le service a ensuite informé les communes potentiellement concernées sur son contenu. De telles directives d'application n'affectent en rien les compétences communales.

En définitive, les allégations purement gratuites pour ne pas dire malveillantes du député Gabriel Luisier n'apportent rien au débat – je vous rappelle le ping-pong stérile – que ce soit pour l'avenir de notre canton ou pour trouver les meilleures solutions au niveau de l'application de la lex Koller.

Maintenant, j'ouvre la brèche pour passer du ping-pong stérile dans une autre dimension. Pour notre part, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a toujours préféré et opté pour une approche constructive et responsable. Dans ce sens et en collaboration avec l'Association des notaires valaisans, le chef du département va intervenir auprès de l'Office fédéral de la justice pour exposer les revendications des notaires valaisans et demander une révision partielle de la LFAIE dans le sens des conclusions de l'expertise réalisée en date du 12 mars 2009 par M. Manuel Müller, ancien responsable de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, et qui nous a été transmise le 19 mai 2009 par l'Association valaisanne des notaires.

En outre, sur proposition du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire et pour ouvrir le débat et arriver à discuter avec vous, Mesdames et Messieurs, nous avons prévu et entrepris des démarches pour une révision de la loi cantonale réglant l'application de la LFAIE. Mais, ça va être chaud, ça va déjà être chaud parce que si nous devons répartir 330 unités sur le canton, vous pouvez imaginer que les intérêts des régions, des communes et de tous autres acteurs pourront nous amener à chercher et à trouver la meilleure des solutions.

Pour finir, on pourrait à un certain moment retomber sur la solution qu'on avait déjà prise. En effet, si on va faire une guerre sur ces unités, sur ces 330 unités, je pourrais dire: on va faire une commission du Grand Conseil et c'est le Grand Conseil qui va attribuer ces unités. Bonne chance!

Toutefois, nous avons nommé un groupe de travail qui se penche sur un projet de loi. Ce groupe de travail est composé de l'actuelle commission acquisition d'immeubles par des étrangers et est renforcé par les juristes du Service des registres fonciers et de la géomatique ainsi que par le président des notaires valaisans et un représentant de la Fédération des communes valaisannes. Je vous rappelle que, dans cette commission, nous avons aussi, et c'est moi qui l'avais proposé, intégré une personne du milieu immobilier.

Voilà, j'espère avoir répondu, sachant qu'on continuera, même déjà aujourd'hui, le ping-pong, et on va écouter maintenant le député Gabriel Luisier..., mais je vous dis déjà aujourd'hui et maintenant que ce ping-pong d'aujourd'hui s'arrêtera par l'intervention que j'ai faite maintenant.

Merci.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Un smash final puisque, apparemment, il apprécie cela.

Simplement pour vous dire que – on ne va pas refaire le débat, je serai beaucoup plus court que vous, Monsieur le conseiller d'Etat – compte tenu du flot d'informations, vous avez joyeusement mélangé passablement de choses, il ne me reste qu'une alternative pour que les choses soient claires: je transforme cette interpellation en question écrite, de manière à ce que l'on ait l'écrit. Et puis notamment, sur les deux premiers points de l'interpellation, je dois constater qu'effectivement les réponses ne sont pas apportées. Ce sont bel et bien les contingents 2010 et 2011, voire 2012, à savoir ceux qui sont concernés avant que la modification de la loi d'application cantonale ne soit en force, si tel devait être le cas un jour, qui sont l'enjeu parce que, pour l'instant, il nous reste encore, il y a effectivement, je veux dire, des attributions un peu à la tête de chaque commune à l'intérieur des régions.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Interpellation umzuwandeln in eine schriftliche Frage entspricht nicht unserem Reglement.

Die Antwort des Staatsrats finden Sie im Memorial. Sie können dies nachlesen und wenn Sie eine schriftliche Antwort haben wollen, müssen Sie dies nochmals deponieren.

Wir können weiterfahren mit den Punkten 11 und 12. Diese beiden Interpellationen werden von Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten zusammen beantwortet werden.

11. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'asile:
le Valais au service après-vente de la Confédération? (16.06.2009) (2.009)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Asylwesen: Das Wallis als Auffangbecken des Bundes? (16.06.2009)
(2.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'annonce de la peut-être prochaine ouverture d'un centre pour demandeurs d'asile en phase initiale de la procédure dans le secteur des Pinèdes à Châteauneuf-Conthey a provoqué une certaine émotion, notamment liée au fait que l'on aurait là une soixantaine de personnes qui seraient stationnées, si j'ose dire, en pleine zone urbaine, scolaire et également commerciale.

Les riverains, pas seulement les Contheysans mais également les gens de Pont-de-la-Morge, s'inquiètent, légitimement, de ce qu'ils ont appris et commencent à se mobiliser, notamment par la circulation d'une pétition.

Nous pensons qu'ils ont droit à ce que les autorités communales bien sûr, mais également (c'est l'objet ici au Grand Conseil de cette interpellation) les autorités cantonales fassent tout, dans la mesure de leurs moyens, pour céder sans combattre à ce que l'on doit quand même appeler une forme de politique de fait accompli de la Confédération, sans quoi on doit appeler cela, en être réduits à faire ce que nous avons appelé le service après-vente de la Confédération.

Les riverains en particulier de ce secteur ont droit, nous pensons, à ce que notamment les autorités cantonales fassent tout pour les protéger contre ce qui risque fort d'être un foyer d'insécurité dans une zone encore une fois à proximité d'écoles, une zone urbaine qui est en plein développement, une zone commerciale, dont on n'a plus à parler tellement elle se développe rapidement.

Dans cet esprit, nous sommes très intéressés à entendre les réponses du Conseil d'Etat à toute une série de questions que les gens se posent et que nous avons posées dans cette interpellation.

Merci.

**12. INTERPELLATION URGENTE
des députés Frédéric Mivelaz, Bertrand Denis,
Jean-Pierre Penon et cosignataires du district de Conthey concernant
l'accueil des requérants d'asile (16.06.2009) (2.010)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Frédéric Mivelaz, Bertrand Denis,
Jean-Pierre Penon und Mitunterzeichnenden des Bezirks Conthey
betreffend Aufnahme der Asylbewerber (16.06.2009) (2.010)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:

L'interpellation, déposée au nom des députés libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens du district de Conthey, fait suite aussi au projet d'ouverture par le canton d'un centre d'accueil d'urgence pour requérants d'asile aux Pinèdes à Châteauneuf.

L'interpellation se veut une démarche objective, découlant de préoccupations d'élus cantonaux et communaux s'interrogeant sur la situation actuelle dont doivent faire face le canton et subsidiairement les communes. Elle fait référence à la situation actuelle en matière d'accueil de requérants, chiffres en augmentation, au manque de moyens dont dispose le canton pour répondre à la demande, à l'évolution prévisible des demandes vu le climat incertain dans plusieurs pays, à la répartition géographique sur le plan cantonal qui, à ce jour, risque des concentrations difficilement acceptables dans certaines régions.

Les auteurs de cette interpellation attendent du Conseil d'Etat des éclaircissements clairs et objectifs sur la situation actuelle, sur la vision à moyen terme et sur les mesures concrètes en cas d'ouverture d'un centre que ce soit aux Pinèdes ou ailleurs.

Il n'est pas nécessaire de démontrer ici que la population, qui ne connaît pas nécessairement les réalités cantonales, ni les conditions dans lesquelles se traite un dossier entre canton et communes, réagit légitimement et manifeste des inquiétudes compréhensibles.

Jusqu'à-là, nous sommes d'accord avec l'interpellation du député Jean-Luc Addor.

Après, j'en viens à dire que cela peut s'envenimer si des démarcheurs, tel que l'a démontré l'UDC du district de Conthey dans ce cas, font de l'intox dans un seul but: faire une campagne de recrutement de membres par un communiqué à la population, avec des termes que je n'aimerais pas reprendre ici mais en précisant que ce communiqué comportait, au bas de la feuille, un bulletin d'adhésion à l'UDC. Je précise qu'il s'agit du comité UDC local et non des élus cantonaux ici présents que je respecte.

Il importe, dès lors, pour comprendre la situation de connaître exactement les niveaux de compétences cantonale et communale en matière de décision, au niveau des obligations que doivent remplir le canton et les communes et également le niveau de situation dans notre pays.

Madame la conseillère d'Etat, nous attendons avec intérêt vos réponses.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Comme il y a deux interpellations sur le même sujet, je ne ferai qu'une réponse. La première interpellation pose dix questions, la seconde trois. Je me limite donc à vous donner les informations précises utiles comme vous venez de me le demander.

L'augmentation du nombre de requérants d'asile constatée en Suisse a évidemment des répercussions sur notre canton puisque le Valais doit accueillir le 3,9% des arrivées en Suisse. Cette attribution se fait au prorata de la population résidante par l'Office fédéral des migrations

Les attributions de requérants au canton sont annoncées chaque jour ouvrable par la Confédération et le Service de l'action sociale a l'obligation d'assurer leur accueil et leur hébergement.

Anlässlich der Session vom Dezember 2008 vertrat Staatsrat Jean-René Fournier den abwesenden Staatsrat Thomas Burgener. Als Antwort auf eine Frage von Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller informierte der Staatsrat das Parlament bereits darüber, dass die kantonalen Empfangskapazitäten erschöpft sind und dass die auf dem Markt verfügbaren Unterkünfte sehr, sehr rar sind im Wallis.

Heute zählt man 1'824 Asylsuchende im Kanton. Die Anzahl der Ankünfte von Januar bis Mai in diesem Jahr ist um 73 Prozent höher als während derselben Periode im letzten Jahr. Nichts deutet darauf hin, dass sich die Situation in den nächsten Monaten verbessern wird.

Pour répondre plus précisément à vos questions, j'y répondrai question après question:

1. Depuis quand le projet des Pinèdes existe-t-il et depuis quand la commune de Conthey en est-elle informée?

Le projet est planifié depuis janvier 2009 et les premières discussions avec la commune datent de fin février.

2. Le centre des Pinèdes sera-t-il finalement ouvert et, si oui, quand?

Oui, dès réception de la confirmation de mise à disposition des locaux qui doit être délivrée par les autorités militaires fédérales.

3. Le Valais dispose-t-il, avant d'être réduit à laisser ouvrir un tel foyer d'insécurité en plein cœur d'une zone urbaine, d'autres possibilités ailleurs dans le canton et, si oui, où?

Hier muss ich sagen, ich habe Les Pinèdes besucht, ich habe mir die Situation angesehen. Und wenn Sie sagen, das befindet sich mitten in einer städtischen Zone, fällt mir das schon ein bisschen schwer. Wenn Sie dorthin gehen sehen Sie eine Gewerbezone mit Wohnmöglichkeiten, aber es ist nicht mitten in einer städtischen Zone.

Dans un premier temps, nous avons pu ouvrir une structure d'accueil de 28 places aux Agettes, 15 places à Gampel, 25 places à Brigue ainsi que 15 appartements/studios sur différentes communes du canton.

A part le centre des Pinèdes, d'autres solutions sont à l'étude, dont deux structures dans le Haut-Valais, respectivement de 25 et 15 places. S'il n'y a pas d'autres solutions, une ouverture d'un abri de protection civile n'est pas exclue.

4. Qu'a fait le Conseil d'Etat, subsidiairement le Département des affaires sociales pour défendre les intérêts des Valaisans en général et des Contheysans en particulier contre l'incurie de la politique d'asile fédérale?

Die Kantone leiden heute unter den Folgen der durch Herrn Altbundesrat Blocher beschlossenen Beherbergungsstrategie. Diese Strategie sah vor, dass die ersten 10'000 Ankünfte von neuen Asylsuchenden den Kantonen zugeteilt würden und dass sich der Bund der Unterbringung der darüber hinaus gehenden Zahl in den durch ihn betreuten Zentren annehmen würde. Dies insbesondere in den Gebäuden der Armee. Die Kantone sind damals gebeten worden, bei ihren Planungen Abstriche zu machen, da der Bund die kantonalen Basisempfangsstrukturen nicht mehr finanzieren wollte.

Am Ende des Sommers 2008 ist der Bund angesichts des Andrangs an neuen Asylsuchenden gezwungen worden, die Kantone darum zu ersuchen, diesen Überschuss an Ankünften aufzufangen. Dies mit den Folgen, die wir heute erleben.

Der Staatsrat hat seine Besorgnis bezüglich der Auswirkungen der Änderungen des Asylgesetzes und hinsichtlich der vom Bund vorgesehenen Beherbergungsstrategien kundgetan.

5. Qu'ont-ils fait d'abord pour éviter un afflux de demandeurs d'asile en Valais, puis pour éviter d'en concentrer un aussi grand nombre en pleine zone urbaine?

Les requérants d'asile sont attribués au canton selon la loi sur l'asile et les autorités cantonales ne peuvent pas refuser les arrivées.

La première préoccupation du Conseil d'Etat a été de veiller à une répartition équitable des requérants d'asile par régions socio-économiques, ce qui n'a pas toujours été possible vu la situation tendue du marché du logement.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a voulu éviter une attribution imposée des requérants aux communes au prorata de leur population avec toutes les conséquences logistiques, sociales, sécuritaires et financières que cela suppose.

6. La concentration de demandeurs d'asile, en particulier de personnes en phase initiale de la procédure d'asile, en pleine zone urbaine, scolaire et commerciale correspond-elle au concept en vigueur au Département des affaires sociales (le cas échéant, ledit département a-t-il un concept pour cela et, si oui, lequel)?

Depuis plusieurs années, le Valais dispose d'un concept de prise en charge qui a fait ses preuves. Il est construit en trois étapes:

- les requérants sont hébergés dans une structure collective avec cuisine collective;

- les requérants sont hébergés dans une structure collective avec cuisine individuelle;
- après ces deux périodes, en fonction du comportement et du degré d'autonomie et suivant les disponibilités, ils sont placés en appartement ou studio.

Pour plus de détails je vous invite à consulter le site Internet du Service de l'action sociale.

7. Le secteur de l'asile de l'Etat du Valais dispose-t-il de personnel en effectif suffisant pour assurer la sécurité du site des Pinèdes et, si oui, quel est l'effectif prévu à cet effet?

8. Le personnel du secteur de l'asile de l'Etat du Valais bénéficie-t-il d'une formation adéquate et suffisante pour être engagé efficacement et sans risques inutiles dans des tâches de sécurité?

En réponse à vos questions 7 et 8, je vous réponds non, bien évidemment.

Le personnel du secteur de l'asile n'a pas à assumer des tâches de sécurité. Celles-ci sont du domaine des professionnels. Les veilleurs de nuit, comme le personnel d'encadrement, ont pour mandat de prévenir la police ou Securitas en cas de problèmes.

9. Quel effectif la police cantonale a-t-elle prévu d'affecter à la collaboration (avec le personnel du secteur de l'asile) au maintien de la sécurité du site?

En fonction des besoins et sur appel, la police cantonale effectue des rondes préventives et des contrôles d'identité. Ces contrôles entrent dans les missions ordinaires de la police de proximité.

10. Où les personnes qui poseraient problème seront-elles déplacées? Sera-ce ailleurs en Valais et, si oui, où?

Selon le degré de gravité, elles seront déplacées soit à Viège soit à Collombey-Muraz ou en détention (LMC).

Aux trois questions des députés Bertrand Denis, Frédéric Mivelaz et Jean-Pierre Penon, je peux apporter les compléments d'information suivants:

Evolution de la situation à moyen terme:

Selon l'Office fédéral des migrations, il faut s'attendre à une hausse modérée des arrivées d'ici à l'automne 2009. Pour la suite, il n'y a pas de prévisions. Cela dépend de l'évolution de la situation politique en Irak, en Iran, au Sri Lanka, en Somalie, au Nigeria et ailleurs.

Solutions urgentes acceptables

Je les ai citées tout à l'heure. Nous essayons d'éviter l'ouverture d'abris PC, ce que d'autres cantons ont dû faire. Mais ce n'est pas une bonne solution.

Vision pour le futur

Le concept cantonal est bon, mais il faudra toujours l'adapter aux circonstances du moment. Pour le reste, la marge de manœuvre des cantons est faible. Elle s'inscrit dans les limites de la loi fédérale sur l'asile.

Les communes concernées par l'accueil des requérants d'asile n'ont pas la possibilité de refuser l'ouverture d'un centre d'hébergement sur leur territoire (en vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 mai 2000 concernant la répartition dans le canton des personnes relevant du droit d'asile assignées par la Confédération).

Mais, nous recherchons évidemment des solutions en collaboration avec les autorités communales.

Conclusion

Nous avons l'obligation d'accepter les personnes qui nous sont attribuées par la Confédération.

Und darüber hinaus ist es an uns, die Frauen, die Männer und die Familien, die aus verschiedenen Gründen in die Schweiz kommen, mit Menschlichkeit und Würde zu empfangen und sie aufzunehmen.

In diesen Tagen haben Sie Bilder und Berichte zu den Wahlen im Iran erhalten, aus denen sich schliessen lässt, dass die Menschen im Iran an der Ausübung ihrer demokratischen Rechte gehindert werden. Es gab sogar Tote. Es ist vorstellbar, dass Personen, die gegen das Regime opponieren, politisch verfolgt werden.

Ich danke daher allen, die mithelfen, diese Situation zu meistern. Ich danke vor allem den Gemeinden, ich danke den Organisationen bei denen viele im Benevolat arbeiten und ich danke allen Personen, die uns helfen dieses Ziel zu erreichen. Nur so können wir diese Aufgabe meistern.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Voilà, nous sommes arrivés au terme de notre session.

Je tiens à vous remercier toutes et tous..., oh la la!, je vais trop vite!

Je donne encore une fois la parole au député Jean-Pierre Penon.

M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:

Madame la conseillère d'Etat, vous avez traité les deux interpellations en même temps, ce qui était une très bonne chose car je crois que, sur un certain nombre de points, ces deux interpellations s'y retrouvaient.

Vous n'avez pas manqué de faire allusion aux critiques quant à l'incurie en matière de politique d'asile, critiques dans lesquelles vous avez été largement citée, tout comme la conseillère d'Etat Widmer-Schlumpf, et vous n'avez pas manqué de préciser que, il y a peu de temps, le conseiller fédéral en charge de la stratégie pour l'asile était un M. Blocher. Vous avez oublié de préciser, mais cela vous arrange puisque vous aurez les locaux, et je l'aurai fait à votre place que l'actuel conseiller fédéral en charge de la défense pour décider ou non de mettre à disposition ces structures militaires pour un centre de requérants est en l'occurrence M. Maurer.

Et comme l'UDC prétend protéger ce site, ils auraient dû s'adresser directement à leur chef et je pense qu'ils auraient ainsi pu s'éviter beaucoup de démarches inutiles.

Je relate quand même, pour aller jusqu'au bout de ce que j'avais l'intention de relever par rapport à l'attitude de l'UDC, qu'ils se sont permis, dans ce "papillon", d'écrire, je cite: "A peine un mois après l'entrée en fonction au Conseil d'Etat de M^{me} Waeber-Kalbermatten, la politique antidémocratique des socialistes commence à faire son œuvre."

Je ferme la parenthèse et je peux vous dire qu'au vu des réponses que vous venez de nous donner, personnellement, je considère que ces réponses étaient claires, que vous analysez toutes les choses, que vous avez confirmé ce qui a été dit aux autorités communales et je suis persuadé que vous allez tout mettre en œuvre pour mettre en place ce site ou ce centre d'accueil selon les discussions objectives et constructives qu'a eues la commune avec le canton à partir du moment où nous avons pris acte que la commune n'avait pas pouvoir de décision et qu'il valait mieux construire ensemble plutôt que de chercher à démolir les actions des uns et des autres.

Un dernier point, Madame la conseillère d'Etat, vous avez reçu un courrier de personnes étant gérantes d'immeubles qui se trouvent près de ce site, que vous avez décrit comme n'étant pas dans une zone d'habitation à proprement parler, il est en bordure de la zone d'habitation, ce courrier de ces personnes qui s'inquiètent, je pense qu'il est beaucoup inspiré du "papillon" que l'UDC a fait parvenir aux citoyens contheysans.

Alors, je suis convaincu que vous allez répondre à ces personnes et, de notre part, nous ferons la démarche pour les rencontrer et leur apporter aussi notre contribution à la compréhension des choses.

Merci beaucoup.

(Applaudissement)

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne encore la parole au député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Brièvement, puisqu'on m'en donne l'occasion, pour dire qu'il ne m'appartient pas ici, ce n'est pas le lieu, de discuter de la manière dont les autorités communales, dont l'éminent représentant vient de s'exprimer, ont défendu les intérêts de leurs administrés.

Je n'ai pas envie non plus d'entrer dans des polémiques, qui sont de bonne guerre, sur la responsabilité de tel ou tel département.

Je dis simplement que la population environnante, qui est touchée par ce projet, se pose des questions qui sont légitimes et que le destinataire de ces questions ici au Grand Conseil, c'est non pas je ne sais quel chef de département fédéral, mais c'est bien le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la cheffe du département concerné, ce qui donne évidemment toute la légitimité aux questions qui ont été posées. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Addor, ich möchte das nicht alles wiederholen. Ich denke die Politik wird beim Bund gemacht was diese Asylunterkünfte betrifft und ich habe sehr wohl zur Kenntnis genommen, dass jetzt eine neue Bundesrätin verantwortlich ist und dass wir vielleicht nach neuen Lösungen suchen können und vom Kanton intervenieren können.

Was ich hier in der Antwort nicht gesagt habe und was vielleicht für alle wichtig zu wissen ist. Les Pinèdes ist nicht für immer und ewig. Das können wir nur bis Februar 2010 haben. Danach braucht das Militär diese Lokalitäten wieder selber und wir sind wirklich in einer dringlichen Situation. Und es handelt sich um eine dringliche Unterkunft nur für einige Monate.

Der Präsident:

Merci, Frau Staatsrätin.

Voici, nous sommes définitivement arrivés au terme de cette session.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la bonne tenue de nos débats durant cette longue semaine.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un magnifique été.

Ich habe mir heute Morgen die Mühe genommen noch etwas zu schreiben. Ich begreife, dass Sie jetzt in die Mittagspause möchten, aber ich möchte Ihnen das gleichwohl mit auf den Weg geben.

Ich verzichte jetzt auf eine lange Ausführung und beschränke mich darauf, Ihnen zu sagen, was mir am Herzen liegt, nämlich Ihnen schöne Ferien zu wünschen und zum Ausdruck zu bringen, dass ich mich freue, Sie alle im September hier wieder gesund zu treffen. Ein Sprichwort, das ich kürzlich gelesen habe, sagt: "Die Gesundheit ist wie das Salz, man bemerkt nur wenn es fehlt".

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen schöne, erholsame Ferien.

Danke schön.

La session ordinaire de juin 2009 est officiellement close à 12 h 30.

DECRET
concernant le programme cantonal de soutien à l'économie, première lecture

DEKRET
betreffend das kantonale Programm zur Unterstützung der Wirtschaft, erste Lesung

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Proposition de nouvel examen et de modification

Proposition du groupe CVPO, par le député Jean-Marie Schmid

Pour 2009/2010, 3 millions de francs doivent être intégrés dans le programme cantonal de soutien à l'économie valaisanne en faveur de l'extension des télécommunications, spécialement pour la région du Haut-Valais.

Motivation :

- le projet de télécommunication est réalisable sans délai et aura donc des effets sur la conjoncture et le taux d'occupation en 2009/2010
- la région économique du Haut-Valais présente très clairement un retard à combler en matière de télécommunications, comparée au reste du canton
- l'extension des télécommunications est extrêmement significative sur le plan de l'économie régionale du Haut-Valais : il s'agit de développer rapidement un réseau de fibres optiques performant
- les télécommunications sont d'une importance capitale pour l'avenir du Valais et leur grand effet multiplicateur sur le plan économique n'est plus à démontrer

Décision de la commission : refusée

Rückkommens- und Abänderungsantrag

Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marie Schmid

Für 2009/2010 sind im kantonalen Programm zur Unterstützung der Walliser Wirtschaft 3 Millionen Franken zugunsten des Ausbaus der Telekommunikation, speziell für den Raum Oberwallis aufzunehmen.

Begründung:

- Das Telekommunikationsprojekt ist ohne Verzug umsetzbar und ist so 2009/2010 konjunktur- & beschäftigungswirksam.
- Der Wirtschaftsraum Oberwallis weist telekommunikationsmässig im innerkantonalen Vergleich klar Nachholbedarf auf.
- Der Ausbau der Telekommunikation ist für das Oberwallis regionalökonomisch sehr bedeutsam: es geht um den raschen Ausbau eines leistungsfähigen Glasfasernetzes.
- Die Telekommunikation ist für die Zukunft des Wallis von grosser Bedeutung und hat nachweislich eine grosse volkswirtschaftliche Multiplikatorwirkung.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 1 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker salzmann</i></p> <p>a) ... b) ... c) ... d) créer des places de travail sous forme de places de stage pour celles et ceux qui terminent leur apprentissage ; e) renforcer les institutions de formation ; f) accorder de l'énergie meilleur marché en relevant le rabais sur l'impôt sur les forces hydrauliques ; g) réduire l'imposition sur le bénéfice des personnes morales ; h) mettre sur pied une task-force pour accélérer la procédure de demande et d'octroi d'autorisation de construire ; i) étendre le service public, par ex. avec la technologie de la fibre optique ; j) adapter les types de procédure, par ex. procédure sur invitation au lieu de l'appel d'offre publique pour des lots de petite taille ; k) élévation des seuils des marchés publics (mandats de livraison, mandats de prestations de services, mandats de construction).</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>a) ... b) ... c) ... d) Schaffung von Arbeitsplätzen für Lehrabgänger mittels Praktikumsplätzen; e) Stärkung der Bildungsinstitutionen; f) Gewährung von günstiger Energie durch Erhöhung des Wasserkraftsteuerrabatts; g) Reduktion der Gewinnbesteuerung der juristischen Personen; h) Einsetzung einer Task-Force zur Beschleunigung der Baugesuch- und Bewilligungsverfahren; i) Ausbau des Service Public, beispielsweise Glasfasertechnik; j) Anpassung der Verfahrensarten, beispielsweise Einladungsverfahren anstatt öffentliche Ausschreibung bei kleineren Baulosen k) Erhöhung der Schwellenwerte im öffentlichen Beschaffungswesen (Lieferaufträge, Dienstleistungsaufträge, Bauaufträge).</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 3 alinéa 3</p> <p><i>Proposition de la commission des finances, par son président David Théoduloz et son rapporteur Jérôme Favez</i></p> <p>La dotation initiale...pour l'année 2008. Si la situation...annuels du compte. Cette dotation supplémentaire doit être soumise au Parlement avant son inscription dans le compte.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der Finanzkommission, durch den Präsidenten David Théoduloz und den Berichterstatter Jérôme Favez</i></p> <p>Die anfängliche Dotierung...der Staatsrechnung 2008. Sollte es...gewährleistet wird. Diese zusätzliche Dotierung muss dem Parlament unterbreitet werden, bevor sie in die Rechnung aufgenommen wird.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 3 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PLR, par le député René Constantin</i></p> <p>La dotation initiale du fonds s'opère par l'affectation de 50 millions de francs prélevés sur l'excédent du compte de l'Etat pour l'année 2008. Si la situation conjoncturelle l'exige, une dotation supplémentaire jusqu'à 50 millions de francs au maximum peut intervenir par une alimentation assurée par le budget ou par un prélèvement sur les excédents annuels du compte.</p> <p>Retirée au profit de la proposition présentée par la commission des finances</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat René Constantin</i></p> <p>Die anfängliche Dotierung des Fonds erfolgt mittels Einlage von 50 Millionen Franken aus dem Überschuss der Staatsrechnung 2008. Sollte es die Konjunkturlage erfordern, so kann der Fonds zusätzlich um maximal 50 Millionen Franken aufgestockt werden, wobei die Speisung über das Budget oder die jährlichen Rechnungsüberschüsse gewährleistet wird.</p> <p>Zurückgezogen zugunsten des Vorschlags der Finanzkommission</p>
<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>Les critères principaux suivants sont déterminants pour arrêter les mesures et le choix des projets :</p> <p>a)...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Folgende HauptKriterien sind für die Wahl der Massnahmen und Projekte ausschlaggebend:</p> <p>a)...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>La durée de validité du présent décret est limitée à trois ans à dater de son entrée en vigueur, avec possibilité de prolongation pour deux ans supplémentaires si la situation conjoncturelle l'exige.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p><u>Nouvelle proposition de la commission:</u></p> <p>La durée de validité du présent décret est limitée à trois ans à dater de son entrée en vigueur, avec possibilité de prolongation pour deux ans supplémentaires sur décision du Grand Conseil si la situation conjoncturelle l'exige.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Die Gültigkeitsdauer des vorliegenden Dekrets ist auf drei Jahre nach dessen Inkrafttreten begrenzt. Es kann um weitere zwei Jahre verlängert werden, wenn es die Konjunkturlage erfordert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p><u>Neuer Vorschlag der Kommission:</u></p> <p>Die Gültigkeitsdauer des vorliegenden Dekrets ist auf drei Jahre nach dessen Inkrafttreten begrenzt. Es kann auf Beschluss des Grossen Rates um weitere zwei Jahre verlängert werden, wenn es die Konjunkturlage erfordert.</p>
<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>A l'échéance du décret, s'il reste un solde dans le fonds cantonal de soutien à l'économie, le fonds sera dissous et le montant comptabilisé en produits extraordinaires.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Falls nach Ablauf des Dekrets ein Restbetrag im kantonalen Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft verbleibt, wird der Fonds aufgelöst und der Restbetrag als ausserordentliche Einnahme verbucht.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

DECISION
concernant le budget complémentaire de l'Etat pour l'année 2009

BESCHLUSS
betreffend das Ergänzungsbudget des Staates für das Jahr 2009

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Les crédits budgétaires octroyés pour la réalisation du programme de soutien à l'économie s'élèvent à 15'950'000 francs pour l'année 2009.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der ADG-Fraktion (SPO-PS-VERTS-PCS), durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Die für die Umsetzung des kantonalen Programms zur Unterstützung der Wirtschaft gewährten Voranschlagskredite belaufen sich auf 15'950'000 Franken für das Jahr 2009.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>La répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">a) 3'000'000 francs pour les programmes de promotion énergétiques (privés);b) 3'200'000 francs pour les assainissements énergétiques (publics);c) 2'000'000 francs pour l'infrastructure ferroviaire;d) 1'250'000 francs pour l'innovation;e) 4'000'000 francs pour le soutien aux PME;	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der ADG-Fraktion (SPO-PS-VERTS-PCS), durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Die Aufteilung sieht folgendermassen aus:</p> <ul style="list-style-type: none">a) 3'000'000 Franken für Energieförderprogramme (privat);b) 3'200'000 Franken für energetische Sanierungen (öffentlich);c) 2'000'000 Franken für die Eisenbahninfrastruktur;d) 1'250'000 Franken für die Innovation;e) 4'000'000 Franken für die Unterstützung der KMU;

<p>f) 1'500'000 francs pour le tourisme; g) 1'000'000 francs pour le social.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>f) 1'500'000 Franken für den Tourismus; g) 1'000'000 Franken für das Sozialwesen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>La répartition est la suivante :</p> <p>a) 2'000'000 francs pour les programmes de promotion énergétiques (privés); b) 2'200'000 francs pour les assainissements énergétiques (publics); c) 2'000'000 francs pour l'infrastructure ferroviaire; d) 1'250'000 francs pour l'innovation; e) 2'000'000 francs pour le soutien aux PME; f) 1'500'000 francs pour le tourisme; g) 1'000'000 francs pour l'industrie ; h) 1'000'000 francs pour la formation ; i) 2'000'000 francs pour le service public</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Die Aufteilung sieht folgendermassen aus:</p> <p>a) 2'000'000 Franken für Energieförderprogramme (privat); b) 2'200'000 Franken für energetische Sanierungen (öffentlich); c) 2'000'000 Franken für die Eisenbahninfrastruktur; d) 1'250'000 Franken für die Innovation; e) 2'000'000 Franken für die Unterstützung der KMU; f) 1'500'000 Franken für den Tourismus; g) 1'000'000 Franken für die Industrie; h) 1'000'000 Franken für die Bildung; i) 2'000'000 Franken für den Service Public</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les programmes de promotion énergétiques dans le cadre du programme de soutien à l'économie

BESCHLUSS

zur Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Energieförderprogramme im Rahmen des Programms zur Unterstützung der Wirtschaft

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

<p style="text-align: center;">Article 1</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>Supprimer « en complément du budget ordinaire »</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>Streichen «ergänzend zum ordentlichen Budget»</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>Nouvelle formulation :</p> <p>Le financement est assuré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour 2010 : par un crédit de 3 millions de francs financé par un prélèvement sur le fonds de soutien à l'économie, à introduire dans le budget 2010 ;- pour 2011 : par un crédit de 2.5 millions de francs financé par un prélèvement sur le fonds de soutien à l'économie, à introduire dans le budget 2010. <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>Neue Formulierung:</p> <p>Die Finanzierung wird folgendermassen gesichert:</p> <ul style="list-style-type: none">- für 2010: durch einen Kredit von 3 Millionen Franken, finanziert mittels einer Entnahme aus dem Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft, was in das Budget 2010 eingetragen werden muss;- für 2011: durch einen Kredit von 2.5 Millionen Franken, finanziert mittels einer Entnahme aus dem Fonds zur Unterstützung der Wirtschaft, was in das Budget 2010 eingetragen werden muss. <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>